L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

I.

INTRODUCTION A UNE HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DEPUIS D'ALEMBERT.[1]

L'Académie française est aujourd'hui une des plus anciennes institutions de notre pays. Tout a changé en France et plusieurs fois changé depuis moins d'un siècle. Le principe du pouvoir souverain, la forme et la limite du pouvoir législatif, le droit civil, l'administration, l'armée, tout est maintenant fondé sur d'autres bases qu'avant 1789. Les choses mêmes que, dans l'ordre actuel, on peut considérer comme une suite ou un équivalent du passé, en diffèrent sous beaucoup de rapports. Un préfet ne ressemble pas aux intendans de province délégués par Colbert ou représentés par Turgot; un maire de nos derniers temps, soit semi-électif, soit directement nommé, aux maires et aux assesseurs institués par l'ordonnance de 1692, avec charge acquise sous le bon plaisir du roi, mais inamovible et viagère. Aucune de nos cours d'appel, ci-devant *cours impériales* ou *royales*, ne se croit un parlement. Dans l'armée, l'officier promu d'après la loi, au tour du choix ou de l'ancienneté, est autre que l'officier noble qui recevait

(1) Ce morceau, dont la plus grande partie a été lue dans la séance intérieure trimestrielle des cinq académies de l'Institut, est détaché d'un travail étendu sur l'histoire de l'Académie française. Il explique et prépare tout un ensemble d'études dont nous ne croyons pouvoir mieux signaler l'importance que par cette publication.

par distinction héréditaire ou souvent achetait un grade, et ces deux situations politiquement si différentes ne se rapprochent que par l'identité du courage et de l'honneur guerrier devant l'ennemi.

L'Académie française et les compagnies illustres créées après elle à plusieurs époques, sous la même inspiration diversement étendue, ces corps sans puissance effective, avec la seule vocation de la science et de l'art, avec le seul privilége de l'élection et de l'égalité, sont encore ce qu'ils furent; ils ont duré sans vieillir, ils ont perdu sans s'altérer. Dans l'instabilité des pouvoirs, dans la rapide succession des hommes, dans le changement plus rapide encore des idées, ils ont conservé de précieuses traditions autorisées par la gloire, accrues par le temps; ils en ont sans cesse rajeuni les titres, parce qu'ils en conservent fidèlement le généreux esprit.

Cette première institution des académies où, dans autant de classes homogènes et distinctes, avaient été représentées *la langue et la littérature françaises*, c'est-à-dire l'esprit même de la nation, les langues anciennes et orientales et l'érudition historique, c'est-à-dire la culture approfondie et comparée des lettres en général, les sciences mathématiques et naturelles, c'est-à-dire le progrès spéculatif et pratique du genre humain, les beaux-arts, c'est-à-dire la gloire et le charme de la civilisation même, s'est vue encore agrandie et complétée par une création reprise à deux fois, après avoir été pressentie (1) dès l'origine, comme le terme et le couronnement des autres efforts de l'intelligence, l'*Académie des sciences morales et politiques*. Ainsi s'est élevée successivement cette corporation multiple, datant de Richelieu, de Louis XIV dans sa gloire, de la convention après le 9 thermidor, de Napoléon encore consul, et enfin du gouvernement monarchique le plus libre qu'aient expérimenté les Français. Ainsi a été définitivement constituée cette laborieuse et paisible confédération de l'étude connue dans le monde entier sous le nom d'*Institut*, sans même qu'il soit besoin d'y joindre le mot de France, dont ce nom est pour ainsi dire l'éclatant synonyme et le symbole intellectuel.

Dans ce monument national, la persistance particulière de l'Académie française sans aucun but d'utilité matérielle, sa durée uniforme parmi tant de changemens et de ruines, ne peuvent s'expliquer sans doute que par son affinité avec quelques traits essentiels du caractère français. Il y a bien des siècles, en effet, avant le moyen-âge, avant le christianisme, un Romain qui avait fait la guerre et gouverné dans les Gaules disait, en parlant de la race ingénieuse et forte d'où est

(1) On peut voir, dans l'intéressant travail de M. Flourens sur Fontenelle, comment, dès l'origine, Colbert avait eu la pensée d'un grand corps académique renfermant plusieurs sections distinctes unies par un lien de confraternité, mais avec des applications très diverses aux sciences, aux lettres, aux arts.

sortie la France : ***Duas res gallica gens industriosissimè persequitur, rem militarem et argutè loqui;*** « la nation gauloise est singulièrement habile à pratiquer deux choses, le métier des armes et le beau langage. » Et cinq siècles après, dans le déclin avancé de l'empire, un Gaulois éloquent, Drepanius Pacatus, justifiait cet éloge en apportant au milieu du sénat de Rome ce qu'il appelle modestement la rudesse inculte du langage transalpin : ***Rudem et multum transalpini sermonis horrorem,*** et ce qui, dans la réalité, par la noblesse des sentimens et de l'expression, faisait honte (1) aux descendans dégénérés des Hortensius et des Cicéron.

Cette ancienne idée, d'un goût et d'un talent de parole indigènes en France et estimés presqu'à l'égal de l'énergie guerrière, entra pour beaucoup, on peut le croire, dans le dessein du grand homme d'état qui, après avoir tant élevé le royaume de Louis XIII en Europe, s'occupa surtout d'y favoriser la science et les lettres, et crut le faire en fondant l'Académie; c'est même là surtout le rapport de pensée, l'intérêt de politique et de gloire qu'il découvre et met en avant dans le préambule de l'ordonnance d'institution signée par Louis XIII, en janvier 1635. « Il nous a représenté (notre très cher et très aimé cousin, le cardinal de Richelieu), dit le roi en tête de cet acte, qu'une des principales marques de la félicité d'un état était que les sciences et les lettres y fleurissent en honneur, aussi bien que les armes, puisqu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu. »

Par là, sans doute aussi, se justifiait la devise que le cardinal donna dès l'abord à sa *fondation*, ce mot d'*immortali* qu'on a tant accusé de vaniteuse prétention, et qu'en effet bien peu de talens, même applaudis de leur vivant, sont sûrs de mériter, mais qui convient essentiellement à toute institution généreuse, en conformité avec l'esprit d'une race et d'un pays; car une telle institution emprunte nécessairement quelque chose à la vie puissante, à l'hérédité continue du peuple qu'elle représente dans un de ses caractères distinctifs.

Il est à remarquer, du reste, que cette institution fut ainsi jugée, dès les premiers temps, en France et à l'étranger; on exagéra même l'influence qu'elle pouvait avoir sur la langue et le goût, et on lui fit honneur des grands génies qui l'avaient précédée ou se seraient fort bien produits sans elle. Un écrivain du temps de Charles II encore fort estimé en Angleterre, le premier historien de la Société royale de Londres, ne parle qu'avec grand respect « de l'Académie française de Paris, dit-il, cette fondation du grand cardinal dont lui-même, parmi tous ses soins pour constituer et agrandir la monarchie de France, se

(1) Assistere obversarique dicturo Catones ipsos Tullios atque Hortensios arbitror, qui me in posteris suis audiunt. (Drep. Pacat., ap. panegyricos veteres.)

plaisait à suivre les travaux, et dont il assura si bien le succès de son vivant, qu'il vit la langue française tout-à-fait épurée, et commençant à prendre dans le monde d'Occident presque autant de place que la langue grecque en avait pris autrefois, à l'époque où elle était la langue des marchands, des soldats, des hommes de cour et des voyageurs. » Ce n'est pas tout d'un tel éloge; l'exemple et la célébrité de l'Académie française excitaient en Angleterre une émulation qui se marquait dès-lors par la création de cette même Société royale de Londres (1), occupée tout entière de recherches et d'expériences scientifiques, et qui, plus tard nous le verrons, ramena souvent le projet d'une fondation littéraire toute semblable à la nôtre.

Quoi qu'il en soit de ce premier hommage, l'Académie, comme bien d'autres autorités plus considérables et plus passagères dans le monde, a eu beaucoup de panégyristes, beaucoup de détracteurs et fort peu d'historiens. Les panégyristes, ce sont d'abord tous ses membres, au moins le jour de leur réception. Quant à ses historiens, sans parler du premier et du meilleur de tous, Pélisson, ni de l'abbé d'Olivet, qui lui succéda, le plus récent après l'un et l'autre, enlevé à l'Europe savante en 1783, est déjà bien loin de nous : c'est d'Alembert, homme de génie dans les sciences mathématiques, au jugement de ses pairs de son temps comme du nôtre, et très spirituel amateur des lettres, cœur noble et droit, avec des doctrines sceptiques, et penseur philosophe, non pas plus pénétrant et plus fin, mais moins discret que Fontenelle.

On sait comment, secrétaire perpétuel de l'Académie française en même temps que rival d'Euler et premier patron de l'immortel Lagrange, d'Alembert a, dans une suite d'éloges, fait la biographie presque complète des deux générations littéraires qui l'avaient précédé, imitant avec plus de liberté et d'idées les éloges historiques de Pélisson et de d'Olivet, et, sur les points qu'ils n'avaient pas touchés, remontant jusqu'en plein XVII[e] siècle, à Bossuet et à Boileau, à Fénelon, Fléchier, Massillon, l'abbé Fleury, pour revenir, à travers les talens du second ordre et les esprits élégans du XVIII[e] siècle, jusqu'au maréchal de Villars, et même à son fils et successeur académique, le duc de Villars, qui n'avait pas plus fait d'ouvrages que gagné de batailles, mais en qui la reconnaissance publique saluait à l'Académie le souvenir de Friedlingen et de Denain.

Depuis la date où s'est arrêté le travail de d'Alembert, 1772, c'est-à-dire depuis quatre-vingts ans aujourd'hui, nul récit général ou particulier n'a été consacré à l'histoire de l'Académie, et cela pour le temps même où elle a été éprouvée, comme les autres grandes com-

(1) *The History of the Royal Society of London for the improvement of natural knowledge*, by Tho. Sprat., DD. late lord bishop of Rochester, p. 39.

pagnies savantes, par les plus violentes vicissitudes, supprimée par voie de fait législative, et bientôt après couverte du sang de quelques-uns de ses membres les plus honorés ou les plus célèbres, Malesherbes, Bailly, Condorcet, Chamfort. Il lui est arrivé comme à ces peuples heureux du Midi dont les annales semblent avoir été tout à coup interrompues par l'envahissement des Barbares, et qui ont cessé d'écrire leur histoire à l'époque où elle devenait tragique et grande.

De 1772 à 1791, il est vrai, l'usage des réceptions publiques, toujours maintenu par l'Académie française, suppléait à son histoire et en consacrait du moins les principaux souvenirs, à peu près comme les panégyriques d'un prince ou les adresses de félicitations qu'il reçoit font connaître quelques événemens de son règne; mais, dans les années qui suivirent, cet usage cessa par la dispersion de l'Académie, et pendant un temps il n'eût pas paru tolérable au sentiment public, quand même la tyrannie l'eût permis.

De 1792 jusqu'en 1803, où, après les essais législatifs de brumaire et de germinal an IV, fut organisé l'Institut par le maître nouveau qui savait tout et faisait tout, bien des noms célèbres, retranchés par la mort, n'avaient pas eu de place dernière dans le recueil interrompu de l'Académie. Il a paru que c'était un devoir sacré de suppléer à ce silence, témoignage d'un *vandalisme* qu'on ne peut trop flétrir. Déjà l'Académie l'a fait en partie.

De vingt membres morts dans l'intervalle de 1793 à 1803, plusieurs, l'abbé Barthélemy, Bailly, Malesherbes, Marmontel, Vicq d'Azir, le duc de Nivernais, Florian, ont été l'objet de discours publics que la distance des temps et le choix libre des orateurs ont rapprochés de l'éloge historique et placés naturellement à la suite des portraits impartiaux qu'avait laissés d'Alembert.

Nous indiquons cette date mémorable de 1803, parce que, malgré le calcul dictatorial qui s'y mêla, elle eut véritablement le caractère d'une grande réparation envers les lettres.

Tout en écartant le nom des *sciences morales et politiques*, précaution de fâcheux augure au début d'un règne, le décret consulaire portait le nombre des académies de trois à quatre, et, dans un cercle qui, plus restreint pour les objets d'étude, était plus étendu pour les personnes, il maintenait les droits acquis et réhabilitait les droits méconnus. Ce fut l'heureuse fortune et en même temps l'habile pensée du jeune conquérant. Marquant par une plus solennelle installation de l'Institut le rétablissement de l'ordre civil en France, il eut soin de ne laisser dans cette œuvre de paix intérieure et d'activité savante aucune trace de rigueur personnelle, aucun souvenir des troubles, aucune vengeance des luttes auxquelles succédait son pouvoir. Il s'empressa de rétablir dans les classes de l'Institut, et spécialement dans

celle de la langue et de la littérature françaises, tous les proscrits du territoire, tous les éliminés d'alors, les anciens évêques de Boisgelin, de Bissy, de Roquelaure, les anciens académiciens de l'Académie française ou de la classe de littérature et de beaux-arts un moment créée, Delille, d'Aguesseau, de Boufflers, Saint-Lambert, La Harpe, Gaillard, Suard, Morellet, Target, Fontanes, Pastoret, tous les bannis littéraires enfin qu'avait faits la révolution depuis 1792 jusqu'au 18 fructidor inclusivement. Il n'en fit lui-même aucun; il appela sans exclure, il fonda sans proscrire, et il parut même souhaiter que le grand corps de l'Institut, auquel il s'honorait d'appartenir comme membre tant qu'il n'était que général en chef et premier consul, demeurât le refuge inviolable et la distraction préférée de ceux que sa domination croissante et sa grandeur sans contrôle écartaient du pouvoir et de l'influence. Non-seulement, comme il l'a dit, il laissa ou du moins il affecta de vouloir laisser à la France la république des lettres; mais, pour le mieux prouver, dans les commencemens surtout, il lui épargna tout-à-fait l'ostracisme.

Aussi, dès 1803, grace à une politique de modération et d'amnistie, lors même qu'elle tendait au pouvoir absolu, on vit se renouer entièrement la tradition académique. Tous les droits furent rendus ou remplacés, tous les élus à une des précédentes académies siégèrent dans une des quatre classes de l'Institut renouvelé. Il n'y resta qu'une seule usurpation, celle de Bonaparte lui-même, qui, nommé d'office par le directoire dans l'Académie des sciences à la place vacante de Carnot, proscrit au 18 fructidor, la garda jusqu'à sa promotion à l'empire, tandis que Carnot, qu'il avait rappelé, rentrait près de lui par élection à la place vacante par la mort du célèbre mécanicien Leroy.

Quoi qu'il en soit de cette restauration ancienne et tout-à-fait complète, quelques noms de l'Académie française, privés dans le temps de successeurs immédiats, n'ont pas encore reçu la commémoration réparatrice que leur devait l'Académie reconstituée. Ce sont, dans l'ordre des temps, Rulhières, l'éloquent historien de l'anarchie de Pologne; Séguier, souvenir parlementaire si honorablement académique encore aujourd'hui; Chabanon, studieux précurseur des belles recherches de nos jours sur la musique et la poésie chantée des Grecs; Lemière, poète trop oublié qui a fait quelques beaux vers; Loménie de Brienne, archevêque et ministre dans un temps de bien difficile épreuve pour ces deux dignités; Condorcet, appelé à l'Académie comme philosophe et ami des lettres, que son esprit actif et profond cultiva non moins ardemment que les sciences, mais avec moins de distinction et de bonheur pour lui-même; Chamfort, martyr ainsi que Condorcet des passions violentes, dont il se sépara trop tard, et n'évitant également le bourreau que par le suicide; le vertueux président de Nicolaï, mourant avec plus

de calme sur l'échafaud, comme Malesherbes et Bailly; le savant et sage de Bréquigny; Sedaine, qu'il suffit de nommer; le marquis de Montesquiou, membre généreux de l'assemblée constituante, de cette famille des Fezensac où la politesse des lettres et l'esprit guerrier sont héréditaires (1), et enfin un d'Harcourt, de cette autre famille où ne s'est pas interrompue jusqu'à nos jours la tradition du talent et du courage, depuis le maréchal d'Harcourt tant vanté par Saint-Simon, homme de cour, général et négociateur également habile, que Louis XIV estimait beaucoup, mais trouvait de trop bonne maison et d'humeur trop indépendante pour en faire un ministre.

Ces noms, ces mérites si divers n'ont pas encore obtenu dans les annales de l'Académie française le jugement particulier, l'hommage durable qu'ils peuvent si facilement trouver, Rulhières et Chamfort, dans le critique célèbre qui en a récemment donné la rapide esquisse; Lemière, dans un des poètes qui l'ont tant surpassé; Condorcet, homme de lettres avec une nuance toujours si marquée d'esprit scientifique, dans le peintre éloquent et affectueux de Buffon et de Cuvier; Sedaine, dans l'auteur dramatique nommé par tout le monde; Chabanon, disciple plus zélé qu'habile de la poésie grecque, dans un des rapporteurs du concours proposé sur Pindare; de Bréquigny, dans un des écrivains éminens dont l'exemple a si bien attesté de nos jours ce que la philosophie de l'histoire et l'éloquence qu'elle comporte doivent à l'exacte et curieuse érudition; Séguier, de Nicolaï, Montesquiou, d'Harcourt, dans un des hommes politiques qui nous montraient, il y a quelques années, le savoir et l'éloquence si heureusement unis à la pratique des affaires et à la libre discussion des intérêts publics.

Pour d'autres noms, pour la série qui s'étend de 1772 à 1792, et qui recommence à 1803, ce qui importerait aujourd'hui, ce serait d'ajouter à l'hommage contemporain qu'ils reçurent le jugement de l'avenir et cette exactitude d'analyse, cette précision de détails que veut surtout l'histoire littéraire. S'il nous était donné de suffire quelque temps à cette tâche, si nous pouvions, en dévouant le travail d'une rigoureuse retraite à ce qui n'était que la distraction et le repos de l'illustre d'Alembert, réunir avec fidélité, dans un ordre historique, une partie des physionomies où se reproduisaient à degrés divers tant de précieux dons de l'esprit français, nous croirions n'avoir pas démérité de la confiance déjà longue dont nous a honoré l'Académie, et il nous a semblé en particulier que c'était une dette envers elle, aussi peut-être une obligation de sa part, de ne pas laisser interrompu, de reprendre,

(1) Témoin le récit si élevé et si simple de M. le duc de Fezensac, colonel d'un régiment dans la campagne de 1812.

de continuer sur le même plan, puis-je dire avec la même précision de méthode et de simplicité, le monument que lui a consacré un membre si éminent de l'Académie des sciences.

Là en effet, ce semble, apparaît de la manière la plus heureuse cette alliance, cette affinité qui rapproche les diverses branches du savoir humain et les diverses académies de l'Institut. Rien de plus vrai, de plus utile, et, nous ajouterons, de plus tutélaire que cette intime réunion, si naturelle qu'à diverses époques les savans les plus célèbres en offraient l'exemple en eux-mêmes et la réalisaient dans la diversité de leurs études et de leurs écrits. Aujourd'hui même, n'en avons-nous pas une preuve éclatante et touchante dans la personne de l'illustre et vénérable doyen de l'Institut tout entier, de ce mathématicien si lettré, de ce littérateur si profond dans les sciences physiques, qui, sous le poids des années et d'un deuil plus accablant que l'âge, a conservé tant d'exquise justesse de langage, a répandu sur de récentes découvertes la lumière d'une exposition si savante et l'attrait d'une clarté si populaire, et donné aux premiers noms de la science, depuis Newton jusqu'à Laplace, un nouvel intérêt de grandeur publique et privée (1), et comme une nouvelle vérité à leur gloire, par le charme des souvenirs que leur a consacrés sa pénétrante admiration ou son ingénieuse reconnaissance?

Bien au-dessous de ces exemples, qui cependant, lors même qu'ils découragent, peuvent guider encore, tâchons de continuer, au moins par l'exactitude impartiale et la saine philosophie, l'œuvre de d'Alembert, et d'y ajouter une portion d'annales littéraires qui comprendrait près d'un siècle de l'Académie française, la fin de sa plus grande gloire et l'époque de ses plus grandes épreuves, de sa ruine violente, de sa prompte renaissance au milieu de l'Institut.

Ainsi bornée, la liste, sans égaler par le nombre des grands noms celle qu'a parcourue d'Alembert, renferme une part considérable de l'histoire des lettres et de la société. Et d'abord, au-dessus de toutes les têtes, on y voit briller l'idole, le démon familier du XVIIIe siècle, celui qui le remplit tout entier du bruit de sa voix et des échos de sa renommée, l'illumine d'en haut, le trouble et l'égare en bas, Voltaire, le poète et le critique, le réformateur et le destructeur, celui qui, dans l'abaissement et l'indolence des anciens pouvoirs, devint presque, par le talent applaudi et la faveur populaire, la première autorité publique de France, faisant des alliances au dehors avec Frédéric et Catherine II, leur passant trop aisément alors la Silésie conquise, Rosbach, la Pologne dé-

(1) Voir en particulier, dans le *Journal des Savans*, les morceaux de biographie et d'analyse scientifique de M. Biot, sur la correspondance de Newton et de Cotes, sur le magnifique observatoire de Poulkova, sur une anecdote de la vie de M. de Laplace, sur la découverte astronomique de M. Leverrier, etc.

membrée et la mort clandestine du jeune Yvan, non moins puissant à l'intérieur, aidant diversement de son pouvoir spirituel M[me] de Pompadour et le duc de Choiseul, l'opposition philosophique et le chancelier Maupeou, cet homme unique enfin qui, dans la molle et inégale oppression du temps, sous cet arbitraire de cour bien dépassé depuis, entre la Bastille, les parlemens et les censeurs royaux, fut la liberté vivante de la presse, infatigable et effréné comme elle, parfois comme elle injuste, outrageant, impur, mais aussi comme elle généreux, humain, secourable et offrant à tel jour, à telle heure, contre certaines erreurs de la puissance ou de l'opinion, un refuge, un appui que rien dans le monde ne remplace. Heureux si, aggravant bien des fautes par un délit sans excuse et indigne de la raison moderne, Voltaire n'eût pas, dans un poème trop célèbre, appelé la licence des mœurs en aide aux succès du talent, et blessé du même coup les deux choses les plus saintes, le patriotisme et la pudeur, comme le disait, il y a quelques années, dans cette enceinte (1) une voix éloquente que j'y cherche inutilement aujourd'hui!

Sans doute, une grande part de Voltaire, et singulièrement son *universalité*, non pas de génie (cette universalité prétendue n'appartient à personne), mais d'influence, ont été, dès le premier moment et sous l'impression même d'une si grande perte, vivement retracées par Ducis, son successeur à l'Académie; mais si, comme on l'a dit et comme de notre temps on ne se lasse pas de le prouver, l'histoire est toujours à faire, cela est vrai surtout de l'*histoire des lettres*, où les tentatives nouvelles du talent, les disputes des écoles, les prétentions du paradoxe et les démentis de l'expérience font incessamment découvrir des points de vue négligés dans l'art, des enseignemens utiles pour le présent, des encouragemens à la vraie nouveauté, des préservatifs contre la fausse et stérile hardiesse, et toute une étude d'imagination et de goût à faire pour l'avenir sur les monumens du passé. Le jugement porté par Ducis, au bruit de l'apothéose qui venait de couronner *Irène*, laissait beaucoup à dire sur le caractère de génie du poète, de l'historien, du critique, du polygraphe, et ce discours n'a pas acquitté la dette de l'Académie envers un tel nom et envers la vérité, supérieure à tous les noms.

Naguère nous avions l'espérance que cette obligation serait dignement remplie par un membre de l'Académie, jeune encore, qui, par attrait de sympathie spirituelle, avait fort étudié Voltaire, en avait partout recueilli les traces, à Potsdam comme à Londres, et qui, dans la bibliothèque de l'Hermitage, près de Saint-Pétersbourg, avait pu

(1) M. Victor Hugo, dans une délibération intérieure de l'Académie, touchant la question de mettre au concours l'*éloge* de Voltaire, lequel ne fut proposé et couronné, en 1840, que sous le titre de *Discours sur Voltaire*.

feuilleter ses brouillons et jusqu'aux notes impatientes ou moqueuses crayonnées de sa main sur ses livres, pieusement recueillis par Catherine II, et dont M. de Maistre seul nous avait assez dédaigneusement esquissé le catalogue.

Bien plus étendue que toutes les notices académiques, la vie de Voltaire devait comprendre une assez grande part des affaires diplomatiques du temps, auxquelles, du dedans et au dehors, Voltaire fut plus mêlé qu'on ne l'a dit, quelquefois par influence avouée et publique, et plus souvent par ingérence active, crédit confidentiel et ambition de négociateur volontaire, croyant à tort que de médiocres services d'homme d'état valent mieux qu'une gloire indépendante de penseur et d'écrivain. Quoi qu'il en soit, bien des choses préparaient le nouveau biographe à la tâche difficile de peindre exactement un tel homme, et par contre-coup une telle époque. Descendu de l'ancien monde et initié au monde d'il y a quelques années, familier avec les affaires et les littératures de l'Europe, attentif et sagace sous des formes de conversation légère, petit-fils d'un ministre de Louis XVI et plusieurs fois délégué plénipotentiaire du dernier roi, M. de Saint-Priest, précisément parce qu'il croyait aux lettres plus qu'à toute chose au monde, était singulièrement approprié à cette œuvre historique et anecdotique dont il avait le loisir et le goût. Malheureusement une mort prématurée, douloureuse pour l'Académie et pour une grande part de la société, l'a frappé loin de sa patrie, au lieu même où il cherchait en passant l'instruction et le repos, et il laisse à demi commencé ce que nul autre n'est préparé à continuer avec les mêmes avantages d'étude intelligente et d'affinité naturelle. Que cette tâche reste donc long-temps délaissée, en souvenir et en regret du talent auquel il n'a pas été permis de l'achever!

Mais, à part ce nom de Voltaire que nous voyons attirer et comprendre toute une partie de l'histoire du temps, il y a, dans la série qui commence à 1772, et rappelle nécessairement des noms et des travaux antérieurs, un sujet déjà bien vaste de biographie morale et d'analyse littéraire. La décadence de l'art sur certains points et en même temps le progrès des esprits, cela présente à soi seul un curieux problème dont chaque récit particulier, chaque biographie exacte et impartiale formerait une pièce instructive.

Là, dirons-nous, à part la tragédie prestigieuse et passagère de Voltaire, il y a toute une grande étude de décadence à suivre dans ses vicissitudes. Là se rencontrent en effet, dans Lagrange-Chancel, dans Chateaubrun, dans Debelloy, dans Saurin, dans Pompignan, dans La Harpe, dans Ducis, dans Chénier d'une part, tous les signes d'épuisement de cette forme sublime qu'avait reçue la tragédie parmi nous, la monotonie, la langueur, la fausse imitation de l'antique et du classique,

et, d'autre part, les tentatives diverses, les efforts de système et de talent pour innover à tout prix, soit par l'adoption de sujets nationaux, soit par l'emprunt plus ou moins déguisé, plus ou moins craintif de cette forte tragédie anglaise, sortie tout armée des troubles du moyen-âge et de la vaste imagination, du naturel inculte et tout-puissant d'un homme. De Chateaubrun, si froid et si infidèle copiste du théâtre d'Athènes, à La Harpe, qui ose tranquillement ce qu'avait craint et convoité Racine, traduire dans sa forme antique, dans sa poésie première un drame de Sophocle, la distance est grande, quoique la différence des talens poétiques ne soit pas très marquée. Évidemment une révolution déjà s'est faite dans les esprits : elle accueillerait l'originalité, si on la voyait poindre quelque part; mais cette originalité, refusée à tant d'efforts que tentaient de toutes parts des hommes de savoir et de talent, ne tiendra ni au fond des sujets, ni au genre, ni à la forme.

Oui, s'il y a veine de poésie tragique dans la seconde moitié du dernier siècle, elle jaillira tout entière du fond particulier d'un homme éloquent sans être inventeur, d'un génie solitaire et qu'on disait un peu bizarre, nourri pieusement de la Bible en plein XVIIIe siècle, *croyant* et *pratiquant* au milieu des philosophes, dévot sous la constituante et républicain sous l'empire, portant sur soi, nous l'avons souvent remarqué, dans l'expression de son majestueux visage, de grands traits de mélancolie et de gravité, du reste encadrant indifféremment Sophocle ou Shakspeare dans les formes de drame et les bienséances de langage usitées en France jusque-là, n'affectant rien de singulier, pompeux comme Voltaire, avec moins d'élégance, mais abondant de cœur, répandant à pleine source tous les sentimens de la nature émue, et dans le moule antique jetant, jusqu'à déborder, un pathétique à lui.

La contemplation du long travail et des maladies de langueur de la tragédie française sous les mains diverses qui voulaient la ranimer, de sa renaissance enfin, de ses retours d'énergie sous Ducis, sera sans doute une étude curieuse qui reporte la pensée vers ce problème d'un âge privilégié pour la poésie, et cependant de plusieurs renouvellemens possibles de la tragédie d'Athènes et de la tragédie d'Alexandrie, du théâtre espagnol, qui n'eut qu'un siècle et est tombé avec la puissance et l'enthousiasme du peuple dont il était la voix fanatique et guerrière; du théâtre anglais, qui, depuis deux siècles et demi et depuis un homme unique, semble être tombé sans retour au milieu des autres grandeurs croissantes de sa nation; du théâtre allemand, qui, venu tard, tel qu'un fruit d'été renouvelé avec art dans l'arrière-saison, n'a vécu cependant qu'un ou deux âges d'homme, comme s'il s'agissait de cette fleur de l'aloès qui s'épanouit une fois par siècle, et ne reparaît plus sur la même tige.

Ducis cependant, Lemercier, Raynouard, dans quelques momens

heureux, et d'autres rares exemples près de nous, attestent que cette loi de l'art n'est pas inflexible, si peu qu'une veine heureuse se rencontre et puisse encore saillir du cœur.

Dans un ordre bien différent de génie, dans l'éloquence de la chaire, qui avait été si long-temps en France l'éclatante émule autant que l'ennemie de celle du théâtre, le déclin ne fut pas moins sensible, les retours moins rares et moins dignes d'être étudiés. Cette éloquence, durant un demi-siècle, ne donnait à l'Académie (car le père Bridaine n'en fut pas) que deux hommes : l'un, plutôt déclamateur ingénieux qu'orateur, l'abbé de Boismont; l'autre, doué de plus de puissance tribunitienne que d'édification évangélique, l'abbé Maury, ayant dû sa première gloire à un panégyrique de saint Louis prêché devant l'Académie, et le succès de ce panégyrique à un commentaire politique et mondain sur l'utilité commerciale des croisades. Devenu plus tard rigoriste dans la foi en proportion de ses faiblesses dans la vie publique, n'admettant plus alors comme digne de la chaire que la partie la plus mystérieuse du dogme, et déclarant presque la simple morale chose humaine et profane au-dessous de l'éloquence chrétienne, l'abbé Maury, homme de talent sans doute et de grand savoir dans l'art de la parole, mais auquel manquait ce qui, pour les anciens, était la condition de l'éloquence, est par là surtout demeuré aussi loin de leur génie que de la candeur passionnée de Chrysostôme et d'Augustin.

Les causes du déclin de la parole religieuse, le rapport de cette parole avec l'état des mœurs, les curieux indices qu'elle offrait de l'affaiblissement de la foi dans ceux mêmes qui en étaient les apôtres, sa faiblesse interne et irrémédiable, quand elle n'a pas la conviction du cœur qu'elle veut inspirer, la force indirecte qu'elle retrouve dans la passion politique et le danger social, ce sont là sans doute autant de vues qui se présentent d'elles-mêmes; mais les détails en seront difficiles à donner dans leur juste mesure. Bien ménagés, appréciés au vrai, en éclairant l'histoire morale du pays, ils répandraient un intérêt nouveau sur cette forme tout à la fois de direction spirituelle dans les hautes classes et d'enseignement pour le peuple, sur cette puissance de la parole chrétienne qui, long-temps déprimée par le penchant du siècle dernier, avivée tout à coup par le fer et le feu de la persécution, après les martyrs de Lyon, de Nantes et de Paris, après le concordat, reprit sous le poids de l'empire un ascendant qu'elle continue de garder par des raisons différentes.

Mais au XVIII[e] siècle, même sous les auspices de Massillon et à plus forte raison après lui, ce n'était pas là qu'étaient l'autorité, la persuasion, la victoire. Jamais cependant l'art de la parole oratoire ou plutôt l'artifice du style n'avait été plus étudié et plus souvent appliqué, dans la chaire comme ailleurs, à des sujets dont une sévérité judicieuse l'a-

vait autrefois écarté; mais cela même était un symptôme historique de l'état des esprits. Ce faux goût, ou du moins cette parure élégante dont la parole religieuse avait besoin de se farder pour se faire admettre, cette complaisance au temps, ces opinions que l'orateur chrétien lui empruntait pour en être mieux écouté, sans l'être toujours, retracent comme un côté de la tendance du XVIII[e] siècle, et appartiennent à l'histoire des opinions encore plus qu'à celle de l'art. Par là même, l'analyse en sera plus instructive et nous conduira d'un genre d'éloquence vers un autre, de l'église à l'Académie, de l'Académie dans le monde, et jusque dans les affaires publiques, pour y retrouver trop souvent l'influence alors trop dominante de deux choses qui malheureusement se touchent et s'appellent l'une l'autre, l'*illusion* et la *déclamation*.

Ce n'est pas seulement dans le livre *de l'Influence des opinions religieuses* qu'un esprit grave, généreux, estimable à tant de titres, M. Necker, prodigue toutes les pompes de langage, tous ces efforts de parole dont Fénelon avait censuré l'emploi dans les prédicateurs. Ces pompes, M. Necker les avait eues même dans l'éloge du précis et judicieux Colbert, et il crut en avoir besoin pour faire lire un compte rendu de finances, notre premier *budget* publié, ce qui semblait une recommandation suffisante pour la curiosité, et (telle était apparemment la fantaisie du goût public) il ne fut pas réfuté dans un style moins brillant et moins orné par M. de Calonne.

La prédominance de ce qu'on appelle à tort l'éloquence académique n'était pas sans doute étrangère à ce déclin et à cet abus de la parole. Thomas, si souvent couronné, avec un assez grand éclat de faveur populaire, pour des *Éloges* encore plus pompeux et plus chargés d'abstractions et de métaphores que celui de Colbert, Thomas, plus applaudi au Louvre, dans la séance où il lut son *Marc-Aurèle*, que Bossuet ne fut jamais admiré dans la chapelle de Versailles; Thomas rappelle, avec une date moins bonne pour la langue et autrement mauvaise pour le goût, l'ancien Balzac, qu'il ne surpasse pas dans ses écrits, quoiqu'il valût beaucoup mieux par l'ame. Du reste, par le ton élevé, quoiqu'un peu vague, de sa philosophie, par le stoïcisme fastueux de sa parole, il ressemble singulièrement à ces orateurs célèbres de la décadence grecque sous l'empire, Dion Chrysostôme, Aristide, Libanius, Thémiste, honnêtes et nobles aussi, luttant contre des pouvoirs plus redoutables que la molle autocratie de Louis XV, parlant dans un camp révolté aussi hardiment que dans une école, chassés des villes aux déserts et reparaissant tout à coup aux acclamations de la foule, hommes qu'on appelle *sophistes* cependant, et que fit pâlir la foi plus ardente, la parole plus vertueuse et plus populaire des grands évêques chrétiens d'Asie. Chez nous, la même éloquence sophistique ne rencontrait ni les mêmes périls ni d'aussi puissans rivaux. Elle régna quelque

temps avec éclat, admirée en France, inspiratrice au dehors, et se communiquant des philanthropes de Paris à ceux de Milan et de Naples, aux Beccaria, aux Verri, aux Filangieri. Quelques exemples, cherchés au loin dans les siècles et tout voisins par la ressemblance de forme, pourront donner à cette partie de notre histoire littéraire un intérêt instructif qui deviendrait en même temps une apologie, il est vrai, peu nécessaire.

On sait en effet que les académies les plus éclairées ne peuvent prévaloir toujours contre certaines erreurs du goût public et certaines lois du temps. Ce n'était pas l'Académie qui créait l'élocution fastueuse et trop ornée, que cependant elle devait parfois accueillir pour le talent et l'intention morale qui s'y mêlait. Cette éloquence, fort semblable à celle dont Sénèque le père a donné de nombreux échantillons, et que Sénèque le philosophe lui-même n'a que trop employée, cette éloquence mêlée d'esprit et d'emphase naissait du luxe des mœurs et de la liberté demi-contrainte, de la hardiesse indécise des intelligences. Elle tenait, dans l'ordre moral, à cette émulation ambitieuse, à ce besoin d'enchérir qui suit une époque abondante en chefs-d'œuvre naturels, disposition qu'a parfaitement décrite un historien de Rome éloquent lui-même à la manière et dans le goût raffiné dont il explique si bien les causes (1). Elle tenait, dans l'ordre social, à ce que ce même écrivain n'avait pas osé dire, à cette exagération de formes, à cette prétention dogmatique, et tour à tour à cette obscurité que doit prendre la parole spéculative, quand elle est dans un pays la seule force quelque peu privilégiée, la seule remontrance possible, tantôt soufferte et tantôt menacée par le pouvoir absolu.

Ainsi, la part de déclamation que ne prévenait pas toujours l'Académie, et qui n'était écartée ni de ses concours ni quelquefois de ses écrits, elle était partout ailleurs dans le même siècle, hormis quelques rares exceptions. Elle s'alliait à l'éclat du plus grand talent oratoire d'alors, du plus indépendant, du plus ennemi des corps académiques, et, malgré l'originalité du génie et de l'humeur, elle marquait souvent de sa monotone empreinte le langage même de Rousseau.

Il ne nous en coûtera donc pas, en suivant à cette époque les traces

(1) « Alit æmulatio ingenia; et nunc invidia, nunc admiratio imitationem accendit: naturâque quod summo studio petitum est ascendit in summum : difficilisque in perfecto mora est : naturaliterque quod procedere nequit, recedit : et ut primo ad consequendos quos priores ducimus, accendimur, ita, ubi aut præteriri aut æquari eos posse desperavimus, studium cum spe senescit, et quod assequi non potest sequi desinit; et velut occupatam relinquens materiem quærit novam : præteritoque eo in quo eminere non possumus, aliquid in quo nitamur conquirimus : sequiturque ut frequens ac mobilis transitus maximum perfecti operis impedimentum sit. » Vell. Paterc., lib. I, ch. XVII.

d'une maladie trop générale, de les relever à l'Académie comme ailleurs, sauf à montrer aussi quelles barrières y opposaient encore ses exemples, et dans la prose de Voltaire, si naturelle, si sensée, si pleine d'esprit et de feu jusqu'à la dernière heure, et dans la lumineuse logique, l'élégante clarté de Condillac, et dans la précision un peu sèche, mais simple et complète de d'Alembert, et dans la pureté judicieuse et animée de La Harpe, et dans l'art brillant de Rulhières, et dans la grande prose de Buffon, le dernier survivant des hommes de génie de son siècle, et éloquent jusqu'à la fin de sa vie.

Conservant ainsi la glorieuse représentation de la pensée spéculative jusqu'au moment où la pensée active allait régner, gardant Buffon jusqu'à la veille de l'avénement de Mirabeau, l'Académie, malgré les distractions et les erreurs auxquelles n'échappe aucune puissance de fait et d'opinion, n'avait point failli à l'objet de son origine, et elle continuait de marquer un point élevé du génie national. Sa réputation était grande en Europe, et quand un historien étranger, Archibald Alison, avec la prudence traditionnelle de son libre pays, examine curieusement la composition de l'assemblée constituante de 1789 (1), et cherche à se rendre compte du principe qui domina les élections dans les bailliages et des forces inexpérimentées qui furent déchaînées sans mesure, de manière à rompre tout équilibre des intelligences comme des rangs, et à laisser peu de place à l'aristocratie, même du bon sens et de l'expérience, une de ces objections anglicanes, vraiment remarquable et bien surannée pour nous, c'est qu'il n'était entré dans cette assemblée, sauf le savant et vertueux Bailly, aucun des hommes de l'ordre *philosophique et littéraire* représenté par l'Académie française et les autres compagnies savantes, tandis qu'il s'y trouvait dans le côté le plus démocratique cent soixante avocats de province et quatre-vingts curés de village.

Cette observation vient cependant du pays où, dans les premières années du XVIIIe siècle, d'élégans esprits avaient inutilement tenté de fonder une académie, avec le devoir exprès d'amender, perfectionner et fixer la langue anglaise. Chose remarquable même, c'était l'écrivain le plus fantasque et le plus libre de ce pays, celui qui, dans sa moquerie rabelaisienne, s'est raillé de tout, y compris les expériences et les programmes des compagnies scientifiques, c'était Swift enfin, l'auteur du voyage à Laputa et dans l'Ile-Volante, qui avait pris à cœur et qui réclamait instamment la création d'une académie littéraire sur le modèle de la nôtre.

L'objection à cette entreprise était dans l'indépendance naturelle à

(1) *Alison's History of Europe*, vol. 1.

l'esprit anglais, dans la place très grande qu'il laissait au goût individuel, dans la crainte assez spécieuse enfin qu'entre les partis exclusifs qui divisaient si profondément l'Angleterre, l'académie ne fût toujours, selon le temps, toute whig ou toute tory, et ne reconnût de gens d'esprit et de poètes qu'au gré des majorités politiques.

Swift entendait bien parer à semblables conséquences du régime parlementaire. Agresseur implacable des whigs dans le gouvernement, il les voulait pour moitié dans l'académie, et au moment où il poursuivait des plus amers sarcasmes le duc de Marlborough, leur général favori, victorieux au profit de l'Angleterre, il se concertait amicalement, pour la fondation projetée, avec Addison et Steele, leurs publicistes populaires, le premier surtout, puriste académique autant qu'un Anglais peut l'être. Puis, dans une lettre à Harley, comte d'Oxford, lord grand trésorier et premier ministre de la reine Anne, il lui proposait, dès 1711, avant la fin de la guerre du continent, terme auquel on ajournait toutes choses, de pourvoir d'urgence au salut de la langue anglaise par l'établissement d'une compagnie à laquelle seraient librement élues les personnes réputées le plus capables de cette œuvre, sans acception de rang, de profession ni de patrie. Cette compagnie aurait devant elle l'exemple des Français, les suivrait dans le bien, éviterait leurs fautes, et, en épurant la langue, en la fixant par le bon usage, empêcherait qu'à un siècle de distance on ne fût exposé à ne plus comprendre en Angleterre les récits contemporains du règne glorieux de la reine Anne et des succès de son ministère (1). Ce sont les expressions de Swift littéralement traduites, car son idée dominante de créer une académie sur le modèle de la nôtre le rendait déjà complimenteur, en dépit de nature. Du reste, toute exagération flatteuse à part, les ministres de la reine auxquels Swift s'adressait alors étaient très dignes de porter cette louange et d'accueillir toute idée généreuse et favorable aux lettres. C'étaient et lord Oxford, très savant lui-même, et le célèbre Bolingbroke, l'érudit et le sceptique universel, l'ami et l'inspirateur de Pope, l'étranger qui, par sa conversation française, étonna le plus Voltaire, et le seul membre du parlement dont M. Pitt fût jaloux dans le passé.

Oxford et Bolingbroke aimaient Swift, avaient besoin du secours de sa plume, et ne pouvaient la payer que par une création littéraire qui leur plaisait à eux-mêmes. Tout semblait favorablement disposé; mais le vaisseau échoua au port. Arrivé le terme assigné, la fin de la guerre sur le continent, le fameux traité d'Utrecht conclu, Bolingbroke revenant de Versailles, et, pour ainsi dire, du dernier lever de Louis XIV,

(1) *Swift's Works*, t. VII.

qu'il aidait à finir en paix son règne glorieux, le cabinet anglais se divise en la personne de ses deux chefs, la reine meurt, et un changement de règne avec nouvelle déviation dynastique fait décréter *d'accusation* les protecteurs de la future académie, met lord Oxford à la tour de Londres sous prévention de crime d'état, fait fuir Bolingbroke en France, sous condamnation par contumace, pour complicité avec son rival, et renvoie Swift, dans son presbytère d'Irlande, écrire en réminiscence des grandeurs de cour qu'il a vues le voyage et les observations de Gulliver à Lilliput.

De bons esprits cependant, au milieu de l'âpreté anti-jacobite qui avait saisi l'Angleterre et rendait odieux tout ce qui de près ou de loin tenait à la politesse du grand roi, regrettaient encore ce projet d'une académie littéraire analogue à celle de France. On n'y songea guère sans doute pendant le laborieux établissement du ministère de Walpole, au milieu de ce travail de corruption habile gardant du moins les formes, et amenant la réalité de la liberté sous un roi fort peu ami des arts, qui ne savait pas même l'anglais et conférait en mauvais latin avec son ministre sur les choses indispensables à la prérogative de l'un et au crédit de l'autre. Mais avec le progrès de la grandeur et de l'élégance sociales cette idée d'académie revint, et le célèbre lord Orrery, le même qui se montra si zélé et si intelligent protecteur des recherches scientifiques, écrivait pour rappeler l'ancien projet de Swift, si fâcheusement interrompu par une catastrophe politique : « Considérons ce qu'a fait une nation voisine, combien les Français ont été attentifs à perfectionner leur langue. Rome, par ses conquêtes, avait rendu son idiome universel ; la France, par sa politesse, a fait la même chose. J'entends sous ce mot politesse l'encouragement des arts et des sciences. Rien n'a autant contribué à la pureté et à l'élégance de la langue française que les nobles académies instituées à cette fin. Tant qu'il n'y aura pas en Angleterre quelque création semblable, nous ne pouvons nous flatter de redresser les erreurs et de fixer les règles du style anglais. Je n'ose vous dire même à mi-voix que je crois un projet de cette sorte assez important pour mériter toute l'attention de nos pouvoirs législatifs (1). »

Et lord Orrery, en liant à cet intérêt un peu chimérique peut-être d'une réforme et d'une surveillance grammaticales une pensée plus grave, dont tant d'infortunes particulières ont attesté le fréquent oubli, insistait sur la nécessité, sur la justice de ménager quelques appuis aux vocations littéraires, un but aux espérances et aux premiers essais du talent, un asile à sa vieillesse.

(1) *Swift's Works*, t. VII, p. 240.

Certes, si cela est vrai d'un pays où l'église dispose encore de tant de riches bénéfices, et où, moins exigeante pour la foi et la pratique et moins séparée de l'existence civile, elle n'est qu'une profession grave ouverte naturellement aux vies paisibles et studieuses, combien la même sollicitude n'est-elle pas plus applicable ailleurs, avec le regret seulement que cette chance de protection et cette forme d'encouragement soient si bornées et si rares!

Quoi qu'il en soit, des projets de Swift il ne resta que sa lettre au comte d'Oxford, et le zélé promoteur de ces mêmes projets, Bolingbroke, après un long exil, revenu sans pouvoir dans sa patrie, exclu de la chambre des lords, déclaré, par privilége, inéligible à la chambre des communes, mais jouissant de cette liberté publique de la presse acquise dès-lors à l'Angleterre, ne songea plus à la littérature que pour en faire, dans le *Craftman*, un instrument inviolable d'attaque et de défense contre la durée ministérielle de Walpole. Satisfaite et justement glorieuse de sa Société royale de Londres, dès-lors immortalisée par Newton et trop exclusivement célébrée par Voltaire, qui oubliait les admirables travaux de notre Académie des sciences, l'Angleterre, forte d'ailleurs de ses deux savantes universités de Cambridge et d'Oxford, continua de se passer d'une académie de langue et de littérature anglaises, et n'en eut pas moins de bons écrivains au parler indigène et nerveux, d'éclatans orateurs au langage habile et populaire.

C'est que dans son instabilité sans frein apparent, dans sa liberté de commerçant et de voyageur, dans son droit d'importation universelle, de libre échange indéfini, l'idiome britannique est retenu par deux câbles très forts, la *Bible* et le *droit commun*, la parole sainte et la parole de la loi, cette seconde religion du pays.

Toujours présente dans la famille comme au temple, la vieille traduction anglaise de la Bible et la belle liturgie anglicane, de même couleur et de date plus ancienne encore, font incessamment reluire aux yeux et entretiennent dans le cœur ces vieux types saxons, ces formes rudes et simples colorées d'imagination hébraïque et trempées au même feu que la langue populaire du grand tragique anglais.

Puis, à l'ascendant religieux, si fort en ce point comme en d'autres, s'est joint, pour cette nation d'hommes libres et insulaires, courant le monde et revenant chez soi, ce goût des choses anciennes et locales, cette tradition active du sol, qui, se mêlant à tout pour eux, ne pouvait leur faire défaut dans leur idiome, et qui le conserve instinctivement comme une part du droit natal du pays et de sa vie municipale et libre.

Ainsi demeure le fond du langage national, le vieux chêne britannique, à la souche immortelle et au vaste feuillage, que surchargent,

sans étouffer sa séve, les mille fabrications d'emprunts étrangers ou de caprices individuels suspendus à ses rameaux par le besoin, le pédantisme ou la mode.

Oscilla ex altâ suspendunt mollia quercu.

Sous ce poids, le vieux tronc, à peine marqué jadis de l'épée des Romains et tant de fois rajeuni par les entailles et la greffe du septentrion, s'élève indestructible de végétation et de forme.

Qualis frugifero quercus sublimis in agro,
Exuvias veteres populi, sacrataque gestans
Dona ducum, trunco, non frondibus efficit umbram.

Dans un pays au contraire où tout se renouvelle si vite, où le travail du temps s'accumule en quelques années et se précipite en révolutions périodiquement accidentelles, où le passé tient peu à la terre et n'y laisse pas de racines profondes, ce n'est pas seulement sur la routine, mais aussi sur l'art et la science, qu'il faut compter pour enrayer un peu la mobilité du langage et maintenir à l'expression, dans le cours rapide des idées et des faits, une certaine unité d'empreinte nationale.

Ce rôle, que dès l'origine Pascal attribuait à l'Académie, et que l'esprit sublime et si bien ordonné de Bossuet recommande presque comme une précaution d'ordre public et de discipline morale, l'Académie le remplit dans le XVIII[e] siècle. Elle fut le pouvoir préservateur de la langue, et, tout compté, en donna les meilleurs modèles. On sait que dans l'âge précédent ce rôle avait appartenu pour une grande part et très justement à la cour.

Dans les jours éclatans de Louis XIV, à l'époque de ces grands généraux, de ces habiles négociateurs, de ces fins courtisans, de ces fêtes magnifiques, de ces beautés célèbres qui en étaient la gloire et qui les décrivaient de la même grace dont elles les paraient, ce n'était point par flatterie servile qu'on faisait de la cour l'arbitre suprême du beau langage. Rien au fond n'était plus sincère et plus mérité.

Nulle part on ne parlait mieux français que dans la chambre du roi, entre le duc de La Rochefoucauld et Molière, le grand Condé et le chevalier de Grammont; personne, comme l'a dit Voltaire, sans autre motif cette fois que de dire vrai, n'avait plus de goût que Louis XIV et n'en inspirait davantage autour de lui. L'auteur du *Misanthrope* et de tant de chefs-d'œuvre avait raison lorsque, plaçant sa libre comédie de *l'Ecole des femmes* sous la protection de la cour, il réfutait dans un intermède critique, par la bouche du courtisan Dorante, les critiques

envieuses du bel esprit Lysidas, et faisait dire au premier d'un ton affirmatif que « c'est le goût de la cour qu'il faut étudier pour trouver l'art de réussir, qu'il n'y a point de lieux où les décisions soient si justes, et qu'à part tous les gens savans qui s'y trouvent, du simple bon sens naturel et du commerce de tout le beau monde, il s'y fait une manière d'esprit qui, sans comparaison, juge plus finement les choses que tout le savoir enrouillé des pédans. » Tout le reste de la scène et ailleurs quelques vers célèbres de la comédie des *Femmes savantes* ne sont que cette même préférence donnée au bon goût de la cour

Sur le savoir obscur de la pédanterie,

ce qui sans doute, et à Dieu ne plaise. ne désignait pas l'Académie, mais ce qui ne l'excluait pas, en la personne du moins de Cotin, de l'abbé Daubignac et de quelques autres de leurs confrères.

Quoi qu'il en soit de cette prééminence absolue de la cour en fait de goût et de bon langage, si elle était avouée sans flatterie à l'époque même où l'Académie comptait ses plus grands hommes, qui, à la vérité, étaient aussi de la cour, il n'en fut pas de même après Louis XIV, et lorsqu'on tomba des magnificences de son âge mûr et de la dignité de sa vieillesse aux corruptions d'une autre époque. Le brillant esprit des Mortemart et la discrète élégance de Mme de Maintenon étaient mal remplacés par les hardiesses de la duchesse de Phalaris et de Mme de Prie, et les grandes dames qui couraient aux licencieux spectacles de la foire Saint-Laurent, qui plus tard jouaient au naturel dans les pièces du théâtre de société que Collé composait pour un prince, n'avaient pas sans doute, sur la grace et le goût, les mêmes idées qu'une La Fayette, une La Vallière, une Sévigné, ou que ces jeunes femmes de la cour qui, sous les longues robes et les voiles d'Orient, avaient dans leur enfance récité à Saint-Cyr les vers divins d'*Esther*.

VILLEMAIN,
membre de l'Académie française.

LES

COTES DE BRETAGNE.

LA BAIE DE SAINT-BRIEUC.

Et gemitum ingentem pelagi pulsataque saxa
Audimus.... VIRG.

Nous avons entrepris de décrire les côtes de cette sirte de la Manche qui s'enfonce, du cap de la Hague aux Héaux de Bréhat, entre la Normandie et la Bretagne et voit surgir du sein de ses eaux les îles de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny. On a déjà visité avec nous la baie du Mont-Saint-Michel et l'établissement maritime de Saint-Malo (1); nous voudrions reprendre aujourd'hui la course que nous avons interrompue au cap Fréhel. Il nous reste, pour la terminer, à parcourir la baie de Saint-Brieuc. Aucune opulente cité n'attire la navigation sur ses rives, et les hydrographes étrangers ne la citent guère que pour recommander de l'éviter. On y rencontre peu de ces sites qui élèvent l'ame par la grandeur du spectacle ou par celle des souvenirs. Les ports d'Erquy, de Dahouet, du Légué, de Binic, de Portrieux, de Paimpol, de Lézardrieux, de Pontrieux et de l'île Bréhat s'ouvrent modestement le long de la côte, et leurs noms n'éveillent guère la curiosité. L'exploration de ces parages n'est cependant pas dépourvue d'intérêt. La vie maritime anime de ses émotions les plus vives les humbles demeures

(1) Voyez *les Côtes de la Manche* dans la livraison du 1er juillet 1851 et la première partie des *Côtes de Bretagne* dans la livraison du 15 novembre suivant.

qui bordent la baie, et celles-ci n'abritent pas de laboureur qui ne soit ou n'ait été matelot : la simplicité patriarcale des familles, la paix qui règne dans ces campagnes reposent l'ame des envieuses et cupides agitations de nos villes. Si, après avoir observé dans leurs détails les résultats obtenus ici par la persévérance, l'économie et la sagesse bretonnes, on les considère dans leur ensemble, on est frappé de ce que gagneraient de plus grands foyers de navigation à suivre les exemples qui se donnent sans bruit dans la baie de Saint-Brieuc.

Sous Louis XIV d'ailleurs et de nos jours, cette partie négligée de notre domaine maritime a été l'objet d'études et d'observations qui n'auraient pas été perdues de vue, si nous avions un peu plus de l'esprit de suite qui fait la principale force de nos voisins d'outre-Manche. Si je réussissais à les reproduire, on verrait que deux établissemens, l'un militaire, l'autre commercial, et tous deux importans parmi les établissemens secondaires, ont leur place marquée sur cette côte. Les créations de cette sorte sont heureusement de celles pour lesquelles la perte du temps n'est pas irréparable.

Le 16 septembre 1851, à sept heures du matin, nous étions le long de la jetée de Saint-Malo, à bord du joli côtre *l'Entreprenant*, capitaine Le Hérissé. La voile pendait le long du mât, et de légers nuages, immobiles au-dessus de nos têtes, témoignaient du calme profond de l'air; mais, à défaut du vent, le jusant pouvait nous conduire jusqu'au cap Fréhel : nous le suivîmes en nous faisant remorquer à quatre avirons. Nous aurions volontiers passé la journée à visiter les grandes anfractuosités du cap : ce point de la côte de Bretagne est peut-être, par l'enchevêtrement des terrains primitifs et des terrains tertiaires, celui dont la géologie est la plus curieuse à étudier. Nous étions donc résignés à attendre le vent au mouillage du fort de la Latte, lorsqu'à la hauteur du phare et au moment où le flot se retournait contre nous, une faible brise, s'élevant de l'est, nous donna la force de le refouler : nous mîmes le cap sur l'île Bréhat; en quelques instans, les côtes de la baie de Saint-Brieuc se déployèrent à nos yeux, ici sombres et déchirées, défendues par des écueils jetés au large comme des ouvrages avancés, là-bas presque effacées dans les vapeurs de l'Océan. La baie, que nous laissions au sud, a la figure d'un triangle rectangle appuyé, du cap Fréhel aux Héaux de Bréhat, sur une hypothénuse de 62 kilomètres, et ayant son sommet au pied de la montagne de Saint-Brieuc. L'étendue en est de 90,000 hectares; elle est découpée dans de hautes terres à bases rocheuses, et les vallées étroites dont celles-ci sont sillonnées forment, en débouchant sur la mer, les points abordables de la côte.

L'île Bréhat ferme la baie du côté de l'ouest : elle est le sommet d'un plateau granitique, en grande partie sous-marin, hérissé de pointes aiguës, et dont l'aspect, du côté de la mer, change d'heure en heure,

tant les variations du niveau des marées cachent ou découvrent alentour, abaissent ou grandissent de roches menaçantes. Le soleil descendait, pâle et froid, derrière les collines de Crec'h-ar-Maout, lorsque les dentelures du plateau commencèrent à se montrer à nous moins confuses. Une de ces brumes laiteuses si fréquentes dans la baie couvrait l'île d'un voile à demi transparent, et jetait une teinte mystérieuse sur les sauvages accidens de sa ceinture d'écueils; de grands fantômes blanchâtres, dominant cet horizon, semblaient glisser silencieusement au-dessus des flots et secouer aux lueurs mourantes du crépuscule les plis de leurs linceuls de vapeurs : Ossian les eût pris pour les ombres protectrices de ses aïeux. Ces fantômes étaient les obélisques dressés par M. Beautems-Beaupré sur les crêtes des écueils pour guider les navigateurs au milieu de ce dédale, et les changemens rapides de leur orientation par rapport à nous les faisait paraître animés du mouvement qui nous entraînait. Il était nuit quand nous abordions l'île par le sud en entrant dans l'anse sauvage qui doit à sa configuration le nom de Port-Clos.

Le plateau de Bréhat est encadré entre deux bras de mer étroits, dans l'angle rentrant que forme la côte au débouché de la rivière de Pontrieux. Il est couvert du nord-ouest par le *Sillon de Talber* (1), qui ressemble à une digue de six à sept kilomètres de longueur, enracinée au pied des hautes terres de Crec'h-ar-Maout. Ce singulier accident de terrain a pour base une rangée de roches découvrant à basse mer et alignées dans la direction du nord-est; elles forment, s'il est permis de parler ainsi, l'épine dorsale d'un double talus granitique sur lequel se brisent les courans alternatifs du raz de Bréhat; cette crête est la partie de l'estran où la mer exerce le moins sa puissance, puisqu'elle ne la couvre que pendant les courts instans de sa plénitude; le flot et le jusant y abandonnent tour à tour les roches, les pierres, les galets qu'ils poussent sur les plans inclinés adjacens. Ces matériaux se sont intercalés dans les intervalles des roches; long-temps remaniés par les flots, ils ont fini par prendre la courbure de plus grande stabilité, et les formes qu'affecte leur ensemble sont celles que les ingénieurs devraient donner, pour obtenir le maximum de résistance, aux digues construites dans des circonstances analogues. Les marées, quand elles s'abaissent, mettent le plateau de Bréhat à découvert sur une étendue d'un millier d'hectares; elles le réduisent dans leur ascension à trois cent vingt-cinq. Pour l'embrasser d'un coup d'œil, gravissons au milieu de l'île le rocher escarpé que couronne la chapelle de Saint-Michel.

A mer basse, l'île est entourée d'une grève de sable très prolongée

(1) Dans le langage ordinaire, le mot *sillon* signifie une ligne creuse. Ce mot a quelquefois un sens tout contraire sur la côte de Bretagne : ainsi, à Saint-Malo, le *sillon* est la digue qui réunit à la terre ferme la ville qui fut autrefois l'île d'Aleth.

au sud-ouest et percée d'innombrables roches, les unes lissées par le frottement des eaux, les autres assombries par de verdâtres chevelures d'algues et de goëmons. Ce désert silencieux fourmille d'êtres animés. Les flancs de ses rochers sont tapissés de coquillages, le homard en habite les crevasses, le lançon se cache sous les sables, et les heures de la retraite de la mer sont remplies par une chasse à laquelle les habitudes maritimes du pays conservent le nom de pêche. Cependant un frémissement imperceptible signale dans le calme de la molle-eau la première onde du flot qui s'avance; la marée s'allonge insensiblement sur le bas des grèves et enveloppe avec lenteur les roches les plus avancées; bientôt elle croît en élévation et en vitesse, et, pénétrant dans des chenaux et des échancrures dont la cavité échappait à l'œil, elle change de minute en minute la figure du sol qu'elle rétrécit : sa marche s'accélère; des courans rapides s'établissent dans les passes, ils s'enflent, s'élargissent, heurtent avec violence les roches qu'ils vont recouvrir; ils se précipitent surtout dans le lit du Kerpont, ouvert entre la rive occidentale de Bréhat et l'île Béniguet, et y forment un fleuve droit et profond dans lequel vont s'engager les bâtimens destinés à la baie de Saint-Brieuc, qui attendent en louvoyant l'heure du passage. Les roches submergées se signalent par les tournoiemens de l'eau, les autres blanchissent sous l'écume que leur lancent les vagues irritées; le tumulte est à son comble, mais il conduit à l'équilibre que cherche la mer; il diminue graduellement; tout se calme enfin; l'île ne domine plus que des eaux tranquilles, parsemées d'îlots, et montre aux navires qui, six heures auparavant, n'apercevaient du large que son enveloppe de granit, sa verdure et ses toits hospitaliers.

La forme de l'île se rapproche beaucoup à ce moment de celle d'un 8 capricieusement dentelé, et sa longueur n'est, du nord au sud, que de 3,700 mètres. Elle était autrefois divisée en deux îles qui se touchaient presque par leurs pointes les plus aiguës. Vauban, dans un de ses jours de repos, les réunit en une seule par une digue à laquelle la reconnaissance des habitans a donné son nom. Il est résulté de cette opération un avantage maritime en même temps qu'un avantage territorial. Le Pont-Vauban forme le fond du port de la Corderie, qui s'ouvre à l'ouest, sur le bras de mer qui conduit à la rivière de Portrieux; il est devenu le centre du groupe d'habitations le plus nombreux de l'île, et a donné une capitale à cette petite république.

Le granit qui sert de base à l'île perce de tous côtés en roches aiguës la couche d'argile et de sable dont il est recouvert. Dans ces étroites limites s'élèvent 434 maisons: 139 hectares seulement sont à l'état de culture, et la propriété est divisée en 6,542 parcelles. La violence des vents d'ouest oblige les Bréhatais à protéger par des murailles leurs vergers et leurs plantations; grace à cette précaution, les arbres fruitiers

sont nombreux et féconds dans l'île; la culture y est remarquablement soignée, et la propreté recherchée des plus humbles habitations témoigne de l'ordre qui règne dans les familles. L'île n'a point de chemins carrossables; le cheval, le mulet, l'âne même, n'y sont point au service de l'espèce humaine. On ne rencontre, dans les nombreux sentiers dont elle est sillonnée, que des femmes, des enfans, des vieillards; l'homme dans la force de l'âge semble retranché de la population. C'est que tout Bréhatais donne à la mer les plus belles années de sa vie; tant que la vigueur et la souplesse de ses membres ne sont point vaincues par les fatigues de la navigation, un vaisseau lui sert de demeure; il n'apparaît au foyer domestique que pour se marier et faire des enfans. Pendant ces longues absences, les femmes sont chargées non-seulement des affaires du ménage, mais aussi des travaux de la culture; elles retournent la glèbe à la bêche, font les semailles, les récoltes, transportent à la hotte les fruits de la terre et jusqu'aux engrais. Les écueils dont l'île est entourée fournissent en abondance des varechs qui suppléent à l'insuffisance des engrais animaux. Ce sont encore les femmes qui, s'armant de l'aviron, vont, avec un vieillard qui tient le gouvernail, dépouiller les rochers battus par cette mer orageuse. Le peu d'étendue de la terre à cultiver et la densité de la population expliquent comment celle-ci suffit à sa tâche; mais c'est un mauvais calcul que d'employer à des labeurs pour lesquels sont faites les bêtes de somme un temps et des forces auxquels l'intelligence des Bréhataises trouverait facilement une destination plus utile et un but plus élevé.

On prétend que deux races distinctes se partagent l'île Bréhat. Il est du moins vrai que la langue préférée est le breton dans la partie nord, et le français dans la partie sud; il l'est aussi que la délicatesse des traits et l'élégance de la taille de beaucoup de Bréhataises semblent être un vestige d'origine méridionale et un retour aux formes de leurs aïeules; mais il n'existe, que je sache, aucune trace historique des immigrations par lesquelles l'île s'est peuplée. En 1409, elle fut prise par les Anglais que commandait le comte de Kent; toutes les habitations furent brûlées, et elle ne fut qu'un désert jusqu'au moment où le duc de Bretagne Jean V, refaisant, suivant l'expression des chroniques du temps, son duché avec son épée, en reprit possession. François I[er], son successeur, la donna, en 1437, à son frère, ce rude connétable de Richemont que les Anglais retrouvèrent plus tard aux champs de Formigny. Le connétable en fit lui-même, en 1450, la dot de Jacqueline, sa fille naturelle; le revenu de l'île, qui, d'après le cadastre, est aujourd'hui de 7,627 fr., fut évalué dans cette circonstance à 100 livres. L'île se repeupla sans doute par le retour des familles expatriées en 1409, et, soit génie des habitans, soit influence des lieux, il s'y forma bientôt une marine con-

sidérable pour le temps. Elle attira ainsi l'attention des Anglais, fut assiégée par eux en 1590, fit une héroïque résistance et ne se rendit que vaincue par la famine. Les vainqueurs firent pendre aux ailes des moulins à vent les seize principaux habitans. Les Anglais étaient alors les alliés d'Henri IV contre la ligue, et s'ils violaient ainsi les droits de la guerre et de l'humanité, ce n'était point, comme on pourrait croire, par une vaine cruauté. Ils avaient pour décimer au XVI[e] siècle les marins de Bréhat les mêmes raisons que pour brûler au XIX[e] les manufactures des Espagnols, dont ils étaient les alliés contre Napoléon, et se faisaient dès-lors une loi de traiter toujours leurs amis comme s'ils devaient les avoir prochainement pour ennemis. L'île rentra ainsi mutilée sous la domination d'Henri IV, et depuis elle n'a pas cessé de fournir à la marine d'excellens matelots et des officiers distingués. Sur une population de 1,400 ames, elle a dans ce moment 323 hommes classés dans l'inscription maritime et 52 invalides pensionnés. L'île Bréhat est le séjour de la paix et de la santé; on n'y connaît ni procès ni maladies, et il ne s'y trouve ni un seul avocat ni un seul médecin.

On ne quitte pas sans regret cet heureux coin de terre. Cependant nous voulions considérer du haut du phare des Héaux les dentelures de la côte et la marche des marées sur le *Sillon de Talber;* nous reprîmes donc *l'Entreprenant* au Port-Clos : poussés par une forte brise de nord-est, mais garantis de la grosse mer par l'île, nous arrivâmes promptement vis-à-vis l'embouchure du Trieux, et le chenal occidental de Bréhat s'ouvrit devant nous. C'est celui qui porte sur les cartes marines le nom d'*Entrée de la rivière de Pontrieux*. Ici nous changions de direction, et le vent nous devenait contraire; il fraîchissait de minute en minute, et, obligés de renoncer à atteindre le phare, nous tentâmes d'en approcher. Comme un coursier généreux qui, se jouant dans la carrière sous un habile écuyer, charme l'œil par la rapidité de ses voltes et conserve dans ses bonds les plus impétueux la sûreté de son équilibre, *l'Entreprenant,* maître de lui-même sur une mer écumante, courait des bordées entre les écueils, se cabrait sur le dos des lames ou les labourait de son beaupré, sans jamais rien perdre de sa sensibilité au timon ni de la précision de ses mouvemens. Nous touchâmes ainsi la tombée du raz; deux goëlettes y étaient engagées et nous montraient, à chacune des saccades violentes qu'elles essuyaient, un tiers de leur quille hors de l'eau. Nous virâmes une dernière fois de bord, et *l'Entreprenant* nous emporta, rapide comme un trait, jusque dans les eaux abritées du Trieux.

La navigation maritime remonte, entre les rives accores et sauvages du Trieux, jusqu'à 17 kilomètres de la mer : elle rencontre d'abord sur son passage l'échouage de Lézardrieux, forme plus haut, dans le lit du Leff, un embranchement de 5 kilomètres, et enfin s'arrête de-

vant les quais de Pontrieux, où les marées des syzygies portent près de 4 mètres d'eau. Ce petit port est le débouché principal de l'arrondissement de Guingamp, et les trois quarts du tonnage de la rivière, dont la totalité excède rarement 25,000 tonneaux, lui reviennent; l'île Bréhat en fournit, de son côté, environ 5,000. Le sel est le principal objet d'importation; le commerce d'exportation est exclusivement alimenté par la culture locale, et, quoique très susceptible d'être amélioré, l'état hydrographique du chenal suffit à peu près au mouvement actuel.

Vauban a étudié sous un autre point de vue l'atterrage du Trieux. Les avantages militaires d'une position qui, du saillant le plus septentrional de la côte de Bretagne, appuie le port de Brest, couvre les entrées de Morlaix, de Saint-Malo, et menace les îles anglaises de la Manche, ne pouvaient pas lui échapper. Il la visita en 1664, et il paraît qu'il eut un moment l'idée d'y placer l'établissement qu'il conseilla plus tard de former à Cherbourg. L'entrée du Trieux, encadrée entre des roches granitiques, ne se modifie pas, comme les atterrages ouverts dans des terrains d'alluvion, sous l'action du temps et de la mer; elle est exactement aujourd'hui ce qu'elle était au XVII[e] siècle. Le chenal qui sépare l'île Bréhat du Sillon de Talber, et se dirige du nord-est vers l'embouchure du Trieux, est praticable aux plus grands vaisseaux : le fond en est rocheux, et les courans y sont très violens; mais on peut mouiller dans la rade adjacente de Pomelin et dans l'intérieur de la rivière, jusqu'à la hauteur de Lézardrieux, quatre vaisseaux, cinq frégates, et un nombre considérable de corvettes, de bricks et de bâtimens de flottille : la station est incommode faute de largeur, et la manœuvre y est pénible; mais la sûreté en est parfaite, et la rareté des abris le long d'une côte aussi exposée aux entreprises de l'ennemi ne permettait pas plus sous Louis XIV qu'aujourd'hui de dédaigner un refuge si facile à rendre inexpugnable. En attendant mieux, Vauban fortifia l'île Verte, dont le canon commande la passe, et fit construire sur une roche isolée au bord du chenal, et sur les hauteurs de Crec'h-ar-Maout, la pyramide de la Croix et la tour de Bodic, qui, visibles de très loin, tracent aux navires la route du mouillage. Il n'en fût certainement pas resté là, si l'entrée de la rivière avait été aussi accessible par la passe de l'est que par celle du nord. Le bras de mer appelé le Ferlas, qui court au sud de l'île Bréhat et joint le chenal de Pontrieux, a 5 kilomètres de longueur et présente à basse mer une surface de 500 hectares : il est abrité par des terres élevées, l'entrée forme une petite rade dont l'accès est facile et la tenue excellente; mais, au-delà du débouché du Kerpont, des roches sous-marines interdisent le passage aux grands bâtimens. L'enlèvement de ces roches réunirait les deux mouillages en un seul, en doublerait l'étendue, et donnerait à

ce vaste abri la chose essentielle qui lui manque, c'est-à-dire deux entrées se suppléant réciproquement suivant l'état de la mer, la direction des vents, le but et le point de départ des navires. Dans l'état actuel du Ferlas, les grands navires n'entrent guère dans la rivière de Pontrieux que par des vents qui leur en interdiraient la sortie, et n'en sortent que par des vents qui n'en permettraient pas l'entrée. Une semblable condition est exclusive de toute importance militaire et laisse les bâtimens marchands exposés, comme une proie facile, à toutes les entreprises des corsaires à vapeur. C'est bien moins faute de ports que de rades et d'abris que notre côte est dans une condition si inférieure à celle de la côte opposée d'Angleterre; de là sont venus la plupart des malheurs que nos armes et notre commerce ont éprouvés dans la Manche : nous ne saurions donc aborder avec trop de sollicitude et poursuivre avec trop de persévérance la correction des vices naturels qui neutralisent les avantages d'une station aussi bien placée que celle de Bréhat. Le Ferlas, si bien décrit dans les cartes hydrographiques du *Pilote français*, n'a pas encore été, que je sache, étudié sous ce point de vue. Les roches qui l'obstruent sont en petit nombre, et gisent à 2 ou 3 mètres au-dessous du niveau de la basse mer; elles retiennent entre elles des masses considérables de débris et de coquilles de madrépores qui, suivant la force et la persistance des vents, marchent tantôt vers l'entrée, tantôt vers le fond du canal. Vauban a pu s'arrêter devant cet obstacle : de son temps, l'art de l'ingénieur offrait peu de moyens de le lever. Il est aujourd'hui permis d'être moins timide : d'autres roches sous-marines que celles du Ferlas ont été arrachées, et aucune entreprise de ce genre n'avorte plus faute d'instrumens; les difficultés à vaincre aiguisent les esprits, la lutte les anime, la nécessité d'atteindre le but découvre, pour y parvenir, des voies inespérées. Le déblai du Ferlas doterait la côte de Bretagne d'un de ces ports de refuge accessibles à tous vents et à toutes marées que l'Angleterre multiplie à grands frais partout où elle croit avoir à sauver un navire ou à dresser une embuscade, et je m'abuse beaucoup s'il existe un seul point de notre littoral où un pareil établissement rendît plus de services et fût moins dispendieux à former.

Si le projet de déblai du Ferlas exige des études assidues et d'assez longs préparatifs, il en coûterait peu d'améliorer le Kerpont, ce passage étroit, mais sûr, qui coupe à l'ouest le plateau de Bréhat et réunit la rade du midi au grand chenal de l'ouest. Le milieu du Kerpont est traversé par deux bancs étroits de granit qui découvrent à mer basse : en les enlevant, on augmenterait d'une heure par marée le temps pendant lequel le passage est praticable, et ce serait un notable avantage pour les navires de la côte occidentale de la baie de Saint-Brieuc, qui prennent tous les jours cette voie.

La rade de Bréhat est bornée au sud par l'île Blanche, amas confus de roches qui se projette en avant de la pointe de l'Arcouest. De cette pointe à celle de Plouzec, située au sud-est, la distance est de 8 kilomètres : dans l'intervalle s'enfonce entre des terres élevées l'anse profonde de Paimpol; elle est couverte du nord-est par un plateau d'écueils au bord duquel se dressent les pics aigus de l'île Saint-Riom, remarquables par les formes volcaniques qu'ils affectent. Les masses abruptes des Mets de Goëlo couvrent de l'autre côté la pointe recourbée de Plouzec. Le soulèvement tranchant de Guilben se détache du fond de l'anse et la divise en deux parties; celle du sud doit son nom à l'abbaye de Beauport, dont ses eaux ne baignent plus que les ruines pittoresques; Paimpol est assis au fond de celle du nord, au débouché d'un petit ruisseau; la plage est parsemée de rochers et découvre à mer basse à plus d'une lieue : le bas de l'anse offre plusieurs échouages très sûrs, très accessibles, et d'autant plus précieux qu'en morte-eau la marée ne s'élève pas jusqu'au port. Entre l'île Saint-Riom et les Mets de Goëlo, les grands bâtimens mouillent sur un bon fond de sable. Quand le flot se déverse du raz de Bréhat dans la baie de Saint-Brieuc, il court en dehors de l'île Bréhat et de l'île Saint-Riom, prenant la voie la plus large et la plus courte; mais bientôt, sollicité par le vide de l'anse de Paimpol, il y pénètre vivement et entraîne dans le port, en leur faisant décrire une courbe rapide, les navires qu'il a pris à la hauteur des Héaux. Cette dérivation du courant principal arrive dans l'anse chargée de matières terreuses : aussi le ruisseau de Paimpol ne suffit-il pas au dévasement du port, et surtout, depuis qu'une trentaine d'hectares où la marée formait une réserve d'eau ont été endigués en arrière, les posées ont besoin d'être périodiquement déblayées. Dans l'anse de Beauport, qui n'est balayée par aucun cours d'eau, le fond s'exhausse librement; elle est déjà perdue pour la navigation, et l'on pourrait presque déterminer l'époque où, tout-à-fait comblée, elle sera reconquise par l'agriculture; elle reviendrait ainsi à l'état de prairie dans lequel, s'il faut en croire de vieux titres, elle était au XIIIe siècle. L'anse de Paimpol, ouverte à l'entrée de la baie de Saint-Brieuc, est le lieu d'attente des bâtimens qui ne peuvent entrer dans les ports voisins que par les marées de vive-eau, et ses défauts concourent presque autant que ses avantages à la rendre, en temps de guerre, le dépôt des prises de nos croiseurs : les écueils dont l'atterrage est hérissé, la largeur même de ses plages et la vitesse avec laquelle s'en retire la mer ressemblent à des piéges, et un ennemi ne se hasarderait pas impunément au milieu. A défaut de la forte station que Vauban aurait voulu établir dans les eaux de Bréhat, celle-ci offre aux bâtimens de flottille des sûretés qui ne sont point à dédaigner. Le mouvement du port de Paimpol flotte entre 20 et 25,000 tonnes : c'est à peu près tout

ce que comporte le peu d'étendue du territoire qu'il dessert, et le luxe de végétation, la richesse de culture qui se déploient sur les collines entre lesquelles l'anse est encadrée ne suffisent pas pour alimenter une exportation de denrées telle que la promet dans le voisinage, au port de Pontrieux, une position avancée dans l'intérieur des terres. L'atterrage de Paimpol se recommande par des avantages inverses : il s'avance sur la mer, et son importance se fonde autant sur les services qu'il rend à la navigation générale que sur les relations qui lui sont propres.

Deux langues, entre lesquelles il n'existe aucune analogie, se partagent le territoire des Côtes-du-Nord, et Paimpol est situé sur la ligne où elles se rencontrent. On vante l'énergie et la simplicité primitives du breton, et n'eût-il pas l'avantage qu'ont réclamé pour lui plusieurs savans d'avoir été parlé à la descente de la tour de Babel par Gomer, fils de Japhet et père commun des peuples celtes, il l'emporte incontestablement en antiquité sur les langues dérivées du latin. Quels que soient les titres de noblesse d'un idiome, quand il est sans littérature, sans aptitude à rendre les choses nouvelles, inintelligible en dehors d'un cercle étroit, il y parque la population dont il exprime la pensée, borne son horizon intellectuel et élève au sein de la commune patrie des barrières également incommodes pour tous ceux entre lesquels elles s'interposent. La communauté de langage, au contraire, est un des liens les plus solides et les plus doux qui s'établissent entre les hommes, et elle n'importe pas moins au bien des individus qu'à l'unité de l'état. Depuis vingt ans, la langue française a gagné en Bretagne plus de terrain que pendant tout le siècle qui a précédé, et la dispersion intelligente de la jeunesse du pays dans les régimens de l'armée, les séjours prolongés des garnisons dans la presqu'île, le perfectionnement des communications qui sollicite les hommes à sortir de chez eux, ont été pour cela plus efficaces que le zèle de l'université. Ce progrès se maintiendra d'autant mieux que le gouvernement se méprendra moins sur ses causes, et s'abstiendra davantage de chercher à l'accélérer prématurément.

De la pointe de Plouzec au fond de la baie, la côte court au sud-sud-est sur une étendue de 52 kilomètres. L'âpreté du rivage, la vivacité avec laquelle le heurtent tour à tour les courans de flot et de jusant, attirés dans le fond des principales échancrures, les rochers sans nombre qui surgissent du fond de la mer, prescrivent au navigateur qui veut se tenir près de terre les plus rigoureuses précautions. Entre ces écueils se distingue par sa masse le plateau des roches de Saint-Quay. Il gît à 1,500 mètres de la côte, et le canal intermédiaire offre sur un bon fond de sable et d'algues, mais entre des passes obstruées de roches sous-marines, un mouillage de 160 hectares. Ce mouillage, qui n'est passable que par le beau temps, c'est-à-dire quand on en a le

moins besoin, est décoré du nom de *Rade de Portrieux*, apparemment pour montrer combien les marins de la baie sont peu gâtés en fait d'abris. Le port d'échouage de Portrieux donne sur la rade. Un mole de 200 mètres de longueur le protége médiocrement contre la mer, et y retient, sans en rien laisser échapper, les débris des falaises voisines qu'y charrie le jusant. Peut-être l'ouverture, à la racine du môle, d'une issue au travers de laquelle le courant continuerait sa marche et entraînerait les sables dont il est chargé arrêterait-elle le comblement du port. Les môles ainsi percés ne sont pas d'une invention nouvelle, et c'est par ce procédé que les Romains prévenaient l'envasement de leurs ports de l'Adriatique. Malgré ces difficultés, beaucoup de denrées se chargent à Portrieux pour les îles de la Manche; l'on y arme pour la pêche de la morue, et cette activité garantit que les améliorations y seraient bien placées.

A trois milles au sud de Portrieux, la petite rivière d'Ic forme à l'abri du nord, au fond d'un repli de la côte et en face d'un mouillage exposé à l'est, mais d'un accès facile et d'une bonne tenue, un chenal dans lequel les marées de quartiers portent près de 2 mètres d'eau. Dès 1612, les habitans de Binic y commençaient des armemens pour le banc de Terre-Neuve, et bientôt une petite jetée protégea le chenal contre le ressac des lames renvoyées du midi par la courbure de la côte. En 1783, le duc de Penthièvre, aïeul du roi Louis-Philippe, vint à Binic; peu de jours auparavant, une barque, montée par dix-huit hommes, avait péri sur les roches situées en dehors de la jetée : le prince était grand-amiral de France; il ordonna, pour prévenir de semblables malheurs, la construction d'une seconde jetée, et fit faire le projet d'un môle qui, plus puissant et plus avancé, devait s'enraciner à la pointe nord-est de l'atterrage. L'on n'a mis qu'en 1846 la main à ce dernier travail. Le môle s'allonge à 320 mètres au sud-est; établi sur un sol plus bas et atteint par la mer montante plus tôt que le port, il réunit à l'avantage d'en faciliter l'accès celui d'ouvrir un large abri aux bâtimens surpris dans ces parages par de violentes rafales du nord. Le souvenir reconnaissant du pays a donné le nom de *Port-Penthièvre* à ce refuge. Cet ouvrage est le mieux conçu qu'on ait encore exécuté dans la baie. Peu de temps avant qu'on l'entreprît, d'autres améliorations s'étaient réalisées : le chenal de l'Ic avait été aligné, garni de beaux quais; l'établissement d'un pont de bois en amont avait déterminé la construction d'un nouveau quartier sur la rive droite de la rivière. L'administration reculait devant la dépense de ce projet; les habitans de Binic, pour le faire adopter, se sont chargés de l'exécuter eux-mêmes à des prix auxquels n'eût souscrit aucun entrepreneur. On ne dit pas qu'ils aient gagné sur le marché; mais leur intelligence avait prévu les effets de leur dévouement, et l'air de

prospérité du bourg témoigne que leurs sacrifices n'ont point été infructueux. Depuis deux cent quarante ans, les armemens pour la pêche de la morue n'ont discontinué à Binic que dans les temps de guerre générale; le mouvement annuel du port dépasse souvent 20,000 tonneaux, et, pour l'accroître encore, il ne faudrait que perfectionner les chemins qui rayonnent alentour.

La mer se dégage au sud des roches de Saint-Quay, et l'on ne trouve plus, jusqu'à la pointe du Roselier, que trois écueils : partout ailleurs ce serait beaucoup; ce n'est rien pour la baie de Saint-Brieuc.

Le fond de la baie et le port du Légué sont signalés au loin par les édifices qui couronnent la montagne de Saint-Brieuc et par le grand vide que forment à côté l'anse et la vallée d'Yffiniac. Le navire qui, venant de l'ouest par un beau temps, cherche l'atterrage de Saint-Brieuc entre avec le flot dans les passes occidentales de l'île Bréhat, et, rapidement entraîné jusqu'en travers des roches de Saint-Quay, il marche ensuite au sud-sud-est jusqu'à ce que, parvenu sur la direction de la vallée du Gouet, il tourne à l'ouest et entre dans la rivière par le plein de la marée à laquelle il s'est abandonné au détour des Héaux. Il a fait ainsi 33 milles en moins de cinq heures. Le navire venant de l'est termine avec encore plus de facilité sa course par la même manœuvre.

Le Gouet débouche au fond de la baie par une vallée étroite et profonde sur une longue plage sablonneuse, où ses eaux divaguent à mer basse. A gauche de l'embouchure est l'anse de Port-Aurèle, bordée de roches accores et couverte du nord par la pointe du Roselier. A droite se dresse, à 66 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur le cap qui sépare la vallée du Gouet de l'anse d'Yffiniac, la vieille tour de Cesson : ce monument de l'architecture militaire du XIVe siècle était autrefois entouré d'un double fossé creusé dans le roc. La tour se rendit en 1592, après avoir essuyé quatre cent cinquante volées de canon, au duc de Mercœur, qui tenait pour la ligue; le duc de Brissac la reprit en 1598 pour Henri IV, et en fit démolir à la mine la face occidentale : ainsi réduite à la forme d'un demi-cylindre, elle sert de retraite aux oiseaux de proie et d'amers aux navigateurs.

L'entrée du Gouet décrit une courbe aplatie dans laquelle ne pénètrent pas les agitations de la mer. Le port du Légué y est établi et est fermé à deux kilomètres de l'embouchure par un pont sur lequel passe la route de Saint-Brieuc; il consiste en un canal d'une trentaine de mètres de largeur, bordé de beaux quais et pourvu de cales et de magasins. La population s'est fixée de préférence sur la rive gauche, à l'exposition du midi.

Saint-Brieuc est situé à moins d'un kilomètre en arrière du Légué, sur le cap escarpé au pied duquel se bifurquent la vallée du Gouet et

celle du Gouëdic. Le saint dont la ville porte le nom débarqua de la Cambrie sur ce rivage en 545. Il ne songeait évidemment point à fonder un établissement maritime, et plaça sa retraite au milieu des bois, sur un lieu élevé, tel que ceux d'où les patriarches aimaient à faire monter leurs prières vers le ciel. Il y bâtit un monastère, fit des défrichemens, et bientôt quelques habitations se groupèrent alentour. Au IXe siècle, le monastère fut érigé en évêché. Plus tard, une population attirée par la force défensive de la position y trouva, sous la protection d'une enceinte crénelée, la seule sécurité qu'ait comportée pendant plusieurs siècles l'état politique de la Bretagne. Les vieux remparts sont tombés lorsqu'ils n'ont plus été qu'une gêne inutile, et de belles promenades en occupent aujourd'hui la place. Doté, par la division du territoire en départemens, d'établissemens que lui refusait l'ancienne organisation provinciale, Saint-Brieuc a doublé depuis 1789, et cette ville est avec 14,053 habitans le chef-lieu d'un département qui en compte 632,613. Sa population n'est que le quarante-cinquième de celle du ressort, et ce n'est point assez pour exercer sur le pays une influence considérable.

Le Légué passe, on ne saurait dire pourquoi, pour le faubourg de Saint-Brieuc : les deux populations sont séparées plutôt que réunies par la raideur des rampes qui les font communiquer. Sauf une étroite issue ouverte par la route de Pontrieux, on ne sort du Légué qu'en passant au travers de Saint-Brieuc, et l'établissement maritime est emprisonné entre des vallées sans routes et des routes rebutantes d'escarpement. Lorsque des tracés excellens s'offraient d'eux-mêmes pour le service du port, on leur en a préféré de détestables. Était-ce crainte que l'aplanissement de l'accès du rivage n'y attirât la population des hauteurs, et qu'une assistance intelligente accordée aux intérêts maritimes n'amoindrît, par les comparaisons auxquelles elle donnerait lieu, les créations du VIe siècle? Je ne sais; mais, soit effet de rivalités locales, soit indifférence de l'administration, c'est sans utilité pour notre puissance navale que le chef-lieu de l'un de nos départemens les plus populeux est assis au centre d'un territoire fertile, au fond d'une baie ouverte sur la mer la plus fréquentée du globe.

La construction de quais et de bassins sur une rive accessible aux navires n'est pas toujours le meilleur moyen de les attirer : la perfection et la multiplicité des artères intérieures par lesquelles se forment ou se débitent les cargaisons importent davantage encore à la navigation. La circulation maritime augmente ou décroît avec la circulation territoriale à laquelle elle correspond, et, pour animer l'une, il ne faut souvent que développer l'autre. Deux millions dépensés au Légué à la construction de 1,550 mètres de quais n'ont exercé aucune influence sensible sur le tonnage local. Ce tonnage eût probablement doublé, si

l'on eût consacré le quart de cette somme à réunir le port à la route de Brest par un tracé latéral au Gouet, à diriger par le vallon du Gouëdic une rampe adoucie vers le faubourg oriental de Saint-Brieuc et les routes de Quintin, de Moncontour et de Loudéac, enfin à percer, en côtoyant horizontalement l'anse d'Yffiniac, une route directe vers Lamballe et Paris. La longueur totale de ces trois tronçons serait de quinze kilomètres; en abrégeant les distances, en évitant les pentes, ils procureraient une économie moyenne d'environ 2 fr. sur chaque tonne tirée du Légué. L'agriculture gagnerait encore plus que le commerce à cet allégement des frais de transport. La plage vers laquelle convergeraient les routes à ouvrir est un inépuisable dépôt de tangue; le territoire adjacent est, comme celui de la côte du Mont-Saint-Michel, exclusivement granitique et tertiaire, et l'amendement calcaire y produit les mêmes effets. Faciliter l'extraction de la tangue, c'est élargir la surface fécondée. Les cantons de Saint-Brieuc, de Châtelaudren, de Plouagat, de Quintin, de Montcontour et de Lamballe, qui sont à portée du Légué, comprennent une étendue de 96,283 hectares, dont 12,990 sont encore incultes, et avec de bonnes routes ils extrairaient 4 à 500,000 tonnes de tangue. Un accroissement de produits agricoles d'environ 3 millions de francs répondrait à ce mouvement.

L'exécution de travaux si féconds serait aujourd'hui d'autant plus opportune que les environs de Saint-Brieuc ont de graves pertes à réparer. Ils prospéraient naguère par la fabrication des toiles de Bretagne. La petite ville de Quintin en était le principal marché, et il s'y faisait annuellement pour 10 à 12 millions d'affaires. Cette industrie des chaumières remplissait les intervalles des travaux des champs; elle a succombé sous la concurrence des toiles de Belgique, ou plutôt des machines qui les tissent. La Belgique n'a jamais montré beaucoup de gratitude pour les faveurs que nous accordons à ses manufactures; mais exerçât-on les représailles que pouvait attirer la protection dont son gouvernement couvrait naguère la piraterie littéraire, la vieille fabrication bretonne ne serait pas pour cela ranimée. En effet, elle trouverait les marchés du dehors encombrés des produits de sa rivale, et les procédés modernes de filature et de tissage s'établiraient à Saint-Brieuc même, que le vide fait dans les campagnes ne serait pas mieux comblé; la dissémination qu'on regrette serait vaincue par le voisinage de grands ateliers aussi bien que par la concurrence étrangère. L'affaissement de l'ancienne industrie locale est donc irrémédiable, et il ne reste qu'à reporter sur de nouveaux objets les habitudes de travail qu'elle a fait naître. L'aspect général du pays, les coutumes, les préjugés, les tendances de ses habitans, tout annonce que les seules industries qui puissent y prendre racine sont celles qui se rattachent immédiatement à la culture et à la navigation. Le Breton n'est point fait

pour la vie renfermée des fabriques : il lui faut l'air du ciel, la paix des champs, le retentissement de la mer, et jusqu'aux brumes et aux écueils blanchis d'écume de ses rivages : il réussit dans tout ce qui le rapproche de ces éternels objets de ses affections; il ne recueille en dehors que mécomptes. Aussi les branches les plus humbles de l'industrie agricole et de l'industrie navale sont-elles ici susceptibles de prendre des développemens spéciaux, et la culture maraîchère des environs de Saint-Brieuc n'est point celle dont il y a le moins à attendre. Cette culture est renommée dans toute la Bretagne : les facilités qu'elle fournissait pour la formation des approvisionnemens de bord contribuèrent, dès le règne d'Henri IV, à imprimer dans la baie l'essor aux armemens pour la pêche de la morue, et de nos jours les besoins des équipages des terreneuviers ont, par un juste retour, élargi les débouchés de la culture. L'industrie maraîchère s'étend actuellement sur presque toutes les communes du canton de Saint-Brieuc; comme dans le voisinage immédiat de Paris, elle se combine avec la culture des céréales, des fourrages, des racines, et l'on pourrait prétendre sans exagération qu'elle a quadruplé depuis quarante ans les produits du sol qu'elle occupe. Elle s'applique principalement aux choux et aux oignons; mais l'art d'approprier ces légumes au service des voyages de long cours n'a pas pris la même extension que celui de les faire croître. Si la marine bretonne a besoin de choucroute, elle la fait venir de Strasbourg, et lorsque des procédés nouveaux, mettant des substances alimentaires d'un usage éphémère en état de traverser le temps et l'espace, ouvrent le commerce du monde à ce qui n'était que le commerce d'une province, ce pays, pour lequel ils semblent inventés, ne paraît pas s'en douter. Des légumes frais exposés à une température de 40 à 50 degrés se réduisent, par la vaporisation de l'eau qu'ils contiennent, au sixième de leur poids primitif, et, comprimés ensuite à la presse hydraulique, ils se condensent jusqu'à la pesanteur spécifique de 0,65; c'est à peu près celle du bois de sapin. Conservés dans cet état pendant plusieurs mois, pendant plusieurs années, transportés sous les latitudes les plus diverses, ils reprennent, par la simple immersion dans l'eau tiède, le volume, le poids, la saveur et jusqu'à l'aspect qu'ils avaient perdus (1). Pour ne citer ici que des faits officiellement constatés par l'administration de la marine, des choux embarqués sur *l'Astrolabe* le 29 janvier 1847 et revivifiés en janvier 1851 ont été trouvés très bons; les légumes mis en expérience à Cherbourg ont si bien repris leur couleur et leur flexibilité naturelle, qu'ils semblaient nouvellement cueillis; quelques-uns avaient, à s'y méprendre, l'aspect des légumes frais. On ne sent quelle heureuse influence doivent exercer

(1) Voir les Mémoires de l'Académie des sciences, t. XXXII, 1851.

sur la navigation les procédés de M. Masson qu'en voyant, au bout d'une longue traversée, le dégoût des vivres secs, précurseur des maladies, s'emparer des équipages. Le cri de *terre!* ne retentit si vivement à l'oreille du marin, ne ranime si bien son énergie que parce qu'il répond à son insu à l'un des besoins les plus pressans de notre nature. On ne désire avec tant d'ardeur le rivage que parce qu'on se trouve mal à la mer. *Terre!* cela veut dire vivres frais et retour de la santé, de la force et de la joie. Il ne s'agit plus aujourd'hui, pour faire accompagner chaque navire des produits toujours verts des jardins du rivage, que de rendre vulgaires des procédés dont le moindre mérite est le bon marché. La condition du marin n'aura pas reçu de plus grande amélioration depuis plusieurs siècles. C'est ainsi que les sciences, donnant ce dont les révolutions font un leurre, mettant à la portée des classes les plus humbles de la société les biens qu'enviaient naguère les classes les plus fortunées, établissent entre les hommes plus de véritable égalité que n'ont jamais fait les institutions politiques : le plus pauvre d'entre nous franchit aujourd'hui la distance de Paris à Versailles en moitié moins de temps que ne le faisait Louis XIV au comble de sa puissance, et bientôt la chaudière du simple matelot sera pourvue d'alimens interdits, sur les galères du XVIIe siècle, à la célèbre table du duc de Vivonne. L'arrondissement de Saint-Brieuc possède les élémens indispensables de cette révolution; qu'il sache les mettre en œuvre, et il remplacera l'industrie qui lui échappe par des industries dont la concurrence étrangère ne le dépouillera pas plus que de la fécondité de son sol ou de la navigation de sa baie.

Si l'industrie de la salaison est si peu avancée dans le département des Côtes-du-Nord, ce n'est assurément faute ni de débouchés ouverts par la navigation, ni d'abondance de bétail. Le porc est l'animal le plus multiplié du pays; c'est aussi celui dont la race est la plus défectueuse, et si des croisemens intelligens l'amenaient à une transformation semblable à celle qu'ont opérée dans le département de Seine-et-Oise l'influence et les exemples de la ferme de Grignon, la valeur de la chair obtenue par la quantité de denrées affectée à cette destination serait singulièrement accrue. Le bœuf de la Bretagne, au contraire, est par la saveur et la fermeté de sa chair très préférable à ceux des bords de l'Elbe et de la Hollande, et cependant la marine des côtes méridionales de l'Angleterre tire de Hambourg une grande partie de ses salaisons. Il en coûterait peu dans les Côtes-du-Nord, où ne manque aucune des conditions naturelles du succès, d'emprunter à l'Alsace et à l'Allemagne des procédés dont l'application n'exige que des soins tout-à-fait vulgaires.

Une sorte de salaison tout aussi délicate que celle des viandes est depuis plus de deux siècles familière aux riverains de la baie : c'est

celle de la morue, et qui réussit dans l'une peut à coup sûr réussir dans l'autre. Le Légué par sa position au fond de la baie, Saint-Brieuc par les facilités que procure aux affaires la principale agglomération d'hommes et de capitaux du pays, sont devenus le centre des opérations de la pêche de Terre-Neuve. Les ports de la baie font aujourd'hui le huitième de la totalité de nos armemens pour le banc (1), et une institution que devraient s'approprier beaucoup d'autres régions maritimes établit entre eux un lien dont le point d'attache est à Saint-Brieuc : c'est la *Société d'assurance mutuelle de la baie*. Elle prend à son compte tous les risques de mer que peuvent courir les navires destinés à la pêche de Terre-Neuve, depuis le départ de Bretagne jusqu'au retour, y compris les voyages faits pour le placement du poisson, soit sur les côtes orientales de l'Amérique, soit sur les côtes européennes de l'Océan, soit sur les côtes de la Méditerranée : elle pourvoit à ses charges par la perception de primes graduées sur la valeur et le plus ou moins d'extension des opérations des navires. Les statuts de cette association, dont tous les membres se connaissent, dont tous les objets s'apprécient entre hommes du métier avec une rigoureuse équité, sont d'une remarquable sagesse, et n'ont jamais donné lieu à aucun débat qui ait éclaté au dehors. Ces statuts sont publics, mais les résultats économiques de l'association demeurent secrets entre les intéressés. S'il est vrai, comme on l'affirme à côté d'eux, que les charges de cette mutualité soient inférieures de moitié aux primes fixes qu'exigent dans des circonstances analogues les assureurs maritimes ordinaires, il est fâcheux que ces résultats ne reçoivent pas une publicité qui ferait des prosélytes au système. L'influence salutaire exercée par l'association sur les soins donnés aux armemens paraît n'avoir pas moins contribué que l'économie de la gestion au succès obtenu.

Il ressort de cet aperçu que les élémens d'un établissement maritime puissant entre les établissemens secondaires sont épars au Légué, à Saint-Brieuc et dans les environs, mais presque réduits à la stérilité par leur isolement. Quelques kilomètres de routes tracés avec intelligence, quelques travaux à la mer, dont un coup d'œil jeté sur l'ensemble de la baie fait sentir l'avantage, quelques sacrifices d'amours-propres locaux obtenus, — et le port obscur de Saint-Brieuc prendrait rang parmi les bons ports de la Manche. Tout le département des

(1) Les contingens se sont répartis en 1850 de la manière suivante :

Paimpol.	1	bâtiment et	57	hommes.
Portrieux.	4	—	246	—
Binic..	11	—	520	—
Le Légué.	11	—	527	—
Dahouet.	2	—	62	—
En tout. . . .	29	bâtimens et	1,412	hommes.

Côtes-du-Nord devrait se coaliser pour cet agrandissement de son chef-lieu. La France a le tort de classer ses départemens et de dispenser entre eux les parts favorables du patrimoine commun beaucoup moins en raison de leur importance réelle que de celle des chefs-lieux, et le département des Côtes-du-Nord, qui est le cinquième dans l'ordre des populations et le cinquante-sixième sur l'échelle des chefs-lieux, est fort intéressé à ce que Saint-Brieuc ne s'obstine pas à rester sur un degré si inférieur à celui où tout l'appelle à monter.

A la sortie du chenal du Légué, le navigateur voit l'anse d'Yffiniac s'enfoncer au sud entre des roches accores. L'anse a 5 kilomètres de profondeur et 800 hectares de superficie. Les moindres barques y seraient en perdition : les vents et les marées y poussent incessamment un mélange de débris granitiques et de coquilles moulues qui l'aurait depuis long-temps comblée sans l'action d'un ruisseau qu'elle reçoit par le fond, et qui, divaguant à mer basse sur la grève, affouille et repousse les dépôts de la haute mer. L'agriculture et la navigation gagneraient également à ce que le ruisseau d'Yffiniac fût rejeté et contenu dans un chenal latéral, qui viendrait déboucher perpendiculairement à celui du Gouet, au pied de la tour de Cesson. Cette affluence d'eau améliorerait l'accès du Légué, et la culture maraîchère de Saint-Brieuc, qui enveloppe déjà l'anse, trouverait dans les alluvions désormais stables qui lui seraient livrées le champ le plus riche dont elle puisse ambitionner la conquête.

Deux ports seulement s'ouvrent sur la côte orientale de la baie. A trois lieues de l'embouchure du Gouet, au-dessous de la pointe de Pleneuf, une coupure qui semble le résultat de l'écartement de roches granitiques d'une quarantaine de mètres d'élévation conduit à un échouage intérieur sur lequel les marées de pleine et de nouvelle lune jettent une couche de cinq à six mètres d'eau. C'est le port de Dahouet. Jusqu'à ces derniers temps, le chenal, obstrué de rochers, n'était praticable que pour les pêcheurs du voisinage; aujourd'hui dégagé, il reçoit des bâtimens du commerce et donne passage à des navires armés pour la pêche de la morue. Dahouet est le port des cantons de Lamballe et de Pleneuf. Les grains de ce territoire sont des meilleurs de la Bretagne; ils pèsent dans les années ordinaires quatre-vingt kilogrammes par hectolitre et sont par conséquent très propres à la fabrication des farines d'armement. L'importance du commerce de grains de la baie de Saint-Brieuc avec l'Angleterre et la Hollande était signalée, à la fin du XVIIe siècle, dans les comptes-rendus de l'intendance de Bretagne à Louis XIV. Le pays gagnerait beaucoup à ce que ces exportations eussent lieu sous la forme de farines; mais l'extrême imperfection des moulins ne permet pas encore qu'il en soit ainsi, on n'y sait pas même employer la moitié des forces motrices disponibles. Néanmoins une

usine perfectionnée, établie sur le Gouet auprès de Saint-Brieuc, commence à donner des exemples que ses concurrens devront suivre sous peine de tomber.

Le dernier point abordable de la côte en-deçà du cap Fréhel est un petit port qui n'a point encore obtenu la part d'attention due à son passé, et, si je ne m'abuse, à son avenir. Le joli village d'Erquy s'élève sur l'emplacement de la *Rheginea* de la table théodosienne. Des médailles, des fragmens de mosaïques trouvés dans le sol, des tronçons de voie romaine alignés dans la direction de Corseult sont les seuls vestiges connus de cet établissement maritime et militaire des Romains. Les anciens du village prétendaient, au commencement de ce siècle, avoir encore vu des débris de murailles de la ville antique mis à découvert par les marées des équinoxes. Quelle que soit la valeur de ce témoignage, il vaudrait mieux, à juger de l'ancien état de la plage par les traces de l'action qu'y exercent les élémens, chercher les restes de Rheginea en arrière qu'en avant du rivage. Les sables, poussés par les vents d'ouest, ont comblé le fond de l'anse; elle pénétrait autrefois beaucoup plus avant qu'aujourd'hui dans les terres : le port romain ne pouvait pas être ailleurs qu'à la place où l'on ne voit plus qu'une lagune, et la ville dont il était le cœur devait lui être adjacente.

Erquy est situé au pied de gracieuses collines, au fond d'une anse ouverte à l'ouest entre les roches de la Houssaye et un cap élevé qui l'abrite du nord par une saillie de deux mille mètres; l'anse, qui a cinq cents mètres d'ouverture et mille de profondeur, s'arrondit sur une plage sablonneuse. L'entrée est masquée du côté du large par des écueils entre lesquels s'ouvrent quatre passes très sûres pour qui les connaît. En dehors de l'anse, le cap abrite des vents d'amont une petite rade où l'on mouille par quatre à cinq brasses d'eau, sur un très bon fond de sable. Cette rade a servi de refuge à Duguay-Trouin dans une des actions aventureuses de sa jeunesse. Il commandait *le Coëtquen* de 18 canons, et avait pour matelot un bâtiment d'égale force. Ayant fait rencontre, au nord de l'île Bréhat, de trente navires marchands conduits par deux corvettes anglaises, il se chargea de l'escorte et livra le convoi à son compagnon. Les deux corvettes enlevées, il regagnait l'île avec quatorze prises, lorsque survinrent cinq bâtimens de guerre anglais qui lui en reprirent deux. Duguay-Trouin, pour dégager son camarade que les roches de Bréhat mettaient suffisamment à couvert, prit chasse devant les Anglais et les conduisit droit à Erquy : ceux-ci connaissaient mal l'atterrage; les plus opiniâtres manquèrent se briser sur les roches dont il est semé, et, après quelques jours de blocus, ils perdirent patience et s'éloignèrent. Cela se passait en 1692; Duguay-Trouin avait par conséquent dix-neuf ans. Les Anglais ne se sont depuis lors que trop familiarisés avec ces para-

ges : pendant les dernières guerres, leurs croiseurs, s'embusquant derrière l'îlot rocheux du Verdelet, surveillaient de là toute la baie, et le 12 mars 1796 un convoi de douze voiles, allant de Brest à Saint-Malo sous l'escorte de la corvette *l'Étourdie*, fut brûlé en rade même d'Erquy par une frégate, deux bricks et un lougre commandés par sir Sidney Smith. La station que Vauban voulait établir dans les eaux de Bréhat servirait à prévenir de pareilles insultes.

Le mouvement du port d'Erquy, bien modeste encore, car il n'a atteint 3,834 tonneaux qu'en 1850, est au début d'un progrès qui peut aller fort loin. Il devra cet avantage à un gisement de grès siliceux, éminemment propre au pavage, qui l'enveloppe du côté du nord. Cette formation constitue toute la côte, sur un développement de vingt-quatre kilomètres, entre le fort de la Latte et le port d'Erquy. Je l'ai côtoyée par mer sur toute sa longueur : la largeur sous-marine en est mal connue, mais elle est visiblement beaucoup plus considérable que celle de la bande territoriale qui s'appuie au midi sur le granit. Ce grès appartient aux terrains de transition du système silurien; il affecte une transparence supérieure à celle de la porcelaine, avec des teintes variées entre le rose et le vert tendre : la première de ces teintes est la dominante, et quand, aux heures de basse mer, le soleil fait reluire, au pied des falaises noirâtres et sur les talus des écueils qui se déploient à l'ouest du cap Fréhel, les galets qu'y roulent les flots, on croirait de loin les grèves revêtues d'un lit de feuilles de rose. Les terrains de transition des côtes de Bretagne et de Normandie recèlent plusieurs gisemens analogues à celui-ci; le plus connu s'exploite aux portes de Cherbourg, mais je ne sais aucun grès comparable, pour la finesse et la dureté, à celui d'Erquy.

La seule partie de ce gisement où l'extraction soit économique et facile est celle qui s'étend du port aux Bouches d'Erquy. J'ai essayé d'en reconnaître la limite méridionale, et j'en évalue la superficie à 650 hectares; elle forme un plateau de 70 mètres de hauteur moyenne au-dessus du niveau de la mer, et peut être considérée comme inépuisable. Ce n'est pas un médiocre avantage dans un lieu si bien situé pour l'exportation.

On a commencé, il y a peu d'années, à façonner en pavés le grès d'Erquy. Les essais de ce pavé faits dans les villes voisines n'ont point été défavorables; à Rennes et à Saint-Malo, on l'a trouvé moins cher que le granit et très préférable pour l'usage et la durée. Les gens du monde qui parcourent dans d'élégans équipages les rues de Paris et de Londres ne traitent le pavé qu'avec un suprême dédain : les cochers de fiacres et les rouliers le maudissent souvent, les gens à pied quelquefois; mais les uns et les autres réfléchissent rarement sur les services que rend un objet si grossier, et se doutent peu de ce qu'il faut

de labeurs et d'intelligence pour le tenir en état dans une capitale d'un ou deux millions d'ames. Le monde vit de choses vulgaires, et, pour juger de l'influence qu'exercent sur notre existence ces humbles cubes de grès, supposez Paris dépavé : en huit jours, la vie et le mouvement s'éteignent; les immondices s'accumulent et fermentent au sein de la population; la ville n'est plus qu'un cloaque infect; elle apprend, sous l'aiguillon des privations et des épidémies, à honorer le mérite méconnu, et bientôt un paveur y devient un personnage infiniment considérable. Ne médisons donc point du pavé, surtout à propos d'une navigation qui peut lui devoir un brillant avenir (1).

L'entretien de la voie publique exige dans l'intérieur de Paris un million cinq cent mille pavés, et coûte 1,500,000 francs, dont moitié pour la fourniture du grès. Chacun de nous use donc, plus d'un lecteur de la *Revue des Deux Mondes* l'ignorait peut-être, un pavé et demi par an. Les besoins doivent être les mêmes à Rouen et au Havre, villes marchandes où la circulation est fort active, mais moins bien desservie, et, dans les cas où le Parisien se contente d'un pavé et demi, aucun provincial n'a l'indiscrétion de prétendre à plus d'un pavé. Comptons donc cent mille pavés pour Rouen et trente-deux mille pour le Havre. Les villes intermédiaires servent à l'écoulement des pavés de rebut.

On sait que le pavé des villes de Paris, de Rouen et du Havre est fourni par les carrières de grès siliceux fort nombreuses dans les deux couches de sables supérieurs et de sables moyens du terrain géologique de Paris. Les principales exploitations sont situées sur les bords de l'Yvette, de la Marne, de l'Oise et dans la forêt de Fontainebleau. Aucun concours n'a jamais été, que je sache, ouvert entre le pavé de la vallée de la Seine et celui d'Erquy; mais le premier appartient à une formation moins ancienne, sa pesanteur spécifique n'est que les quatre cinquièmes de celle du second, et à juger du service de chacun par sa dureté et par les effets destructifs d'un frottement réciproque, le pavé d'Erquy doit durer plus de deux fois autant que l'autre. On pourrait donc trouver son compte à le payer plus cher. L'excédant de durée se traduit en effet en économie de main-d'œuvre; un bon pavé donne beaucoup moins de boue qu'un mauvais, et les frais de nettoiement se réduisent d'autant. Les économies qui s'expriment en chiffres sont insignifiantes auprès des avantages que procure au public la bonté du pavé : le parcours de la rue dégagée de boue, moins obstruée par les réparations, devient plus facile, plus rapide; c'est pour les hommes et les animaux l'épargne du temps et de la fatigue. C'est quelque chose que la commodité et l'agrément de la circulation, que le bon

(1) Dans les détails qui suivent, j'ai profité des instructives recherches de M. Darcy, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, sur *le pavage et le macadamisage des chaussées de Londres et de Paris*. (Paris, in-8°, 1850.)

marché du transport : la salubrité de la voie publique est d'un intérêt bien supérieur encore. Les savans font de pénibles recherches sur les causes des pestes du moyen-âge : les villes de ce temps n'étaient pas pavées, et celles de l'Orient ne le sont pas encore; ce simple fait explique les ravages de fléaux dont nous sommes exempts, et les ingénieurs du pavé de Paris préviennent cent fois plus de maladies que la faculté de médecine n'en guérit. Nous n'avons plus la peste, il est vrai; mais la source des malignes influences qui débilitent sourdement la population des rez-de-chaussée donnant sur la rue est-elle tarie? Que de tailles gracieuses s'étiolent, que de frais visages se fanent, que d'existences languissent et s'éteignent prématurément dans les boutiques de Paris par l'effet des miasmes dus à la porosité du grès de Fontainebleau! Et ces effluves ne s'élèvent-elles jamais au niveau des étages supérieures? Les carrières d'Erquy seraient la fontaine de Jouvence des demoiselles de comptoir, et si la classe respectable des honnêtes gens qui vont à pied est celle qu'affecte le plus l'état du pavé, il est permis, dans un pays qui a la prétention d'être gouverné dans l'intérêt des masses, de s'arrêter sur un pareil objet.

Comptons maintenant. A Paris, à Rouen, au Havre, le pavé cubique de 23 centimètres de côté, dimension que l'expérience a consacrée comme la mieux appropriée à la nature de la pierre et à celle du service qui lui est imposé, coûte 500 fr. le millier. Un pavé a moyennement à Paris trente-trois ans de durée; réduisons, par courtoisie pour les carrières du bassin de la Seine, celle du pavé d'Erquy à cinquante ans : son admission dans le service de Paris procurera une économie d'un tiers sur les frais de main-d'œuvre. Mais le bon marché des fournitures en accompagnera ici la bonne qualité. Les carrières d'Erquy sont baignées par la mer, et si des travaux peu dispendieux appropriaient l'atterrage à sa nouvelle destination, le millier de pavés embarqués n'y coûterait pas plus de 120 francs. Il pèse trois tonnes; le transport et les faux frais reviendraient :

Pour le Havre, à. . . . . . 195 francs;
pour Rouen, à. . . . . . . 205 francs;
pour Paris, à. . . . . . . 240 francs;

on épargnerait donc 185, 175 ou 140 francs par millier, suivant celle de ces trois villes qu'il s'agirait d'approvisionner.

Nos voisins les Anglais ont encore plus besoin que nous des carrières d'Erquy. La circulation est plus considérable, l'humidité plus grande, et les matériaux moins résistans chez eux qu'en France. Il passe par jour 10,750 chevaux sur le boulevard des Italiens, la voie la plus fréquentée de Paris; il en passe 30,000 sur le pont de Londres, et les maisons du Strand et de Cheapside, toujours frémissantes de la

trépidation du sol qui les porte, s'inclinent et surplombent, menaçant à leur tour les véhicules qui les ébranlent. On ne parcourt pas les rues de Londres sans éprouver un sentiment de commisération pour les êtres à deux et à quatre pieds qui, exclus de l'usage du trottoir, sont réduits à celui de la chaussée; mais l'aspect de leur gêne est moins triste encore que la lecture des enquêtes, mémoires, délibérations, où les conseils de paroisse exposent les tourmens que leur cause la difficulté de maintenir la viabilité des rues. Les grès de Kent et de Middlesex sont broyés comme le grain sous la meule par les milliers de roues et de pieds de chevaux qui les bocardent sans relâche. L'alderman Wood a beau importer dans son pays les chaussées à *trams* dont il a fait la découverte à Milan et les garnir de granit d'Aberdeen; son granit devient glissant, et des centaines de jambes cassées protestent contre les perfectionnemens qu'il introduit. Sir James Mac-Adam appelle tout aussi vainement à son aide jusqu'à l'Inde et à la Chine; les galets de Bombay et de Macao ne lui réussissent guère mieux que ceux de l'Europe, et une dépense annuelle de 54 francs par mètre courant pour l'entretien de la chaussée en cailloutis du pont de Westminster la maintient à peine contre l'action des vingt-deux mille chevaux qui la triturent chaque jour. Le désespoir des ingénieurs a tout essayé, jusqu'au pavé de caoutchouc, tout excepté le grès d'Erquy, celui des matériaux à portée de Londres qui coûterait le moins et remplirait le mieux sa destination. La longueur développée des rues, qui n'est à Paris que de 425 kilomètres, est de 1,126 à Londres, et, sans prétendre régler le *droit au pavé* du citoyen anglais, on peut remarquer que, d'après la consommation du Parisien, il faudrait à la ville de Londres au moins trois millions, c'est-à-dire quatre-vingt-dix mille tonnes de pavés d'Erquy par année. Les autres villes des côtes méridionales d'Angleterre ne tarderaient pas à profiter des exemples de la capitale; elles emploieraient dans leurs rues et sur leurs routes environ quarante mille mètres cubes de pavés de petits échantillons ou de cailloutis confectionnés avec les débris de la fabrication principale.

Ce simple aperçu des besoins de la France et de l'Angleterre montre que la plus injustement dédaignée de toutes les industries pourrait doter le port d'Erquy d'une importance navale dont n'approcha jamais celle que l'antique Rheginea dut à la puissance romaine. Tout est à faire, mais tout est disposé par la nature pour l'établissement industriel et maritime qu'appellent les bancs de grès d'Erquy. Les moyens de débardage et d'embarquement actuels sont barbares, la ligne d'acostage des navires est tout encombrée de quartiers de roches; mais il suffirait d'une campagne pour tout transformer. Un jour, peut-être prochain, l'exploitation se déploiera par étages sur toute une ligne de trois kilomètres; des voies ferrées réuniront les chantiers des

carriers aux quais d'un bassin à flot qui n'est pas moins nécessaire pour l'économie et la rapidité des chargemens que pour la sûreté de nombreux navires. La place de ce bassin est marquée par la lagune fiévreuse qui, vestige presque effacé du port romain, désole chaque automne par ses effluves la population voisine. Pour le moment, il conviendrait d'élargir l'échouage par l'enlèvement des roches à fleur de plage qui le garnissent au sud et d'en augmenter la sûreté en fortifiant la digue naturelle de la Houssaye. Chacune de ces dépenses serait très faible comparativement à l'avantage produit.

Le port d'Erquy est le seul point par où le gisement de grès soit attaquable. Si l'exploitation se développait beaucoup, elle tenterait probablement d'élire un second champ sur la plage sablonneuse des Bouches d'Erquy. Ouverte au nord, à mi-chemin du port au cap Fréhel, la plage s'enfonce entre les escarpes du grès et sert de refuge aux bateaux de pêche du village des Hôpitaux. Trois petits ruisseaux se déchargent au fond, et sans doute il ne serait pas impossible de contraindre leurs eaux réunies à creuser dans les sables sur lesquels elles divaguent un chenal praticable. En attendant cet avenir, les Bouches d'Erquy n'offrent au présent que des dunes à revêtir de bois et quelques hectares de bonne terre à endiguer.

Le bon marché des subsistances est une des conditions essentielles de l'établissement des industries qui occupent beaucoup de bras. Erquy est, sous ce rapport, un des points les plus favorisés de la côte de Bretagne. Si l'équilibre actuel entre les ressources et les besoins était troublé par la survenance d'une nombreuse colonie d'ouvriers, il serait facilement rétabli par le défrichement de 1,547 hectares de terres incultes qui s'étendent du cap d'Erquy au cap Fréhel. Les empiétemens commis par quelques riverains sur la partie communale de ces terres prouvent suffisamment combien elles sont susceptibles de devenir productives. Il ne manque, pour les féconder, que de la chaux, et les bâtimens employés à l'exportation du grès pourraient rapporter plus de pierre calcaire que n'en réclamerait l'amendement de toutes les terres du rivage adjacent.

Voilà le périple de la baie terminé. La ligne droite du cap Fréhel à Bréhat, au sud de laquelle elle s'ouvre, est plusieurs fois coupée par les festons d'une ligne de niveau, en dedans de laquelle la profondeur est inférieure à vingt brasses, et va diminuant presque régulièrement jusqu'à la côte. Cette ligne, facile à reconnaître à la sonde, n'est guère franchie que par les bâtimens obligés par leur destination à braver les écueils dont la baie est semée. Parmi ces écueils, les plus nombreux hérissent les avenues des ports, et la périlleuse nécessité de les ranger de près pour accoster la terre est singulièrement aggravée, pendant une partie de l'année, par le fâcheux établissement des ma-

rées. L'établissement est vers six heures du soir (1); ainsi, dans les quatre ou cinq jours des marées de vive-eau, les seules où les ports soient accessibles pour les grands bâtimens, le plein de la mer se place entre cinq et sept heures, tant du soir que du matin. Pendant la mauvaise saison, ces heures appartiennent à la nuit. Nous adoucissons quelquefois la rigueur des lois de la nature en modifiant, dans la mesure de notre faiblesse, les circonstances auxquelles elles s'appliquent. S'il est impossible ici de soustraire la navigation à la coïncidence des brumes, des gros temps et de l'obscurité, on peut au moins assainir les atterrages et raser, soit au niveau des plages, soit à celui des basses mers, les roches qu'elle risque le plus souvent de heurter. C'est ce qu'on a fait pour les Galettes, qui masquaient l'entrée du Légué : c'est ce qu'on devrait faire aux abords de tous les autres ports de la baie.

Considérés dans leur ensemble, les écueils de la baie se groupent sur les côtés, et laissent libre au milieu un canal large et profond, qui, marchant du nord au sud, s'épanouit à l'approche de la terre et aboutit aux atterrages de Dahouet, de Binic et du Légué. L'entrée de ce canal est bornée à l'est par le Grand-Léjon, écueil d'autant plus redoutable, qu'élevé de 7 mètres au-dessus des plus basses mers, couvert de 5 par les plus hautes, les courans de flot et de jusant portent dessus avec une violence irrésistible, quand le vent vient à manquer. Le canal est la seule partie sûre de la baie; le flot et les vents tenant du nord, qui sont ici les plus fréquens et les plus vifs, poussent naturellement vers son extrémité les navires qui manquent par mauvaise fortune ou évitent par prudence l'entrée des ports d'aval, et il est presque toujours facile de s'y maintenir ou de s'y jeter. Cette disposition naturelle des choses met en même temps en relief les vices du domaine maritime et les remèdes qu'il y faudrait apporter. Ceux-ci seraient de deux sortes et se placeraient l'un à l'ouverture, l'autre au fond de la baie. Le premier consisterait dans l'élévation sur le Grand-Léjon d'une pyramide doublement utile comme balise méridionale du chenal de Granville et de Saint-Malo et comme indication de l'entrée du chenal de Saint-Brieuc. La construction de ce signal ne serait point une entreprise ordinaire; mais, indépendamment des ressources offertes par les métaux, il n'y a point ici de difficultés invincibles pour l'art

(1) On entend par *établissement des marées* d'un port l'heure à laquelle la marée qui suit le passage de la nouvelle lune au méridien atteint sa plus grande hauteur. Cette heure est toujours la même, et sert de point de départ pour le calcul des heures de la pleine mer dans l'intervalle entre les syzygies.

L'établissement exact des marées est :

à l'île Bréhat, à.	5 heures	48 minutes	du soir.
à Paimpol, à.	6	—	
au Légué et à Erquy, à.	6	— 5	—

qui fait briller à l'horizon le feu des Héaux de Bréhat. L'établissement d'un refuge central que pussent toujours gagner les bâtimens compromis dans ces parages dangereux importerait bien davantage encore. Quinze années d'observations attentives en ont désigné l'emplacement aux ingénieurs hydrographes de la marine, et la certitude de procurer ainsi à la navigation de la baie la sécurité, sans laquelle elle ne se tirera jamais de sa médiocrité, les a fait sortir de leur réserve habituelle sur les indications de travaux (1). Cet abri, dont les avantages et l'insuffisance du Port-Penthièvre font mieux que jamais sentir la nécessité, cet abri serait au Port-Aurèle : un môle, enraciné sur la pointe du Roselier et s'avançant de 400 mètres au sud-est, en rendrait la sûreté parfaite, et les navires y seraient portés sans effort par la plupart des accidens de mer dont ils sont assaillis dans la baie. La nature du fond et la proximité des matériaux renfermeraient dans d'assez étroites limites les dépenses de ce travail.

Cette construction rendrait un autre service à la région maritime et territoriale dont elle occuperait le centre : elle concourrait à lui donner la métropole qui lui manque pour attirer la navigation lointaine, le commerce et les capitaux. Le refuge du Port-Aurèle servirait d'avant-port au Légué, et le dédommagerait ainsi du désavantage de n'être pas accessible à toute marée. Malgré les obstacles suscités par l'incurie des hommes, le Légué tend à devenir le foyer des principales relations du pays : il ne faut, pour s'en convaincre, que considérer la manière dont se répartissent entre les ports de la baie le mouvement naval et les produits des douanes. Ils ont été en totalité :

En 1846,	de 140,504 tonneaux	et 239,609 francs.	
1847,	de 136,396	—	et 188,533
1848,	de 127,477	—	et 178,221
1849,	de 127,546	—	et 174,468
1850,	de 133,933	—	et 145,722
1851,		—	de 199,724

La part du Légué dans la moyenne annuelle d'un mouvement de 133,153 tonneaux et d'une perception de 187,879 fr. est de 45,000 tonneaux et de 133,153 francs; c'est plus du tiers de la navigation, ce sont les sept dixièmes de l'impôt. La vente annuelle des sels pendant la même période a été de 15,812 quintaux au Légué, et de 10,102 seulement dans le reste de la baie. On peut affirmer sans témérité, d'après ces indices de l'étendue relative du marché que dessert le port du Légué, que la réalisation des améliorations qu'y réclament l'état du rivage

(1) Voir le *Pilote français*, page 132 des *Instructions nautiques* publiées au dépôt de la marine en 1851.

et celui de la mer, y développerait bientôt un mouvement égal à celui de la baie entière. Cet avantage serait l'effet d'une création et non d'un déplacement d'intérêts. Loin d'y perdre, les ports voisins y gagneraient par l'extension de leurs relations avec une place de commerce qui, sans leur rien enlever, les ferait participer aux avantages de l'extension de son rayon.

Les améliorations dont l'état doterait la baie de Saint-Brieuc n'auraient pas le sort de germes enfouis dans une terre inféconde. Dans les dix dernières années, la pêche de Terre-Neuve, que nous regardons avec raison comme notre meilleure école de matelots, a légèrement rétrogradé dans son ensemble: en 1840, les ports étrangers à la baie envoyaient à Terre-Neuve 9,933 hommes; ils descendent en 1850 à 9,368; la baie, au contraire, porte ses armemens de 1,168 hommes à 1,412. Le rapprochement des inventaires respectifs du matériel naval est encore plus remarquable: le matériel des autres ports de l'Océan réunis comprend 512,437 tonneaux en 1840 et 509,836 en 1850; tandis qu'il n'est pas même stationnaire, celui de la baie passe de 13,145 tonneaux à 19,320, et s'accroît de 47 pour 100. L'état doit aider ceux qui s'aident eux-mêmes, et quand il place ainsi les encouragemens, il ne fait qu'élargir les bases de sa puissance. Qu'on n'hésite donc point à fortifier les élémens de prospérité navale qu'a réunis la nature et que paralyse l'incurie des hommes autour de l'atterrage de Saint-Brieuc: ce sera donner à peu de frais aux villes maritimes de la côte opposée d'Angleterre une rivale qu'elles ne sauraient mépriser.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur une carte de Bretagne pour comprendre la pensée de Vauban sur la défense de cette côte et les avantages du port de refuge que nos ingénieurs hydrographes voudraient ouvrir au-dessous de Saint-Brieuc. L'atterrage de Bréhat, situé sur un angle saillant au milieu de la côte septentrionale de la Bretagne, s'avance comme un bastion à mi-distance entre Brest et Cherbourg : c'est la place de la station navale dont la protection devait, aux yeux de Vauban, couvrir tout ce qui est en arrière. Doublement précieuse pour la défense et pour l'attaque, depuis que l'application de la vapeur à la navigation a rendu les croisières plus redoutables, cette station relierait l'un à l'autre nos deux grands ports militaires de l'Océan. — L'établissement commercial se développerait au fond de l'angle rentrant adjacent et au foyer d'une aire territoriale triple de celle qui s'allonge vers Bréhat. La vieille alliance entre la marine marchande et la marine militaire ne reposerait nulle part sur des bases plus solides et plus fécondes.

J.-J. Baude.

ÉTUDES

ADMINISTRATIVES.

LES CULTES.

LES ÉGLISES PROTESTANTES ET LE CULTE ISRAÉLITE.[1]

I.

Les cultes protestans reconnus par la loi se divisent, comme on sait, en deux communions principales : les églises réformées ou calvinistes, et la confession d'Augsbourg ou les luthériens.

Les calvinistes, autrefois si nombreux, lorsque figuraient à leur tête la maison de Bourbon, les Condé, les Bouillon et plusieurs des plus illustres familles de la noblesse française, sont aujourd'hui réduits à une faible minorité. Cependant Nîmes, Montauban, Castres, Bordeaux, Paris, en renferment un grand nombre. Ils sont répandus dans tous les départemens du midi et dans plusieurs de ceux de l'ouest et du nord. Le nombre de leurs ministres est de 511, répartis dans 62 départemens. Le Gard seul compte 93 pasteurs, la Drôme 41, l'Ardèche 37, le Bas-Rhin 23, l'Hérault et le Tarn chacun 22, les Deux-Sèvres et Tarn-et-Garonne chacun 20, la Charente-Inférieure 19, la Lozère 18, le Lot-et-Garonne 17, la Gironde 14, le Haut-Rhin 13, l'Ariége et la Seine chacun 9, d'autres départemens de 8 à 1. Le nombre des temples est de près de 600, dont 120 dans le Gard.

L'église évangélique de la confession d'Augsbourg est connue en France depuis seulement que l'Alsace en fait partie. Le traité de paix

(1) Voyez la livraison du 1er septembre.

de Westphalie avait stipulé en sa faveur l'*uti possidetis*, notamment à Strasbourg, où, sous le régime républicain de cette ville libre et impériale, le luthéranisme était la religion dominante. Strasbourg est demeuré le siége principal de cette église; environ 30,000 luthériens y sont réunis; Paris en possède à peu près 15,000. Plus d'un quart de la population du Bas-Rhin se compose de luthériens. Quelques-uns sont disséminés dans le reste de l'Alsace; au total, ils ne sont établis que dans 9 départemens. Le nombre de leurs pasteurs est de 249, dont 159 dans le Bas-Rhin, 32 dans le Doubs, 28 dans le Haut-Rhin, 10 dans la Haute-Saône, 8 dans la Meurthe, 5 dans la Seine et 3 dans les Vosges.

Deux facultés de théologie sont ouvertes aux protestans : l'une à Montauban, spécialement affectée, ainsi que le séminaire qui y est annexé, aux étudians du culte réformé; l'état y paie 28 demi-bourses de 200 francs; l'autre à Strasbourg, où sont réunis les étudians des deux cultes, — mais principalement ceux de la confession d'Augsbourg. 4 bourses et 8 demi-bourses y sont entretenues par l'état pour le culte réformé; 12 bourses et 24 demi-bourses, pour la confession d'Augsbourg. Strasbourg, vraie métropole des luthériens français, renferme en outre le séminaire et le petit séminaire affectés à cette confession. Héritages de la florissante bourgeoisie d'autrefois, ces deux établissemens lui sont chers. Le petit séminaire est le gymnase, institution qu'on peut appeler la fille aînée de la réforme à Strasbourg; le séminaire proprement dit, établissement analogue aux séminaires diocésains, et dont les élèves, ce qui l'en distingue, se sont toujours soumis aux épreuves universitaires, est un débris de l'ancienne université, à laquelle Strasbourg devait jadis un rang éminent parmi les principaux foyers de la science. Il jouit d'un revenu propre qui dépasse 80,000 fr., somme employée à ses besoins et grevée en outre de charges de toute espèce au profit des églises protestantes de Strasbourg et de divers établissemens essentiels au culte de la confession d'Augsbourg (1).

On porte à 1,500,000 environ le nombre des protestans français, dont plus des trois quarts appartiennent au culte réformé; mais cette évaluation n'est point officielle. Le dénombrement de la population d'après les cultes n'a point été fait et présenterait des difficultés presque insolubles. Les deux cultes protestans figurent au budget de 1853 pour la somme de 1,307,550 francs.

Parmi les nombreuses sociétés que l'église évangélique a vu se for-

(1) Ces divers détails statistiques sont en partie empruntés à la statistique générale de la France par M. Schnitzler, ouvrage aussi précieux par la richesse des documens qu'il contient que par son exactitude, et à *une note de statistique administrative sur les cultes non catholiques*, note pleine d'intérêt et dont la fidélité est garantie par le nom de l'auteur, M. Charles Read, chef du service des cultes non catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes.

mer dans ses rangs pour des objets religieux ou charitables, il en est 6 consacrées à la propagation de la Bible, 2 à Paris, les 4 autres à Nîmes, Strasbourg, Castres et Bordeaux. Le revenu annuel des deux sociétés de Paris dépasse 120,000 francs. D'autres se consacrent aux missions évangéliques, à l'impression des livres religieux, à l'instruction primaire et à la bienfaisance : elles disposent de sommes assez considérables. Des maisons ont été ouvertes aux orphelines à Saverdun, à Castres, à Neuhof, à Marseille et à Achicourt, et aux orphelins à Nîmes, à Montauban, à Orléans, à Livron et à Nérac. Des écoles ont été fondées à Lille et à Paris, une colonie à Sainte-Foy (1).

Au nombre de ces créations de la charité religieuse, une mention particulière est due, à raison de leur caractère spécial, aux deux institutions de diaconesses établies à Paris et à Strasbourg. L'objet que se sont proposé leurs fondateurs a été de procurer aux protestans, sans vœux de pauvreté, d'obéissance ni de célibat, sans engagemens même temporaires et sans cloîtres, les services que rendent aux catholiques les admirables sœurs vouées au soulagement des malades et à l'instruction des enfans. Les protestans devaient être d'autant plus disposés à s'approprier cette bienfaisante institution, qu'ils réclament, pour les dames de La Rochelle et les sœurs de Sedan, l'honneur de l'avoir fondée avant saint Vincent de Paule.

L'institution des diaconesses de Paris est située dans la rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine. La fondation en remonte à 1841, et est due à M. le pasteur Vermeil, l'un des ministres les plus respectables de l'église réformée, secondé par M. le pasteur Valette, digne ministre de l'église luthérienne. Trois grandes divisions se partagent cette institution : 1° l'*œuvre des enfans*, qui comprend une crèche, une salle d'asile, une école primaire, une école d'apprentissage et une infirmerie pour les enfans scrofuleux; 2° l'*œuvre des malades*, qui contient un hôpital; 3° l'*œuvre du refuge* ou *pénitentiaire*, destinée aux femmes repenties. Les sœurs diaconesses sont admises à l'âge de vingt et un à trente-cinq ans; elles sont d'abord reçues sœurs aspirantes, et acquièrent, après six mois, le titre de sœurs adjointes, qu'elles conservent pendant un an au moins. Ce noviciat terminé, elles peuvent, par délibération du conseil, passer à l'emploi de diaconesse. Dix-huit sœurs seulement, dont six aspirantes, suffisent aux nombreux besoins de l'institution, qui a déjà rendu de grands services.

Strasbourg a vu aussi s'élever dans ses murs un établissement de diaconesses, présidé, depuis octobre 1842, par M. le pasteur Hœrter, et qui contient également un hôpital et des écoles. Vingt-quatre sœurs y sont attachées, d'après les principes suivis dans la maison de Paris.

(1) Voir l'*Almanach protestant pour* 1851. Sans doute d'autres établissemens, non mentionnés dans cet almanach, sont encore dus aux protestans.

L'exemple de ces deux établissemens a fait naître en Angleterre la pensée de fondations semblables. L'archevêque d'York et plusieurs évêques ont encouragé un établissement qui se propose aussi de créer parmi les anglicans des sœurs vouées au soulagement des pauvres et des malades, et des institutions pour les enfans.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer à l'égard des cultes protestans ne s'appliquent qu'aux églises reconnues et salariées par l'état. En dehors de ces églises, on trouve, dans le sein du protestantisme, en France, un certain nombre d'églises indépendantes, dont les unes sont desservies par des pasteurs qui ne se séparent point de la communion générale des réformés ou des luthériens, mais qui seulement ne reçoivent point de salaire de l'état, et dont les autres sont en dissidence déclarée.

Dans l'origine, les circonscriptions affectées aux consistoires n'embrassaient point tout le territoire, à la différence du culte israélite, où, bien que les Juifs fussent beaucoup moins nombreux que les protestans, le décret d'organisation répartit tout l'empire entre les consistoires qu'il créait. Aujourd'hui encore, vingt-cinq départemens ne se rattachent au culte officiel par aucun temple autorisé, ni par aucun consistoire; mais, dans plusieurs, un certain nombre d'individus appartiennent à la réforme, et quelques-uns, sous l'influence des sociétés protestantes, sont devenus des centres religieux qui ne sont pas sans importance. Ainsi, dans le Jura, la société évangélique de Genève a fondé une église; le département de Saône-et-Loire en a vu se former sept avec quatre pasteurs. La société évangélique de Paris entretient cinq pasteurs dans la Haute-Vienne, cinq pasteurs et deux évangélistes dans l'Yonne, un pasteur et deux évangélistes dans la Sarthe. Deux pasteurs évangélistes du pays de Galles travaillent à la propagation de leur foi dans le Finistère. L'Ille-et-Vilaine, la Haute-Marne, la Meuse, les Basses-Alpes et les Hautes-Pyrénées ont également reçu des prédications évangéliques. Celles de ces églises qui se rattachent aux cultes reconnus par l'état cesseront bientôt d'être dépourvues de rapports officiels avec eux. En effet, un décret du 26 mars 1852 dispose (art. 4) que les protestans des localités où le gouvernement n'a pas encore institué de pasteurs seront reliés administrativement au consistoire le plus voisin.

Seize départemens possèdent des églises indépendantes, presbytériennes ou congrégationistes. Bordeaux, Paris, Lyon, Sainte-Foy, en sont les centres principaux. La société centrale d'évangélisation a fondé un certain nombre de stations dans divers départemens (1). Quelques *darbistes*, secte qui prêche l'abolition du ministère sacré et le sacer-

(1) Ces détails statistiques sont en partie extraits d'une note insérée dans *l'Espérance*, journal protestant, du 4 décembre 1851, par M. J.-Aug. Bost.

doce universel, sont répandus dans le Gard et dans le département de l'Hérault. On rencontre aussi dans le Gard (1) un certain nombre de quakers, auxquels leurs frères anglais témoignent un intérêt particulier et qu'ils viennent souvent visiter. Sans affecter la rigidité de principes et de manières des quakers de la Grande-Bretagne et de l'Amérique du Nord, ceux de la France se font remarquer par leurs mœurs douces, humbles et modestes, et par leurs habitudes laborieuses, économes et pacifiques.

On compte en France plus de 5,000 anabaptistes, répartis dans les départemens de l'Aisne (150), du Doubs (350), du Jura, de la Meuse (240), de la Meurthe (1,219), de la Moselle (353), du Bas-Rhin (353), du Haut-Rhin (1,898), de la Haute-Saône (43), de la Somme (100), et des Vosges (400). On sait que l'origine de cette secte remonte au XVIe siècle, et qu'elle apporta le trouble en Westphalie et en Hollande; mais les anabaptistes, si turbulens, si factieux à l'époque de la réformation, sont devenus très paisibles à la voix de leur nouveau chef, Memno, homme éloquent, d'un caractère doux, d'un génie bienfaisant, dont ils prirent même le nom. Beaucoup de débris des *memnonites* sont passés en Suisse, et la plupart de ceux qui vivent aujourd'hui en France descendent des réfugiés qui quittèrent le canton de Berne au commencement du XVIIIe siècle. Ils se font, dit-on, remarquer par l'amour du travail, de l'ordre et de la paix. Il en est peu qui exercent une profession. L'agriculture et l'éducation du bétail sont l'objet principal de leurs occupations. De mœurs faciles et bienveillantes, hospitalières et charitables, fidèles à leurs engagemens, les anabaptistes paraissent fort rarement devant les tribunaux. Leur sobriété est exemplaire et leur probité proverbiale. Ils habitent de préférence les hameaux, les fermes, les maisons isolées dans les campagnes. Ils vivent et s'unissent entre eux. On voit dans cette secte très peu de mariages mixtes. Les anabaptistes tiennent à ne pas changer la forme de leur vêtement, qu'ils disent être celui des apôtres. Leur coutume est de laisser croître la barbe, de porter un chapeau rabattu, un habit carré, large, sans boutons, et des souliers attachés avec des courroies. L'usage des bagues, des colliers, en un mot de toute espèce de bijou, est interdit aux femmes.

(1) Une petite commune du département du Gard, dont la population est à peine de 1,000 ames, Congéniès, autrefois *Congeries*, nom latin qui répond encore à son état actuel, offre la réunion curieuse des cultes divers qui se partagent ces contrées. On y voit ensemble 735 protestans réformés, 182 catholiques romains, 52 méthodistes et 41 quakers. Le temple des protestans a été bâti par eux-mêmes en 1818; soixante jours suffirent pour élever un édifice qui peut contenir 2,000 personnes. Les quakers, ne voulant pas rester en arrière, se cotisèrent à leur tour et eurent aussi leur temple. L'église catholique avait été construite, après la révocation de l'édit de Nantes, avec les pierres, dit-on, du temple des réformés, qui était démoli. L'ordre et la concorde paraissent régner au milieu de ces populations séparées par les croyances, rapprochées par les habitudes, les intérêts et le besoin de la tolérance mutuelle.

Elles doivent observer dans leur costume la même simplicité que les hommes. Les pratiques religieuses des anabaptistes sont fort simples; ils les suivent avec la plus grande régularité. Tous les dimanches, réunion pour la lecture de la Bible, lecture faite par un pasteur de leur choix, qui n'est autre que le plus âgé ou le plus expérimenté d'entre eux; explications sur l'esprit et le sens de l'Évangile, cantiques chantés par les fidèles: voilà de quoi se compose la cérémonie. Les anabaptistes reçoivent le baptême et communient à quatorze ou quinze ans avec le pain et le vin, échangent l'anneau nuptial béni par le prêtre, et demandent, avant de mourir, les bénédictions de Dieu. Deux jours par année sont consacrés à la purification du corps et à l'humilité. Cette cérémonie fort ancienne, conservée avec beaucoup de vénération, consiste à se laver mutuellement les pieds, sans distinction de rang ni de fortune. L'exclusion du temple est prononcée contre tout anabaptiste qui s'adonne à l'ivrognerie, qui danse, qui joue des jeux intéressés, qui a détourné la chose d'autrui ou trompé une fille. Cette exclusion est une peine très grave et rarement encourue : elle peut d'ailleurs être remise après réparation ou amendement. Les anabaptistes, au moment de leur baptême, font serment de ne jamais porter les armes. Sur leurs réclamations instantes, un arrêté du comité de salut public du 18 août 1793, maintenu plus tard par le directoire exécutif, décida qu'ils ne seraient appelés comme militaires que dans les charrois ou les bataillons de pionniers. En 1812, les jeunes conscrits appartenant à ce culte furent incorporés dans les bataillons des trains d'artillerie et du génie. Nous ignorons si depuis lors ils ont conservé ce privilége. Les émigrations pour les États-Unis sont très fréquentes parmi eux, et ils entreprennent de longs voyages à travers les mers avec la plus grande facilité. C'est ce qui explique comment leur nombre, porté à environ 4,000 dans un recensement fait en 1804 et complété en 1809, n'a pas sensiblement augmenté. En 1834, ils avaient demandé que le gouvernement pourvût aux frais de leur culte; mais il ne parut pas possible, en raison de leur petit nombre et de leurs principes qui semblaient se prêter fort peu à une organisation, de donner suite à leur demande. Une église particulière a été, en 1849, ouverte à Paris, rue d'Enghien, pour les anabaptistes (1).

L'église anglicane, à laquelle appartient un grand nombre d'Anglais qui habitent la France, possède aussi un temple à Paris; mais on comprend que cette église, où la politique est si étroitement liée à la religion, ne saurait faire de prosélytes dans le sein des populations étrangères à l'Angleterre.

(1) Nous devons encore ces renseignemens, aussi curieux que peu connus, à la parfaite obligeance de M. Charles Read, qui a bien voulu aussi nous communiquer une partie des documens compris dans notre travail.

Une dernière classe de protestans se distingue plutôt par l'ardeur du zèle et la sévérité des règles que par la différence des croyances religieuses; la plupart forment une nuance seulement, et quelques-uns une véritable secte du culte évangélique : ce sont les méthodistes. Un homme grave, et qui a laissé un nom vénéré dans l'église protestante, raconte comment ils sont arrivés en France. Nous le laisserons parler (1) : « Pendant la période qui suivit la loi du 18 germinal an x, on vit d'abord paraître, dit-il, quelques hommes qui avaient puisé des croyances et surtout des émotions religieuses plus profondes dans la société des frères moraves répandus en Allemagne. C'étaient en général des gens paisibles et inoffensifs qui dogmatisaient peu, qui se réunissaient en petit nombre sans éclat, sans prétention, avec un prosélytisme très doux et très modéré, et qui ne cessèrent jamais de se joindre au culte de notre église... La secte était empreinte de l'esprit contemplatif et doux du pays qui l'avait vue naître; mais, dans un autre pays où la contemplation a dès long-temps cédé la place à l'action, où tout se traduit promptement en fait et en action, des sectes s'étaient élevées à côté de l'école dominante, pleines de l'esprit du pays, entées sur les dogmes les plus mystérieux du christianisme, conçus eux-mêmes dans le sens le plus mystérieux et le plus sacré... Leurs idées sur la Bible étaient empreintes d'un dogmatisme commode dans l'application, mais propre à conduire à l'exclusion, à l'intolérance, au moins à l'égard des opinions religieuses... Une longue guerre avec la Grande-Bretagne nous avait caché le mouvement des esprits, et nous nous figurions ce pays comme au temps de Hume et de Gibbon, lorsque les communications rouvertes par la paix nous le montrèrent animé d'un mouvement religieux très profond et très actif... Nous vîmes paraître, sur divers points de la France, des envoyés de plusieurs sociétés anglaises, qui parurent d'abord comme simples voyageurs, mais qui bientôt prolongèrent leur séjour dans les lieux où ils trouvaient un plus facile accès, y revinrent plus souvent, et quelquefois finirent par s'y fixer, tantôt prêtant secours, tantôt faisant concurrence au pasteur du lieu, tantôt se présentant comme simples missionnaires libres, tantôt profitant de quelques circonstances favorables pour s'introduire dans les fonctions ecclésiastiques de l'église réformée, sans rompre leurs liens avec la société qui les envoyait. Partout ils forment des associations, des réunions pieuses, dans lesquelles ils introduisent non-seulement les idées, mais la discipline et les formes de leur secte... Si l'on se demande quel est le but immédiat que se proposent les prédicateurs du méthodisme, je dirai qu'il faut distinguer. Je ne crois pas qu'il soit possible de douter que, surtout parmi les étrangers, plusieurs

(1) *Vues sur le Protestantisme en France*, par J.-L.-S. Vincent, l'un des pasteurs de l'église réformée de Nîmes. — 1829.

n'aient eu le dessein d'établir en France des églises méthodistes formées des débris de l'église réformée. C'est ce qu'ils ont fait à Genève, c'est ce qu'ils ont tenté en Suisse, et si en France cette tendance est moins manifeste, c'est qu'ils ont trouvé moins d'appuis et plus d'obstacles. La plupart veulent rester membres de l'église réformée, se ménager, dans des réunions privées, les sources d'édification que cette église ne leur fournit pas suffisamment à leur gré, mais ne point rompre avec elle, vivre en elle et surtout agir en elle. Pour les uns, c'est une affaire d'habitude et de raison; ils ne veulent pas former une secte et croient pouvoir se suffire sans en venir à une telle extrémité; pour les autres, c'est une affaire de politique et de calcul. Tout leur déplaît dans l'église réformée. Le culte est pour eux sans vie, les prédications inutiles quand elles ne sont pas blasphématoires, la discipline relâchée et pervertie, les consistoires faibles, mondains et peut-être impies; mais elle est établie, elle a ses réunions régulières, ils en sont membres, peut-être pasteurs: elle leur fournit l'occasion d'être reçus sans défiance, de parler librement et avec autorité; elle éloigne le danger de paraître avec une doctrine, une religion nouvelles; elle couvre même à l'égard de l'autorité civile et de ses lois inquisitives. On y reste pour s'en servir, en attendant de la renouveler. »

Depuis l'époque où ont paru ces lignes, que nous avons empruntées à une plume plus autorisée que la nôtre, le zèle des méthodistes ne s'est pas ralenti; ils n'ont pas cessé de déployer l'activité qui propage les doctrines, le concert d'efforts qui les soutient, la sévérité des formes qui frappe les imaginations. La plupart ont continué à ne se point séparer des églises reconnues; quelques-uns se sont constitués en églises indépendantes, non salariées par l'état, et consacrées au culte wesleyen, du nom de leur fondateur, John Wesley. On porte leur nombre à 3,000 communians environ et 10,000 auditeurs; ils ont ouvert plusieurs chapelles, dont une à Paris.

Tel est, d'après des documens que nous avons réunis avec peine et dont quelques-uns n'ont point de caractère officiel, l'état actuel du protestantisme en France. Il nous reste à faire connaître la loi qui régit celles de ses églises qui sont reconnues par l'état. Cette loi fut rendue le même jour que les articles organiques du concordat. Le premier consul voulait réorganiser à la fois le culte catholique et les cultes protestans. Il y était engagé par la politique non moins que par des préjugés encore ardens, dirigés surtout contre l'église catholique, et que ce rapprochement devait apaiser. Comme il était impatient de recueillir la gloire de la réconciliation de la France avec le saint-siége et d'en faire jouir le pays, une fois le concordat signé, on se hâta d'achever la loi relative aux cultes protestans. Un extrême empressement en précipita la rédaction; on ne se donna le temps ni de consulter les intéres-

sés, ni de rassembler les documens nécessaires. Présentée le 15 germinal au tribunat, la loi était adoptée le 18 par le corps législatif, et elle ne put échapper aux imperfections qui déparent toujours les lois qu'une longue étude n'a pas mûries et qu'une discussion sérieuse et approfondie n'a pas élucidées. Elle n'en fut pas moins saluée avec reconnaissance par les protestans. Cet hommage lui était dû, car, quels qu'en fussent les défauts, elle avait le mérite incomparable de consacrer l'avénement du culte de la minorité au droit commun et le triomphe définitif et régulier des principes de la révolution.

Il y a deux traits généraux qui appartiennent au culte protestant et qui le différencient du culte catholique. En premier lieu, les laïques et les ecclésiastiques concourent en commun, non-seulement à l'administration des choses temporelles, comme dans la paroisse catholique, mais encore au gouvernement spirituel de l'église; seules, l'administration des sacremens et la bénédiction des mariages sont exclusivement confiées aux pasteurs. En second lieu, l'église particulière, la communauté des fidèles, ce que nous appelons la paroisse, est la base et l'élément primordial de toute l'organisation; c'est de l'église particulière que découlent les pouvoirs qui servent à régir l'ensemble des fidèles.

Le premier de ces caractères n'était pas méconnu par la loi. Les consistoires qu'elle créait étaient à la fois composés de pasteurs et d'anciens ou laïques, et leurs attributions comprenaient non-seulement l'administration des biens de l'église et celle des deniers provenant des aumônes, mais encore le maintien de la discipline, la nomination et la révocation des pasteurs, sauf la confirmation du gouvernement. Cependant ces consistoires ne répondaient pas à l'autre principe, d'après lequel chaque réunion, chaque communauté de fidèles, chaque église particulière en un mot doit posséder un conseil propre, préposé à ses intérêts temporels et spirituels. En effet, la loi organique ne s'occupait point de ce degré fondamental de l'organisation des églises protestantes. Le premier anneau de la chaîne manquait. Les nouvelles églises consistoriales devaient contenir l'agglomération de 6,000 ames de la même communion, ne pouvaient s'étendre d'un département dans un autre, et représentaient seules légalement les intérêts locaux des protestans; elles pouvaient être comparées avec assez de vérité à la réunion d'églises particulières qui, dans l'ancienne discipline des églises réformées, s'appelait un *colloque*. Les églises particulières étaient ainsi absorbées, et leur individualité propre se fondait dans cette unité collective. Il en résulta bientôt des froissemens, des conflits, un effort vers l'indépendance, une tendance au congrégationisme, et avec le temps la force des choses, comme il arrive d'ordinaire, l'emporta sur le texte même de la loi; les églises particulières se formèrent d'elles-mêmes sous le nom de consistoire sectionnaire ou conseil d'église

dans le culte réformé, et de conseil presbytéral dans la confession d'Augsbourg. En plusieurs occasions, le gouvernement, sans autoriser officiellement ce fractionnement, s'y prêta; mais ces établissemens, nés spontanément des besoins, étaient en dehors de la loi, et les églises particulières supportaient avec impatience l'espèce d'assujétissement où elles restaient placées.

Ce n'est pas le seul point sur lequel la loi de l'an x ait, dans l'exécution, reçu de profondes atteintes. Au-dessus des consistoires, cette loi a placé des assemblées dont le titre et les attributions diffèrent dans les deux communions. Elle accorde à l'église réformée des synodes dont la circonscription embrasse cinq églises consistoriales, et qui sont formés du pasteur ou de l'un des pasteurs, et d'un ancien ou notable de chaque église. Le but de l'institution est principalement religieux : aux synodes est déféré tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques. Les précautions sont prodiguées pour que leurs assemblées ne créent aucun embarras au gouvernement. Nécessité d'une autorisation pour les réunions et d'une approbation pour les décisions, assistance obligée du préfet ou du sous-préfet aux séances, envoi du procès-verbal au ministre, rien n'est oublié. Cependant les synodes ne furent point réunis. En plusieurs lieux, la réunion était empêchée par des obstacles naturels; mais ce n'était pas cette raison qui arrêtait le gouvernement. Il se croyait plus maître du culte protestant en face d'églises séparées et isolées; il craignait que les synodes ne leur donnassent la force qui résulte toujours de l'association. Peu après la loi de l'an x, un préfet du midi, ayant autorisé la réunion du synode de son département, en fut vertement réprimandé et se hâta de rapporter l'arrêté de convocation.

Dans la confession d'Augsbourg, la loi établit des inspections dont le ressort est de la même étendue que celui des synodes des réformés et dont la composition et les assemblées sont réglées de même; mais, ce qui ne se trouve point parmi les pouvoirs des synodes, l'inspection choisit dans son sein un ecclésiastique qui prend le titre d'inspecteur et qui est chargé de veiller sur les ministres et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières. Deux laïques, nommés dans la même forme, lui sont adjoints, le cas échéant, pour la visite des églises.

La confession d'Augsbourg possède un autre établissement qui n'a point son analogue dans les églises réformées : c'est le consistoire général. D'après la loi organique, trois consistoires généraux devaient se partager la haute direction, mais deux d'entre eux étaient affectés à des départemens qui ont cessé d'appartenir à la France. Le troisième fondé pour les départemens du Haut et du Bas-Rhin, et auquel on a successivement rattaché les églises de la confession d'Augsbourg instituées dans les autres départemens, a seul subsisté. Ainsi les événemens ont produit l'unité que la loi avait écartée. Le consistoire général est

composé d'un président laïque, protestant, de deux ecclésiastiques inspecteurs et d'un député de chaque inspection. Ses assemblées sont soumises aux mêmes conditions que celles des synodes et des inspections. Dans l'intervalle d'une assemblée à l'autre, le consistoire est remplacé par un directoire, composé du président, du plus âgé des deux ecclésiastiques inspecteurs, et de trois laïques nommés, l'un par le chef de l'état, les deux autres par le consistoire général. La loi n'a pas défini les fonctions du consistoire général, ni celles du directoire; elle s'en est référée aux règlemens et coutumes de la confession d'Augsbourg.

D'après les fonctions actives et habituelles qui sont données tant aux inspecteurs qu'au directoire, on ne pouvait se dispenser de réunir les inspections et le consistoire dont elles émanent; mais les convocations n'eurent lieu que pour procéder aux élections nécessaires, et après de longs ajournemens. Les inspections et le consistoire ne furent point appelés à tenir des sessions périodiques et régulières. La loi ne contenait aucune prescription à cet égard, pas plus qu'à l'égard des synodes des églises réformées.

Ainsi la loi organique des cultes protestans avait supprimé à la base l'élément fondamental de la paroisse ou commune ecclésiastique et les droits de la communauté des fidèles. Au sommet, elle avait constitué des pouvoirs qui, dans l'église réformée, étaient dépourvus de cohésion et d'autorité, qui, dans l'église luthérienne, entraînaient des complications que les intérêts et les formalités devaient aggraver, et qui enfin, dans les deux communions, dépendaient entièrement du gouvernement. Aussi les protestans, tout en exprimant leur gratitude, réclamèrent-ils aussitôt contre les dispositions de la loi. Peu de temps après qu'elle eut été promulguée, un mémoire fut adressé au gouvernement par des personnages considérables, membres du sénat, du corps législatif, du tribunat, par des anciens de consistoire et des pasteurs : ils s'y plaignaient des lacunes de la loi, des difficultés qu'elle soulevait, et demandaient la création d'une commission centrale appelée à régler une fois pour toutes une foule de questions de discipline intérieure qui ne pouvaient être autrement décidées.

En 1812, M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, s'occupa de régler plusieurs points relatifs au culte luthérien, et, dans un rapport préparé à cet effet, il déclarait que plusieurs articles de la loi « avaient été rédigés en l'absence d'informations et de documens suffisans,... » — « qu'ils se trouvaient en contradiction avec les faits et avec les chiffres, » parce que, « lors de la rédaction de la loi, on manquait de renseignemens absolument nécessaires pour la bien approprier à la matière sur laquelle on devait disposer. »

Après la chute de l'empire, les protestans firent entendre de nouvelles réclamations. On lit dans une pétition des notables des deux

communions : « Depuis long-temps les églises protestantes de France sont dans un état de souffrance par la non-exécution de plusieurs dispositions de la loi de germinal an x. Jamais les chrétiens de la confession d'Augsbourg, ni ceux du culte réformé, n'ont pu achever leur organisation. Les premiers n'ont eu qu'un de leurs consistoires généraux, celui de Strasbourg, organisé... Les fonds n'ont jamais été faits. Aussi les affaires, même dans le consistoire général de Strasbourg, n'ont fait que languir. Les chrétiens réformés, de leur côté, n'ont eu ni leurs synodes, ni les colloques, qui y sont un préalable nécessaire et qu'exige leur discipline maintenue par la loi ; leurs consistoires, privés de rapports organiques, se sont trouvés dans un funeste état d'isolement. » Les circonstances donnèrent aux protestans un protecteur qui n'était pas alors sans crédit. Le roi de Prusse intervint en leur faveur auprès du gouvernement royal par son ministre, M. de Humboldt. Cependant cette démarche demeura sans résultat; seulement le ministre des cultes, dans une réponse à son collègue des affaires étrangères, du 30 avril 1814, reconnaissait que, « lorsqu'on fit les articles organiques du culte protestant, les auteurs du projet de loi manquaient des élémens nécessaires à son entière confection, » et que « la loi, incomplète sous bien des rapports, était dans le cas de révision. »

On accordait peu d'attention, moins encore d'intérêt aux cultes protestans. La direction de leurs affaires avait été reléguée dans les attributions du directeur des beaux-arts, avec les théâtres et les musées. Pourtant en 1819 M. Decaze institua une commission centrale protestante pour donner son avis sur les affaires pendantes. Elle se réunissait une fois par mois; mais, nommée par le gouvernement, dépourvue de tout caractère représentatif, elle ne pouvait avoir d'autorité et fonctionna peu de temps.

Ce ne fut que sous le ministère de M. de Martignac qu'on s'occupa de nouveau de ces graves intérêts. Le service des cultes non catholiques fut alors placé dans les mains les plus dignes d'inspirer confiance. L'illustre Cuvier en fut chargé. Il y apporta cette fermeté d'esprit, cette sûreté de vues qui lui donnaient dans l'administration une place aussi éminente que dans la science. Il résolut les difficultés qui ne naissaient pas de la loi organique, et prépara la révision de cette loi elle-même; mais cette œuvre délicate exigeait autant de prudence que de ménagemens : elle fut suspendue par la révolution de juillet, et en 1832 la mort prématurée de Cuvier vint retarder encore une réorganisation attendue depuis si long-temps et si vivement désirée.

A la fin de 1839, le gouvernement eut la pensée de corriger la loi organique, au moins en ce qui touche les églises particulières, et prépara dans cette pensée un règlement d'administration publique. Un premier projet relatif aux églises réformées fut rédigé et soumis au conseil d'état. Il consacrait l'existence des conseils presbytéraux char-

gés, sous l'autorité des consistoires, du gouvernement des églises particulières. Il conférait en outre à ces conseils et aux consistoires, pour l'administration du temporel, des pouvoirs analogues à ceux que des lois récentes avaient reconnus aux conseils des communes et des départemens. Au sein du conseil d'état, ce projet souleva de vives objections. Le comité de législation exprima l'avis que des conseils presbytéraux pourvus d'attributions propres ne pouvaient être constitués que par une loi. Arrêté par ces difficultés, le projet fut abandonné.

Cependant la loi organique continuait de porter ses fruits. Les églises réformées étaient éparses, fractionnées, sans autorité, livrées à elles-mêmes. Ce n'était pas seulement la liberté qui est dans l'esprit et les principes de cette communion, c'était une indépendance presque absolue dont les effets pouvaient s'étendre jusqu'aux bases mêmes du culte. Dans la confession d'Augsbourg, un directoire composé de membres que l'âge et les infirmités mettaient hors d'état de remplir leurs fonctions s'était perpétué en dépit de toutes les réclamations, et tenait le pouvoir d'une main débile et mal assurée.

Les choses étaient en cet état au moment de la révolution de février. Les églises protestantes prirent part au mouvement général qui s'était emparé de tous les esprits en Europe. Dans le Palatinat, en Saxe, dans d'autres contrées de l'Allemagne, les luthériens s'assemblèrent pour délibérer sur leurs intérêts. A Strasbourg, le directoire se retira devant une manifestation imposante de ses coreligionnaires. Une commission le remplaça, reçut dans ses rangs des hommes animés des meilleurs sentimens, et, de l'aveu du gouvernement, convoqua une assemblée générale qui se réunit, au mois de septembre 1848, à Strasbourg, et qui comptait 96 membres, élus par plus de 30,000 citoyens de la confession d'Augsbourg.

Les mêmes besoins eurent les mêmes résultats dans les églises réformées. Au mois de mai 1848 s'était tenue une première assemblée qui avait posé les bases d'une réunion plus régulière. Celle-ci ouvrit ses séances à Paris, dans le même mois de septembre. Sur 92 consistoires invités à envoyer leurs délégués, 3 seulement manquèrent à cet appel, et un seul y répondit par un refus. Les sentimens les plus modérés, les plus conformes au véritable esprit religieux, dirigèrent l'élection et animèrent l'assemblée qui en fut le produit.

Après de longues délibérations, où l'ordre ne fut pas un instant troublé, les deux assemblées adoptèrent chacune un projet de loi destiné à modifier la loi de l'an x. Le gouvernement, qui ne s'était pas opposé aux réunions, qui avait même approuvé celles de la confession d'Augsbourg, reçut certainement communication officielle de ces projets. Il ne leur donna aucune suite, cela se conçoit : d'autres soins réclamaient son attention, et peut-être le moment était-il peu favorable à une discussion sur des matières si délicates et qui éveillent tant de

susceptibilités. Quand les bases mêmes du gouvernement étaient en question, il eût été imprudent d'appeler le débat sur les principes de notre droit public en ce qui concerne les cultes. Quoi qu'il en soit, les deux assemblées ont fait imprimer, avec des exposés de motifs, les projets qu'elles ont adoptés. L'assemblée de la confession d'Augsbourg a même publié ses procès-verbaux. Aidé de ces documens, nous pouvons essayer d'apprécier la nature, l'importance et l'opportunité des réformes proposées.

Dans les deux assemblées, on convint d'éviter les discussions dogmatiques. Il avait été proposé à l'assemblée des églises réformées de délibérer au préalable une profession de foi. C'était, disait-on, le devoir d'une assemblée réunie dans un intérêt religieux. Avant de constituer l'église et de faire ses règlemens, il était nécessaire de proclamer sa doctrine, sa foi, son dogme, de lier toutes les consciences dans un symbole commun. Plus l'église s'attacherait fermement à ce symbole, plus elle grandirait en puissance et en autorité. Ce devoir accompli, elle arrêterait d'une main plus sûre sa constitution intérieure. Cette proposition accusait plus d'entraînement religieux que de sagesse pratique. En contradiction avec le mandat donné aux délégués par les consistoires, qui ne leur avait attribué aucune compétence sur le dogme et ne les chargeait que de l'examen des modifications à apporter à la loi organique, elle aurait eu pour effet de convertir en une sorte de concile une assemblée dont la mission était purement administrative et réglementaire, de soulever des controverses irritantes et peut-être d'amener de funestes déchiremens. Elle était d'ailleurs inspirée par des opinions exclusives, qui n'admettaient ni tempérament ni transaction, qui avaient ardemment poursuivi la séparation absolue de l'église et de l'état, et qui, sans tenir compte des temps, des lieux et des circonstances, proposaient en exemple aux protestans français la conduite de l'église d'Écosse et de celle du canton de Vaud. Aussi ne fut-elle point adoptée; deux des dissidens qui l'avaient faite se retirèrent avec éclat, publièrent des protestations, firent appel à leurs coreligionnaires, mais n'empêchèrent point l'assemblée de continuer paisiblement ses travaux. Aucun débat ne s'engagea sur ce point dans la réunion de la confession d'Augsbourg. Personne ne demanda que la discussion sortît du cercle qui lui avait été tracé de propos délibéré dans les élections des délégués. Il était pourtant nécessaire, dans un projet de loi relatif aux seuls protestans, de définir les signes auxquels on reconnaîtrait ceux qui seraient soumis à ses dispositions. L'assemblée de la confession d'Augsbourg considéra comme membres de l'église « les fidèles inscrits sur le registre de la paroisse, » et l'assemblée réformée, ceux qui « justifieraient de leur première communion et qui reconnaîtraient la Bible pour la parole de Dieu et l'unique règle de leur foi. »

On était donc d'accord pour ne traiter que la forme extérieure et les intérêts administratifs. Dans cette limite, parmi les questions à résoudre, plusieurs se présentaient sous le même aspect dans les deux églises; de ce nombre étaient la constitution de la paroisse, celle des consistoires placés au-dessus d'elle, et l'élection des pasteurs. D'autres, au contraire, n'offraient à l'examen des assemblées que des rapports d'analogie plus ou moins éloignés : à cette catégorie appartenait l'organisation, supérieure aux consistoires. Nous omettons de nombreuses questions d'un intérêt purement secondaire.

Il fut unanimement admis dans les deux assemblées que la paroisse, absorbée par la loi de l'an x dans l'église consistoriale, recevrait une organisation particulière. L'assemblée du culte réformé plaça auprès de la paroisse un consistoire particulier; celle de la confession d'Augsbourg, un conseil presbytéral; les noms seuls différaient, la composition était la même : — le pasteur ou les pasteurs et un certain nombre de laïques, toujours en majorité; des fonctions également semblables; elles embrassaient l'administration de l'église et sa discipline. On ne s'accorda pas moins sur le mode d'élection. A Paris et à Strasbourg, on convint unanimement de remplacer par le suffrage universel le suffrage que la loi organique avait remis à un nombre restreint d'électeurs, les plus imposés au rôle des contributions directes. Sans doute, la révolution qui venait de s'accomplir et les circonstances au milieu desquelles on délibérait eurent une grande part dans l'adoption de ce système nouveau; pourtant il s'alliait fort bien aux coutumes et aux principes du culte protestant. C'est ce que l'exposé des motifs du projet de l'église réformée exprimait clairement : « La notion d'église, disait-il, parmi les protestans, est parfaitement en rapport avec les nouvelles institutions politiques et sociales qui viennent d'être données à la France. L'église, pour eux, ce n'est point un corps privilégié parmi les disciples de Jésus-Christ, c'est le peuple chrétien, et nous ne faisons que revenir aujourd'hui, favorisés par le progrès de notre époque, au principe libéral qui de tout temps fut l'esprit du protestantisme. »

De la création d'une administration paroissiale ne résultait point la suppression des anciens consistoires, seulement leur rôle était changé. Déchargés de la gestion directe des affaires des diverses paroisses, ils n'en devaient conserver que le contrôle et la surveillance, et à ce titre il leur appartenait d'intervenir, par voie d'autorisation, dans les actes les plus importans; leur composition restait à peu près celle que la loi de l'an x avait établie. On admit, non sans raison, qu'il ne convenait pas d'étendre le suffrage universel au-delà des conseils de la paroisse; en conséquence, on fit de ces derniers les électeurs au second degré des consistoires.

Pour la nomination des pasteurs, les deux assemblées n'adoptèrent

pas tout-à-fait les mêmes règles. Sur les conditions d'éligibilité, on fut d'accord pour confirmer les dispositions de la loi de l'an x et des règlemens. Sur le mode de nomination, on différa. L'église réformée fit nommer les pasteurs par le consistoire particulier, sauf approbation du consistoire général; l'église d'Augsbourg les fit nommer par le consistoire, auquel elle adjoignait, pour cette élection, un nombre de conseillers presbytéraux égal à la moitié des membres laïques du consistoire. Les candidats étaient tenus de se faire inscrire à l'avance, et le directoire autorisé, en premier lieu, à faire sur les listes des inscrits des éliminations pour des causes définies; en second lieu, à transmettre au gouvernement le procès-verbal d'élection, auquel il pouvait ainsi joindre ses observations. De cette façon, les droits du conseil paroissial, selon l'esprit de la confession d'Augsbourg, étaient beaucoup moins étendus que dans la communion réformée. A part cette différence, on voit que les deux églises adoptaient un régime à peu près identique à l'égard des pouvoirs inférieurs qu'elles instituaient; il en était tout autrement de la constitution des autres rouages de leur organisation.

L'église réformée conservait les synodes particuliers, composés de pasteurs et de laïques, nommés par les consistoires généraux, électeurs au troisième degré; mais, au lieu d'assemblées dépourvues d'attributions, condamnées d'avance à ne se jamais réunir, elle donnait aux synodes une existence active, leur faisait tenir au moins une session par an, et les appelait à statuer en dernier ressort sur toutes les contestations survenues dans l'étendue de leur juridiction, à prononcer la suspension des pasteurs, à veiller sur tout ce qui intéresserait la célébration du culte, le maintien de la discipline et la conduite des affaires ecclésiastiques, à présenter enfin au gouvernement la liste des candidats aux chaires vacantes dans les facultés de théologie. Pour couronner cette organisation, l'église réformée, au-dessus des synodes particuliers, créait un synode général, composé, comme toutes ses autres assemblées, de pasteurs et de laïques, élus tant par les consistoires généraux avec adjonction d'un certain nombre de laïques que par les facultés de théologie. Le synode général devait tenir une session tous les trois ans; il était chargé de prononcer la révocation des pasteurs et d'arrêter ou approuver les règlemens généraux relatifs au culte, à la discipline, à l'organisation et à l'administration de l'église : il était autorisé, à la fin de chaque session, à nommer une commission pour suivre l'exécution de ses délibérations; mais, ce mandat rempli, la commission devait se dissoudre immédiatement. Le synode général était ainsi investi d'une sorte de pouvoir législatif; sauf la révocation des pasteurs, il n'exerçait pas le pouvoir exécutif. L'administration proprement dite appartenait entièrement aux consistoires particuliers, aux consistoires généraux, et, pour quelques cas spéciaux, aux syno-

des particuliers. On revenait ainsi à l'organisation synodale qui a longtemps régi les églises réformées, et qui est la loi de leur institution.

Au contraire, l'église de la confession d'Augsbourg se plaçait sous une autorité centrale unique. Reprenant et fortifiant l'organisation de l'an x, l'assemblée de Strasbourg confiait au directoire « l'autorité administrative supérieure. » Le directoire devait être composé d'un président laïque, nommé à vie par le gouvernement, de deux membres ecclésiastiques et de quatre membres laïques, nommés pour huit ans par le consistoire général et renouvelés par moitié tous les quatre ans. Le pouvoir exécutif lui appartenait. Son président est assimilé, dans la discussion dont les procès-verbaux ont été publiés, tantôt à un évêque, tantôt à un préfet.

Entre le directoire et les consistoires particuliers se trouvent placées les assemblées d'inspection et le consistoire général.

D'après le projet, les assemblées d'inspection ne sont plus, comme dans la loi de l'an x, composées de délégués de chaque église; elles se forment de la réunion des consistoires eux-mêmes; elles sont purement consultatives, et peuvent à ce titre émettre des avis et des vœux sur les intérêts généraux de l'église et sur les besoins des paroisses de leur ressort. Le but de leur institution est principalement la nomination de l'inspection et celle des membres du consistoire général, mandat considérable, car l'autorité active se trouve dans l'inspection, et l'autorité législative dans le consistoire général.

Surveiller les pasteurs et tous les ministres du culte, veiller au maintien de l'ordre dans les églises, les visiter à cet effet, signaler les désordres au directoire et en provoquer la répression immédiate, recueillir les avis, les vœux et les décisions des consistoires et les transmettre au directoire, telles sont les fonctions des inspecteurs; ils sont au nombre de trois par arrondissement d'inspection, un ecclésiastique et deux laïques. Leurs fonctions durent huit ans.

Celles du consistoire général ont la même durée, avec renouvellement par moitié tous les quatre ans. Chaque assemblée d'inspection y délègue deux ecclésiastiques et quatre laïques. Le consistoire se réunit tous les ans : le maintien de la constitution, la discipline de l'église ainsi que l'instruction religieuse sont placés sous son autorité. Il approuve les livres et formulaires liturgiques destinés au culte et à l'enseignement ecclésiastique, juge en dernier ressort les difficultés concernant le régime intérieur de l'église, statue sur les propositions des consistoires et des assemblées d'inspection, contrôle les comptes des administrations, nomme les professeurs du séminaire, et fait les présentations aux chaires vacantes dans la faculté de théologie.

Telle est l'organisation proposée pour la communion d'Augsbourg. Calquée sur la loi de l'an x, elle donne à cette église, comme l'a dit l'exposé des motifs du projet de loi, un chef temporel sous le nom de

président; des adjoints, membres d'un directoire exécutif; un sénat, sous le nom de consistoire général; des juges ecclésiastiques, chargés, sous le nom d'inspecteurs, de veiller sur la discipline; enfin des réunions préposées, sous le nom de consistoires et de conseils presbytéraux, à l'administration des biens des églises et au maintien, au premier degré, du bon ordre.

Quant aux rapports des églises avec l'état, les assemblées de Paris et de Strasbourg ont admis le droit du gouvernement d'approuver la nomination et la révocation des pasteurs, de nommer, sur une liste de présentation, les professeurs des facultés de théologie. La confession d'Augsbourg, comme on l'a vu, lui remet la nomination du président du directoire; mais, dans les deux églises, on a réservé, comme un principe qui résultait de nos nouvelles institutions, le droit pour leurs assemblées de se réunir sans aucune autorisation : opinion erronée, selon nous, pour des assemblées appartenant à des cultes reconnus par l'état, salariés et privilégiés, soumis en conséquence à certaines conditions particulières. Du reste, il est juste de reconnaître que dans les délibérations de Paris et de Strasbourg a régné un vif amour de l'ordre, un grand respect des droits de l'état. On y a pleinement applaudi à l'esprit de la loi organique; nulle voix n'a fait entendre les plaintes amères et violentes que cette loi a soulevées ailleurs.

Le besoin de concorde et de rapprochement qu'éprouvaient les représentans des deux communions protestantes suggéra un projet qui, s'il eût été susceptible de se réaliser, aurait pu produire les plus heureuses conséquences. On proposa la fusion des deux églises en une seule. On sait que ce fut la pensée de Leibnitz, et que Frédéric-Guillaume III a voulu réaliser cette fusion dans ses états, ne se contentant pas toujours des armes de la persuasion pour y parvenir. Il existe déjà en France beaucoup d'affinités entre les deux cultes; ils ont formé en commun un grand nombre d'associations, telles que la Société biblique protestante de Paris, qui leur a long-temps servi de centre; les articles organiques, comme on l'a vu, contiennent plusieurs dispositions qui leur sont communes. Le vœu de les réunir tout-à-fait fut émis à l'unanimité par l'assemblée des églises réformées. Dans la confession d'Augsbourg, les dispositions les plus favorables se firent jour, et une commission fut nommée « pour entrer en rapport avec la commission réformée de Paris et constater à cet égard l'état actuel des choses. » Il ne paraît pas qu'on se soit engagé plus avant dans cette voie. A considérer l'organisation différente des deux églises, l'une inscrivant sur sa bannière l'indépendance, l'autre l'autorité; l'une admettant les droits propres de ses paroisses, l'autre les soumettant à un pouvoir central, investi d'attributions étendues, il est difficile de se rendre compte des conditions d'une existence commune. Lequel des deux principes flé-

chira devant l'autre? Dans les choses purement temporelles, les concessions peuvent s'obtenir et quelquefois s'imposer; dans celles qui touchent à la conscience, la persuasion est difficile et la contrainte impossible. Sont-ce là des questions qui puissent se résoudre à la majorité des voix, et, si l'unanimité est nécessaire, quel espoir de l'obtenir? N'est-il pas à craindre, comme on l'a dit à Strasbourg, qu'au lieu de ne faire qu'une église des deux, on n'en érige une troisième?

Les délibérations dont nous venons de présenter l'analyse ont excité l'attention du gouvernement et ne sont pas restées sans résultat. En 1850, des circulaires du ministère des cultes ont appelé les consistoires des églises réformées à donner leur avis sur les projets de loi élaborés en 1848. Un synode, celui de la Drôme, a obtenu l'autorisation de se réunir. Le consistoire général de la confession d'Augsbourg a tenu session en 1850 et 1851, et a délibéré sur le même objet, ainsi que sur des règlemens accessoires. Enfin, le 26 mars 1852, un décret a été rendu pour modifier la loi organique de l'an x. D'après le rapport qui précède ce décret, l'objet qu'il s'est proposé est de combler, tant dans l'intérêt des églises que dans celui de l'état, des lacunes depuis longtemps signalées.

Le décret donne à chaque paroisse ou section d'église consistoriale un conseil presbytéral, composé de quatre membres laïques au moins, de sept au plus, présidé par le pasteur ou l'un des pasteurs, et chargé d'administrer les paroisses sous l'autorité des consistoires. Les membres du conseil presbytéral sont élus par le suffrage paroissial et renouvelés par moitié tous les trois ans. Tous les membres de l'église portés sur le registre paroissial sont électeurs. La nomination des pasteurs des églises réformées est attribuée aux consistoires, mais le conseil presbytéral peut présenter une liste de trois candidats classés par ordre alphabétique. Dans la confession d'Augsbourg, les pasteurs sont nommés par le directoire, innovation profonde qui dépouille les consistoires d'une prérogative dont ils jouissaient depuis cinquante ans, innovation qui est de nature à provoquer les plus vives réclamations.

Aucune disposition n'est relative aux synodes des églises réformées: ils ne sont nommés ni dans le rapport ni dans le décret et continuent d'être régies conformément à la loi organique. La proposition faite en 1848 de créer un synode général n'est pas adoptée. Le décret de 1852 crée seulement à Paris un *conseil central des églises réformées de France*, appelé à s'occuper des questions générales dont il sera chargé par l'administration ou par les églises, et notamment à concourir à l'exécution des mesures prescrites par le décret lui-même. Le conseil est composé, pour la première fois, de notables protestans nommés par le gouvernement et des deux plus anciens pasteurs de Paris. Aucun ar-

ticle n'indique le mode qui sera suivi ultérieurement pour sa composition. C'est un rouage purement administratif, qui, à ce titre, peut rendre des services en facilitant les rapports des consistoires avec l'état, mais qui, à part cet avantage, ne paraît pas répondre aux vœux exprimés par les églises.

Quant à la confession d'Augsbourg, le décret maintient le consistoire supérieur et le directoire. Il dispose que le premier se réunira au moins une fois par an, sur la convocation du gouvernement, et il étend les pouvoirs du second. Il se rapproche beaucoup des propositions faites par l'assemblée de 1848, et surtout de celles du consistoire général dans sa session de 1850. Il garde du reste à l'égard des inspections de la confession d'Augsbourg le même silence qu'à l'égard des synodes des églises réformées; mais il maintient les dispositions de la loi de l'an x, auxquelles il ne déroge point, et par conséquent, en ne parlant ni des inspections ni des synodes, il les confirme expressément. Le devoir du conseil central des réformés et du consistoire de la confession d'Augsbourg sera d'insister pour que des organes essentiels de leurs communions respectives reprennent l'activité et la vie si longtemps suspendues.

Des instructions du ministre des cultes et des règlemens approuvés par lui doivent déterminer les mesures et les détails d'exécution du décret du 26 mars. C'est surtout dans ces actes qu'il sera possible d'en apprécier le caractère et d'en mesurer la portée.

II.

La population israélite en France est évaluée à 87,000 ames environ. Elle s'est augmentée de 4 à 500 ames depuis 1846, mais ces nombres ne sont qu'approximatifs. Nous avons déjà fait remarquer les obstacles qui s'opposent au recensement des fidèles des divers cultes.

Les israélites ont un consistoire central, entre les mains de qui se concentrent leurs intérêts religieux, 8 synagogues consistoriales, 95 synagogues communales ayant un ministre salarié par l'état, et un nombre indéterminé d'oratoires particuliers autorisés, mais non subventionnés par le gouvernement. Une école centrale rabbinique établie à Metz, entretenue aux frais de l'état et placée sous la surveillance du consistoire central, forme les ministres du culte israélite.

De nombreux établissemens de bienfaisance se rattachent à ce culte. Auprès du siége de chaque consistoire est établie une *école de travail ou d'encouragement aux arts et métiers*, où les jeunes gens pauvres sont nourris, logés, habillés et instruits pendant leur apprentissage chez différens maîtres. Ces établissemens sont entretenus par des souscriptions particulières. Les plus considérables sont ceux de Strasbourg et de Mulhouse. Auprès des synagogues consistoriales ou com-

munales, se sont également formées des sociétés de bienfaisance qui ont pour but de porter des secours à domicile, de soulager les malades, d'élever les orphelins, de mettre en apprentissage les jeunes gens des deux sexes, et même de marier les jeunes filles pauvres qui se recommandent par leur bonne conduite.

Dans la seule ville de Paris, dont la population israélite est de 8 à 10,000 ames, sont réunis : 1° un *Comité consistorial de bienfaisance,* qui comprend dans ses attributions tous les genres d'aumônes et de secours aux malheureux; 2° une *Société des dames de Paris,* qui, sous la présidence de Mme de Rothschild, a pour objet la mise en apprentissage et la dotation des jeunes filles; 3° une *Société des jeunes gens de Paris* pour la mise en apprentissage des jeunes gens sortant de l'école; 4° environ 20 sociétés particulières de bienfaisance et de secours mutuels qui, sous diverses dénominations bibliques, fournissent à leurs malades le médecin, les médicamens, les gardes-malades et 2 francs par jour; 5° un hôpital israélite, récemment fondé par M. de Rothschild dans la rue Picpus, et pouvant recevoir 50 malades et 50 vieillards; 6° une fondation pour habiller les enfans pauvres des écoles; 7° une autre fondation pour payer le loyer des ouvriers pauvres. Metz possède aussi un hôpital israélite qui peut recevoir 25 malades.

On compte 120 écoles communales israélites et un certain nombre d'asiles pour l'enfance, une école libre d'études théologiques qui porte le nom de *Société des Talmudistes* et a pour président le grand rabbin du consistoire central, et dans les principales villes, comme Paris, Metz, Strasbourg, des pensionnats libres de jeunes filles et de jeunes garçons.

Tous ces établissemens se sont fondés et la population israélite française a vu s'accroître sa prospérité et son bien-être sous l'influence de la législation dont nous allons retracer l'histoire et exposer les bases.

Ce ne fut qu'après de longues hésitations que l'assemblée constituante se résolut à reconnaître aux Juifs le titre et les droits de citoyens français; contre eux s'élevaient des préventions en quelque sorte nationales, l'animosité des classes populaires, dévorées par l'usure, la haine qu'entretenaient en Alsace des poursuites dirigées pour 15 millions de créances, quintuplées par des exactions (1). Aussi,

(1) Nous rappelons ces exactions, trop communes parmi les Juifs, sans entendre en aucune façon les attribuer à leur religion. On peut en accuser à plus juste titre un ordre politique dans lequel les Juifs étaient privés du droit de posséder la terre et exclus de toute profession industrielle et commerciale. Les contributions arbitraires, parfois les rapines auxquelles ils étaient assujettis, les obligeaient en outre à se créer des ressources qu'ils ne pouvaient trouver que dans l'usure. Dans les pays où les Juifs ont échappé à ces exclusions et à ces violences, ils n'ont encouru aucun des reproches qui ont flétri ceux que les lois plaçaient en dehors du droit commun. On peut citer pour exemple les Karaïs, secte juive qui occupe quelques provinces de l'empire ottoman, de la Russie et de l'Autriche. Population essentiellement agricole et admise au droit de

tandis qu'en 1789, dès les premiers jours de la révolution, les protestans avaient été appelés à l'égalité des droits, deux ans plus tard les israélites demeuraient encore en dehors du nouveau régime; mais le principe de la constitution finit par triompher de ces répugnances, et le décret du 27 septembre 1791 fit entrer les Juifs dans la grande famille française.

Le même retard suspendit leur organisation religieuse. Portalis s'exprimait à leur égard dans les termes suivans, en présentant au corps législatif les lois organiques des cultes : « En s'occupant de l'organisation des divers cultes, le gouvernement n'a point perdu de vue la religion juive. Elle doit participer comme les autres à la liberté décrétée par nos lois; mais les Juifs forment bien moins une religion qu'un peuple : ils existent chez toutes les nations sans se confondre avec elles. Le gouvernement a cru devoir respecter l'éternité de ce peuple, qui est parvenu jusqu'à nous à travers les révolutions et les débris des siècles, et qui, pour tout ce qui concerne son sacerdoce et son culte, regarde comme un de ses plus grands priviléges de n'avoir d'autres règlemens que ceux sous lesquels il a toujours vécu, parce qu'il regarde comme un de ses grands priviléges de n'avoir que Dieu même pour législateur. »

Cette explication, dont on pouvait contester et la justesse et l'esprit politique, semblait plutôt destinée à faire accepter l'ajournement de l'organisation du culte israélite qu'à en démontrer l'impossibilité. Cette lacune dans la législation religieuse n'était pas sans de graves inconvéniens. Dans les anciennes provinces de la France et dans celles que la conquête avait ajoutées à son territoire, se trouvait une population israélite influente par sa richesse, par l'activité, plus encore que par le nombre, et qu'un pouvoir habile devait tendre à s'attacher. La frapper d'une sorte d'ostracisme à l'intérieur était aussi injuste qu'imprudent. Une occasion se présenta de mettre un terme à ce régime d'exception, et l'empereur la saisit avec empressement. Les israélites avaient soulevé dans l'ancienne Lorraine et dans l'ancienne Alsace des plaintes qui, menaçant la tranquillité publique, exigeaient un remède aussi immédiat qu'énergique. En même temps que, par une mesure dont la nécessité pouvait seule couvrir l'illégalité, Napoléon suspendait l'exécution, dans sept départemens, des titres de créance des Juifs, il convoqua à Paris, pour délibérer sur leurs intérêts, tous les hommes considérables de cette religion.

Cent treize notables juifs, choisis parmi les rabbins, les proprié-

propriété, ils jouissent d'une grande considération, et leur parole obtient la même créance que celle des quakers. En France, depuis que les lois ont affranchi les israélites, et surtout depuis 1830, où ils ont été tout-à-fait assimilés aux autres citoyens, on les a vus diriger leurs efforts et leur intelligence vers les professions libérales, les arts, les sciences et les fonctions publiques.

taires, les négocians et les banquiers, répondant à cet appel, se réunirent en effet à Paris le 26 juillet 1806. En présence de MM. Molé, Pasquier et Portalis fils, maîtres des requêtes, commissaires du gouvernement, ils délibérèrent sur les questions qui leur avaient été proposées au nom de l'empereur, et arrêtèrent les bases de l'organisation du culte israélite.

Les réponses de cette assemblée respiraient le dévouement à la patrie, une vive et sincère adhésion aux idées nouvelles, et démontraient qu'il n'était plus permis, ainsi que l'avait fait Portalis père en 1802, de considérer les israélites comme une nation à part au sein de la nation française. Cependant la plupart de ces réponses touchaient à la doctrine même, et elles émanaient d'une assemblée où les rabbins, interprètes de la loi divine, étaient en minorité; l'empereur eut la pensée de leur donner la consécration religieuse, et, remontant aux plus anciens souvenirs d'Israël, de réunir à Paris le grand-sanhédrin, qui serait presque exclusivement composé de rabbins. Toutes les synagogues de l'empire, qui s'étendait alors si loin, furent invitées à envoyer leurs délégués à cette grande assemblée. *Ce corps,* disait le rapport fait à l'empereur, *ce corps, tombé avec le temple, va reparaître pour éclairer par tout le monde le peuple qu'il gouvernait.* Le grand-sanhédrin s'assembla en effet et statua sur les objets déférés à son examen. On ne saurait dire qu'il les discuta, car, selon les habitudes de l'empire, toute discussion lui était interdite, et les documens qui ont été conservés sur la réunion du sanhédrin montrent avec quel soin jaloux et inquiet on s'efforça de prévenir la moindre délibération; mais il n'est pas douteux que ses décisions étaient l'expression fidèle de ses opinions.

Ce que l'on demandait, tant à l'assemblée des notables qu'au grand-sanhédrin, se rapportait à l'état politique et civil des israélites en France, d'après leur loi religieuse. Regardaient-ils la France comme leur patrie et ses lois comme leurs lois? leur était-il licite d'épouser plusieurs femmes, de divorcer sans le concours des tribunaux et pour des causes non admises par le code civil? les mariages mixtes étaient-ils interdits? l'usure leur était-elle défendue à l'égard de leurs frères? n'était-elle pas permise à l'égard des étrangers?

Les notables donnèrent les solutions qu'on devait attendre d'hommes éclairés et trop pénétrés des bienfaits de nos lois pour n'y pas être profondément attachés. Sur les questions relatives à leur nationalité, le procès-verbal de l'assemblée des notables constate que « l'assemblée manifesta, par un mouvement unanime, combien elle était sensible aux doutes que ces questions semblaient supposer,... que l'assemblée n'avait surtout pu contenir le mouvement qu'avait excité en elle la sixième question, dans laquelle on demandait si les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardaient la France

comme leur patrie, et s'ils avaient l'obligation de la servir. L'assemblée s'écria de toutes parts : *Jusqu'à la mort.* »

Le grand-sanhédrin déclara d'abord, par le préambule de ses résolutions, « que la loi divine contenait des dispositions politiques et des dispositions religieuses; que les dispositions religieuses étaient par leur nature absolues et indépendantes des circonstances et des temps; qu'il n'en était pas de même des dispositions politiques, c'est-à-dire de celles qui constituent le gouvernement et qui étaient destinées à régir le peuple d'Israël, lorsqu'il avait ses rois, ses pontifes et ses magistrats. » Interprétant ensuite, conformément à cette distinction, la loi mosaïque, il statua que tout israélite né et élevé en France et traité par les lois comme citoyen est obligé religieusement de regarder la France comme sa patrie, de la servir, de la défendre, d'obéir aux lois et de se conformer dans toutes ses transactions aux dispositions du code civil; qu'il était défendu aux israélites de tous les états où la polygamie est prohibée par les lois civiles d'épouser une seconde femme du vivant de la première; que la répudiation permise par la loi de Moïse n'était valable qu'autant qu'elle opérait la dissolution absolue de tous les liens entre les conjoints, même sous le rapport civil; que les mariages entre israélites et chrétiens, contractés conformément aux lois du code civil, étaient obligatoires et valables civilement, et que, bien qu'ils ne fussent pas susceptibles d'être revêtus des formes religieuses, ils n'entraîneraient aucun anathème. Il déclara enfin que toute usure était indistinctement défendue, non-seulement d'hébreu à hébreu et d'hébreu à concitoyen d'une autre religion, mais encore avec les étrangers de toutes les nations, « regardant cette pratique comme une iniquité abominable aux yeux du Seigneur. » Dans les développemens qu'il donna à ces réponses, aussi bien que dans celles qu'il fit à diverses questions accessoires, le grand-sanhédrin, non moins que l'assemblée des notables dans ses délibérations, prouva que la religion israélite n'admettait aucun principe qui fût contraire à nos lois, et qui justifiât les répulsions auxquelles elle était trop communément en butte.

Après avoir ainsi appelé les organes les plus accrédités du culte israélite, dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux, à en proclamer les doctrines, l'empereur pensa que le moment était venu de l'organiser. Le 17 mars 1808 furent rendus deux décrets, le premier ordonnant l'exécution du règlement délibéré par l'assemblée des notables, le second contenant quelques articles organiques de ce règlement.

Le règlement a pour objet l'exercice et la police intérieure du culte israélite. La portée en est aussi politique que religieuse. Entre autres attributions, les consistoires sont chargés « d'encourager, par tous les moyens possibles, les israélites de la circonscription à l'exercice des professions utiles, et de faire connaître à l'autorité ceux qui n'ont pas des moyens d'existence connus; — de donner chaque année à l'autorité

connaissance du nombre des conscrits israélites de la circonscription.» Au nombre des fonctions des rabbins se trouve celle « de rappeler en toute circonstance l'obéissance aux lois et en particulier à celles relatives à la défense de la patrie; — de faire considérer aux israélites le service militaire comme un devoir sacré. » Ceux qui sont connus pour avoir fait l'usure sont exclus des consistoires. Les consistoires et les rabbins sont tenus de se conformer aux décisions doctrinales du grand-sanhédrin. Il est alloué des traitemens fixes aux ministres du culte, mais le trésor public n'y subvient point; les sommes nécessaires, tant pour ces traitemens que pour les frais du culte, sont prélevées sur les israélites au moyen d'une contribution spéciale, répartie entre eux dans des conditions déterminées. Le décret, publié en même temps que le règlement, remet au gouvernement la nomination des notables qui doivent élire les consistoires et l'approbation des élections.

Un troisième décret, publié le même jour et étranger au culte, levait le sursis prononcé en 1806 pour le paiement des créances des Juifs; mais il les soumettait, sauf ceux des départemens de la Gironde et des Landes, à un régime exceptionnel, qui devait se prolonger pendant dix ans, « espérant, portait le décret, qu'à l'expiration de ce délai, et par l'effet des diverses mesures prises à l'égard des Juifs, il n'y aurait plus aucune différence entre eux et les autres citoyens de l'empire. »

Le culte israélite resta, jusqu'en 1830, soumis à ce régime, sauf quelques dispositions qui avaient pour résultat de donner plus de latitude à l'élection des notables et des consistoires, de régulariser la perception et l'emploi de la contribution prélevée sur les israélites et d'en exiger des comptes officiels.

En faisant cesser cette contribution et en mettant à la charge du trésor public les traitemens des ministres du culte israélite, la loi du 8 février 1831 l'assimila aux autres cultes reconnus par la loi. Ce changement considérable, ceux qui s'étaient accomplis et dans la constitution du pays et dans la condition même des israélites, firent sentir le besoin de réviser les règlemens relatifs à leur culte, pour les coordonner, les compléter, les mettre en harmonie avec cette situation nouvelle et en rayer les dispositions qui portaient l'empreinte de préventions désormais effacées. Comme aucune loi n'était intervenue, comme les israélites eux-mêmes sollicitaient cette réforme, le gouvernement se crut autorisé à statuer sans recourir au pouvoir législatif. Il recueillit les observations du consistoire central et des consistoires départementaux sur un projet qu'il avait fait dresser par une commission composée des hommes les plus compétens, et, après une délibération approfondie du conseil d'état, il rendit l'ordonnance du 25 mai 1844, qui embrasse toute l'organisation du culte israélite, et dont il nous reste à faire connaître les dispositions principales.

Comme dans les cultes protestans, l'administration spirituelle et temporelle est, dans le culte israélite, confiée aux consistoires; mais l'élément laïque y est plus considérable, on peut même dire que les consistoires sont entièrement laïques, car les rabbins qui en font partie, bien que ministres du culte, ne sont que de simples docteurs de la loi, n'ayant à justifier, pour être élus, que de certificats d'aptitude et de diplômes qui attestent leur science et leur aptitude morale, et n'étant point revêtus du caractère sacerdotal proprement dit.

Un consistoire central siége à Paris; des consistoires départementaux, au nombre de huit, embrassent toute la république dans leurs circonscriptions.

Le consistoire central se compose d'un grand rabbin et de membres laïques en nombre égal à celui des consistoires départementaux; ces membres sont élus pour huit ans et renouvelés par moitié tous les quatre ans par les notables des circonscriptions consistoriales. Ils sont choisis parmi les notables résidant à Paris. Ainsi le consistoire central est la représentation de toute la population israélite. Ses attributions sont très étendues. Il est l'intermédiaire entre le gouvernement et les consistoires départementaux. La haute surveillance des intérêts du culte israélite lui est confiée; les règlemens relatifs à l'exercice du culte dans les temples sont soumis à son approbation; aucun ouvrage d'instruction religieuse ne peut être employé dans les écoles israélites, s'il n'a été autorisé par lui, sur l'avis conforme de son grand rabbin; il a le droit de censure à l'égard des membres laïques des consistoires départementaux et de tous les ministres du culte; il peut provoquer la suspension ou la révocation des rabbins consistoriaux, et prononce celle des rabbins communaux et des chantres ou ministres officians.

Des pouvoirs analogues sont accordés aux consistoires départementaux dans leurs circonscriptions respectives; ils y ont l'administration et la police des temples et des établissemens et associations pieuses qui s'y rattachent. Ils exercent tous les droits des synagogues de leur ressort, mais ils n'absorbent point ces établissemens, comme dans l'organisation des cultes protestans d'après la loi de l'an x. Chaque temple possède, en effet, par délégation du consistoire, soit un commissaire administrateur, soit une commission administrative, qui rend compte de sa gestion au consistoire. Les consistoires départementaux se composent du grand rabbin de la circonscription et de quatre membres laïques, élus pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans par une assemblée de notables. Cette assemblée, d'après l'ordonnance de 1844, comprend tous les israélites de la circonscription appartenant à des catégories déterminées, lesquelles embrassent tous ceux que des fonctions conférées par le gouvernement ou par le suffrage de leurs concitoyens ou que leur inscription sur des listes d'élec-

teurs, de jurés ou de notables désignent comme présentant les garanties désirables de moralité, d'indépendance et de capacité. Le suffrage universel ayant, depuis 1848, été substitué aux censitaires, on l'a appliqué aux élections des consistoires, en n'y admettant toutefois que les électeurs de plus de 25 ans, âge fixé par l'ordonnance de 1844. Ainsi les catégories de notables que cette ordonnance avait composées avec soin sont devenues en quelque sorte sans objet; mais ceux qui en faisaient partie continuent de prendre part aux élections; ils peuvent y exercer une influence utile, et le suffrage universel n'est pas moins en harmonie avec les principes du culte hébraïque qu'avec ceux des cultes protestans.

Pour la célébration du culte et l'interprétation de la loi, le culte israélite a des grands rabbins, des rabbins consistoriaux, des rabbins communaux et des ministres officians, entre lesquels est constituée une hiérarchie non moins suivie que celle des consistoires.

Le grand rabbin du consistoire central est élu à vie par ce consistoire, auquel sont adjoints pour cette élection deux délégués élus par chacune des circonscriptions départementales. Il est le premier des ministres du culte et le premier docteur de la loi, il a droit de surveillance et d'admonition à l'égard de tous les rabbins, et peut officier et prêcher dans toutes les synagogues de France; aucune délibération n'est prise par le consistoire central, concernant le culte ou les objets religieux, sans son approbation. Les grands rabbins des consistoires départementaux jouissent des mêmes droits dans les temples de leur circonscription : la surveillance des rabbins communaux et des ministres officians leur appartient. Ils sont élus dans la même forme que les membres laïques des consistoires. Les rabbins communaux et les ministres officians sont élus par une assemblée de notables que désigne le consistoire départemental. La nomination des rabbins de tous les degrés est soumise à l'approbation du gouvernement. Du reste, le culte israélite est assujetti à toutes les conditions et jouit de toutes les prérogatives communes aux divers cultes reconnus.

III.

La législation des autres peuples en matière religieuse offre des sujets intéressans de comparaison avec la nôtre, mais pas de modèles à suivre.

Rome vit sous le régime de la théocratie. En Espagne, en Portugal, à Naples, à Florence, dans les républiques de l'Amérique du Sud, la religion catholique est dominante et exclusive. Cependant la tolérance y a fait des progrès; les droits de la conscience commencent à y être reconnus; le feu des passions religieuses est calmé, s'il n'est pas éteint.

On peut prévoir que ces peuples mêmes posséderont à leur tour la liberté religieuse; mais leurs lois la repoussent, et il ne peut être question pour la France d'adopter ni la théocratie, ni une église dominante. La France n'a pas même consenti à une religion d'état, quand la charte de 1814 essaya de la lui imposer. Nos idées, notre civilisation, la marche incessante des esprits, résistent à tout régime de privilége et de suprématie, et ceux mêmes qui, au fond du cœur, en rêveraient l'établissement se garderaient de l'avouer.

De grandes nations ont proclamé le principe de la liberté des cultes, mais elles lui font subir les plus vives atteintes.

La loi de la Russie la consacre, mais sa politique lui est contraire. Une foule de sectes sont admises; des religions aussi diverses que les populations de cet immense empire y dressent leurs autels. Pourtant on a vu, il y a quelques années, cinq millions de Grecs unis, catholiques et romains, sous le rite oriental, obligés d'embrasser le symbole de l'église grecque. Ceux qui se séparent de cette église sont frappés dans leur personne et dans leurs biens. On se souvient des persécutions infligées en Pologne à de pauvres religieuses. En 1850, la condition des Juifs a été améliorée par l'ukase qui les affranchit de l'obligation de porter un costume particulier; mais ils restent encore sous le poids de restrictions humiliantes. La liberté se concilie d'ailleurs difficilement avec une église nationale, dont le tsar est le chef, et que dirige, sous son autorité, un saint-synode dont il nomme tous les membres.

Bien que la Prusse soit la terre de la liberté des opinions philosophiques et religieuses, les cultes n'y échappent point à l'action du pouvoir politique. L'église évangélique a été fondée par un édit de Frédéric-Guillaume III. Malgré les lois qui reconnaissent l'incompétence du gouvernement à l'égard du dogme et ne l'autorisent à veiller qu'au maintien « des sentimens de respect envers la Divinité, d'obéissance envers la loi, de fidélité à l'état, de bienveillance et de justice envers les citoyens, » le roi prend part à des discussions dogmatiques et prête ostensiblement son appui au culte qui sert le mieux sa croyance et ses doctrines politiques. L'état civil est encore entre les mains du clergé. Long-temps l'administration ecclésiastique est restée confondue avec celle des localités dans les mains des régences. Ce n'est que depuis 1845 qu'elle a été rendue aux consistoires, dont le gouvernement nomme tous les membres. L'église catholique, dans les provinces où elle compte de nombreux adhérens, n'a pas été à l'abri de la persécution : à côté d'opinions qui se produisent sans entraves, malgré leur audace, le culte ne jouit que d'une liberté contestée; il y a peu d'années, les disciples de Hegel avaient un champ plus étendu que les dissidens catholiques ou protestans, et l'on pouvait dire qu'il était plus facile de nier Dieu que de le servir à son gré.

Jusqu'à ces derniers temps, l'Autriche a vécu sous l'autorité des lois promulguées par Joseph II, et qui soumettaient l'église catholique à des conditions plus étroites que celles qui résultent en France du concordat de 1801. Tout récemment, le gouvernement a renoncé au droit d'intervenir dans la nomination des évêques. M. de Schwarzenberg, neveu de M. l'archevêque d'Olmütz, a autorisé la correspondance directe des évêques avec le saint-siége. Si l'on n'a point à regretter ces concessions, l'église catholique pourra plus tard s'appuyer sur l'exemple de l'Autriche pour réclamer les mêmes immunités en France.

La liberté civile et religieuse est inscrite sur la bannière de l'Angleterre. Cependant elle ne règne pas sans partage dans les trois royaumes. A défaut de concert avec le saint-siége, des agitations profondes ont suivi dernièrement les actes par lesquels Rome a partagé l'Angleterre en circonscriptions religieuses; elles ont fait voir l'avantage que présentent des concordats qui règlent les droits respectifs de l'église et de l'état. En Écosse, l'église presbytérienne souffrait des abus du patronage. Un dissentiment grave s'est manifesté dans son sein, et les nouveaux dissidens, pour jouir d'une liberté absolue, se sont séparés, ont renoncé à leurs emplois et fondé une église entièrement indépendante en face de l'église officielle. L'église nouvelle a même fondé une université, des colléges et de nombreuses écoles. L'Irlande offre le spectacle affligeant d'un clergé dominant parmi des populations qui repoussent ses croyances, et de contributions prélevées sur tous pour salarier exclusivement les prêtres de la minorité.

Nous ne parlons pas de la Bavière, où naguère encore les protestans étaient contraints par ordonnance à s'agenouiller devant le saint sacrement, ni de la Suisse, où la religion a allumé les feux de la guerre civile, ni des nombreux états où les Juifs, affranchis désormais des persécutions que condamnait la raison publique, ne jouissent pas encore de l'égalité des droits civils et politiques; mais, à nos portes, deux états secondaires appellent l'attention par leur législation sur les cultes: nous voulons parler de la Hollande et de la Belgique. La Hollande a consacré la liberté religieuse; les diverses communions y jouissent de la protection du gouvernement, et en obtiennent un salaire pour leurs ministres. Cependant, il y a vingt-cinq ans à peine, un schisme s'étant déclaré au sein de l'église officielle plus particulièrement reconnue par l'état, le bras séculier fut employé pour l'étouffer. Les *séparatistes,* qui se proclamaient les véritables dépositaires de la foi, telle que le synode de Dordrecht l'avait établie au commencement du XVII[e] siècle, se virent traduits en police correctionnelle et frappés de condamnations, en vertu de l'art. 291 de notre code pénal; mais ces poursuites ont cessé depuis long-temps, et les séparatistes, aussi bien que les autres sectes dissidentes, jouissent aujourd'hui d'une entière liberté. En Bel-

gique, une révolution faite avec le concours du clergé a eu pour résultat de consacrer la liberté dans les termes les plus larges. Toutefois la Belgique a renoncé par sa constitution aux garanties que nous donnent nos lois, et son histoire, depuis vingt ans, n'offre que la lutte de l'influence cléricale contre l'esprit nouveau. La prudence d'un prince habile et éclairé, la réaction de l'opinion, le gouvernement confié dans ces dernières années à des hommes aussi fermes que circonspects, ont réduit des prétentions excessives, quoique de récens exemples démontrent que ces prétentions n'ont rien perdu de leur vivacité.

La législation de la France a soulevé des plaintes, il est vrai; mais quel régime, surtout en pareille matière, n'en suscite aucune! Le saint-siége se loue de ses rapports avec le gouvernement français, et ne s'associe point à des réclamations pleines de périls pour le catholicisme lui-même. Ceux des catholiques les plus imbus des doctrines ultramontaines, qui, à d'autres époques, avaient réclamé la séparation de l'église et de l'état, ont cessé de défendre une opinion dont le triomphe aurait pu entraîner les plus funestes conséquences (1). Dans les communions protestantes, l'immense majorité adopte sans arrière-pensée un régime sous lequel elle ne se sent pas moins libre que protégée. A côté des églises reconnues, des temples sont ouverts à quelques sectes dissidentes, anglicans, wesleyens, etc. Ceux qui n'ont pas encore obtenu cette faculté cesseront de se plaindre aussitôt que le principe de la liberté, franchement appliqué, leur permettra, sous les garanties dues à l'ordre public, de célébrer leur culte particulier, et qu'ils trouveront dans le pouvoir politique un simple surveillant, impartial et confiant. Quant aux israélites, ils s'applaudissent d'une législation qui a cessé de les considérer comme une nation à part, qui les appelle, en dépit de préjugés détruits, au partage égal de tous les avantages sociaux, et leur ouvre, à l'abri des exclusions maintenues par les gouvernemens les plus libres, l'accès aux plus hautes dignités de l'état (2).

Il est légitime et naturel que les églises reconnues, que celle en particulier à laquelle appartient la grande majorité des Français, tendent sans cesse à une plus large indépendance. L'état, de son côté, au lieu de céder au sentiment d'une étroite jalousie, doit aimer à leur accorder successivement des franchises plus étendues : sa responsabilité en sera allégée, et son autorité morale n'en éprouvera aucune atteinte;

(1) Voyez Lamennais, t. X, édition Pagnerre, p. 54. — Préface écrite en 1835.

(2) A la population israélite appartiennent, dans les professions libres, un grand nombre de médecins et d'avocats, des notaires, des avoués, etc.; dans les emplois publics, un ministre, un procureur-général, plusieurs magistrats de cours d'appel et de première instance, 12 professeurs, environ 200 officiers, principalement dans l'artillerie et dans le génie, dont un colonel d'état-major, 12 professeurs dans les facultés et les lycées et 6 chirurgiens militaires; en 1847, 10 élèves israélites ont été admis à l'École polytechnique. Deux membres de l'Institut sont israélites.

mais il est tenu de considérer les intérêts de l'ordre, de la paix publique, de la sécurité des consciences, intérêts dont la garde lui est confiée. La complète émancipation des cultes ne peut être que l'œuvre du temps, de l'apaisement des passions et des préjugés. Obtenir cette émancipation, tel est le but que l'église et l'état doivent poursuivre en commun.

Pour atteindre ce but, pour préparer, non le divorce, mais la séparation de l'église et de l'état, pour que chacun des deux pouvoirs reste dans le domaine qui lui appartient, il importe avant tout d'éviter de les mêler ensemble. Est-ce la préoccupation de ceux qui défendent avec le plus de vivacité les droits de la religion? Par une contradiction étrange, s'ils veulent exclure l'état des choses de la religion, ils s'attachent avec un soin persévérant à faire intervenir la religion dans les choses de l'état. Ils appellent ses ministres à prendre une part officielle dans les affaires publiques, ils essaient d'introduire les croyances dans la législation civile et économique : alliance périlleuse, pour la religion surtout, qu'on livre aux passions politiques, qu'on jette dans la mêlée de nos tristes discordes!

Le passé fournit à cet égard des exemples qui doivent servir d'enseignement pour l'avenir. Dans la révolution, l'église catholique a payé d'odieuses et cruelles persécutions son long règne politique. Après 1830, elle fut outragée, suivant l'expression de M. de Lamennais, « pour son alliance avec le pouvoir. » Les attaques auxquelles elle fut en butte eurent le caractère de représailles politiques. « Ainsi le palais archiépiscopal de Paris fut saccagé parce qu'on avait cru voir dans un des derniers mandemens de l'archevêque des allusions aux coups d'état. Ainsi l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois fut dévastée parce qu'après un service pour l'ame du duc de Berry, un jeune homme imprudent suspendit au catafalque l'image du duc de Bordeaux. Ainsi les croix de missions plantées dans les derniers temps furent abattues parce qu'elles portaient aux extrémités des fleurs de lis, et que les missionnaires avaient mêlé souvent à leurs prédications des objets de pure politique, tandis que la croix ancienne, la croix sans emblèmes étrangers, ne fut l'objet d'aucune insulte. Partout où l'on ne trouva que la religion, la religion fut respectée (1). » Ce qui s'est passé après la révolution de février achève de démontrer tout ce que la religion gagne à demeurer étrangère à la politique. Pendant le règne qui venait de s'accomplir, tout en obtenant les respects, les égards, les faveurs qui lui sont dus, elle n'était point sortie du sanctuaire. Non-seulement elle ne fut en butte à aucun outrage, mais ses ministres recueillirent des hommages populaires. Puissent ces souvenirs ne point s'effacer, ni ces enseignemens se perdre!

VIVIEN.

(1) Lamennais, t. VIII, p. 52.

SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE EN PERSE.

LES PERSANS SOUS LES PRINCES KADJARS — SCENES DE LA VIE PERSANE.

Il y a des pays où la vie est tout extérieure, et où le voyageur peut s'en rapporter à ses premières impressions pour porter, sur les populations au milieu desquelles il a séjourné, un jugement définitif. Il en est d'autres, au contraire, qui ne se laissent que difficilement pénétrer. La Perse est de ce nombre. Pour y saisir le caractère national dans sa pleine indépendance, ce n'est pas la vie publique qu'il faut interroger. Les cérémonies officielles, les fêtes populaires ou religieuses, la magnificence des palais, la majesté des ruines, vous y laissent tour à tour charmé ou surpris, mais trop disposé peut-être à n'admirer que la Perse ancienne, et à méconnaître, sous l'impression des gloires du passé, l'intérêt qui s'attache encore aux modestes efforts du présent. C'est à ce double sentiment d'enthousiasme et de tristesse qu'il faut savoir résister quand on veut se rendre compte des germes de prospérité que recèle encore l'empire des Kadjars. Si l'esprit national sommeille aujourd'hui en Perse, c'est qu'il lui manque un aliment, un théâtre d'activité. Après avoir brillé tour à tour dans les arts ou dans la guerre, le génie persan, privé des puissans mobiles auxquels

il obéissait autrefois, en est à chercher sa voie. C'est dans la vie commerciale et industrielle qu'il lui serait peut-être donné de se retremper, si une main habile savait le ramener sur ce terrain trop négligé. L'abattement où nous voyons aujourd'hui les Persans a moins ses causes dans un vice du caractère national que dans un concours de tristes circonstances, dans une suite de révolutions et de luttes intestines, dont les conséquences déplorables se perpétuent encore sous nos yeux. L'histoire des troubles incessans qui depuis plus d'un siècle ont agité la Perse, opposée aux qualités du caractère national tel qu'il se montre dans la vie privée, opposée aussi aux ressources précieuses du territoire de l'Irân, telle est la meilleure réponse qu'on puisse faire à ceux qui doutent de la vitalité persistante et du réveil possible de la nation persane; c'est l'intérêt de ce contraste, de cette démonstration, si l'on veut, qui nous ramène encore vers la Perse, dont les récits précédens retraçaient surtout la physionomie extérieure (1), et dont il y aurait maintenant à interroger l'histoire contemporaine en même temps que la vie intime.

I. — LES SUCCESSEURS DES SOPHIS.

La dynastie des Sophis avait donné à la Perse trois siècles de gloire et de prospérité, quand, au commencement du XVIIIe siècle, l'invasion des Afghans la chassa du trône qu'occupait alors un des plus indignes descendans du vaillant cheik d'Ardebil (2). Ce prince, faible et timide, oubliant qu'il comptait parmi ses ancêtres le héros qui avait chassé les Tartares de la Perse, ne sut pas défendre sa couronne contre une poignée d'Afghans, et, tremblant devant le cimeterre de Mahmoud, chef de ces bandes indisciplinées, il alla lui-même déposer la *tourah* (aigrette royale) aux pieds de son audacieux vainqueur.

Ainsi s'établit pour quelques années en Perse la domination des Afghans, inaugurée par Mahmoud. Ce chef barbare s'assit, au milieu d'une population terrifiée, sur le trône d'Abbas-le-Grand. Tout faisait prévoir cependant la chute des souverains afghans. Entre ces grossiers conquérans et la nation persane, la religion ouvrait un abîme que rien ne pouvait combler. Les Afghans étaient sunnites, et les passions religieuses devaient tôt ou tard s'unir contre eux aux haines nationales. Le successeur de Mahmoud avait laissé survivre un prince de la famille des Sophis. Les mécontens se groupèrent autour de lui, et l'héritier des Sophis fut, sous le nom de Châh-Thamas, reconnu roi

(1) Voyez ces récits dans les livraisons du 15 mai, 15 septembre et 15 novembre 1851.

(2) Seffi-ed-Din, fondateur de la secte des chiites et aïeul du premier prince Sophi Ismaël. Le cheik d'Ardebil fut l'instigateur passionné de la révolte qui amena la chute de la dynastie tartare et l'avénement des Sophis.

par les Persans révoltés. Un soldat de fortune, Nadir, se fit alors le lieutenant de Châh-Thamas. Il arracha sa patrie aux mains des Afghans, et replaça la *tourah* sur la tête de celui à qui le diadème appartenait par droit de naissance; mais le libérateur de la Perse n'était pas homme à se contenter long-temps du second rang. Il fut le premier à dépouiller du sceptre le souverain dont il avait servi la cause, et à le faire descendre de son trône reconquis pour s'y asseoir à sa place.

Le règne de Nadir-Châh ne fut qu'une longue série de guerres contre les Turcs, les Afghans et les Hindous. Cet homme extraordinaire, qui, de la condition la plus humble, s'était élevé aux premiers grades de l'armée pour ne s'arrêter que sur le trône, est certainement l'une des plus grandes figures du XVIIIe siècle. Ses officiers allèrent jusqu'au Bosphore dicter la paix au sultan, après avoir reculé sur le territoire turc les frontières de la Perse. Vainqueur des Tartares et des Afghans, maître d'Hérat, de Candahar, de Caboul et de Baskh, Nadir traversa l'Indus, s'empara de Lahore, et, descendant vers la vallée du Gange, il alla soumettre Delhi, d'où il emporta d'immenses richesses, le trésor impérial et le fameux trône du sacre *takht-i-taous*. C'est sur ce précieux monument de sa conquête que, justement fier de ses victoires, enivré de gloire et couvert des innombrables pierreries du Grand-Mogol, il vint s'asseoir resplendissant aux yeux éblouis de ses sujets. Malheureusement tous les trésors de l'Inde, toutes les exactions que Nadir fit supporter à son peuple, et notamment au clergé, possesseur alors d'immenses richesses, ne purent satisfaire sa cupidité. Le despotisme cruel de ce prince avare lassa enfin les Persans, que le double ascendant de la gloire et de la terreur avait courbés devant le trône. Nadir Châh fut assassiné par un de ses officiers, après avoir régné quinze années.

Ainsi qu'il arrive toujours à la suite d'une usurpation, après la mort de Nadir-Châh, d'autres ambitieux, — soldats, aventuriers ou rebelles, — convoitèrent la couronne. Aux brillantes conquêtes de Nadir, qui, des bords du Tigre à ceux du Gange, avait déployé triomphalement l'étendard d'Ali, succéda une ère de guerres intestines qu'un chef hardi de nomades, ancien soldat du vainqueur des Afghans, ferma en s'emparant du sceptre tombé à terre au milieu des combattans qui se le disputaient, sans qu'aucun fût assez fort pour le saisir. — Ce nouvel usurpateur, Kerim-Khân le Zend, fut le bienfaiteur de la Perse, où sa mémoire est encore vénérée. On l'honore sous le nom modeste de *vekil* ou *régent*, seul titre que voulut prendre Kerim-Khân, dont le courage entreprenant et l'énergie inébranlable, joints à une grande modération, avaient pourtant fait un roi. L'esprit élevé, le noble cœur du prince Zend relevèrent la nation persane abattue, firent refleurir les arts, encouragèrent les lettres, en rappelant la prospérité parmi les Persans. Voici comment s'exprime un des

auteurs contemporains (1) du *vekil* : « Les rayons de ce soleil majestueux s'étendaient sur tout l'empire; mais l'influence de sa bienfaisante chaleur se faisait sentir plus particulièrement à Chiraz. Les habitans de cette ville favorisée jouissaient du bonheur le plus tranquille; près de jeunes filles à *face de lune*, leurs jours s'écoulaient dans une douce oisiveté. Circulant au milieu de joyeuses sociétés, le vin animait leurs plaisirs, et l'amour remplissait tous les cœurs de ses plus pures jouissances. »

Cependant l'esprit de discorde n'était qu'endormi, et, à la mort du *vekil*, la guerre de partisans recommença avec un nouvel acharnement. Comme si aucune dynastie ne pouvait se fonder en Perse sans être issue des Turcs, celle des Zends se vit sapée, abattue par les Kadjars. Les tribus turques ont joué un rôle remarquable dans l'histoire moderne de Perse. Ce sont des tribus d'origine ottomane, établies dans le nord de ce royaume depuis la conquête de Taïmour-Lenk ou Tamerlan, qui ont aidé les Sophis à secouer le joug des *attabegs* et fourni à Châh-Ismaïl ses meilleurs soldats dans la lutte qu'il eut à soutenir contre les armées du sultan. Nadir était de la tribu des Affchars, établie près de Tabris, et ce sont les Kadjars, dont le territoire touche au Mazenderân, qui règnent encore aujourd'hui sur la Perse.

La révolte qui se déclara contre le successeur de Kerim-Khân avait pour chef un eunuque, Aga-Mohammed-Khân, qui depuis long-temps convoitait le trône, et n'attendait pour s'en emparer que la mort du *vekil*. Le jeune homme qui avait succédé à Kerim, Louft-Ali-Khân, semblait avoir hérité de quelques-unes des brillantes qualités de son prédécesseur; mais son inexpérience lui rendit fort difficile la lutte contre son astucieux et habile ennemi. L'héroïque et bouillant Louft-Ali-Khân fut une première fois défait par Aga-Mohammed-Khân dans les environs d'Ispahan, puis sous les murs de Chiraz. Réduit à fuir, il s'enferma dans Kermân, qui lui était restée fidèle. Les habitans de cette ville n'ont pas oublié la vengeance barbare par laquelle le cruel eunuque punit leur fidélité à leur infortuné prince : vingt mille femmes et enfans furent livrés aux soldats de l'eunuque kadjar, tous les hommes eurent les yeux crevés. Pendant bien des années, la Perse fut couverte de ces malheureux aveugles, qui n'avaient d'autre ressource que la commisération publique; aujourd'hui encore quelques vieillards inspirent la pitié par une cécité qui date de leur enfance et rappelle tristement la barbarie du chef de la famille régnante. Quant à Louft-Ali-Khân, il était tombé au pouvoir de son implacable ennemi, qui le fit périr après lui avoir arraché les yeux, et qui, non content de cette victime, fit aussi mettre à mort tous les autres princes issus de

(1) Ali-Riza, historien de la famille Zend.

Kerim-Khân. L'eunuque s'assit sans trouble sur le trône dont ces massacres lui avaient frayé la voie, et fonda la dynastie qui porte la couronne de Perse depuis plus d'un demi-siècle. Pendant son règne, Aga-Mohammed-Khân, n'ayant plus rien à redouter de la famille Zend, s'occupa activement à réduire les provinces qui pouvaient contester son autorité; il groupa autour de son trône toutes celles qui composent actuellement le royaume d'Irân. Après avoir régné paisiblement pendant vingt années sur la Perse, qui, par besoin de repos, supporta son joug sanguinaire, Mohammed-Khân fut assassiné en 1797, à l'âge de soixante-trois ans. — Deux de ses serviteurs ou *pichketmets* s'étaient pris de querelle dans son appartement; Mohammed avait ordonné de mettre à mort les impertinens qui s'étaient permis de troubler le silence du sérail, et les deux condamnés furent ses assassins.

Aga-Mohammed-Khân avait fait mourir son frère, quoiqu'il lui fût redevable d'une grande partie de ses succès, « afin d'éviter, disait-il, les querelles qu'il supposait devoir s'élever entre celui-ci et son neveu, qu'il avait choisi pour successeur. » Si par hasard le cri de sa conscience s'élevait contre ses propres crimes, il disait pour les justifier, en montrant son neveu : « C'est pour que cet enfant puisse régner en paix que j'ai répandu tout ce sang. » Ce neveu s'appelait Fet-Ali-Châh, ou familièrement Baba-Khân. Il régna sous le nom de Fet-Ali-Châh, non pas tout-à-fait sans contestation, mais sans avoir à réprimer de bien graves conflits. Imitant la prudence de son oncle, il fit passer devant les yeux de son frère un fer rouge, c'est-à-dire qu'il le fit aveugler. Dans un pays où les lois de transmission du pouvoir royal n'ont rien de fixe, où elles peuvent être transgressées par le premier ambitieux assez hardi pour lever l'étendard de la révolte, les frères et en général les parens sont presque toujours les premières victimes sacrifiées au repos de celui qui, plus heureux, a pu s'emparer de la couronne.

Fet-Ali-Châh trouva les Persans bien préparés à reconnaître son autorité; il recueillit les fruits de l'administration ferme et souvent cruelle de son oncle. Il profita également des richesses que la cupidité et l'avarice d'Aga-Mohammed-Khân avaient amassées. Il trouva dans la réunion des trésors de Nadir-Châh épargnés par Kerim-Khân, dans les économies ou rapines de son oncle, les moyens de satisfaire tous les goûts de luxe, toutes les jouissances que peut rêver un homme et surtout un prince asiatique. Fet-Ali-Châh en usa jusqu'à la prodigalité; il dépensa la plus grande partie de ses richesses dans l'intérieur de son harem, où il comptait six cents concubines qui lui donnèrent soixante-dix enfans mâles et un nombre au moins égal de filles. A ces causes d'épuisement de la cassette royale vinrent s'en joindre d'autres d'un ordre plus sérieux : la Perse était menacée par la Russie; déjà la Géor-

gie était conquise, et l'aigle russe, dans son vol rapide, menaçait de s'abattre sur le palais de Téhéran; il fallait subvenir aux frais de la guerre, qui coûtait fort cher, ce que coûte toujours une guerre longue et malheureuse. Avec les provinces les plus belles de la monarchie persane s'en allèrent les richesses du roi. De fréquentes levées d'hommes, un matériel de guerre chèrement acheté ou plus chèrement encore confectionné par des mains inhabiles, des subsides dispendieux accordés à des étrangers comme instructeurs et conseillers du chef de l'armée, des dilapidations de tout genre exercées dans tous les rangs de la hiérarchie militaire et civile; enfin les dépenses, les prodigalités de soixante-dix princes qui ne connaissaient d'autre manière d'honorer leur origine royale que de jeter l'or à ceux qui satisfaisaient à tous les caprices d'une vie voluptueuse, toutes ces causes réunies finirent par tarir les ressources du trésor persan. La nation s'aperçut de la gêne de ses princes à l'augmentation des impôts, aux exactions de tout genre qu'elle eut à subir, sans que ces moyens arbitraires de battre monnaie fussent suffisans. Le faste de la cour de Téhéran déclina; les populations s'appauvrirent en même temps, et bientôt le roi pauvre ne régna plus que sur une nation de mendians. Après avoir gouverné pendant plus de trente ans, Fet-Ali-Châh mourut en désignant pour son successeur son petit-fils Mohammed-Châh, fils d'Abbas-Mirza, du prince qui avait lutté courageusement contre les Russes, et dont les Persans vantent encore avec raison les vertus militaires et le patriotisme.

Mohammed-Châh avait reçu une éducation aussi européenne que le permettaient les mœurs et la religion des Persans. Dans sa jeunesse, ce prince avait été, à la cour même de son père, en contact fréquent avec les Européens dont Fet-Ali aimait à s'entourer pour s'aider de leurs lumières et de leur appui dans la guerre de Géorgie. A peu près dans le même temps, le hasard avait amené en Perse une jeune dame française accompagnant son mari, qui venait, comme beaucoup d'autres, après les événemens de 1814, chercher fortune en Asie. Celui-ci mourut après un court séjour, laissant sa femme sans ressources. Mme *** était encore jeune et assez belle; Fet-Ali-Châh lui fit ouvrir les portes de son harem. La médisance prétendit qu'elle obtint du monarque la faveur d'un regard auquel elle ne resta pas insensible. Toujours est-il qu'elle vécut dans le sérail jusqu'à la mort de ce prince, et qu'elle y fut institutrice de quelques-uns des jeunes *châhzâdèhs* qui s'y trouvaient. Mohammed-Mirza fut un de ses disciples, et nous pûmes juger, en approchant de ce prince devenu châh, que, s'il n'avait pas beaucoup profité de l'instruction qui lui avait été donnée par une Française, il lui en était du moins resté de l'estime pour l'Europe, un penchant pour ses arts, et en général pour la civilisation du Frenguistan.

En montant sur le trône, Mohammed-Châh n'eut pas de sang à répandre : il trouva les membres de sa famille et son peuple même assez bien disposés à accepter son autorité. Cependant, comme s'il était dans la destinée du souverain de Perse de ne pouvoir ceindre la *tourah* sans avoir à lutter contre des prétentions plus ou moins énergiquement soutenues, les unes par les armes, les autres par les intrigues, un de ses oncles ne put se résoudre à le voir attacher l'aigrette royale à son bonnet sans au moins la lui disputer. — Ce *châhzâdèh* rebelle, dont le nom est Zelly-Sultân, fut impuissant à combattre le fils de son frère, et, bientôt abandonné de ceux qu'il croyait dévoués à sa cause, il fut obligé de fuir. Il se réfugia à Bagdad, où le gouvernement anglais, qui l'a pris sous sa protection, lui accorde encore aujourd'hui un subside princier et le retient comme un glaive menaçant suspendu sur le trône d'Irân. Mohammed-Châh, jeune, d'un caractère doux, élevé dans des idées qui n'excluaient pas les connaissances de l'Europe, aurait pu devenir le régénérateur de son pays : il eût pu profiter de la paix qui régnait autour de lui, de l'absence de toute cause de guerre civile, pour ranimer la nation persane humiliée par les vexations des grands, engourdie par une longue habitude d'oppression; mais ce prince était indolent : faible et maladif, il s'en remit constamment à son premier ministre du soin de toutes les affaires de la monarchie. Celui-ci, mollah fanatique autant qu'ignorant et inhabile, laissa la Perse dans sa torpeur, priant peut-être Allah et Mahomet de veiller sur les peuples qu'il avait mission de gouverner. La Perse glissa ainsi de plus en plus sur la pente de la décadence, et chaque année la rapprocha de l'abîme sur lequel elle n'était tenue en équilibre que par les deux forces qui la tiraient en sens contraires : la Russie et l'Angleterre.

Mohammed-Châh était du reste un honnête homme; il passait même pour le plus honnête homme de son royaume. Il avait des vertus privées, s'il n'avait pas de qualités royales. Sa cour, fort simple, ne ruinait pas le pays; il n'était nullement prodigue, et, d'une sévère austérité pour lui-même, il en donnait l'exemple à tous ceux qui l'approchaient. Il ne profitait pas de la latitude offerte par la loi musulmane au sujet des femmes, et, s'éloignant, en cela surtout, de son grand-père, il n'eut que trois femmes, qui lui donnèrent cinq enfans, dont deux princes (1).

Ce monarque, quels que fussent les frottemens qu'il avait eus dès son enfance avec des Européens, n'avait pu dépouiller toutes les idées qui étaient en germe dans sa nature asiatique. Il était soumis à bien des préjugés. Une crainte superstitieuse le tourmentait d'ailleurs et empoisonnait sa vie. Dans un livre écrit il y a quatre siècles, et qui a

(1) L'un d'eux est le châh régnant Nasser-ed-Din-Châh.

pour titre *Châh-Naméh-Toullah*, se trouve une prédiction annonçant la venue et la durée du règne de huit rois de Perse. Mohammed-Châh était le huitième. Il prétendait que jusqu'à lui le fait avait justifié la prédiction, et il comptait les jours et les heures. Or l'astrologue auteur du *Châh-Naméh-Toullah* avait fixé à onze les années que ce prince devait passer sur le trône; Mohammed faisait tous ses efforts pour mettre l'astrologue en défaut. Des nécromanciens, il en appelait à Dieu et au prophète; il prodiguait l'or aux mollahs et aux derviches pour qu'ils fissent des prières et invoquassent tous les imâms, afin de prolonger son existence, ce qui ne l'a pas empêché de mourir jeune, la prophétie s'étant accomplie pour ainsi dire à jour fixe.

Quoique Mohammed-Châh n'eût pas rencontré d'obstacles sérieux à son avénement au trône, la rébellion d'un membre de sa famille pouvait justifier quelque crainte de sa part. Il y trouva un prétexte pour ne pas laisser la plupart de ses oncles ou cousins dans les positions que leur avait faites son prédécesseur, de qui ils tenaient les gouvernemens de toutes les provinces ou villes principales du royaume. Les postes dans lesquels le nouveau châh avait trouvé ces *châhzadèhs* les rendaient trop dangereux pour son repos et celui du pays. Ayant une grande influence, due à leur autorité ou à leurs richesses, il était à craindre qu'ils n'en abusassent pour aliéner les populations et les détourner de leurs devoirs envers le souverain légitime. Rendu soupçonneux et défiant par la révolte du prince Zelly-Sultân, Mohammed-Châh résolut de priver de leurs forces les compétiteurs qui pourraient surgir, en dépossédant tous les membres de sa famille qui se trouvaient à la tête de gouvernemens importans. C'était un moyen de se faire des partisans en investissant de ces mêmes gouvernemens les khâns à la fidélité desquels il croyait pouvoir se fier. Cette politique était, à la vérité, peu faite pour rattacher à Mohammed-Châh les princes du même sang que lui, et qui se croyaient aussi des droits au trône; mais la prudence la commandait, surtout dans un pays où la raison du plus fort a toujours été considérée comme la meilleure. Elle eut naturellement pour résultat d'appauvrir et de laisser dépérir dans l'oisiveté des princes nombreux, qui, bien que vivant misérablement, n'en devinrent pas moins pour l'état et le roi lui-même une lourde charge. Pauvres, sans plus de consistance politique que d'argent, ils durent vivre des aumônes que leur faisaient le souverain et quelquefois même les grands.

Des révolutions presque incessantes aboutissant, sous les derniers princes Kadjars, à une sorte de dangereux engourdissement, voilà donc, en quelques mots, toute l'histoire de la Perse depuis les premières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. Le règne de Mohammed-Châh et celui du souverain actuel de l'Irân témoignent cependant

chez ces deux princes d'une sympathie marquée pour la civilisation européenne. A partir du règne de Mohammed-Châh, on peut dire que la société persane s'est divisée en deux fractions : celle qui admet, celle qui repousse l'influence des *Frenguis* et du *Frenguistan*. J'ai pu observer dans deux types bien distincts cette double tendance de la population persane. Les deux princes Karamân-Mirza et Malek-Khassem-Mirza personnifiaient nettement les opinions qui divisaient leurs compatriotes : d'une part, le culte obstiné de la tradition persane; de l'autre, le goût sincère, mais un peu frivole, de la civilisation française. Faire connaître Karamân et Malek-Kassem, ce sera montrer de quel esprit est animée aujourd'hui la nation persane et les curieux contrastes qu'on peut rencontrer dans les rangs de sa noblesse; ce sera aussi indiquer, en regard des causes de décadence que le passé de la Perse nous a révélées, les germes de renouvellement que ce pays conserve encore.

II. — LES PRINCES KARAMAN-MIRZA ET MALEK-KHASSEM.

Pendant notre séjour à Tabris, capitale de l'Azerbaïdjan, nous dûmes faire en corps notre visite officielle au prince Karamân-Mirza, *beglier-bey* de cette province; mais la neige tombait sans discontinuer, et c'eût été contrarier l'un des préjugés les plus délicats aux yeux des Persans que d'arriver mouillés chez le *beglier-bey*. — En effet, dans l'opinion d'un musulman, la demeure d'un Persan est souillée, si elle porte les traces de l'humidité qui aurait découlé des habits d'un chrétien. — Notre *meïmândar*, trop poli pour faire valoir cette raison, nous dit simplement qu'il serait convenable d'attendre que le temps fût plus beau pour nous rendre au sérail, et de fait, pour nous comme pour le *châhzâdèh*, il était désirable d'ajourner l'entrevue. — On renvoya donc au jour suivant cette cérémonie, qui, depuis qu'il en était question, donnait lieu à des discussions puériles selon nous, mais d'une très grande importance pour les Persans. En Perse, il est d'usage d'entrer sans chaussures chez les grands et de rester debout devant eux. Il s'agissait donc de décider si nous entrerions avec nos bottes chez le *châhzâdèh* et si nous pourrions nous asseoir pendant la réception. Cette grave affaire causa beaucoup d'embarras au personnage qui fut chargé de la traiter avec notre ambassadeur et le prince lui-même. La seconde des deux questions soulevées, qui pour un Européen pourrait paraître la plus importante, n'était cependant pas celle sur laquelle Karamân-Mirza insistait le plus : il céda assez facilement sur ce point, plus facilement même que nous ne nous y attendions. Un siége fut préparé pour chacun de nous. Seulement sur le premier point, le prince paraissait intraitable. Pour apprécier toute l'importance que les Persans attachent à l'usage établi chez eux de laisser les chaussures à la porte

de celui à qui l'on fait visite, importance qui grandit naturellement avec celle du personnage visité, il faut savoir que l'affranchissement de cette coutume fut l'objet d'une clause particulière insérée dans les derniers traités conclus entre la Russie et la Perse. Il ne fallut pas moins que les victoires de la première et la crainte que ses armes inspiraient à la seconde, pour que le châh consentît à dispenser désormais les Russes de se soumettre à une forme d'étiquette incompatible avec le costume européen. Cependant, afin de ne pas blesser les idées reçues et de ne pas offenser le roi, il fut convenu de part et d'autre que les Russes couvriraient leurs bottes de pantoufles pour venir jusqu'au seuil du palais, de manière que les semelles ne fussent point souillées de boue pendant le trajet. Naturellement, l'ambassadeur de France devait revendiquer comme un bénéfice légitime pour tout Européen l'application de la clause introduite par le plénipotentiaire russe. Il crut devoir appuyer sa demande d'un argument qui était sans réplique et qui leva les derniers scrupules du prince; il fit dire au *châhzâdèh* : « Le roi de France a reçu l'envoyé du châh, Hussein-Khân, et sa suite avec le bonnet sur la tête, contrairement aux usages européens; le prince peut donc, à son tour, recevoir l'ambassadeur français et ses attachés avec leurs bottes. » C'était péremptoire, et cela fit effet. Il fut convenu que nous entrerions dans la salle d'audience du *châhzâdèh* avec nos bottes garanties du contact du sol par une chaussure superposée.

L'étiquette persane se réservait encore de nous soumettre à une autre exigence non moins désagréable. Il est de tradition que le prince auquel va rendre hommage un ambassadeur envoie les chevaux de ses écuries tout harnachés pour ce personnage et sa suite. Il fallut donc subir le supplice de monter les chevaux de Karamân-Mirza, sellés à l'orientale, et sur lesquels nous étions fort mal à l'aise. Ce fut ainsi que, précédés chacun d'un *saïs* ou palefrenier, nous nous rendîmes au sérail. Un bataillon d'infanterie d'assez bonne mine nous attendait rangé en bataille dans la cour. Il présenta les armes à notre arrivée, et, au moment où nous mîmes pied à terre, une musique quelque peu barbare entonna des airs nationaux.

Un maître de cérémonies en habit d'apparat et tenant une canne, marque distinctive de ses fonctions, nous reçut au seuil du palais. Après nous avoir fait traverser un jardin, au bout duquel nous quittâmes nos pantoufles, il nous introduisit dans une salle dont les murs étaient entièrement revêtus de glaces, d'arabesques et de tableaux représentant des batailles livrées aux Turcs par le père du *châhzâdèh* Abbas-Mirza. Entre autres sujets, on voyait la prise de Toprak-Khâlèh, en Arménie. A droite et à gauche de ces tableaux se trouvaient quatre portraits; c'étaient ceux de Tchenghiz-Khân, Châh-Ismaïl, Roustâm

et Nadir-Châh, quatre héros favoris des Persans. De chaque côté de cet appartement étaient des fauteuils où nous prîmes place, après avoir salué le prince. Karamân-Mirza était lui-même assis au fond de la salle. Sa complète impassibilité et son air peu aimable semblaient témoigner du mécontentement qu'il ressentait de la persistance qu'avait mise l'ambassadeur à réclamer contre un usage incompatible avec la dignité du représentant de la France aussi bien qu'avec le costume européen.

Le *châhzâdèh* portait une tunique verte boutonnée jusqu'au menton, avec un collet et des paremens de velours amaranthe. Il avait un pantalon à l'européenne, tombant sur des chaussettes de cachemire à petites palmes : c'était sa seule chaussure. De grosses épaulettes d'or chargeaient ses épaules, et sur sa poitrine s'étalait, à côté du grand cordon du Lion et du Soleil, la plaque en brillans des grands dignitaires de cet ordre. Une ceinture en or, fermée par une large agrafe en diamans, ceignait ses reins. A son côté reposait un sabre dont le fourreau était de velours monté en or, et dont la poignée étincelait de brillans.

Malgré son teint brun et ses longues moustaches noires, ce prince avait l'air extrêmement efféminé. Il crut sans doute de sa dignité de pousser l'étiquette jusqu'à l'immobilité la plus absolue quand l'ambassadeur se présenta, car il ne se leva pas, et ne fit aucun geste jusqu'à ce que les salutations d'usage eussent été échangées. Alors seulement il daigna nous faire signe de nous asseoir. Il reçut avec une froideur remarquable les complimens obligés qui lui furent adressés. Quelles que fussent les fleurs dont notre interprète embellit son discours, le *châhzâdèh* ne parut pas en goûter les parfums. Il ne put cependant se dispenser de dire quelques mots à l'ambassadeur sur son arrivée dans sa résidence et sur son voyage; mais ses complimens furent des plus laconiques. L'entrevue fut très courte, et nous en emportâmes une opinion peu favorable à Karamân-Mirza.

Quelques jours plus tard, l'ambassadeur dut envoyer au *châhzâdèh* des présens, parmi lesquels figurait un service à thé en porcelaine de Sèvres. Malheureusement la délicatesse du travail avait entraîné quelques avaries légères dans ces fragiles produits qu'il avait fallu transporter à dos de mulets, et non sans des chutes assez nombreuses à travers les passages difficiles et les neiges de l'Arménie. Quelques anses de tasses s'étaient brisées dans le trajet. Il était impossible de les faire réparer, et il fallut bien les envoyer telles qu'elles étaient. Le prince refusa le service en faisant dire à l'ambassadeur *qu'une feuille de rose donnée par un ami avait à ses yeux toute la valeur du revenu de l'univers, mais qu'il fallait qu'elle ne fût pas fanée.* — Ce refus, quelque enveloppé qu'il fût de métaphores orientales, n'avait rien de gracieux.

En sortant de l'audience que nous avait donnée le frère du châh, nous nous rendîmes auprès du prince Malek-Khassem-Mirza, qui habitait un palais contigu à celui de son neveu. Contrairement à ce qui avait eu lieu chez le *beglier-bey* de l'Azerbaïdjân, la conversation fut fort animée et fort intéressante chez son oncle, qui y prit une part active. Il paraissait flatté de voir l'effet qu'il produisait sur nous et l'étonnement où nous étions de l'entendre s'exprimer avec une certaine facilité dans notre langue. Malek-Khassem-Mirza était un très bel homme, jeune encore; ses traits étaient nobles et fortement caractérisés. Selon la mode qui a été adoptée depuis par le souverain actuel, il portait sa barbe courte; mais, par compensation, ses moustaches étaient excessivement longues. Son costume était un mélange d'habits persans et de modes européennes; par-dessus une petite redingote à un seul rang de boutons, serrée simplement par une ceinture de soie amaranthe, il portait une pelisse en cachemire, fourrée de martre; il avait un pantalon européen et à ses pieds des chaussettes de laine fine à dessins de cachemire sur un fond blanc; un bonnet de peau d'agneau noir couronnait cet accoutrement bâtard. Ce *châhzâdèh* effaça, par son amabilité et son esprit, la mauvaise impression que son neveu avait produite sur nous; nous prîmes congé de lui, enchantés de son accueil et ravis de penser que tous les princes persans ne ressemblaient pas à Karamân-Mirza.

Quelques jours plus tard, désireux de nous faire les honneurs de son pays et de nous montrer les environs de Tabris, le prince Malek-Khassem-Mirza envoya à l'ambassadeur un de ses officiers chargé de nous inviter tous à une partie de chasse au faucon et aux lévriers. Les Persans ne connaissent point l'usage du chien d'arrêt ni du tir au vol. Ils sont cependant grands chasseurs, mais avec le secours des oiseaux de proie, qu'ils exercent très habilement, et dont ils possèdent d'excellentes espèces. Ils ont d'ailleurs une grande estime pour les faucons courageux et les fauconniers adroits.

La partie de plaisir à laquelle nous conviait le *châhzâdèh* était toute nouvelle pour nous : aussi fut-elle acceptée avec empressement. On se rendit dans les montagnes voisines de la ville, où l'on ne tarda pas à trouver du gibier. Le fauconnier, sur son poing recouvert d'un gant long, portait l'oiseau, retenu par un petit cordon attaché aux pattes et chaperonné. Le chaperon couvrait les yeux du faucon et ne lui permettait aucune distraction qui l'empêchât d'apercevoir à temps la proie qu'on lui destinait : c'était une espèce de petite calotte en drap rouge, quelquefois ornée de broderies, de pierreriés et de grelots d'or. Dès qu'une proie était visible, le fauconnier découvrait la tête de l'oiseau, le tournait de manière à ce qu'il vît le gibier, et lançait avec le bras le faucon, qui partait comme un trait, suivait une ligne droite, s'élevait au-dessus de l'animal indiqué et s'abattait sur lui perpendi-

culairement avec une rapidité extrême en le saisissant des serres et du bec. Aussitôt qu'il en était maître, on courait sur lui, et, au moyen de quelques petits morceaux de viande qu'on lui présentait afin de lui faire lâcher sa prise, on la lui enlevait facilement. On revint avec quelques lièvres et perdrix.

Il y a une autre chasse qui offre plus d'intérêt que celle-ci en raison des difficultés qu'elle présente, c'est celle du héron blanc. Dès que cet oiseau aperçoit les chasseurs, il s'élève dans les airs, et l'on est obligé de lancer de très loin le faucon, qui fait de grands efforts d'ailes pour l'atteindre. Le héron monte en traçant une large spirale, et, par le nombre infini de cercles qu'il décrit, il donne à son ennemi le temps de l'atteindre. Souvent la rencontre n'a lieu que très haut, et c'est à peine si l'on distingue un point blanc, brillant au soleil dans l'azur du ciel, tandis que le faucon monte toujours résolûment, mais à une grande distance encore de sa proie. Cependant il la saisit, et l'on attend avec anxiété le résultat de son attaque. Si l'on ne peut apercevoir ce qui se passe dans les régions élevées où sont parvenus les deux oiseaux, on devine facilement un duel à outrance. Le héron se défend, son long bec fait de cruelles blessures à celui qui est venu l'attaquer si haut, et le combat pourrait devenir fatal à l'agresseur, si l'on ne lui envoyait du renfort. Alors on prépare un second faucon qui regarde un instant dans l'air, fixe un point imperceptible pour d'autres yeux que les siens et part comme une flèche. Il monte, tourne rapidement, monte toujours, puis disparaît... Après quelques minutes d'attente, on voit tout à coup se détacher du ciel et glisser lentement dans l'air une masse blanche; sa chute s'accélère : c'est le héron qui bat des ailes. Faisant un suprême, mais vain effort, il tombe à terre, déchiré, blessé à mort par les deux faucons attachés à son dos, les serres enchevêtrées dans ses plumes qu'ils ont rougies de son propre sang.

Avec les faucons, on chasse encore la grosse bête et les oiseaux de proie de grande taille, même les aigles. Le dernier moyen auquel a recours l'oiseau chasseur et qui ne manque jamais son effet, c'est de se placer sur le front de sa proie et de lui crever les yeux à coups de bec. On ne voit que très rarement les grands seigneurs persans se servir du fusil, qu'ils laissent à ceux qui n'ont pas le moyen d'entretenir une fauconnerie. Il faut ajouter que l'art du fauconnier s'en va se perdant de plus en plus, car parmi les Persans, même parmi les membres de la famille royale, il s'en trouve peu d'assez riches pour en entretenir. On est bien loin aujourd'hui de l'époque des Sophis où, disent les traditions, il y avait jusqu'à huit cents oiseaux dans la fauconnerie du roi.

La passion des Persans pour la chasse n'exclut pas le goût de plaisirs plus délicats. On remarque chez eux un vif sentiment des arts, et

surtout des arts du dessin. Cette inclination contraste singulièrement avec l'horreur qu'ont les Turcs et la plupart des Orientaux pour les productions du pinceau et les représentations de la figure humaine. Le prince Malek-Khassem-Mirza était un grand amateur de peinture, et ce goût, très prononcé chez lui, me valut de sa part une bienveillance toute particulière. Il m'offrit pour lieu d'études son *divan-i-khânèh*, où il donnait ses audiences quotidiennes, et il m'y facilita la copie de plusieurs costumes que j'aurais eu autrement beaucoup de peine à faire. Les premiers l'amusèrent, puis il y prit un tel intérêt, que, quand je n'étais pas arrivé à l'heure habituelle où je me rendais au sérail, il m'envoyait chercher. Cet empressement, qui avait dégénéré presque en exigence de sa part, me servit extrêmement, parce qu'il me donna le moyen de faire une ample collection de costumes variés des diverses provinces de la Perse. Peu à peu il s'établit entre le prince et moi une intimité qui me le fit connaître davantage; loin de rien diminuer de l'opinion que nous avions conçue de lui, elle me révéla dans ce *châhzâdèh* des qualités que je n'espérais guère rencontrer chez un musulman. Ainsi il professait un grand respect pour la liberté de conscience en matière de religion; sa tolérance à cet égard était sans bornes. Il parlait avec une absence de préjugés bien remarquable de tout ce qui touchait aux femmes ou aux rapports entre chrétiens et musulmans. Il eût été élevé en Europe, en France, le pays de liberté par excellence, qu'il n'eût pas été plus large dans ses idées, plus indépendant dans la manière de les exprimer. Mon intimité avec le *châhzâdèh* et la connaissance que j'avais acquise de son caractère me permettaient d'apporter dans mes causeries avec lui un laisser-aller qu'il comprenait très bien, un abandon auquel il répondait parfaitement.

Enhardi par la franchise de plus en plus cordiale qui régnait dans nos relations, j'osai un jour demander au prince de me faire dessiner une femme en costume de *harem*. Or, il faut savoir que je n'avais encore pu en apercevoir une seule. Les Persanes sortent peu, et dans les rues elles sont tellement bien cachées et enfermées dans un grand voile qui les couvre de la tête aux pieds, qu'il est impossible de rien distinguer. Leur tournure même se dérobe dans les longs plis de l'espèce de manteau qui les enveloppe et qu'on appelle *tchader*. De plus, elles agrafent de chaque côté de la tête une petite pièce d'étoffe blanche au milieu de laquelle est une broderie à petits jours, placée sur les yeux. Cette espèce de grillage leur permet de se guider sans laisser aucun regard curieux se glisser au travers. Le bas de leurs jambes est enfermé dans de larges pantalons à pieds. Elles sont chaussées de petites babouches jaunes ou vertes, à pointe retournée, et dont le talon fort pointu ne vient guère qu'au milieu de la plante du pied. Quelquefois, quand

elles voient que la rue est déserte, elles se permettent de relever leur masque, afin de respirer plus à l'aise; mais elles le ramènent sur leur visage dès qu'elles aperçoivent un homme, fût-ce leur mari. Un jour, au moment où je passais près d'une femme qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas baissé la grille assez tôt, j'entendis un fanatique l'apostropher rudement. Cet homme, qui ne la connaissait en aucune façon, lui reprochait en termes violens la faute qu'elle avait commise et lui faisait honte de son impudeur, qu'aggravait encore aux yeux du dévot musulman ma qualité de chrétien. Tous les *tchaders* se ressemblent, et, aux yeux d'un Européen toutes les tournures paraissent, à peu de chose près, les mêmes. Cependant des Persans m'ont assuré qu'il leur était très facile de distinguer les femmes de leur connaissance.

L'impossibilité de voir une femme sans l'intervention officieuse et la complaisance d'un Persan exempt de préjugés me faisait donc désirer vivement de profiter des bonnes graces du prince Malek-Kassem-Mirza. Je lui avouai ma curiosité avec une confiance qui le fit sourire. Après y avoir un instant réfléchi, il prit l'engagement de me satisfaire. Deux ou trois jours se passèrent sans que j'osasse renouveler ma demande; d'ailleurs l'air de bonne foi avec lequel le *châhzâdèh* y avait répondu me donnait tout lieu de croire qu'il y pensait. En effet, je reçus un soir un message du prince qui m'invitait à aller souper avec lui. Son médecin, vieux Frengui à barbe blanche, dont la science nous était aussi inconnue que l'origine, mais assez bon homme et confident intime du *châhzâdèh*, se chargea de me conduire au rendez-vous. La nuit était fort noire. Nous marchions, précédés par un *ferrah* porteur d'une lanterne en toile blanche dans laquelle brûlait une bougie. A la lueur incertaine de cet éclairage qui nous dénonçait au loin à la fureur des chiens errans dans tous les carrefours, nous suivîmes des ruelles désertes et obscures, et nous arrivâmes devant une poterne que nous franchîmes en nous baissant. Cette poterne débouchait sur une petite cour sombre et silencieuse. Notre guide éteignit son fanal, et le docteur, me faisant signe de le suivre, frappa doucement à une petite porte qu'on ouvrit avec précaution. Tout cela sentait bien le mystère, et me faisait même croire à quelque péril; mais l'aventure prenait une tournure si piquante, que je me laissai faire, décidé à courir tous les risques auxquels mon audace pouvait m'exposer.

Au-delà du seuil que nous avions mystérieusement franchi, nous pénétrâmes dans un réduit obscur qui aboutissait à une galerie tout aussi noire, et que nous suivîmes en faisant d'assez longs détours. Nous montâmes quelques marches, traversant une salle faiblement éclairée, mais dans laquelle je pus cependant remarquer un grand nombre de peintures représentant des femmes dans des attitudes de danse, ou jouant de divers instrumens de musique, sujets que je n'a-

vais encore aperçus nulle part. La nature de ces tableaux me fit soupçonner que j'étais dans la partie du sérail qui ne s'ouvre jamais aux étrangers, c'est-à-dire dans le *zân-khânèh*, ou appartement des femmes.

Ma curiosité était de plus en plus éveillée; quant à mon guide, il ne paraissait s'étonner de rien, et, circulant partout en homme qui connaissait toutes les issues, il eût pu, avec toute raison, s'appliquer le mot d'Acomat à son confident et complice. Nous nous trouvâmes bientôt en face d'un rideau dont la transparence trahissait une vive clarté répandue de l'autre côté : c'était une de ces portières brodées en cachemire, appelées *perdèh*, qu'il est d'usage en Perse de suspendre aux portes, afin de mieux intercepter l'air extérieur. Tout à coup la portière se lève et donne passage à des flots de lumière. Leur soudaine irruption m'éblouit au premier instant et m'empêche de distinguer la scène qui s'offre à moi. Dans ce milieu lumineux, où mille facettes d'or et de glace se renvoient les éclairs qui les frappent de tous côtés, je devine d'abord et finis par apercevoir ensuite une vingtaine de femmes. Surprises par mon arrivée, effrayées sans doute par l'apparition d'un chrétien dans leur retraite, elles poussent des cris d'effroi en se précipitant dans tous les sens les unes sur les autres. Celles-ci se couvrent le visage avec leur jupe; celles-là, blotties sous des coussins ou enveloppées dans des plis de rideaux, se dérobent à la vue du *giaour* téméraire; d'autres, serrées ensemble et ramassées comme des moutons qui voient au loin venir un loup, se cachent mutuellement la tête. Je regardais avec étonnement, toujours arrêté au seuil de cette ruche, comme un frelon inquiet du désordre que sa présence vient de produire parmi les abeilles, et je n'osais avancer, quand un gros éclat de rire vint me tirer de mon étonnement et m'enhardir : c'était le prince Malek-Khassem-Mirza, qui, étendu sur des tapis et entouré de coussins, était enseveli sous une large pelisse dans un des coins de l'appartement. Le *châhzâdèh* se tenait les côtes et riait de tout son cœur de ma stupéfaction, qui, à vrai dire, n'était pas moins grande que celle de ces dames. J'avançai pourtant, et le prince me dit que, voulant satisfaire le désir que je lui avais manifesté, mais ne pouvant disposer du bien des autres, il n'avait pu mieux faire que de me recevoir dans son propre *anderoûm*. Je le remerciai dans les termes les plus propres à lui prouver ma reconnaissance. J'avais déjà vécu assez au milieu des Orientaux pour comprendre tout ce que la confiance que le prince me témoignait avait de généreux et d'obligeant; car, si, par mon indiscrétion, on eût appris qu'il avait admis un chrétien dans l'intérieur de son harem, il aurait certainement encouru la disgrace du châh, et, tout prince qu'il était, la population de Tabris aurait murmuré hautement contre une telle violation des mœurs musulmanes, contre un si étrange mépris de tous les préjugés reçus.

Cependant les dames que mon apparition avait troublées au milieu de leurs plaisirs et de leurs danses se remirent de leur première frayeur, et commencèrent à laisser échapper quelques plis des voiles sous lesquels elles s'étaient empressées de dérober leurs visages, que j'avais à peine entrevus. Ces voiles s'abaissèrent de plus en plus, et finirent par tomber tout-à-fait. Effarouchées d'abord, les maîtresses du logis reprirent de l'assurance et s'apprivoisèrent peu à peu. Elles ne tardèrent pas à attacher sur moi des regards où se peignait une curiosité qui ne le cédait en rien à la mienne. Elles retrouvèrent bientôt leurs attitudes naturelles que la surprise avait dérangées, et, s'accoutumant presque à ma présence, elles revinrent à ces poses nonchalantes dans lesquelles s'écoule la vie de harem. Celles qui avaient jeté leurs instrumens sur le tapis se décidèrent à les reprendre. Quelques sons rendus par hasard attirèrent peu à peu leurs doigts sur les cordes, et bientôt un air de danse ranima ces femmes, pour qui l'interruption du plaisir était temps perdu.

Au milieu de ces houris du paradis terrestre qu'avait créé pour son usage le prince Malek-Khassem-Mirza, nous nous assîmes à une petite table, où un souper élégamment préparé nous réunit à un autre *châh-zâdèh,* Mossem-Mirza, cousin de notre hôte, et au docteur frengui. Pendant le repas, qui fut servi avec une recherche et une galanterie tout-à-fait en harmonie avec notre entourage, les danses ne discontinuèrent pas. Ordinairement une femme seule dansait; de temps à autre, une seconde venait se joindre à la première, mais elles n'étaient jamais plus de deux. Elles avaient dans leurs doigts de petites cymbales, dont elles se servaient comme de castagnettes, avec lesquelles elles marquaient la mesure et accompagnaient les instrumens, qui jouaient un air de danse. Ces instrumens étaient une sorte de viole sphérique, munie d'un manche très long, avec trois cordes seulement, et reposant debout sur un pied. On en joue avec un archet en soie. Cette viole est faite avec des os de poisson. Celle qui figurait dans l'orchestre du prince était entre les mains du seul homme qui fût avec nous, et qui devait cette exception en sa faveur à ce qu'il était aveugle. A côté de lui, une femme grattait avec une pointe d'écaille les cordes métalliques d'une mandoline; une autre battait des deux mains sur un petit tambour qu'elle avait passé sous son bras gauche, tandis qu'une troisième l'accompagnait en frappant de sa main droite sur un tambourin fait exactement comme nos tambours de basque.

Ces danses se succédèrent à des intervalles très rapprochés, et ces femmes, qui avaient d'abord paru ne danser que par complaisance pour le maître, finirent par y prendre un si grand plaisir et s'y animer tellement que la vivacité et l'étrangeté de leurs mouvemens les faisaient paraître folles. Dans certains momens d'excitation, le jeu

précipité de l'orchestre faisait atteindre le paroxysme de l'exaltation aux danseuses, qui tombaient étourdies dans une agitation nerveuse singulière.

Je trouvai ces danses plus originales que gracieuses : c'étaient des mouvemens brusques et désordonnés qui tenaient du délire. Quand enfin la fatigue eut réduit les danseuses au repos, je pus examiner tout à mon aise la manière dont elles étaient accoutrées. Leurs vêtemens étaient tous taillés sur le même patron. Ce que j'en vis me parut fort simple; le prince, par ses explications, eut la bonté de suppléer à ce que je ne voyais pas. Les femmes persanes ne portent pas de chemises; elles ont seulement un corsage juste qui serre la taille et la dépasse un peu, de manière à retomber sur la jupe. Sur la poitrine, les deux côtés de ce corsage ne joignent pas; ils y laissent un intervalle un peu plus large que la main, que remplit une pièce d'étoffe indépendante de la veste, et qui s'y attache à volonté au moyen d'agrafes. Une large jupe, serrée au-dessus des hanches, traîne sur les pieds. Leurs cheveux sont taillés droit, au-dessus des sourcils, et pendent en longues nattes par derrière. Elles y ajoutent des fleurs, des rubans ou d'autres ornemens. Une grande beauté, fort recherchée des Persanes au point qu'elles s'efforcent de se la donner par des moyens factices quand la nature la leur a refusée, c'est d'avoir les sourcils très allongés et joints au-dessus du nez. Cette disposition des sourcils est d'ailleurs assez naturelle parmi les femmes de l'Irân.

Les dames persanes, à en juger par celles de l'*anderoûn* où je me trouvais, m'ont paru avoir de très petites bouches, de belles dents, les traits généralement fins et doux, et les yeux très fendus. Elles ont l'habitude de se peindre en noir le bord intérieur des paupières et de prolonger dans les coins la ligne noire qu'elles tracent à la racine des cils au moyen d'une petite pointe très fine trempée dans du noir. Les plus raffinées se placent des mouches et se mettent du rouge. Toutes se teignent les mains d'une couleur orange avec du *hennèh*, teinture qu'on leur apporte de l'Inde. Elles se font ainsi comme des gants jusqu'aux poignets. La plante des pieds subit la même opération, de manière à figurer un soulier, et les ongles sont peints avec du carmin.

Il se faisait tard; le médecin qui m'avait amené me fit signe qu'il fallait partir, et nous fîmes nos adieux aux deux princes ainsi qu'aux dames, qui furent plus gracieuses en nous rendant nos saluts qu'elles ne l'avaient été à notre apparition au milieu d'elles. Nous suivîmes le labyrinthe à travers lequel nous étions venus, et nous nous retrouvâmes à la petite porte qui s'était mystérieusement ouverte pour nous laisser pénétrer dans ce saint asile. Elle se referma, sans doute cette fois pour ne jamais se rouvrir devant aucun autre homme, surtout devant aucun autre *Frengui*, car ce sont de ces mystères qu'on ne

risque pas deux fois de dévoiler. Nous commencions à marcher à tâtons dans les ruelles qui contournent les hautes murailles du sérail, quand nous nous entendîmes interpeller brusquement par des sentinelles. Nous ne connaissions pas le mot d'ordre, et pour moi surtout, qui ne savais pas un mot de persan, il eût été fort embarrassant d'y répondre. Heureusement la garde du *châhzâdèh* n'était pas très sévère sur la consigne; elle nous permit d'approcher, et, nous ayant reconnus pour des Européens, elle nous laissa passer.

Le prince Malek-Khassem joignait à la rare indépendance d'esprit dont il venait de me donner une preuve d'autres qualités plus solides. Ce *châhzâdèh* possédait parfaitement six langues, sans compter la sienne : le français, l'anglais, le russe, le turc, l'arabe et l'indostani. Il avait plusieurs fois accordé la faveur de son crédit à des Européens qui étaient venus s'établir en Perse. M. Boré lui-même, quand il vint fonder dans les états du châh l'école française, n'eut pas de protecteur plus zélé. Ce prince, à force d'obsessions, avait fait comprendre au châh, son neveu, qu'il était de l'intérêt de sa couronne et de ses sujets de soutenir cet établissement, et d'accorder à tous les Européens qui voudraient apporter leur industrie dans le pays des firmans de nature à encourager les émigrations vers la terre d'Irân. Il ne tint pas à Malek-Khassem-Mirza que plus tard, par un revirement ordinaire aux choses de ce monde, surtout aux promesses des Persans, Mohammed-Châh, probablement mal conseillé, ne fût fidèle aux firmans qu'il avait rendus dans un moment d'entraînement vers des idées civilisatrices.

III. — UN INTÉRIEUR PERSAN.

Mes relations avec le prince Malek-Khassem ne m'avaient montré qu'une face exceptionnelle de la vie persane; l'esprit d'indépendance et d'innovation, tel que j'avais pu l'observer chez le *châhzâdèh*, n'a pas encore pénétré dans ce qu'on peut appeler en Perse les classes moyennes de la nation. C'est dans ces classes pourtant que la société persane peut trouver un jour ses bases les plus solides. La vie privée, comme dans tous les pays de l'Orient, doit servir ici à éclairer la vie publique. Pénétrons dans une maison d'Ispahan ou de Téhéran, cherchons comment vivent les habitans, quelles sont leurs affaires, quels sont leurs loisirs : nous en saurons assez pour déterminer ce qui reste de vitalité en Perse au caractère national, et par conséquent de puissance, de garanties de durée ou de développement même, à l'ancien empire des Sophis.

Quand on a franchi le seuil d'une maison persane, on se trouve dans une cour ordinairement plantée d'arbres ou d'arbustes, au milieu de laquelle est un petit bassin d'eau que l'on renouvelle, selon les facilités

que présente la localité : c'est là que le maître de la maison, les visiteurs ou les domestiques font leurs ablutions, qu'ils répètent plusieurs fois dans la journée. L'habitation est distribuée de la manière suivante : un premier corps de bâtiment, ouvert sur la cour, contient ce qu'on appelle le *divân-i-khânèh*, c'est-à-dire le salon de réception, le lieu où le maître du logis se tient pour recevoir ses visites et traiter ses affaires. D'autres pièces plus petites, placées de chaque côté ou en arrière, servent de logement aux hôtes qu'il peut avoir à héberger; c'est là aussi que se tiennent les serviteurs et qu'ils préparent les *kalioûns*, le thé ou le café pour les visiteurs. Derrière ce premier bâtiment, et complétement caché, est l'appartement des femmes et des enfans. Il y a, comme on voit, dans une habitation persane, deux portions tout-à-fait distinctes : l'une, qui est en quelque sorte publique; l'autre, où aucun étranger ne pénètre. Tout cela occupe ordinairement le rez-de-chaussée; rarement quelques pièces se trouvent à un étage supérieur. Cette distribution, toute en surface horizontale, exige beaucoup de terrain. Les coutumes ne permettant pas à deux ménages d'habiter sous le même toit, il en résulte la nécessité d'une grande superficie pour chaque maison, et, par suite, pour les villes une étendue qui ne se trouve pas, comme chez nous, en rapport avec la force numérique de la population.

Quand le maître de la maison a fait sa toilette du matin et dit sa prière, il passe de son harem dans le *divân-i-khânèh*. Là, sur un tapis qui couvre entièrement le sol, placé à l'un des angles, il attend ses visiteurs. Dans la belle saison, il s'asseoit près de la fenêtre ouverte sur la cour plantée où l'on a soin d'entretenir quelques fleurs. Si c'est l'hiver, il se met dans le coin opposé, et l'on place au milieu de la salle un réchaud ou *mangal* qui contient de la braise recouverte de cendre, sur laquelle on pose des fruits odorans qui, en s'échauffant, parfument l'appartement. Si le maître est un personnage quelque peu considérable, les visiteurs sont en grand nombre; les uns viennent lui faire la cour comme à leur supérieur pour en obtenir une faveur; les autres n'obéissent qu'au goût prononcé et répandu en Perse pour les visites et la causerie. Le maître de la maison est assis par terre, les jambes croisées sous lui; tous les visiteurs, accroupis de la même manière, sont rangés autour de la pièce, contre les murs, dans l'ordre scrupuleusement suivi qui donne à chacun la place qui lui revient par sa position sociale. Les Persans poussent très loin l'observation de cette règle hiérarchique. Quand quelqu'un entre dans l'appartement, si c'est un personnage de distinction, le maître du logis se lève, reste debout jusqu'à ce qu'il soit assis, et, dans ce cas, au lieu de croiser les jambes, il s'assied sur ses talons. Si c'est un égal, il se lève, mais se rassied tout de suite en croisant les jambes. Si c'est son inférieur, il fait simplement le geste de se lever. Les Persans ont un tact incroyable pour voir du premier coup d'œil,

quand ils entrent dans un *divân,* la place qu'ils doivent occuper : ils traversent, sans rien dire, l'appartement, et vont, sans se méprendre, se placer après ou avant ceux qui sont déjà là. Les nouveaux venus agissent à l'égard du maître comme celui-ci agit vis-à-vis d'eux. S'ils sont ses égaux, ils croisent leurs jambes; s'ils lui sont inférieurs, ils s'asseoient sur leurs talons. Quant aux gens de la basse classe et aux domestiques, ils se tiennent debout, collés contre la muraille à l'autre extrémité de la salle, la main dans leur ceinture ou appuyée sur leur poignard, et n'ouvrent la bouche que pour répondre au maître, s'il les interpelle. La loi qui règle les rapports des Persans entre eux et les politesses qu'ils se doivent est tellement rigoureuse, qu'un fils même doit rester debout devant son père et ne pas lui parler avant qu'il y soit autorisé. Dans ces assemblées, les *kalioûns* circulent fréquemment, et quelquefois on offre le thé ou le café, dont on mêle les aromes au parfum de la rose ou de la cannelle.

Un Persan prend habituellement son repas dans son *anderoûn.* Quelquefois il arrive qu'il fait servir son déjeuner ou son dîner dans le *divân-i-khânèh,* au milieu de ses visiteurs, qui deviennent ses convives. On étend sur le tapis une grande nappe qui est en coton, en soie ou en cachemire, selon l'opulence de la maison. Les mets se composent de ragoûts de viande aromatisée ou de poulets et d'œufs, auxquels on ajoute presque toujours des plats de *pilau* ou de riz préparé de plusieurs façons, tantôt simplement au beurre, tantôt avec des raisins, des amandes ou du safran et d'autres épices. Les Persans mangent avec les doigts de la main droite seule, la gauche étant considérée comme impure. Ils ne se servent ni de couteau, ni de fourchette, ni d'assiettes; devant chaque convive est placé un pain très mince, rond, ressemblant assez à une crêpe, qu'ils mangent et qui leur sert en même temps de serviette. Ils boivent de l'eau ou des espèces de sorbets et de limonades. Cependant le Koran n'est pas partout religieusement observé, et bon nombre de Persans boivent avec intempérance du vin ou des liqueurs spiritueuses. Le soir ou les premiers momens de la nuit sont d'ordinaire le moment choisi pour ces libations contraires à la loi musulmane. Les Persans ne savent pas boire sans s'enivrer; le vin ne leur suffit pas, il leur faut l'*arak* ou l'*eau d'Europe, âb frengui,* qui n'est autre que l'eau-de-vie. Leurs orgies ne finissent jamais que par la chute des convives, qui tous succombent à l'ivresse.

Chez les riches, pendant le repas, on fait venir deux ou trois musiciens : l'un d'eux chante sur un rhythme monotone, entrecoupé de notes aiguës, des poésies dont les femmes, l'amour, le vin et les héros font les frais. Les instrumens qui accompagnent le virtuose sont un tambourin, une mandoline ou une sorte de viole. Le concert de ces instrumentistes est peu harmonieux; leur jeu est presque constamment

vif et saccadé, et il faut avoir des oreilles persanes pour ne pas se sentir les nerfs désagréablement surexcités par les grincemens criards du violon et les accens aigus des autres instrumens. Néanmoins, quelque barbare que soit cette musique, quelque égaré que soit le sentiment de la mélodie chez les Persans, il en est de cet art comme de tous les autres; on voit qu'il les charme, qu'ils y sont sensibles, et que, s'ils se contentent du savoir-faire de leurs musiciens, c'est faute de mieux. Leur nature se prête merveilleusement à recevoir de plus délicates impressions. Si la musique est restée chez eux en arrière, il y a deux raisons pour cela : la première, c'est qu'elle n'est pas un art d'imitation comme la peinture; elle exige une science et des connaissances qui ne sont pas arrivées jusqu'en Perse; la seconde, c'est que la pratique musicale est réprouvée et abandonnée aux *loutis*, c'est-à-dire aux bateleurs ou aux malheureux qui n'ont point d'autre moyen d'existence. Il y a donc très peu de concurrence et d'imitation, partant point de causes de développement.

Les festins et les visites se partagent, on le voit, la journée de tout Persan que la fortune a placé en dehors des classes vouées par nécessité au travail. Il y a cependant une force qui domine, parmi ces populations oisives, l'influence des appétits matériels et le goût traditionnel du *far niente;* cette force, c'est la foi religieuse, qui a conservé en Perse toute l'ardeur, toute l'énergie des anciens temps. Il sera aisé, en peu de mots, de montrer combien les doctrines de l'islamisme sont appropriées au caractère persan et peuvent exercer sur les habitans de l'Irân une action salutaire.

On sait en quoi consiste le schisme qui sépare les Persans des Turcs et les fait considérer par ceux-ci comme d'abominables *hétérodoxes* (1). Quoi qu'en disent les Turcs, les Persans reconnaissent le dogme et les grands principes de l'islamisme, tels que les a établis Mahomet. Les dissidences portent sur des questions plutôt encore historiques que religieuses, sur les droits d'Ali à la succession du prophète, comparés à ceux d'Aboubekhr et d'Omar. Quant aux traits caractéristiques de l'islamisme, ils subsistent chez les Persans comme chez les Turcs. Nous nous bornerons à les rappeler. Le Koran n'admet d'autre Dieu que Dieu, créateur de toutes choses, seul être auquel doivent s'adresser le culte et les adorations des hommes. Il admet des anges, c'est-à-dire des êtres surnaturels placés entre le Tout-Puissant et le genre humain, pour lequel ils intercèdent au ciel. Le démon a aussi sa place dans les croyances musulmanes, comme génie malfaisant autour duquel se groupent les *djins* ou *divs*, génies d'un ordre inférieur (2). Un point

(1) Voyez à ce sujet *Téhéran et Ispahan* dans la livraison du 15 septembre 1851.

(2) La croyance au démon s'est développée, chez certaines peuplades de la Perse, au point de l'emporter sur celle de Dieu, et il existe, au nord de la Mésopotamie principa-

très important de la foi mahométane est la croyance à une vie éternelle; ainsi l'immortalité de l'ame est admise par les musulmans. Ils croient au paradis et à l'enfer. Dans ce dernier séjour, les peines seront graduées selon les fautes; dans l'autre, les jouissances seront sans nombre pour ceux qui les auront méritées par leurs bonnes actions. Sans doute, il y a dans les biens éternels que Mahomet promet à ses élus quelque chose de grossier qui satisfait le corps bien plus que l'ame; mais il ne faut pas perdre de vue que, pour Mahomet, cette vie promise aux bienheureux de son paradis était un moyen de persuasion, de prosélytisme, qui s'adressait à des peuples barbares, abrutis par une idolâtrie sauvage. Tout dans l'islamisme n'est pas d'ailleurs matériel et grossier; cette religion parle aussi à l'esprit et au cœur des croyans. L'une des plus strictes obligations imposées par Mahomet à ses disciples est celle de la charité. Voici à quel titre elle était recommandée : *la prière et le jeûne portent les fidèles vers Dieu jusqu'à la porte du paradis, mais c'est l'aumône qui la leur fait ouvrir.* Ce devoir est si bien reconnu par les musulmans, qu'on peut dire que personne n'y manque, et que dans aucun pays du monde peut-être la charité n'est aussi généralement exercée qu'en Turquie et en Perse.

Séparés de l'orthodoxie mahométane, les Persans sont extrêmement exaltés pour tout ce qui touche à la foi dissidente qu'ils ont embrassée avec ferveur. Pourtant il faut reconnaître que leur fanatisme a quelque chose de plus intelligent, de moins brutal que celui des Turcs. Ainsi les Turcs ou sunnites ne souffrent pas qu'on mette en discussion un seul des dogmes de leur religion; les Persans ou chiites, au contraire, se plaisent dans la controverse; loin de l'éviter, ils la recherchent avec cette confiance que donnent une foi vive et un esprit délié. Aux yeux des Persans, les arrêts de la Providence ont bien la même force qu'aux yeux des Turcs; mais les premiers, tout en courbant la tête sous le joug de la fatalité, font tous leurs efforts, sinon pour empêcher

lement, des sectes chez lesquelles l'idée de la puissance du démon a tourné en une idolâtrie stupide, si bien que, sous le nom redouté de *Cheïtân*, Satan y est imploré, adoré même de préférence à Dieu. Ces singuliers sectateurs d'une foi diabolique portent le nom de *Yezidis*. Ils prétendent, pour expliquer leur culte, que, le démon ayant le pouvoir de faire le mal, de nuire aux hommes en dépit de la puissance divine, on fait sagement en l'adorant, afin de détourner les maléfices. Il est fort probable que les Yezidis sont d'anciens idolâtres mal convertis à l'islamisme, et que le culte pour le démon est un reste de l'antique religion de cette partie de l'Asie qui reconnaissait deux forces divines sous lesquelles devait se courber le genre humain, celle du bien personnifiée dans Ormuzd, et celle du mal représentée par Ahrimân. Les Yezidis sont d'ailleurs redoutables par la sauvagerie de leurs mœurs. Ils jouissent, au milieu des peuplades qui les avoisinent, d'une très mauvaise réputation que leur ont justement méritée leurs brigandages et certaines pratiques abominables que réprouvent également la raison et la morale, quelle que soit la religion qui les inspire.

ce qui est écrit, du moins pour en détourner et en atténuer les effets. En Perse comme en Turquie, quel que soit le sort d'un individu, jamais on ne le voit, contre les décrets de Dieu, dans cet état de révolte qui conduit au suicide. Cet homicide contre soi-même y est aussi inconnu que celui qui est si souvent, chez nous, le résultat d'un préjugé et quelquefois, il faut le dire, de l'inefficacité des lois : les Persans ne connaissent pas le duel; ils se vengent, ils attaquent, assassinent même un ennemi, mais ils ne se battent pas conditionnellement et devant témoins.

Nous avons vu combien de concessions Mahomet avait cru utile, dans l'intérêt de sa propagande, de faire à l'instinct et aux besoins des peuples qu'il voulait ranger sous la bannière de l'islamisme. L'une des facilités octroyées par le prophète qui répugne le plus à nos mœurs et à notre religion est, sans contredit, celle qui autorise la pluralité des femmes. Le Koran légitime la polygamie; cependant il établit des différences entre les compagnes que peut se donner un homme : ainsi il n'en permet pas plus de quatre légitimes, c'est-à-dire vivant toujours avec leur mari et ne pouvant être répudiées par lui selon son bon plaisir. Ces épouses sont appelées *nikià*. A côté d'elles, un musulman peut avoir, sous le nom de *muthèh*, autant de concubines qu'il lui plaît d'en entretenir sous son toit. Dans cette seconde catégorie, il y a des femmes qui sont achetées, d'autres qui sont simplement louées. Leur maître les chasse ou les revend quand il ne s'en soucie plus. Le second mode de possession, la location, constitue ce qu'on est convenu d'appeler *un mariage à temps*, et ce temps est indéterminé. Il peut être fort court; la durée dépend exclusivement des conventions stipulées entre les parties contractantes. Cette union temporaire a lieu moyennant un prix convenu, et le marché est passé en présence d'un mollah ou devant le cadi. L'engagement pris par l'homme n'est pas irrévocable; il lui est loisible de renvoyer la *muthèh* dont il ne veut plus à la condition de payer la somme promise. Si, au contraire, elle lui plaît encore à l'expiration du bail, il peut, d'après un nouvel arrangement, le prolonger. Bien que cet usage soit sanctionné par la loi, il existe cependant une différence très sensible, dans l'intérieur des harems, entre les épouses légitimes et les concubines. Celles-ci, réservées aux plaisirs du mari ou occupées des soins du ménage, ne vont pas de pair avec les autres et sont toujours tenues vis-à-vis d'elles dans une position d'infériorité dont elles ont quelquefois à souffrir cruellement; car ce que le Koran permet, le cœur ou la vanité ne le souffre pas toujours.

Cette distinction entre la *nikià* et la *muthèh* n'existe nullement entre leurs enfans. D'après la loi musulmane, la valeur de l'origine ne dépend que du père, et tous les enfans qu'il a, quel que soit le titre de leur mère, sont légitimes. La différence entre une concubine et son

fils est si grande, que celui-ci reste avec le père quand bien même sa mère est répudiée. Il y a là quelque chose de barbare, et on a peine à croire que le sentiment maternel ne se révolte pas contre une loi qui ne reconnaît que les droits du père. — Si la rupture des mariages temporaires est facile, il n'en est pas de même pour les mariages légitimes et sérieux. Le divorce est considéré par les Persans comme un scandale, et il n'est accordé à ceux qui le souhaitent qu'à des conditions si onéreuses, qu'ils reculent ordinairement devant cette extrémité. Cependant il faut dire que, dans un pays où le mari a d'aussi grands privilèges, où il lui est si facile de prendre une nouvelle femme, le divorce est inutile.

L'usage et le bénéfice de cette loi mahométane, en ce qui concerne le nombre des femmes légitimes ou autres, n'est d'ailleurs que le privilège de quelques personnages riches, car il faut avoir de grands moyens d'existence pour entretenir un harem et satisfaire non-seulement aux besoins, mais encore aux caprices d'un certain nombre de femmes. Aussi les Persans qui profitent de toute la latitude accordée par le Koran sont-ils très rares; on ne les rencontre guère que parmi les princes et les khans les plus opulens. Quant à la classe moyenne ou à celle des raïas, elles sont trop misérables pour se donner ce luxe de la polygamie, et chaque homme n'y a qu'une seule femme.

Tel est dans ses traits principaux le caractère de la société persane considérée sous l'aspect moral et religieux. Une foi sincère y contraste avec un désordre de mœurs qui n'existe que dans les classes riches et une tendance plus généralement marquée à la paresse et au fatalisme. Sont-ce là des défauts inhérens au génie même de la nation? Cette sorte de lassitude et d'apathie ne s'explique-t-elle pas par les révolutions nombreuses qui ont ensanglanté la terre d'Irân depuis un siècle? Avant de nous prononcer, il nous reste encore à interroger des tendances qui tiennent aussi une grande place dans la vie persane, le goût des arts et l'aptitude aux travaux industriels. Nous pourrons décider ensuite avec quelque confiance de quel côté sont les vrais instincts et les plus vifs penchans de la nation.

IV — LES ARTS ET L'INDUSTRIE EN PERSE.

Pour montrer combien le sentiment des arts est vivace en Perse, il ne faut que suivre l'histoire des populations de l'Irân depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle. Sans cesse on voit ce sentiment aux prises avec des difficultés toujours renaissantes, dont il ne manque jamais de triompher. C'est un grand et triste spectacle que nous offre l'histoire de l'art en Perse, un spectacle plein d'intérêt dramatique et aussi de graves enseignemens.

La Perse, avant Cyrus, est tributaire de Ninive. Les Perses, que je confondrai avec les Mèdes, car les deux peuples n'en faisaient qu'un, semblent n'avoir rien gagné à leur contact avec les Assyriens, déjà si avancés, jusqu'au moment où, maîtres de Ninive et de Babylone, ils purent en contempler les monumens et en rapporter les riches dépouilles dans leur patrie. C'est alors seulement qu'on y voit poindre une civilisation élégante, riche, inspirée en partie par les arts qui faisaient depuis long-temps la gloire de la Babylonie. Avant cette époque, il existait bien en Médie une ville célèbre, Ecbatane; mais, autant qu'on en peut juger par les descriptions qu'en ont faites les historiens, c'était la résidence d'un roi qui y mettait son pouvoir et ses trésors en sûreté, plutôt que la capitale d'un peuple pratiquant les arts. J'ai pu juger moi-même, dans la plaine d'Hamadan (1), par les rares vestiges épars autour de la ville moderne, que l'antique cité se distinguait par les proportions colossales de ses édifices ou la solidité de ses matériaux granitiques bien plus que par le fini d'une architecture encore privée de ces formes élégantes et pompeuses qui devaient la rendre si digne d'intérêt plus tard. Ce n'est donc que sous le règne des Achéménides que se développa un art tout nouveau en Perse. Ce que les victoires de Cyaxarès et de Cyrus, sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, avaient commencé fut achevé par les conquêtes de Cambyse et de Xercès aux bords du Nil ou dans les plaines de l'Ionie. Le génie artistique des Perses, qui s'ignorait lui-même, se développa au milieu de la civilisation des Égyptiens et des Grecs. La vue des monumens par lesquels ces peuples avaient déjà marqué leur place dans le monde éclaira l'intelligence des Perses, qui n'étaient encore que guerriers, mais qui retournèrent dans leur patrie préoccupés d'idées nouvelles et impatiens de créer à leur tour. Leur ardente imagination était pleine d'ineffaçables souvenirs. Thèbes, Memphis, Éphèse, Athènes, avaient produit des impressions vives et durables dans leur esprit. Au retour de chaque expédition lointaine, un certain nombre de soldats rentraient dans leur pays architectes, peintres, sculpteurs, artistes en tout genre. Comme des abeilles qui ont quitté leur ruche pour aller butiner sur les fleurs les plus belles et les plus parfumées, ils étaient allés au loin butiner aussi pour rapporter dans leurs foyers des idées, des modèles dont ils devaient composer, si je puis ainsi dire, l'essence de cette noble civilisation qui attira plus tard sur la Perse la convoitise et la rage des Grecs.

Ainsi cette nation sauvage, barbare, composée de pasteurs tant qu'elle vécut au milieu de ses montagnes, se forma par la conquête, se civilisa au contact des peuples qu'elle vainquit. Les Perses, dans le

(1) Hamadan est l'ancienne Ecbatane.

cours de leurs expéditions belliqueuses, sentirent s'épanouir en eux le goût des arts et du luxe à la vue des temples et des palais de l'Égypte ou de la Grèce. Après les avoir dévastés, ils rapportèrent dans leur patrie le germe d'une civilisation qu'ils créèrent plutôt qu'ils ne l'imitèrent, car il faut reconnaître que chez eux tout fut original, et que leur imagination, excitée par ce que leurs yeux avaient admiré, se lança dans la vaste carrière de l'invention, au lieu de demeurer emprisonnée dans l'étroit espace des reproductions et des copies. En effet, les palais de Persépolis, avec leurs colonnes cannelées, leurs chapiteaux à volutes, montrent comment, sous le règne des Achéménides, les Perses surent approprier l'architecture grecque aux usages de leur pays. Les innombrables sculptures qui ornèrent ces monumens somptueux, l'adoption de la ronde-bosse ou du bas-relief pour la décoration systématique de ces édifices, rappellent ce qu'ils avaient vu dans les palais de Ninive et de Babylone; mais cette architecture ou cette sculpture, par lesquelles ils manifestèrent tout d'un coup leur génie, si elles furent le résultat incontestable d'idées puisées en Assyrie, en Grèce ou en Égypte, sont pourtant tout-à-fait originales. On peut dire, il est vrai, qu'elles sont le produit d'inspirations nées en face des monumens de ces divers pays; mais il faut ajouter que ces inspirations repoussent, par leur caractère propre, la pensée qui n'y verrait que des réminiscences. Dans les détails architectoniques de Persépolis, on retrouve bien quelque chose de la Grèce : ainsi des salles royales ou des temples sont précédés d'un portique avec des colonnes, et l'intérieur est également divisé par d'autres colonnes qui en soutiennent la partie supérieure. Ces colonnes sont cannelées et se terminent par un élégant chapiteau dans lequel on reconnaît la volute ionienne; mais le tout est agencé, composé et orné d'une façon qui détruit complétement l'idée qu'on pourrait avoir d'une imitation servile du style grec. L'ensemble des chapiteaux ne se rapproche aucunement de celui des ordres grecs, et l'architrave des édifices de Persépolis est portée par des corps d'animaux terminant les colonnes. Certes il n'y a rien là qui soit copié des Grecs ou dont on puisse trouver l'idée première dans les monumens soit de l'Assyrie, soit de l'Égypte. Il en est de même des espèces de pylônes qui précédaient les entrées des palais ou des nombreux bas-reliefs qui décoraient leurs murailles. Il est évident que les Perses avaient emprunté ce genre de décoration aux palais de Ninive ou aux hypogées de l'Égypte; mais, en y puisant l'idée première du pylône, ils en avaient considérablement modifié la forme. Il n'y a donc aucun rapport entre les sculptures assyriennes ou égyptiennes et celles de Persépolis. A cette époque déjà, qui date de plus de vingt siècles, l'esprit et le goût des Perses se faisaient remarquer par les qualités qui leur sont propres, et qui les distinguent encore de nos jours, à sa-

voir une grande pureté de dessin, une exquise élégance et un grand luxe de décoration. Comparés aux monumens de l'Assyrie, de l'Égypte ou même de l'Asie Mineure, ceux de Persépolis paraissent plus élégans, de proportions plus sveltes, d'un travail plus délicat dans les détails et surtout plus recherché dans l'ornementation.

Si les palais, les temples ou les sculptures bravent les siècles par la solidité de la matière qu'ils ennoblissent, il n'en saurait malheureusement être de même des autres produits de l'industrie humaine. Aussi tous les souvenirs de la civilisation perse du temps des Achéménides se bornent-ils à ces précieux restes de palais que remplirent de leur faste asiatique et de leur pompe royale les Xercès et les Darius, et, grace à cet usage élégant d'orner les murs de sculptures, on peut encore, après deux mille deux cents ans, se faire une idée de certains arts pratiqués par les Perses de l'antiquité. En effet, cette adresse dans les arts manuels, qu'attestent d'ailleurs les superbes bas-reliefs des palais achéménides, est prouvée encore par les chars, les armes, les meubles et les riches étoffes qu'ils représentent, et l'on y retrouve invariablement ce goût d'élégance, cette finesse de travail qui furent de tout temps l'un des traits caractéristiques de la nation persane.

Dès que cette nation eut pris son essor et que la guerre lui eut appris ce qu'elle pouvait être, elle se fit remarquer, on le voit, en adaptant à ses mœurs, jusque-là pastorales, la civilisation et les arts des peuples qui l'avaient précédée. Aux habits de peau succédèrent les vêtemens de lin et de pourpre; on renversa les cabanes de roseaux ou les tentes, on éleva à leur place des maisons de pierres, au milieu desquelles on contruisit pour les rois les demeures les plus somptueuses de l'Asie. La Perse, malheureusement, s'efféminа sous l'influence de cette civilisation élégante et raffinée; elle ne sut plus vaincre. Persépolis fut brûlée par Alexandre, et la Perse fut asservie. De son vaste empire, il ne resta plus que quelques satrapies échues à un général macédonien. Opprimée, mais préoccupée de l'idée de son affranchissement, elle n'eut plus ces loisirs à la faveur desquels une nation donne l'impulsion à son génie créateur. Passant d'un maître à l'autre, obligée de se défendre en cherchant à reprendre sur les Romains les limites de son ancien territoire, elle ne put, sous ses princes sassanides, consacrer aux arts que d'insuffisans efforts. De pauvres édifices, qui n'avaient rien de la grandeur ni de l'élégance des admirables monumens achéménides, s'élevèrent à Firouzabad, à Sarbistân ou à Châpour. Comme le prouvent quelques sculptures généralement barbares trouvées à Châpour, à Nach-i-Roustâm, comme à Tâgh-i-Bostân ou à Darâbgherd, ces constructions informes étaient l'expression de la vanité des princes qui régnaient alors sur la Perse plutôt que le produit d'un art qui n'y était plus cultivé et d'une science qui n'existait plus.

La vie antique avait fait place à une vie nouvelle; les divinités du paganisme étaient renversées; mais, refoulée au fond de l'Asie, l'idolâtrie y étendait encore ses superstitions. Le feu sacré n'avait point cessé de brûler sur les autels de la Perse. Mahomet cependant voyait grossir de plus en plus l'armée de ses disciples. Employant le glaive pour réussir là où le martyre et la foi des chrétiens persécutés n'avaient pu faire que quelques rares et timides adeptes, les Arabes envahirent la Perse. Leur invasion fut à la fois le dernier coup porté aux mœurs, au goût, aux idées que les Perses tenaient de leurs ancêtres, et l'introduction parmi eux d'un art nouveau, d'une civilisation toute différente, auxquels la religion qu'ils recevaient devait nécessairement donner un caractère et une forme qui ne rappelaient aucunement les palais de Persépolis ou les rochers sculptés des Sassanides. La Perse ancienne était connue par ses palais, par ses temples, par ses sculptures; son époque mahométane, le règne des Sophis, nous la montre atteignant aux extrêmes limites de la fantaisie et de la variété dans les arts, de l'élégance et de la richesse dans l'industrie. Mosquées, palais, bazars, caravansérails, ponts, armes, peintures, étoffes de toute sorte, bijoux, orfévrerie, émaux, tout prend un développement extraordinaire, revêt les formes les plus séduisantes et se plie gracieusement à tous les caprices d'ouvriers aussi habiles qu'ingénieux. A côté des arts de toute espèce florissaient également les lettres. La poésie, si chère aux Persans, inspirait alors à Saadi, à Hafiz, leurs vers les plus renommés; Ferdoucy écrivait son immortel *Châh-Nâmèh*, ou *Livre des Rois*. La philosophie et la médecine eurent aussi leurs interprètes fameux, et la célébrité de Nasser-ed-Din, d'Abn-ibn-Pina ou Avicenne, répandue dans toute l'Asie, pénétra jusqu'en Europe. L'islamisme ouvrit donc à la Perse une ère vraiment nouvelle. C'est du moment où le dogme de Mahomet triomphe en Perse que le génie national grandit, s'élève, prend mille formes, se façonne à tous les arts et règne sur l'Asie entière. Cette phase dans l'histoire de l'art persan est sans contredit la plus éclatante. Quelques mots suffiront pour en préciser le caractère et rappeler quels monumens en consacrent la splendeur.

Entre les restes des palais achéménides à Persépolis et les magnifiques mosquées des Sophis à Ispahan, il n'y a place en Perse pour aucun monument, car on ne peut tenir compte des vestiges sassanides, d'ailleurs très rares et empreints d'une mesquinerie ou d'une grossièreté qui n'attestent que trop clairement la décadence ou plutôt l'absence de l'art. Il n'y a donc, à vrai dire, point de transition entre la pompe dont les colonnades de Persépolis conservent le souvenir et la somptuosité toute différente, toute récente, qui rehausse avec tant d'éclat les monumens du siècle de Châh-Abbas. On reste confondu en examinant ces œuvres de deux âges que sépare une période de plus

de quinze cents ans. On ne comprend pas comment l'art des Perses, débutant par la noble et fière architecture de Persépolis, a pu, quinze ou dix-huit siècles plus tard, faire surgir tout à coup, d'un seul jet, les belles mosquées émaillées de Sultânièh et d'Ispahan. Dans notre Europe, les variations sont presque insensibles. Les créations de l'art y forment une chaîne que l'on peut suivre d'un anneau à l'autre, sans interruption, depuis les temples de style grec jusqu'aux édifices qui s'élèvent de nos jours. L'origine de l'art n'a cessé de s'y faire sentir; elle se retrouve partout; elle a été modifiée souvent, jamais elle n'a été effacée. En Perse, au contraire, on pourrait croire qu'un premier peuple, antique possesseur du sol, avait créé les monumens persépolitains, puis que, dépossédé ou anéanti, il a fait place à un peuple nouveau qui est venu avec sa civilisation, avec ses arts, et les a répandus sur le sol conquis, sans égard pour ce qui était antérieur. Cet intervalle immense entre les monumens de Persépolis et ceux d'Ispahan, cette solution de continuité dans la civilisation de la Perse, sont une preuve du degré d'affaiblissement où était tombée la nation à la mort de Darius; elle semble être restée engourdie jusqu'à ce qu'une foi nouvelle, une religion que le fanatisme rendait vivifiante, fût venue l'électriser et la retremper. Alors il ne fut plus question du passé; la Perse mahométane eut horreur de la Perse ignicole, et les monumens d'origine guèbre, respectés comme le travail remarquable des ancêtres, n'en furent pas moins honnis comme types exécrés d'une civilisation qui s'appuyait sur un culte abominable. Il fallut tout changer. Tout souvenir des temps antérieurs fut répudié, et à une religion nouvelle il fallut des temples nouveaux. Si les Persans étaient demeurés dans un engourdissement prolongé pendant les siècles qui précédèrent l'islamisme, leur caractère, leur esprit inventif n'avaient point disparu. Au réveil que détermina l'avénement d'une religion nouvelle, toutes les qualités propres à la nation se firent jour, mais elles furent appliquées à une civilisation que le temps avait modifiée; elles transportèrent sur ce nouveau terrain le goût, l'adresse, le luxe de formes et de détails qui ont, à toutes les époques de leur histoire, caractérisé les œuvres des Perses. Alors s'élevèrent, comme par enchantement, les brillantes mosquées aux coupoles émaillées; alors les hardis et sveltes minarets s'élancèrent dans le ciel pour y porter le plus haut possible les louanges de Dieu et de Mahomet. Les architectes qui en dressèrent les plans, les ouvriers qui les revêtirent de leurs innombrables et élégantes mosaïques, furent aussi habiles que ceux qui avaient conçu et exécuté les palais des rois achéménides. Dans ces nobles mosquées, la foi chiite inspira aux Persans de grandes choses, la science y ouvrit ses écoles, et de ces foyers de l'intelligence sortirent, pour se répandre en Perse, des savans, des poètes, des artistes, des ar-

tisans, qui portèrent de tous côtés leurs connaissances, leur habileté et leur industrie.

Le goût du beau est presque inséparable de celui du luxe. Aussi les Persans, qui avaient commencé par élever des sanctuaires magnifiques pour s'y recueillir dans la prière, ne tardèrent-ils pas à apporter dans les habitudes de leur vie une fastueuse élégance; il leur fallut, pour se couvrir, de riches étoffes, de fins tissus de cachemire, des brocarts d'or, des velours, des satins brochés; ils ne purent poser le pied que sur des tapis moelleux et nuancés des plus harmonieuses couleurs. Les plats, les aiguières n'étaient plus d'un travail assez exquis pour réjouir leurs yeux devenus difficiles, et les orfèvres durent s'ingénier à trouver les formes les plus élégantes, à exécuter les plus délicates ciselures. Au temps de leurs grandes conquêtes, les Perses s'étaient contentés d'une selle et d'une bride pour conduire leurs coursiers jusqu'aux rivages de l'Hellespont; les Persans de l'époque des Sophis voulurent les couvrir de housses magnifiques; les selles disparurent sous les broderies de toute sorte, et les brides surchargées d'or et de pierreries qui les dissimulaient avaient plutôt l'air de colliers enlevés aux harems que de harnais faits pour des chevaux. Aucun art n'était négligé dans ce siècle de magnificence; mais la peinture tenait la première place dans les prédilections des riches Persans. Des tableaux historiques, des scènes de batailles, des portraits de héros, les fantaisies capricieuses d'une imagination excitée par la lecture des poètes, attestaient chez les artistes persans une verve, une habileté dont on peut juger encore par les peintures variées qui font admirer, après plus de deux siècles, leur inaltérable fraîcheur sur les murs du Tchehel-Sutoun à Ispahan. Tandis que les peintres embellissaient par leurs compositions les demeures des princes ou des riches, des ateliers, des fabriques sortaient une quantité considérable de produits de toute sorte qui allaient se répandre dans les bazars de l'Asie. L'orfévrerie de la Perse était portée dans l'Inde, à Bagdad, à Constantinople. Les étoffes recherchées de l'Irân étaient au nombre de ces raretés précieuses que les souverains s'adressaient en présens; ses armes, de l'acier le plus fin, damasquinées d'or, étaient des objets de convoitise pour tous les hommes de guerre. L'industrie de la Perse régnait sur tous les marchés du monde : elle donnait l'exemple et fournissait des types aux nations laborieuses. Les bazars d'Alep, de Damas, du Caire, de Constantinople, regorgeaient des produits que la Perse y envoyait par ses nombreuses caravanes. Les marchands de Venise, de Pise, de Gênes, les Juifs de France, d'Espagne et d'Allemagne allaient y chercher les riches étoffes, les bijoux et la vaisselle précieuse qu'ils rapportaient en Europe pour les vendre au poids de l'or. Alors commencèrent à se propager dans les

pays latins les habits somptueux. Jusque-là simples ou même grossiers, les vêtemens étaient de gros drap ou de serge. Quand on connut les étoffes de la Perse, les tissus de l'Occident furent laissés aux pauvres; on ne s'habilla plus qu'avec les brocarts et les satins ou les velours venus de l'Orient. Pendant plusieurs siècles, la Perse satisfit à toutes les fantaisies luxueuses de l'Asie et de l'Europe, qui étaient ses tributaires; mais avec la vogue de ces beaux produits de tout genre se développa le goût des artistes et des industriels européens. Le commerce et l'industrie marchèrent de front. On résolut d'exporter et de faire payer à l'étranger ce qu'on allait à grands frais lui acheter. Une rivalité préjudiciable aux intérêts de l'Asie ne tarda pas à se produire. Alors se dressèrent sur tous les points de l'Europe des métiers, s'élevèrent des fabriques où se tramèrent des tissus de soie et d'or, où se façonnèrent des toiles à ramages et des brocarts qui ne le cédèrent bientôt plus à ceux de la Perse. L'Europe, la France principalement, enlevait à l'Asie le monopole qui pendant long-temps avait imposé au luxe toujours croissant des Européens un tribut onéreux. La Perse était vaincue, mais il lui restait l'honneur d'avoir été la première à forger les armes qui venaient de se tourner contre elle.

Les produits de la Perse importés en Europe y avaient donc formé d'habiles ouvriers. On sait comment la Perse, successivement devenue l'esclave de ses voisins ou l'héroïque conquérante de l'Inde, en était venue à user ses forces dans les discordes civiles et les guerres d'usurpation. Toutes ces causes devaient infailliblement porter des coups funestes à son industrie, à ses arts, à tout ce qui avait fait sa gloire. Pendant que ce malheureux pays se consumait en querelles intestines, en révolutions, l'Europe travaillait, ses métiers se multipliaient, sa marine visitait les mers, faisait échelle dans tous les ports de l'Orient pour y introduire ses produits, calqués sur ceux de l'Asie, exécutés en vue de satisfaire à ses besoins. Cette concurrence commença par établir un antagonisme dans lequel la Perse, luttant d'abord avec courage, finit par avoir le dessous, et vit son industrie ruinée peu à peu. Le fanatisme religieux avait repoussé d'abord, mais faiblement, les productions chrétiennes; quelques fabriques où les traditions se conservaient avaient essayé d'opposer une digue au débordement de marchandises que les navires européens apportaient de plusieurs côtés. Déjà c'en était fait de la Perse : le maître était surpassé par l'élève, surtout en activité et en fécondité; le maître dut fléchir; aujourd'hui il courbe la tête et regarde tristement les instrumens inactifs de son industrie, jadis si brillante; il voit avec douleur l'araignée tisser sa toile sur les métiers immobiles. Cependant, au milieu de ces ruines industrielles, parmi les débris d'une civilisation florissante à laquelle nous devons tant de

nobles exemples, l'esprit national est resté le même; il se débat contre ses oppresseurs, il gémit du joug qui lui est imposé et reste fidèle à son passé.

Élégante et distinguée, la société persane aime toujours les arts et les lettres. Son industrie languissante se meurt d'inanition, mais les conditions de vitalité subsistent pour elle. On voit encore à Kachân, à Yezd, à Kermân, à Meched, à Chiraz et autres lieux, des fabriques dans lesquelles se conservent les procédés nationaux; on y fait encore des étoffes de soie, des cachemires, des armes. A Téhéran, à Ispahan, les peintres, les orfévres, savent toujours les secrets de leur art, qu'ils pratiquent avec amour. Tout ce qui tient à l'intelligence, à l'esprit, au goût, résiste et vivra long-temps; mais ce qu'on ne voit plus se produire, ce qui ne se fait plus dans le temps présent, c'est ce que l'or seul peut payer. Ainsi on n'élève plus de mosquée comme celles de Châh-Abbas et de Châh-Husseïn; les princes n'ont plus les moyens de bâtir des palais comme ceux du Tchar-Bâgh d'Ispahan. La Perse est pauvre, humiliée; tout y dépérit; comme les arts, les monumens tombent pierre à pierre, sans qu'on les restaure, sans qu'il s'en élève de nouveaux pour les remplacer. La civilisation de l'Irân a fait sa renommée, et celle-ci lui a créé des envieux, devenus des rivaux, qui, après l'avoir imitée, lui font payer bien cher la gloire de les avoir formés. De déchéance en déchéance, la Perse en est venue à végéter dans l'apathie; elle ne peut plus se suffire à elle-même et a besoin des autres.

C'est la tâche du gouvernement actuel de l'Irân de se servir des nobles instincts encore persistans parmi la nation pour lutter contre cette apathie, et pour ramener le pays à une situation meilleure par une intelligente exploitation de ses ressources matérielles et morales. Pour nous, c'est au point de vue de l'intérêt français que nous avons surtout à envisager la situation de la Perse. Les Anglais sont presque les seuls qui fournissent aux populations persanes tout ce dont elles ont besoin. En attendant que la Perse en vienne à se passer des secours de l'industrie étrangère, il serait à propos sans doute pour la France d'avoir aussi accès dans ce pays; elle y trouverait un débouché facile à une grande partie de ses productions; ses toiles peintes, ses draps, ses mousselines, ses étoffes de laine ou de soie, ses porcelaines, ses verreries ou ses glaces, son orfévrerie, son horlogerie, y auraient un grand débit, y trouveraient sûrement des acheteurs empressés. Cependant la France n'a pas un seul comptoir en Perse. Dans tout le cours de notre séjour ou de nos voyages dans ce pays, nous n'avons pas rencontré un seul négociant français. La France est routinière : elle va aujourd'hui où elle allait hier; elle ne cherche pas de débouchés nouveaux; elle recule devant l'inconnu, les difficultés l'effraient. Et pourtant qu'est-ce donc que le voyage de Perse? Une vingtaine de

jours de caravane à partir de Trébisonde jusqu'à Tabris, qui sert d'entrepôt à tout le royaume; point de difficultés, une route sûre, un transport peu coûteux, une vente certaine et lucrative. La France pourrait aisément prétendre à partager avec l'Angleterre les gros bénéfices que celle-ci prélève seule, et ce serait peut-être dans l'avenir un contre-poids utile à l'influence qui pèse si lourdement sur les destinées de ce malheureux pays. Nous savons que la France n'a pas de traité de commerce avec la Perse, il pourrait y avoir là un obstacle; mais serait-il donc insurmontable? Ce que le gouvernement français n'a pas encore voulu, ni exigé énergiquement, parce qu'il ne voyait pas là un intérêt actuel, immédiat pour ses nationaux, il l'exigerait, il l'obtiendrait le jour où il saurait que des négocians français ont enfin tourné leurs yeux vers ce pays. Il y a là un cercle vicieux duquel il serait temps de sortir; on n'a pas de traité, parce que le commerce n'en réclamait pas, et celui-ci ne va pas en Perse, parce qu'il n'y voit pas la sécurité qu'assure un traité. Que le commerce engage la responsabilité du gouvernement français, et celui-ci sera bien obligé de demander entrée et protection pour ses nationaux. Par quelle bizarre exception la Perse serait-elle le seul pays du monde où la France n'aurait pas d'accès? L'Angleterre a appris aux autres nations comment il faut s'y prendre pour vaincre les mauvais vouloirs. Le port de Bender-Bouchir n'est pas inabordable, et la France y a laissé des souvenirs qui lui donnent aussi des droits à y déployer son pavillon de gré ou de force; qui connaît d'ailleurs le caractère persan et les sympathies que lui a toujours inspirées la France estimera l'emploi de la force inutile. Une simple démonstration et une volonté ferme suffiraient pour vaincre les résistances, de quelque part qu'elles vinssent. Pour comprendre l'intérêt de la France à faire abaisser devant elle les barrières qui lui ferment la terre d'Irân, il suffit de réfléchir à la persévérance des efforts qu'ont toujours faits l'Angleterre et la Russie pour lui interdire l'entrée de la Perse. Nous livrons ces réflexions à ceux qui sont appelés à faire cesser un état de choses également préjudiciable pour l'influence politique et pour les intérêts commerciaux de notre pays.

EUGÈNE FLANDIN.

LES POÈTES BOHÊMES

DU SEIZIÈME SIÈCLE.

ROGER BONTEMPS.

Dans la formation des langues modernes, le latin joue un rôle tyrannique; il semble que cet amour de domination, signe caractéristique du peuple romain, se soit conservé dans sa langue : il faut que son génie combatte encore, c'est toute sa destinée, — et qu'il soit encore victorieux. Quand les cohortes romaines, les missionnaires armés de ce génie, seront abattues, le latin saisira alors les instincts des Barbares, ses ennemis victorieux; il commencera contre eux une guerre sourde et mystérieuse, et à son tour, après bien des siècles de combat, il courbera sous ses lois l'esprit de ses vainqueurs. — C'est après tout une remarque curieuse à faire dans l'histoire des littératures : bien des influences littéraires sont sorties de la défaite politique et se sont imposées au peuple vainqueur; ainsi la guerre des Albigeois, c'est-à-dire le triomphe des races septentrionales sur les races méridionales, a été un rude coup porté à la littérature trouvère et le commencement d'une puissante et désastreuse influence exercée par la littérature des troubadours. — Du reste, les traditions latines, en dehors même de cette tendance dominatrice propre au génie romain, avaient toute chance de victoire : le latin avait mis de son sang, pour ainsi dire, dans les veines des peuples néo-latins : il avait contribué à les former, il était représenté pour une part importante dans leur caractère, leurs tendances, leurs instincts moraux et littéraires, et il y exerçait une naturelle et légitime portion d'influence; puis il imposait à ces Barbares à demi romains par la splendeur de ses ruines : c'était pour eux la race maternelle, et elle était imposante par son antique noblesse. Jusqu'à l'extension de l'art gothique, les monumens romains pesaient sur leurs idées journalières, et le droit romain, dont il restait au moins des vestiges par les coutumes, venait encore

en aide à l'influence latine. C'était aussi la langue de la religion, la langue de la science, et le moyen-âge n'était pas tellement occupé aux grandes guerres, que la race savante ne pût s'organiser et élever la voix pendant les loisirs de la paix.

Ce qui donnait encore et surtout une force irrésistible aux traditions classiques, c'est qu'elles représentaient l'expérience : c'était le code d'un goût littéraire déjà éprouvé par la longue vie de tout un peuple et d'un grand peuple. Elles étaient sûres d'elles-mêmes après avoir créé tant de merveilles; elles présentaient un corps complet, et, à côté de ces tentatives naïves d'art et de style, elles paraissaient comme un rayonnement de la splendeur éternelle du beau; elles représentaient aussi la régularité dans sa lutte contre l'originalité, et la régularité l'emporte toujours, car elle a pour elle la durée, la continuité; elle peut devenir une science, un corps, une rhétorique; l'originalité n'est jamais qu'un fait, et, comme doctrine littéraire, une série de faits impossibles à coordonner.

Aussi, chez les peuples méridionaux, la lutte ne fut pas longue; les mœurs et les monumens antiques y avaient laissé des ruines trop considérables, et les races barbares ne s'implantèrent pas en Italie et en Espagne de façon à combattre victorieusement l'influence romaine. Cependant il n'en fut pas de même dans les Gaules; les races aborigènes ou conquérantes y étaient aussi fières, aussi dominatrices que la race romaine. Les Gaulois n'avaient jamais été complétement soumis, et leur nationalité, entretenue par des révoltes fréquentes, n'avait pas été absorbée. Les Francs, eux aussi, possédaient un génie inflexible; l'éblouissement causé par la grandeur romaine produisait peu d'effet sur eux; le loisir et la mollesse, armes ordinaires par lesquelles la civilisation dompte les barbares, n'avaient pu les saisir. Puis le génie romain, qui était de race méridionale, devait s'introduire plus difficilement chez ces races du Nord, et enfin les instincts originaux des tribus barbares étaient ravivés, comme retrempés dans leur essence, par les invasions des peuplades germaines qui venaient renforcer leurs frères dans la Gaule. La langue romane semblait retomber toujours sous le poids des élémens nouveaux qui venaient s'ajouter : c'étaient d'abord les influences gauloises, celtiques et romaines qui se battaient entre elles, puis les Francs qui arrivaient au nom de la conquête, et, quand tout cela s'était à peu près arrangé par transaction, les vainqueurs imposant aux vaincus, comme signe de servage, leur phraséologie guerrière, les vaincus se vengeant en avilissant les expressions nobles du langage des conquérans, survenaient de nouveaux étrangers, Germains ou Normands, qui remettaient le trouble. Le clergé chantait, parlait, prêchait en latin, l'aristocratie guerrière soutenait le théotisque, le populaire s'obstinait au roman rustique. C'était au milieu de ces élémens en fusion que la tradition classique se tenait aux aguets, attendant la langue nouvelle qui devait sortir de ce désordre, le génie original qui naîtrait de ces élémens vivaces, pour les pousser dans son cadre et dans ses formules. Ce génie et cette langue ne devaient pas toutefois se livrer sans résistance, et l'histoire de cette lutte suprême entre la tradition et l'originalité, — histoire peu connue et que la vie d'un poète aujourd'hui trop oublié nous aidera peut-être à rajeunir, — forme un des chapitres les plus curieux de nos annales littéraires.

I.

Aussi long-temps que les élémens de l'unité nationale seront seulement juxtaposés, non encore amalgamés; aussi long-temps que la langue en travail et l'éducation du génie français seront dirigées par l'usage, la parole et le peuple, au jour le jour, selon le hasard des événemens, pendant tout ce temps les traditions classiques n'exerceront pas grande influence. Durant la période qui suivra le premier élan de la langue enfin formée, la littérature nouvelle, tout imprégnée d'une vitalité énergique, tout ardente dans sa jeunesse et irrésistible dans son originalité instinctive, s'élancera encore dans des voies inconnues aux traditions : son œuvre et ses tendances seront de regarder en elle, autour d'elle, et à cette époque ce sera elle qui dominera le génie latin. Les souvenirs classiques n'arriveront sur la scène que revêtus ridiculement de la livrée du moyen-âge, déguisés en chevaliers, alchimistes ou bourgeois du XII[e] siècle. Ainsi grandira une littérature simple et vraie, littérature réaliste, naïve, active et fine, portée à l'idéalisme pourtant, comme tout ce qui est jeune et plein de foi. Quelques nouveaux élémens, analogues à son essence, se réuniront à elle dans le courant de son développement; ils amèneront la malice et la joie materielle : la naïveté, en s'exagérant, deviendra plus tard la brutalité et l'obscénité; mais les traditions classiques se tairont pour un temps, elles ne continueront la lutte que sourdement et en s'introduisant au cœur de la littérature nationale par un progrès imperceptible.

C'est cette littérature nationale qui, à l'approche de la renaissance et du triomphe définitif des influences classiques, leur livrera un dernier combat. Les divers instincts qui sont en présence depuis des siècles, se séparant plus nettement, laisseront voir distinctement alors pour la première fois les doctrines qui ambitionnent le gouvernement de l'avenir littéraire. Deux écoles arrivent en présence : — l'une, école savante, comprend les écrivains précurseurs de la renaissance, elle amène sur le terrain du combat les traditions classiques défigurées et déformées par leur passage à travers le moyen-âge; — l'autre, école réaliste, est composée par les successeurs des trouvères, elle met en œuvre ce qui reste du génie national amoindri et alourdi, lui aussi, par l'influence sourde qu'ont exercée sur lui ces traditions. Elles accourent donc toutes deux sur le champ de bataille avec la trace des blessures qu'elles se sont faites dans l'ombre et des mutilations réciproques qui résultent de leur long contact.

Les traditions classiques ne sont pas, en effet, à la fin du moyen-âge, la continuation du génie de Plaute, de Juvénal et d'Horace, elles sont la continuation de la basse latinité. C'est la décadence métaphorique de Stace et d'Ausone développée dans sa tendance logique par les grammairiens du moyen-âge, par les Donat, les Priscien, les Villedieu, les Alain de Lille. Cette décadence avait encore reçu une impulsion plus active par l'usage qu'en avaient fait la scolastique, les écoliers et régens de l'université, et les compendieux faiseurs de thèses élégantes. Le latin, devenu ainsi un cours complet de métaphores, abondant du reste, mais lourd et empesé, avait été gracieusement accueilli à la fin du XIV[e] siècle par la lourde, pédante et prétentieuse littéra-

ture flamande, qui avait reconnu dans ce latin *pataud et ventru*, si je puis dire, le type excellent de son génie et l'instrument naturel de sa poésie; l'influence bourguignonne l'avait donc protégé. Telle est l'espèce de latin que l'école savante découpait magistralement.

Dès la fin du XIVe siècle, l'école savante est entrée dans le monde avec une certaine majesté; elle a publié par la voix monotone et magistrale d'Alain Chartier et de Christine de Pisan cet insipide programme de pédantisme métaphorique auquel ses disciples futurs ne changeront pas un seul mot. C'est la première grande révélation qui nous soit faite du résultat où devait arriver la langue française sans cesse en contact avec ce latin barbare des universités, mixturée avec lui dans le langage usuel des clercs, dans les sermons populaires, les thèses journalières, et jusque dans certaines espèces de fabliaux. Là aussi nous trouvons l'explication de ce malaise, de cette stérilité qu'on remarque dans la littérature française pendant le XIVe siècle : il se faisait dans son esprit un travail intérieur, et la poésie des troubadours, prenant sur la poésie du Nord sa revanche de la guerre des Albigeois, s'infiltrait dans les veines de l'esprit français, et cherchait à l'amener sans secousse apparente sous le joug du génie latin. Ainsi ces deux influences latines, l'une de forme et travaillant sur la langue à l'aide des universités, l'autre toute spirituelle et s'attaquant à l'essence même du génie national, ces deux influences se dévoilent à la fin du XIVe siècle; elles apparaissent déjà puissantes, presque victorieuses. Ce premier triomphe est toute une révolution. Alain Chartier et Christine de Pisan semblent avoir deviné qu'il n'y avait pas de véritables progrès à espérer de cette méthode qu'avaient suivie tous les savans du moyen-âge, et qui consistait à recouvrir d'une apparence latine le génie, la langue et les tournures françaises. Ce n'était qu'un empêchement pour le génie français, et le génie antique n'avait à y gagner que quelques mots portant sa livrée. Ils virent qu'il valait mieux faire le contraire, recouvrir le génie classique, les phrases et les métaphores latines de désinences françaises. C'était ainsi substituer le latin au français comme fond de la langue française; c'était donner l'avenir à ce latin, diriger sur lui l'activité bienfaisante et progressive des événemens futurs; c'était sur lui, non plus sur le génie national, qu'allait se porter tout le travail de perfectionnement. On voit que c'est la vraie révolution de la littérature française, et c'est cette invention légèrement perfectionnée par l'école savante du XVe siècle qui produisit en grande partie la renaissance.

La science mit donc à profit le règne comparativement paisible du grave roi Charles V pour annoncer qu'elle avait déjà circonvenu de tous côtés le génie national, et que, le trouvant miné de toutes parts, elle pouvait, jetant le masque, lui déclarer guerre ouverte. C'est alors aussi qu'elle venait de découvrir ce nouvel allié qui lui venait non plus du Midi, mais du Nord : l'esprit flamand. L'on comprend sans peine par quels liens cette bourgeoisie flamande, prétentieuse, lourdement magnifique et empesée, tenait au génie classique tel qu'il était devenu en passant par les universités du moyen-âge; mais le moment n'était pas encore venu pour la science de s'organiser définitivement : la royauté avait trop à faire sur les champs de bataille pour la protéger; le bruit des armes, le pillage, le viol, l'incendie, offraient assez d'attraits aux

esprits aventureux, assez de frayeurs aux esprits paisibles, pour que les uns et les autres s'inquiétassent peu du grand combat que les *Épistoles* de Cicéron livraient sournoisement aux douze pairs de Charlemagne.

C'est seulement au milieu du XV[e] siècle que commence la lutte à mort, et c'est alors que toutes les circonstances politiques favorables au latin se succèdent. Les races barbares se sont concentrées en une société régulière; la civilisation chasse la foi; le temps a fatigué cette jeunesse des premiers âges; la gravité de l'âge mûr alourdit la verve du sang barbare, et la naïveté de la littérature, devenue formule de rhétorique, n'est plus soutenue par la naïveté des mœurs. L'imprimerie, qui vient d'être inventée, augmente le nombre des savans, et met en circulation toutes les richesses latines. Jusque-là la littérature française avait été une littérature parlée, c'est-à-dire populaire; l'imprimerie va en faire une littérature écrite, c'est-à-dire savante; la langue ne sera plus faite par l'usage, par le peuple; elle doit entrer maintenant plus souvent dans les livres; il lui faut la régularité, les érudits, le latin et le grec, types des langues faites et régulières. La paix intérieure plus fréquente va donner plus de loisir à la pensée, protéger la réflexion aux dépens de l'inspiration, et cette réflexion se portera sur ces manuscrits latins qu'on découvre en tous lieux, sur cette merveille de l'art humain, la littérature grecque, qui se répand par toute l'Europe après la prise de Constantinople; puis, comme si ce n'était pas assez de tous ces hasards pour tuer l'originalité trouvère, voici encore les vieilles ennemies, les influences méridionales que les événemens rendent plus dangereuses que jamais. Toute la noblesse court aux guerres d'Italie, les écrivains la suivent, comme ils suivent toute splendeur glorieuse, tout luxe rémunérateur; ils en ramèneront l'italien et le provençal, langues filles du latin, et ces langues, déjà façonnées au monde moderne, sauront s'introduire au foyer domestique du génie français plus facilement que le latin, langue antique et païenne, qu'elles entraîneront à leur suite et comme par gradation. Enfin va venir la réforme, et ce sera la plus utile alliée des savans; elle donnera naissance aux luttes générales de la pensée, et, comme ces luttes porteront sur des sujets importans pour tous, elles rendront plus forte la nécessité d'une langue commune, le latin, et pousseront un plus grand nombre d'hommes vers la science.

C'était à l'aide de tous ces événemens que l'école savante, dès le milieu du XV[e] siècle, cherchait à etouffer l'originalité de la littérature nationale. Elle avait, comme toutes les écoles savantes, l'admiration du grand nombre, l'esprit de secte et de camaraderie, et une merveilleuse entente de la louange réciproque. Comme toutes les écoles qui sont protégées par les instincts nouveaux de leur époque, elle était grandement honorée, c'était une vraie littérature de cour, et elle attirait à elle toutes les joies et splendeurs de la gloire littéraire, toutes les récompenses qui caressent les écrivains aimés. C'était donc de son côté que se tournait tout ce qui était grave et élevé, les érudits, poètes de cour, abbés, grands seigneurs, historiographes du roi. Au premier rang de ces écrivains nous trouvons *maistre* Guillaume Crestin, l'oracle de toute élégance, le grand-prêtre des vers *équivoqués;* Jean Molinet, Jean Lemaire de Belges, historiographes de la cour de Bourgogne, types excellens de la bourgeoisie flamande enivrée de graces poétiques; messire George de Chastellain,

dont les périodes éternelles décourageaient d'admiration toute la suite de Philippe de Bourgogne; Jean Marot; Martin Franc; Meschinot, qui composa les *Lunettes des princes* avec toutes sortes *d'ingrédiens mirifiques,* mais surtout avec des *séries* de huit vers lesquels pouvaient se lire et se retourner en trente-trois manières différentes; Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême; Jean d'Authon, historiographe de Louis XII. Au-dessous d'eux, nous voyons Blaise d'Auriol, bachelier *en chascun droit;* André de La Vigne, secrétaire d'Anne de Bretagne; Jehan Bouchet, simple procureur à Poitiers, mais qui s'intitule superbement *le traverseur des voies périlleuses du monde;* plus bas encore, d'autres qui ne sont guère connus que par les témoignages de camaraderie dont on les honore, mais la plupart chevaliers, quelques-uns grands seigneurs, Castel, Macé, Villebresme, Bissipat, etc.

Tous ces précurseurs de la renaissance avaient parfaitement compris du reste le côté faible du style du moyen-âge : ils avaient bien vu qu'il lui manquait surtout deux qualités, la régularité et la gravité; mais ils avaient appliqué des remèdes maladroits. Pour arriver à la régularité, ils avaient dû chercher dans les auteurs latins non les grandes beautés générales, ni le côté réel et humain, mais la méthode. C'était l'imitation servile introduite par des érudits comme principe de poésie. Ils ne recherchaient pas comment Cicéron analysait un caractère, comment et avec quelle connaissance de l'humanité il parlait au cœur pour y soulever l'enthousiasme ou la colère; ils étudiaient seulement comment il divisait ses discours. Ce n'était pas à Juvénal, à Catulle, à Tacite qu'ils allaient; leurs maîtres, c'étaient Sénèque, Pline le naturaliste, parce qu'il satisfaisait cette curiosité, cet amour du merveilleux qui restaient du moyen-âge; c'étaient surtout Cicéron dans sa partie didactique et Quintilien. Il arrivait de là que celui qui découvrait trois parties nécessaires dans une *confirmation* était un grand homme, et l'ouvrage le plus plat, comme l'étaient toutes ces œuvres esclaves, était un chef-d'œuvre, s'il portait gravement les chaînes de l'amplification latine, tandis que l'œuvre la plus élevée, la plus vraie, n'était pas acceptable, si elle n'obéissait pas à ces nouvelles règles. — On le sait du reste, toute notre littérature a été tourmentée par cette préoccupation, le mécanisme des anciens; Racine et la grande école du XVIIe siècle ont élargi la chaîne et l'ont portée avec une majesté souveraine, mais la chaîne existait.

Quant à la gravité, l'autre défectuosité de la vieille langue, l'école savante y pourvoyait d'une manière analogue. On découvre vers le milieu du XVe siècle l'existence d'un goût singulier, d'un engouement unique dans les fastes des modes françaises, l'amour de l'obésité. Nous n'avons jamais pu nous expliquer cette étrange passion que par l'influence anglaise et flamande. Le pauvre Jacques Bonhomme tant pillé, hâve et affamé, tous ces aventuriers efflanqués par les fatigues de la guerre, admiraient avec envie ces *gros goddons d'Angleterre,* ces graves ventres flamands encadrés dans une chaîne d'or; ces chairs vermeilles et cette aristocratie de santé, c'étaient pour eux la représentation admirable des joyeux jours d'avant la guerre, c'étaient le conseil vivant de la paix bienfaisante et l'éloge irrécusable de la tranquillité désirable du foyer domestique. Puis cette rotondité magistrale était l'attribut du parti vainqueur et puissant, tandis que la maigreur était l'apanage des vaincus, la conséquence

des courses, des fuites, des frayeurs et des pilleries auxquelles le populaire était exposé. Nous voulons bien ne pas rattacher cet amour de l'obésité à l'influence que la bourgeoisie et ses idées commençaient à exercer sur les mœurs civiles et politiques, mais il existe à un haut degré et il est curieusement exprimé et prouvé par la forme des vêtemens et la mode qui régnaient alors : hommes et femmes portaient une espèce de cordelière qui descendait jusqu'au bas du ventre et dessinait, en l'exagérant, toute l'ampleur de cette partie de l'individu. L'école savante apporte et représente dans la littérature cet amour de l'obésité : elle trouvait les poètes trouvères trop maigres, leur style était bon pour le populaire, dont il représentait fort bien la pauvreté décharnée; mais il était inadmissible à la cour et dans les réunions des gens éloquens. Comment avait-on pu écrire pendant tant de siècles seulement pour être compris et sans être bouffi d'harmonie compendieuse? Elle ne le concevait pas; aussi engraissait-elle doctement son propre style; elle le chargeait de bourrelets métaphoriques, le nourrissait de redites somptueuses, et elle croyait avoir atteint l'idéal de la poésie quand elle parvenait à empêcher ses pensées de tomber trop vite dans l'oreille de l'auditeur.

L'école savante est parfaitement représentée, du reste, par l'écolier limousin de Rabelais, qui n'est certainement qu'une fort légère exagération de ces *escorcheurs* de latin. Si l'on en doutait, qu'on ouvre *la Départie d'amour*, de Blaise d'Auriol, dont voici les premières lignes : « Enclos dans mon secret répagule, sur celluy point que opacosité noctiale a terminé ses umbrages, et Diane luciférante commence ses rays illuminatifs par le climat universel espandre, Aurora ses amyables refreschements dulcifiques et melliflues attribuer, et Phebus les tenebrosités ventarisantes et pulvérisantes de Boreas presunder et amortir, etc., etc. » André de La Vigne commence son *Vergier d'honneur* de cette même élégante manière : il se trouvait *offusqué par soif dormitive qui lors coagulait le palat de sa lingonicque résonnance*, et il eut un rêve d'où naquit *le Vergier d'honneur*. Je sais bien que ces auteurs ne sont pas de premier ordre, mais ils indiquent très bien les tendances de leur école, et ils exagèrent à peine le style de cérémonie des maîtres, Crestin et Molinet. « Or ne faut pas que tu ignores, écrit Crestin à Molinet, combien on te cherche sur tous autres en solertie attrayant, pour le souef arrousement de tes porées, et doulces influences de tes orbes donnant sérénité aux tempêtes, union aux divisions et repos aux turbes esmues. Et semble que Tulle par éloquence, Orose par historiographe, et Octavien par melliflue rhétorique, n'aient été dignes d'arrouser leurs plumes en tes ruisseaux pegasés, etc. » A quoi Molinet répond : « Crestin sacré et bénédictionné de céleste main, aorné de précieuses gemmes, tu n'as cause de doléances, etc. »

Je n'ai pas intention de m'étendre sur les *mirifiques encensements* que se prodiguent réciproquement ces gracieux poètes; mais si telle est leur correspondance, leur petit style, on peut prévoir quel doit être leur langage de cour. Que serait-ce s'il me fallait citer les fleuretons à double unissonnance au milieu par équivoques redoublées, les mottets, ronds chapelets, ramelets, entrelas, les rimes planières, battelées, entrelacées, couronnées, tout cela embrouillé d'unissonnances, d'équivoques doubles, simples, mâles, composées, mêlées, etc.? Du reste, les malicieux successeurs de ces écrivains em-

pêtrés ne se sont pas trompés sur les ridicules de cette poésie; ils les définissaient clairement : « Ces escumeurs de latin, » dit Geoffroy Tory; « ces fricasseurs de latin, ces excoriateurs de la langue latine, » disaient Rabelais et Estienne Dolet; et celui qui les a le plus philosophiquement jugés, c'est Marot, quand il les appelait ces « écrivains si goulus de la peau de ce povre latin. »

Tels étaient les précurseurs de la future littérature française, et telle est incontestablement l'origine de la renaissance. Cette école savante, harcelée par le génie national, raillée par les esprits lestes, sans cesse mise en mouvement et travaillée par les influences trouvères, cette école, ainsi forcée à l'activité malgré son obésité magistrale, va s'amincissant jusqu'au règne de François Ier. Là elle se perdra dans une école médiocre et sans invention, mais laborieuse et mathématique; Jacques Pelletier, Maurice Scève, Philippe Habert, tous ces auteurs ennuyeux et corrects qui se placent entre Marot et la pléiade, débarrasseront l'école savante de ses lourds vêtemens, de sa chair parasite; ils l'équarriront, la poliront avec la *doloire*, comme l'indique la devise de l'un d'eux, Estienne Dolet, et ils en feront un corps sec et sans grace, mais sagement et solidement charpenté. Ronsard viendra alors, qui donnera une ame à ce corps dont nous venons de voir l'embryon grossier et difforme au xve siècle. Ce ne sera plus alors le bavardage franco-latin des universités du moyen-âge, ce sera le génie latin compris et saisi dans son essence, et raffiné encore par l'élégance de l'esprit grec et l'harmonie de la littérature italienne. Tout cela produira la riche poésie de la pléiade, ces études du cœur humain si admirablement généralisées par Racine, cette langue claire, facilement expressive et souple de Voltaire; mais était-ce là que devait aboutir le génie national? Non sans doute. La renaissance, en donnant la prépondérance aux traditions classiques, préparait pour notre avenir littéraire des fièvres et des convulsions. Notre littérature ne sera jamais exactement appuyée sur les mœurs, qui ne se trouveront jamais autant qu'elle nivelées et asservies au génie antique, et les instincts du populaire, qui ne seront plus représentés dans la littérature générale, seront exploités par une littérature à part, sans génie, sans progrès possible et sans utilité pour le génie national; ils resteront ainsi sans direction, ou seront malheureusement égarés dans des tentatives tantôt absurdes, tantôt odieuses.

Au xve siècle, les traditions classiques trouvaient en face d'elles ces mêmes instincts populaires, mais plus dignement représentés; et si l'amour de la science était énergique, s'il était protégé par les événemens politiques, honoré, récompensé par l'admiration et les richesses, il n'était pourtant pas encore entré profondément dans les mœurs générales. Il se concentrait encore dans une classe spéciale, la plus élevée et la plus puissante sans doute; mais c'était, pour les traditions classiques, plutôt une promesse de domination dans l'avenir que l'occupation complète du présent. La longue guerre contre les Anglais avait en quelque sorte replacé les esprits dans la position où ils étaient au commencement du moyen-âge; les instincts se retrouvaient à peu près les mêmes; les troubles civils avaient brisé en quelques endroits le niveau qui allait peser sur le monde moderne et avait ainsi réveillé l'originalité individuelle, en même temps que cette vie de luttes avait retrempé la tendance

à l'observation extérieure, les instincts réalistes, et la préoccupation du sentiment matériel qui avaient été le cachet de la littérature trouvère. La naïveté et la foi, qui s'éloignaient du monde politique, n'étaient point encore chassées de la vie intime; les vieux respects, les images des saints vénérés par tant de générations successives, la douce et poétique figure de Notre-Dame, d'un bout à l'autre du foyer domestique, du lit nuptial au berceau, faisaient courber encore tous les fronts : c'étaient toujours les causeries légendaires, les souvenirs d'autrefois plutôt que les espérances, et les lambeaux de contes qui sortaient de la bouche de l'aïeul comme le fondement nécessaire de l'éducation domestique. Après tout, la vieille littérature, protégée par l'expansion orale, était encore présente, même quelque temps après la découverte de l'imprimerie; elle était encore représentée dans son côté idéaliste et réaliste par les légendes et les fabliaux dont les lèvres maternelles berçaient la mémoire tenace de l'enfant; son art simple et sa naïveté tenaient la bourgeoisie par les mystères, les farces et les sotties qui réjouissaient les fêtes patronales et se reproduisaient par lambeaux dans les causeries des beaux-esprits de la classe marchande. Les ménestrels vagabonds étaient peut-être devenus un peu moins ménestrels et un peu plus porte-besace, mais ils couraient encore à toutes les fêtes de village, ils s'asseyaient encore aux environs de la table des petits barons de province, et les gestes de Charlemagne et de Roland, les lambeaux du *Roman de la Rose*, les fabliaux et les chansons, tout défigurés qu'ils fussent par le patois des diverses provinces, entretenaient les traditions et l'amour de la littérature nationale. Il y avait donc place encore, à cette époque, pour une école trouvère; cette école pouvait être comprise et renfermer de grands écrivains : c'est cette école en effet qui lutte contre l'école savante, qui défend contre elle, contre la renaissance, le génie national, et qui, moins honorée, moins connue, pauvre en son temps, aujourd'hui ignorée, l'emporte pourtant en beauté et en vérité littéraire.

On voit facilement quels hommes et quels esprits devaient aller à elle : les poètes populaires, poètes de la petite bourgeoisie, écrivains de province, secrétaires des petits seigneurs, — les esprits lestes, vifs et hardis, tous ceux, comme dit Gringore, qui n'ont *degré en quelque faculté*, tous ceux enfin qui, par position, éducation, nature de talent ou hasard, se sont trouvés en relation fréquente avec la vieille littérature. Elle attire dans son sein les caractères aventureux à qui l'amour de l'indépendance, une imagination pleine de folles promesses et des désirs indociles aux tranquilles conseils du foyer domestique n'ont pas permis de suivre les voies régulières de la société. C'est en effet le côté philosophiquement original de cette école de faire soutenir les choses du passé et de prendre pour défenseurs de ces instincts conservateurs les esprits aventureux. Ordinairement ce sont les natures indociles, les individualités déclassées, et où l'imagination l'emporte sur le jugement, qui soutiennent l'idée nouvelle : ici, l'école trouvère, hardie et originale, défend le passé; l'école savante, grave et paisible, marche révolutionnairement vers l'avenir. Cette anomalie s'explique pourtant, car ici c'est l'avenir qui contient l'ordre et la régularité littéraires, tandis que la vieille littérature, née dans un temps d'aventures, aventureuse elle-même, ne pouvait attirer à ses doctrines que les natures éprises d'indépendance et de fantaisie. Ce n'est donc pas dans

cette école, nous l'avons dit, qu'il faut chercher les écrivains honorés, riches et heureux; mais c'est elle qui renferme les poètes originaux et indique des instincts littéraires d'un ordre supérieur.

A la tête de cette école, nous trouvons Villon, et il y est arrivé, non pas tant par la nature de son talent que par sa vie. C'est une triste chose sans doute qu'il faille souffrance, misère et solitude de cœur pour fouetter l'originalité d'une nature poétique, et le bonheur qui perfectionne le talent semble appesantir le génie. C'est logique du reste, et Dieu ne pouvait pas accorder au génie, qui est une concentration, une transfiguration de l'individualité, les joies réciproques de la famille et de la société, ces joies distribuées aux médiocres qui se laissent envahir et dominer, qui se divisent et se donnent. Villon a subi cette nécessité logique; il a exalté son génie aux dépens du bonheur et de la morale :

He Dieu! se j'eusse estudié
Au temps de ma jeunesse folle
Et à bonnes meurs dédié,
J'eusse maison et couche molle.

Oui, mais dans cette couche molle il eût laissé dormir cette âpreté de sarcasme, cette fécondité originale, cette vivacité de style, cette hardiesse de pensée, toutes ces qualités d'un génie indocile qui ont développé ses instincts trouvères. Il serait devenu, dans la culture laborieuse des syllogismes universitaires, quelque grave et pédant raisonneur, et son esprit, alourdi par la jouissance paisible du bien-être, eût arrondi des périodes banales, au lieu de s'élancer jusqu'à la hardiesse d'une imagination sans frein.—Peut-être n'a-t-on pas encore bien étudié la vraie nature du talent de Villon et a-t-on trop sacrifié son cœur à son esprit, sa tristesse à son côté joyeux. Sa gaieté, sa vivacité, ses sarcasmes, sont des qualités vulgaires dans la littérature du moyen-âge, et bien des écrivains les représentent à un degré presque aussi élevé; mais, ce qui est nouveau au XVe siècle, le sentiment presque inconnu, c'est la mélancolie, la tristesse vraie, simple et naturelle, et cette sensibilité touchante, le côté sombre de son génie, en est certes le côté original. Toutefois, ce qui indique surtout sa puissance propre, c'est qu'il n'a jamais obéi à la rhétorique qui dominait la littérature depuis *le Roman de la Rose*, au goût de l'allégorie morale; il a dépeint sa vie et son caractère sans appeler à son aide les formules reçues, qui sont, pour ainsi dire, le fard littéraire employé par les esprits médiocres, et la simplicité dans la vérité indique une puissance réelle, comme aussi le dédain tranquille et sans emphase de la rhétorique à la mode est le signe du génie. Du reste, Villon est bien un esprit du moyen-âge, il en porte le cachet moral, qui est l'amour et l'intelligence poétique de la sainte Vierge, comme il en présente le caractère extérieur, qui est l'amour de la réalité matérielle.

A côté de lui arrive Pierre Gringore, esprit d'une autre trempe et d'une nature supérieure peut-être, plus vaste et plus profond, plus varié, plus réfléchi surtout, mais moins limpide, moins personnel et moins énergique. Villon écrivait, comme il eût fait un bon tour de friponnerie, finement, dextrement et joyeusement. Parfois sans doute viennent des remords que lui apportent le

souvenir de sa mère et la vue de la jeunesse et de la beauté aboutissant à une tête de mort dans le charnier des Innocens, parfois aussi viennent des regrets que lui inspire l'aspect du bonheur régulier et paisible de la vie domestique; mais il court toujours droit à son idée, et sa littérature n'est qu'une satisfaction de son activité naturelle : c'est une *repue franche* en rimes, un loisir d'une espèce particulière, et toute sa vie, du reste, n'a été qu'un loisir, une indocilité constante contre les mœurs reçues et la littérature reçue, contre la morale et contre la société. Il écrit donc pour lui seul, pour satisfaire ces voix gentilles qui s'élevaient de son esprit, aux momens de repos, avec une harmonie que ne contentaient pas les hurlemens de ses amis les *tire-laines*. Gringore écrit pour les autres; il veut prouver et instruire; il a l'ambition de la gloire et le désir de plaire; il travaille, se soumet souvent à l'opinion publique et s'en préoccupe toujours. S'il ne fût pas venu à une époque de transition où la simplicité du moyen-âge n'était plus et où la régularité de la renaissance n'était pas encore, il eût été un de nos plus grands poètes; mais, attiré par les deux instincts de son génie, la fantaisie et la réflexion, vers les deux écoles contraires, il oscille vers l'école savante qui alléchait la gravité de sa pensée, et toujours il obéit à l'école trouvère où l'entraînaient les plus puissantes de ses facultés, l'amour de la réalité, la finesse d'observation, sa verve et sa vivacité. Il a ainsi produit un grand nombre d'ouvrages, comme s'il espérait trouver enfin, en travaillant, le genre qui devait résumer toutes ses qualités, et n'a rien laissé de complet. Il indique des facultés supérieures et, chose curieuse, hostiles les unes aux autres; c'est un homme de génie qui n'a pu se concentrer, un assemblage de plusieurs hommes de talent distincts qui, en chemin de se résumer en un seul, n'ont pu y parvenir, et ses qualités éparses, chantant tour à tour d'une façon brillante, dépérissent et s'entre-tuent par le contact réciproque. C'est enfin, et je ne puis mieux me faire comprendre, l'incarnation étrange du *disjecti membra poetæ*. Ainsi, tantôt admirablement concis, ailleurs richement abondant, Gringore devrait, en mélangeant ces deux qualités rares chez un seul poète, rencontrer un style souverainement puissant et entraînant; essaie-t-il ce mélange, il n'est plus ni concis ni abondant, il n'est que diffus. Ici vif et plein de verve, là grave et réfléchisseur, met-il ces qualités en contact, il devrait être un philosophe lumineux : il n'est plus qu'un pédant. Là, il analyse finement; plus loin, il résume largement : il devrait produire des idées d'un bon sens irrésistible, d'une profondeur infinie, et il s'endort dans des maximes vulgaires, dans des proverbes d'une monotonie invincible. Et toujours il en est ainsi; tantôt sa verve et son activité de style s'emportent, faute d'être retenues par sa gravité naturelle, jusqu'à une concision inintelligible; tantôt cette gravité, faute d'être fouettée par sa verve, sommeille en un style plein de lourdeur. Je ne sais si je fais bien comprendre cette rare personnalité littéraire, ce poète qui réunit en lui toutes les qualités supérieures des diverses natures poétiques et qui se sent frappé d'impuissance quand il veut faire un tout de ces qualités. Gringore a la fantaisie de l'artiste et la raison d'un grand philosophe, il possède l'invention du poète et la patience d'un savant, il emploie ainsi pendant quarante ans les plus parfaits instrumens de la poésie, et il meurt tout entier. — Il n'était pas venu en temps favorable; c'est toute son histoire.

Au moins, cette curieuse impuissance doit jeter une lumière féconde sur la singulière et douloureuse position où se trouve la dernière école trouvère aux portes de la renaissance. Le malheur de Gringore vient, je l'ai dit, de son époque : cette lutte entre deux écoles dans chacune desquelles il trouvait une parcelle de vérité, cet état de trouble et ce doute de leur idée où les pauvres trouvères devaient tomber bien souvent, tout cela lui enleva la confiance en soi-même qui produit la concentration des forces, et lui ôta le tact de la vérité littéraire qui donne la fécondité au travail. Néanmoins tenons compte de cette position dans l'histoire, et nous trouverons que c'est un grand écrivain. Rarement jusqu'à lui, la langue était arrivée à cette ampleur saine et robuste en même temps qu'à cette vivacité persistante. Sa concision sort de la claire vue de sa pensée, sa verve résulte de l'énergie de son idée, toutes ses qualités sont de haute race intellectuelle, et bien des pages de sa prose ne seraient pas indignes de Balzac. C'est à lui que nous devons les chefs-d'œuvre du genre *farce* et *sottie*. Il y a dans *les Contredits de Songe-Creux*, son œuvre principale, une richesse d'observations, une habileté d'exposition tantôt naïve, tantôt satirique, une variété de ton, une perfection et une simplicité de formes qui la rendent à mes yeux un des plus originaux ouvrages de la littérature française. C'est là aussi que j'ai trouvé des pages empreintes d'un réalisme brutal et bourgeois à la manière de Rabelais, une sorte de philosophie pleine de bonhomie, appuyée moitié gravement, moitié finement sur les détails les plus vrais de la vie vulgaire, et Rabelais n'est pas supérieur sous ce rapport à son devancier. Ce livre est du reste unique dans notre littérature; c'est le poème domestique de la bourgeoisie et son code complet; c'est l'épopée des corporations marchandes au XVe siècle, et il doit être considéré comme un de ces livres-monumens qui restent dans l'histoire comme le résumé de toute une série de siècles et d'idées. A l'époque de Gringore, trois de ces livres paraissent. Il semble que le moyen-âge voulût se résumer avant d'être détruit et constater l'état de ce monde, qu'il avait pris barbare, avant de le livrer à l'éducation moderne. Le moindre de ces livres, c'est l'*Hystoyre du Petit Jehan de Saintré*, par Antoine de La Salle, et c'est un chef-d'œuvre : c'est le dernier mot de la chevalerie du moyen-âge; c'est aussi le type du roman moderne. Comme monument historique, il a cependant un défaut : il n'est pas sorti de l'inspiration, c'est le résumé de la chevalerie fait par un esprit bourgeois. Le second est celui que nous avons nommé, *les Contredits de Songe-Creux*, par Gringore; celui-là est parfait, et c'est le résumé de toute la vie de la bourgeoisie au moyen-âge. Le troisième et le plus grand, c'est *l'Imitation*, et il n'a été écrit par personne; aussi est-ce plus qu'un chef-d'œuvre. Il a été composé par toutes les générations de moines qui se sont succédé pour l'enseignement, l'apaisement et la civilisation du monde barbare. Chacune de ses lettres représente une prière, quelques-unes de ses pages sont l'inspiration de quelque martyr inconnu, et nul des grands génies religieux de ces temps, depuis saint Remy, l'apôtre des Francs, jusqu'à saint Bernard, saint Thomas d'Aquin et Jean Gerson, nul n'a été étranger à la composition de ce livre; *l'Imitation* est le résumé complet de la vie monastique au moyen-âge. Ainsi chacune des grandes idées du moyen-âge a laissé son monument à la fin de son règne glorieux : le monachisme, la féodalité, la bourgeoisie, et si la royauté, cette autre idée bienfaisante du

moyen-âge, n'a pas laissé le sien, c'est que son œuvre glorieuse était à peine commencée.

Gringore est donc un type excellent et presque unique de la poésie bourgeoise. Il était né à Caen vers la fin du règne de Louis XI; c'était l'époque où l'esprit bourgeois, en Normandie surtout, se réveillait et s'enorgueillissait, tout fier de l'appui qu'il avait prêté à la royauté pour abattre définitivement la féodalité, et Gringore est dans la littérature le représentant de ce réveil et de cette influence. Il est né de la politique de Louis XI, c'est l'écho de ce temps, et c'est en lui qu'il faut étudier ce que vaut la bourgeoisie dans la littérature. Pleine de bonhomie, joviale et malicieuse, religieuse et morale au sein de la famille, naïvement brutale et sarcastique, abondante en proverbes et conteuse au coin du feu, grave et discuteuse au dehors, étroite d'idées en politique, active, habile en administration et luttant âprement contre les chances contraires : — telle avait été jusque-là la bourgeoisie française, et c'est elle que Gringore représente naïvement, mais grandement, dans sa vie et sa littérature. Il avait quitté de bonne heure la maison paternelle, où il était nourri de ces éternels proverbes qui étaient alors la sagesse et la méthode d'éducation domestique, mais jamais il n'en oublia la gravité magistrale et la tyrannie invincible. Des pertes de fortune l'avaient jeté hors du métier paternel et lui avaient permis cette vie d'aventures qui alléchait tant sa fantaisie et sa curiosité naturelle; aussi garde-t-il toujours rancune plutôt à son éducation qu'à la fortune. Sa jeunesse aventureuse fut un bonheur pour lui; la gravité de son esprit et sa tendance à philosopher l'eussent, lui aussi, entraîné vers l'école savante. Il courut jusqu'en Italie à la suite des armées françaises. De retour à Paris, il entra dans l'honorable société des *enfans sans souci*, où il occupa la très illustre position de *Mère-Sotte*; c'est sous ce titre qu'il composa plusieurs sotties et moralités; il les joua lui-même et développa en cette joyeuse compagnie le côté original et trouvère de son talent, la fantaisie, la verve, l'observation extérieure et l'amour de la réalité. Louis XII, enchanté de cette verve qui lui plaisait surtout par son côté bourgeois, employa ce talent satirique dans sa lutte contre Jules II. Gringore écrivit cinq ou six satires, et, devenu illustre, il fut appelé à la cour de Lorraine par le bon duc Antoine, qui le nomma héraut d'armes sous le nom de Vaudémont. Il prit part en cette qualité à la guerre contre les *rustauds* d'Alsace, sorte de dernière croisade et curieuse guerre que le bon duc entreprit, à la tête d'une petite troupe de chevaliers, pour chasser de ses frontières cent mille paysans allemands révoltés. Ceux-ci s'en venaient, criant *Luther! Luther!* envahir et partager la France, et si nous en croyons l'effroi que leurs doctrines inspirent à Du Boullay, historien de cette guerre, ils ne demandaient rien moins que la communauté des biens et des femmes. Gringore, débutant martialement dans son office d'héraut d'armes, fut arquebusé par eux un jour qu'il allait leur porter des articles de capitulation; son trompette seul fut tué, mais cette aventure honorable le dégoûta de la guerre : il revint à Paris, où il resta jusqu'à sa mort, en 1538. Il était dans sa destinée que tous les accidens de sa vie dussent travailler à établir une balance égale entre les deux si diverses tendances de son génie, fantaisie et réflexion; nous avons vu que les aventures de sa jeunesse développèrent cette première qualité, son séjour à la cour de Lorraine développa la

seconde. Le duc Antoine était un prince bonhomme, débonnaire, sage et courageux à la façon de Louis XII, fort affriandé de proverbes et grand amateur de maximes; Gringore développa près de lui le côté penseur de sa nature, et dans ses derniers ouvrages on retrouve encore ce même parallélisme entre l'imagination et la raison que nous avons signalé comme le point original de sa vie littéraire.

Après ces deux grands poètes, Villon et Gringore, viennent à la tête de l'école Pierre Blanchet, Commines, Antoine de La Salle, Clément Marot, Guillaume Coquillart et Roger de Collerye.

Pierre Blanchet, le père de la comédie moderne, ne nous est connu que par son *Avocat Pathelin*; pourtant Jean Bouchet indique qu'il composa plusieurs sotties et mystères. Peut-être est-ce un bonheur pour sa gloire que ces pièces ne nous soient point parvenues : *l'Avocat Pathelin* paraît une de ces bonnes fortunes littéraires, une de ces inspirations que le poète trouve par hasard, à la bonne heure, sans recherche pénible, et qui le portent à une hauteur où il n'avait jamais pu atteindre, et d'où il ne pourra que descendre. C'est une de ces délicates œuvres, d'une perfection simple et naturelle, qui sortent, comme toutes fleuries, de la pensée, à la suite de quelque mystérieux travail intérieur. Pierre Blanchet reste pour nous le type pur, délicat et fini de la seconde manière de l'esprit français. La première manière contenait une certaine teinte d'idéalisme gracieusement simple et tendre qui disparaît avec la jeunesse du moyen-âge pour laisser place à une sorte de finesse délicate aussi, mais purement matérielle, montrant l'extrémité des objets sans s'y appesantir, et indiquant, en les effleurant à peine, les pointes originales d'un caractère, d'une passion, d'un ridicule étudiés. Au XVe siècle, cet idéalisme, qui distinguait l'esprit français de l'esprit athénien, avait disparu; il ne restait plus que cette sorte d'atticisme moderne dont *l'Avocat Pathelin* est le parfait modèle, et qui deviendra rare dans la littérature postérieure sans jamais disparaître de la conversation. Le style épistolaire, moins soumis à la littérature officielle, en gardera aussi de nombreuses traces, mais jamais avec ce cachet de délicatesse exquise, de simplicité, de grace souple qui apparaît en Pierre Blanchet, surtout par opposition avec la brutalité matérielle dont il est entouré.

Commines et Antoine de La Salle, auteur de l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré*, des *Quinze Joyes du mariage*, et rédacteur des *Cent Nouvelles nouvelles*, avaient eu de nombreuses relations avec la cour de Bourgogne; mais ils avaient échappé à l'école savante : le premier par la finesse pratique de son esprit, l'activité de sa vie et son ignorance du latin; le second, par sa destinée voyageuse, mais surtout par les nécessités du genre qu'il traitait, par la forme traditionnelle du conte.

C'est par sa finesse naïve, sa grace simple et la gentillesse de son esprit, que Marot appartient à l'école trouvère. Il est le plus connu de tous ces poètes, à tort selon moi, et c'est incontestablement à sa position qu'il doit sa gloire. Il a eu la bonne fortune de se trouver à l'extrême limite du moyen-âge, et de joindre à un style presque moderne des qualités développées à un degré plus éminent dans plusieurs écrivains antérieurs, mais dont il est presque le dernier représentant. Il a donc paru original, parce que ses qualités, propres

à toute son école, ont disparu après lui de la littérature française, et il a paru représenter exclusivement ces qualités, parce qu'il est le seul des poètes de ce cycle dont le langage ait été facilement appréciable par la postérité.

Guillaume Coquillart, official de Reims, homme important dans la cité et magistrat honoré, n'est pas un de ces esprits aventureux, une de ces natures indociles qui se sont rangés sous la bannière littéraire du moyen-âge, parce qu'elle protégeait l'indépendance; c'est pourtant le plus brutal et le plus matériel des écrivains de cette époque. — Il est, non plus comme Gringore, le poète de la bourgeoisie, il est le bourgeois poète; il est resté dans la cité où il représente une autre classe de la bourgeoisie, non pas les bonnes gens de la marchandise, mais la bourgeoisie lettrée, l'aristocratie municipale, et la comparaison de sa vie avec ses écrits nous montre le résultat singulier où devait arriver tout esprit supérieur sous l'influence combinée de la vie domestique et des événemens politiques du XVe siècle. En face de la bourgeoisie flamande, incarnée dans Jean Molinet, il représente la bourgeoisie champenoise, comme Gringore la bourgeoisie normande, et ces trois poètes nous enseignent par leur comparaison les divers élémens provinciaux qui se sont successivement introduits dans le génie français primitivement limité à l'Ile-de-France. Coquillart avait été amené dans l'école trouvère, non-seulement par un amour effréné de la réalité, par un esprit malin et sarcastique, mais surtout par le mépris de la femme, qui est un des côtés curieux de cette école.

Quant à Roger de Collerye, c'est lui qui représente complètement la lutte morale et littéraire contre la renaissance : c'est dans sa vie et dans ses écrits qu'il faut chercher, cette étude le prouvera peut-être, l'expression la plus exacte de la position de l'école bourgeoise à la fin du moyen-âge.

Après ces individualités remarquables vient la foule des disciples, les auteurs des petites pièces de genre, les prédicateurs populaires, les *acteurs* des farces et sotties, et les conteurs. Les pièces de genre, satiriques et joviales, brutales et naïves, sont nombreuses à la fin du XVe siècle; elles continuent avec une ardeur sans pareille cet étrange combat contre l'influence féminine, commencé par *le Roman de la Rose* et continué consciencieusement par Mathéolus. Les prédicateurs populaires, qui se résument en deux noms glorieux à cette époque, Olivier Maillard et Michel Menot, entraînés par la tendance de leur esprit et inspirés par la nature de leurs auditeurs, mettent au jour les plus fortes qualités de l'esprit trouvère. Les *acteurs* des pièces de théâtre semblent hésiter entre les deux écoles distinctes qui occupent la littérature : les compositeurs de farces et sotties, J. du Pont-Allais, Jehan d'Abundance et les autres, restent attachés aux vieilles méthodes; les faiseurs de mystères et de moralités inclinent vers l'école savante. Enfin les conteurs sont, à la fin du XVe siècle, les disciples exacts de l'ancienne manière des fabliaux, et en somme le conte, les chansons et le théâtre de la foire conserveront toujours des traces, quoique parfois grossières, du vieil esprit français.

Telle était l'école des descendans des trouvères, et à l'époque où ils sont arrivés, au début de la renaissance, nous les voyons occupés à lutter contre ces deux tendances de l'école savante, — régularité, gravité, — dégénérant en imitation servile et en lourdeur pédantesque. Ils luttent surtout avec l'aide de la vieille littérature, où ils trouvent le naturel, l'observation, la réalité;

mais, en dernière analyse, la lutte est plus importante encore : il s'agit de défendre certains instincts, certaines facultés qui vont être vaincus et remplacés par d'autres qualités moins nationales. Ainsi les trouvères ne mettent pas seulement en œuvre la naïveté et le naturel, descendant parfois jusqu'à la brutalité et l'obscénité; l'école savante ne recherche pas seulement la gravité et la régularité, tombant souvent jusqu'à la banalité : les premiers représentent encore l'imagination avec son extrême, le dévergondage; les seconds, la raison absolue avec son dernier mot, l'esclavage. L'individualisme lutte contre la généralisation, l'esprit de caprice et d'invention contre la théorie despotique, contre l'absolutisme de la forme sévère et académique; d'un côté enfin sont l'observation et la réalité, de l'autre la convention, la réflexion, le fini, l'étude et le travail. Il n'y a du reste entre ces deux écoles aucune hostilité personnelle : c'est seulement une opposition d'œuvres produites par deux influences littéraires différentes. Il arrive même souvent que les savans, entraînés par les souvenirs d'enfance et par l'attrait d'une vieille forme qui leur paraît un vêtement convenable à leur idée actuelle, s'abandonnent à une réminiscence de la littérature d'autrefois, comme aussi les autres, envieux de cette ample gravité, ambitieux de ces périodes magistrales, haussent parfois leur style jusqu'à cette splendeur d'érudition qui les éblouit.

En résumé, toute la destinée des trouvères avait été de défendre la littérature nationale contre l'influence croissante de la tradition romaine. Ils avaient à empêcher le latin d'occuper dans notre langue une place plus large que celle qui lui revient au milieu des autres élémens gaulois, celtes, ibères, germains et normands, qui ont formé le génie français. Cette tâche ne fut pas remplie. Les trouvères furent vaincus, et les écrivains de l'école de Villon et de Gringore sont les derniers et malheureux soldats de cette grande idée. Les instincts littéraires qu'ils représentent vont céder la place à des qualités d'un autre genre; ils lutteront glorieusement encore contre les maladroits imitateurs du latin qui les entourent, puis ils mourront obscurément sous les coups de l'école froide et mathématiquement correcte des voisins de Marot. Leurs dernières protestations, les derniers mots de Pierre Gringore seront étouffés au milieu de la splendide musique de la pléiade; mais de cette vieille littérature il sortira un mystérieux et obscur ruisseau qui coulera à travers toute l'histoire de la littérature française, et se révélera par des bouillonnemens admirables d'où sortiront Rabelais, Montaigne, Régnier, Molière et La Fontaine. Il semble vouloir, en ce XIX[e] siècle, grossir ses eaux et recommencer la vieille lutte contre la littérature de convention, mais nul ne peut prévoir encore l'avenir que nous préparent ces efforts laborieux.

J'ai pensé que l'histoire de ces hommes placés entre une littérature qui finit et une littérature qui commence était curieuse à étudier; ils n'ont pas été sans gloire, sans utilité, et leur état de lutte contre la renaissance, leur qualité de derniers soutiens de la littérature populaire leur vaut une certaine splendeur comme talent d'abord et surtout comme position. J'ai donc choisi, pour faire connaître cette école, celui de ces écrivains qui représente le plus complétement la position qu'elle occupe, l'espèce de lutte qu'elle soutient, les doctrines littéraires et morales qu'elle défend. Roger de Collerye nous montre en effet le *cœur* des derniers trouvères, l'espèce de combat que les

nouvelles idées livraient, dans leur ame, aux anciennes doctrines. Il représente dans l'école l'homme, la vie, la lutte intime, et c'est incontestablement ce que la philosophie de l'histoire doit montrer et éclairer tout d'abord. Les autres, au contraire, comme Coquillart, ne représentent que la cité, ou, comme Gringore, ils accompagnent l'histoire contemporaine, ils montrent les instincts nationaux de la littérature luttant contre les accidens de la politique; mais, pour les uns comme pour les autres, les côtés littéraires, les idées et les doctrines caractéristiques sont obscurcis par les événemens de la cité et de la politique, et c'est surtout le côté littéraire qui nous préoccupe. Roger de Collerye, lui, le développe complétement et franchement, non pas à la manière d'un homme de génie : rappelons-nous que jamais homme de génie n'a représenté une école, il n'a représenté que lui-même; ce sont seulement les hommes de talent qui peuvent se courber à la règle, habiller fidèlement l'idée de cette école et la découvrir à l'histoire.

II.

Une des lois les plus tristes dans l'histoire littéraire, c'est cette nécessité de la souffrance qui domine la fin de chaque cycle littéraire et qui s'attache aux écrivains nés à cette mauvaise heure; c'est sans doute la destinée vulgaire de ce monde, que toute fin y soit douloureuse et toute vieillesse caduque, mais cette destinée s'appesantit plus rudement encore sur la littérature. Les derniers trouvères ne reçoivent plus au XVIe siècle ces récompenses prodiguées à leurs ancêtres les poètes guerriers et les conteurs du moyen-âge, les récompenses de la poésie, les joies de l'amour et les joies de l'orgueil. C'est qu'ils ne sont pas venus quand leur doctrine littéraire florissait : ils étaient les derniers artisans d'une poétique méprisée; leur génie ne trouvait pas l'atmosphère favorable pour fleurir et s'étendre du côté où l'appelait sa nature. Leur talent dévoyé, leur caractère aigri par l'insuccès, les jetèrent dans la misère et la solitude. Ils exagérèrent ainsi leur nature dans le mauvais sens, et ils agitèrent dans le vide ou dans la boue une activité qui n'avait pas trouvé sa vocation, ses devoirs, et la récompense de ses devoirs.

Telle est la loi de toute période littéraire qui finit. Roger de Collerye subit toutes les douleurs de cette décadence. Pour lui, l'obscurité est restée profonde. La misère de sa vie l'a suivi dans l'histoire, et il a aussi froid dans sa tombe que dans sa chambrette où,

> Sous un froid vent, comme un coq il se huche;

on croirait qu'il a prévu sa destinée, et les plaintes qui sortent des souffrances de son existence semblent sortir aussi de sa mémoire abandonnée :

> Le desnué d'habits, de corps et reste,
> N'est pas en point pour se trouver en feste
> Ni se montrer aux gens dignes d'honneur;
> Mais au bon Dieu qui donne le bonheur
> De luy aider souvent fait sa requeste
> Le desnué.

De son ennuy personne ne s'enqueste,
Délaissé est comme une povre veste,
Et bien privé d'un libéral donneur
Le desnué.

Pour composer épistres rien n'acquieste
Moins en rondeaulx où gist toute sa queste;
Recommandé n'est d'aucun sermonneur,
Plus esbahy se voit qu'un ramonneur
Qui peu de biens en ce monde conqueste
Le desnué.

Ces vers sont l'histoire de toute sa vie, et c'est une vraie et singulière prophétie de son obscurité. C'est lui qui a endossé la livrée de misère de ce cycle littéraire; il rit et il pleure, c'est le fou de l'école. Les larmes sèchent bien vite du reste, car la pauvreté, la misère corporelle ne tuent pas la gaieté; la gaieté renaît après l'angoisse du froid, et le rire habituel ne s'enfuit pas à l'aspect du pain noir. Roger de Collerye rira donc après la faim et le froid, car la misère du cœur n'est pas encore inventée, c'est une maladie moderne. Au moyen-âge, les poètes n'avaient pas encore fait de la femme l'idole qui devait les dévorer; ils ne connaissaient en elle que l'épouse et la maîtresse, ils ne connaissaient pas l'amante; la femme, pour eux, c'était l'instrument méprisé d'un plaisir momentané, ou la reine honorée du foyer domestique. Le génie littéraire français n'adorait pas encore la femme; mais l'adoration allait entrer chez nous, d'abord au XVIe siècle dans l'école de Ronsard, par l'influence langoureuse de la poésie italienne, par Pétrarque. Elle allait produire la femme poétique et la joie de l'amour; puis la femme adulée se ferait bien elle-même la femme coquette, et à la fin du XVIIIe siècle l'influence allemande allait transformer l'amour en une sorte de douloureuse adoration. Quant au bohême du XIXe siècle, s'il chante la femme à son tour, c'est pour faire sortir de son cœur les larmes demandées par son école littéraire et fournies par quelque misérable courtisane qu'il aura fardée de ses crédules rêveries. Sa misère s'habillera des haillons de sa maîtresse, il ne saura pas ce que c'est que la gaieté, et ce sera le bohême du XIXe siècle. Roger de Collerye ne connaît point encore toutes ces tristesses du cœur et de l'esprit : il est le bohême d'un autre âge. Il est bien pauvre; les amitiés et les promesses de sa jeunesse se sont enfuies par tous les trous de son triste réduit; aucune souffrance ne lui a été épargnée :

Le froid m'assault et m'est un peu bien aigre,
Mes habits sont tout doublés de vinaigre,
Mes créanciers en ont eu la toison.
La *croix* sur moi nullement je ne porte;
La *pile* aussi me quitte et se transporte
Où il lui plaist et m'a habandonné;
Je frappe assez au guichet, à la porte,
Et néanmoins il ne m'est rien donné.
Le tout ouï et en bon sens réduit,

J'en ai conclu que povre infortuné
Est bien souvent de son esprit séduit
Et de malheur par trop importuné.

Il lui échappe bien, comme on voit, quelques plaintes, mais tout cela est leste; il nargue la pauvreté, et ces condoléances ont toujours un écho jovial. Il lui reste toujours la gaieté, coquette amie qui se cache un instant derrière quelque noir fantôme, l'hôte habituel des murs froids et des estomacs vides; mais elle pose bientôt sa gentille tête sur les épaules du méchant compagnon; avec ses yeux malins et son franc sourire, elle se moque de la peur qu'elle a faite au poète son camarade. Il lui faut rire alors, et rire encore, et la bonne fée de sa froide chambre le force de chanter avec elle :

Des enfants de Tuteluton
Je suis, malheureux de nature
Qui cherche sa bonne aventure
Ainsy qu'un povre valeton;
J'ay pour mon appuy un baston
Et le ciel pour ma couverture;
. . . .
Simple je suys comme un mouton
Qui cherche en un pré sa pâture,
Et je n'ay pour toute vesture
Qu'un méchant petit hocqueton
Des enfants de Tuteluton.

Roger de Collerye n'est pas exactement pourtant le bohême du moyen-âge; c'est le bohême du XVI[e] siècle. L'école littéraire à laquelle il appartient, quoiqu'elle soit surtout la queue du moyen-âge, que toutes ses inspirations, — son génie, sa manière, — sortent de l'école trouvère, touche pourtant à la renaissance, et s'est laissé quelque peu envahir par le nouvel esprit. Roger de Collerye est comme son école. Il est bien le disciple des trouvères, il possède leur simplicité de cœur et leur naturel naïf : il n'a ni fausse gravité dans sa misère ni la pleurnicherie et les haillons de théâtre des bohêmes d'aujourd'hui; mais ce n'est pas exactement le bohême du moyen-âge. Au XVI[e] siècle, hélas! le temps n'est plus aux courses aventureuses, la littérature meurt de faim sur les grandes routes. Elle n'a plus besoin de voyager pour s'instruire, elle a les livres; elle est devenue sédentaire et savante. Tout court au centre, et la littérature cherche à s'introduire à la place du bouffon dans les cours des rois et des grands seigneurs. Il faut que le pauvre Collerye reste dans son réduit en quêtant une place, et son jovial esprit voyage à travers les sentiers de la littérature naïve, comme ses ancêtres les trouvères à travers les routes de la vieille Flandre et de la bonne Picardie; mais il a été mordu au cœur par l'amour moderne. Comme la mélancolie est entrée dans l'ame de Villon, l'amour moderne, avec ses langueurs, s'introduira dans le cœur de Collerye. Il n'y restera pas long-temps toutefois, et le bohême du XVI[e] siècle rentre bien vite dans la tradition trouvère au sujet des femmes.

Chose étrange du reste, Roger de Collerye, ce poète ignoré dont les œu-

vres mal éditées ne se trouvent guère que dans quelques rares bibliothèques, ce poète a laissé dans l'histoire une trace lumineuse qui ne s'éteindra jamais. Il a créé un type national, un type cher à l'esprit français, celui qui représente le mieux cet esprit dans son état de calme et joyeux loisir. Il a créé le type de *Roger Bontemps,* ou plutôt il s'est incarné dans ce type. Il s'est introduit, pour ainsi dire, dans le personnage traditionnel de Bontemps, le symbole de la joie chez les vignerons de la Bourgogne, le mari de la Mère-Folle et le grand-père de tous les allègres *loppinants* de l'infanterie dijonnaise. Tous les suppôts de l'abbé des fous d'Auxerre, tous les basochiens, clercs du Châtelet, enfans sans soucis, sots attendans, toute cette grande famille de philosophes sans chaussures et de gais meurt-de-faim, tous ces mignons festus et goguelus, acolytes de la Mère-Folle, tous étaient ses camarades, et tous ces fous, archifous, lunatiques, hétéroclytes, esventés, *poètes de nature* et autres légitimes enfans du vénérable père Bontemps, tous reconnurent leur idole dans la jovialité, la pauvreté sans tristesse de Roger de Collerye. Ils ajoutèrent à leur fiction traditionnelle son nom de baptême, Roger, et il est ainsi devenu Roger Bontemps, le Roger Bontemps des chansons. La renaissance, qui a tué son talent et son école, n'a pu prévaloir contre ce type national, qu'elle a néanmoins négligé, ainsi que tous les types particuliers dans sa littérature officielle :

Je suis Bontemps qui d'Angleterre
Suis ici venu de grant erre
En ce pays de l'Auxerrois.

C'est ainsi qu'il s'annonce, et, dans une autre pièce, il se montre tout entier :

Or, qui m'aimera si me suive;
Je suis Bontemps, vous le voyez :
En mon banquet nul n'y arrive
Qu'il n'ait ses esprits fourvoyés.
Gens sans amours, gens desvoyés.
Je ne veux ni ne les appelle.
Je ne reçois en mon convive
Que tous bons rustres avoyés.
Moy, mes suppots, à pleine rive
Nous buvons d'une façon vive
A ceux qui y sont convoyés.
Danseurs, saulteurs, chanteurs, oyez;
Je vous retiens de ma chapelle.

Telles sont les idées générales qui peuvent faire comprendre le caractère de Roger de Collerye. Il faut maintenant entrer dans les détails de cette vie de bohême au XVIe siècle. La destinée de Collerye, qui, jeune, a connu un moment les tristesses de l'amour, que l'âge mûr et la misère ont ramené à la poésie leste de ses ancêtres, qui est revenu avec la vieillesse à cette autre tradition du moyen-âge, la pensée de Dieu, nous présente à la fois le côté moral et le côté littéraire de la lutte contre la renaissance.

III.

Pierre Roffet annonce que maistre Roger de Collerye, « homme très sçavant, » dont il édite les œuvres, est natif de Paris. Comme cette publication eut lieu en 1536, du vivant de l'auteur, on ne voit guère de motifs de révoquer en doute cette assertion. Goujet dit pourtant qu'il est Anglais, et il se fonde sur ces vers cités plus haut : « Je suis Bontemps qui, d'Angleterre, etc.; » mais il ne s'agit ici que d'une allégorie, quoiqu'il paraisse improbable qu'une importation anglaise en pays étranger, en France surtout, ait jamais pu se présenter avec les qualités de Bontemps. Je sais bien, d'autre part, que maistre Roger de Collerye ne se fût pas fait faute de se dire « natif de Paris » pour allécher la nationalité des bourgeois de la cité, et rien ne me force à croire que Pierre Roffet se fût fait scrupule de l'aider en cette hâblerie. En tous cas, Roger passa certainement la plus grande partie de sa vie à Auxerre, où il fut successivement secrétaire de Mgr Jean Baillet, évêque en 1494, et de Mgr François Ier de Dinteville, qui mourut en 1531. Son successeur, François II de Dinteville, qui occupe un rang distingué parmi les diplomates du temps de François Ier, trouva Collerye trop vieux d'âge et de littérature et le renvoya. Cette place de secrétaire était, pour le poète, une place littéraire plutôt qu'ecclésiastique; pourtant, à une époque de sa vie qu'on ne peut préciser, il entra dans les ordres. Sa vie passée s'accordait mal avec la sainteté de son caractère; il l'expia bien alors, et ne put jamais obtenir ni place ni faveur. Pardonnons-lui la légèreté de quelques-unes de ses pièces; il y a là, comme dans tout le moyen-âge, plus de naïveté que de libertinage, et les angoisses de sa pauvreté, ainsi que le repentir de sa vieillesse, élèvent la voix plus haut que ses amours.

Il passa ses premières années à dépenser toutes les joies de son existence. Roger de Collerye s'en allait, non plus comme les vieux jongleurs, par les champs, les fêtes et les châteaux, mais il marchait gaiement dans sa jeunesse, vêtu de léger, avec le rire à toutes dents. Il distribuait sa vie à ces trois enfans de la reine Mab, le gentil Loisir, père de Poésie, l'Amour qu'on chante plus doux que l'Amour qu'on aime, et l'Amitié qui trinque à la gloire future. Parfois çà et là on entrevoit le mot de l'avenir, le signe du bohême et le point noir qui s'agrandira plus tard : la fuite momentanée des angelots d'or. On aperçoit à l'horizon *Faute-d'Argent* et *Plate-Bourse*, les deux terribles ennemis de Roger Bontemps, les deux personnifications redoutées de la misère qui l'attend : ils viennent inspecter le haut-de-chausses du bohême et sa bougette; mais il est trop bien entouré d'amis, d'amour et de jeunesse; ils attendront, pour le torturer, que soient tombées les feuilles mortes de l'espérance. Ce temps est loin encore, Roger Bontemps est dans sa fleur, c'est le roi des bons compagnons, le prince de toute joyeuseté. Tout ce qui rit, tout ce qui boit, tout ce qui chante va vers lui; tout esprit jovial, toute maison en fête sont ouverts à ce poète sans soucis. Il s'en va par exemple à Gurgy, paroisse voisine du château de Régennes; ce sont ses plus heureux jours. Il trouve là son grand ami et joyeux compère, Mgr de Gurgy, celui qu'on appelait Bacchus dans les bonnes compagnies, au milieu des repues franches. Il s'abandonne alors à sa paresse bien-aimée, et, au milieu des pots et des gracieuses aventures, il est trop bon

camarade pour ne pas prendre sa part des faciles défauts de son ami. Partout le bohême est bien reçu; il a même crédit, et au-delà, chez maistre Huguet Tuillant, l'hoste de la Monnaie, qui, « hommes d'église, jeunes, vieils et chenus, bien les reçoit comme homme de raison. » C'est là qu'il rencontre tous les jeunes clercs, basochiens futurs, qu'il retrouvera plus tard à Paris et pour qui il composera des *Cris*. C'est là qu'il règne et qu'on l'encense, là qu'il hante les suppôts de l'abbé des fous d'Auxerre, dont il est le poète attitré. Les commérages de la petite ville, la gazette orale, se prélassent à l'hôtel de la Monnaie, et Roger ramasse tout cela pour en faire des vers. Gare aux boulangers dont *le pain ne sent que l'eau*, gare aux usuriers plus « effrénés que pourceaux en la mangeoire! » C'est là encore que viennent grimacer, comme Arlequin sur son théâtre, tous les événemens drôlatiques et malheureux de la journée, larcins joyeux, mariages bizarres, séductions grotesques. Lorsqu'ils auront germé quelque temps dans la tête de Roger, on les retrouvera en chansons et en mascarades, le 18 juillet, le jour où le son des cloches capitulaires aura annoncé que Mgr l'abbé des fous d'Auxerre a été élu sous l'orme en face de la cathédrale, ou le jour des Saints-Innocens, quand, après l'office du soir, on aura crié du haut de la chaire : la fête aux fous! — Maistre Roger signait ces joyeuses et implacables satires du signet de *Débridegozier*, et tout était dit. — C'est là ce qui reste au poète du XVIe siècle de la liberté et de la licence du moyen-âge.

Roger n'était pas toujours d'ailleurs dans la société de ces « happelopins. » Quand il était fatigué de prouver son « allégresse de mâchoires, » il s'esquivait pour aller faire la montre de ses vers à quelques « gens d'honneur. » Il avait une société choisie de littérateurs de province; l'amour des rimes était alors entré dans la bourgeoisie, et la poésie, qu'on confondait à cette époque avec la science de rhétorique, pouvait facilement devenir une vertu bourgeoise. Les deux hommes importans de cette académie de hasard étaient sire Estienne Fichet, autrefois greffier de la gruyerie de Dijon, homme expert en rhétorique, et maistre Michel Armant, bourgeois de Dijon, notaire royal. Aux heures graves, il fréquentait toute la société ecclésiastique qui s'agitait au-dessous du siége épiscopal, Mgr de Saint-Eurate, maistre Nicole Berault, maistre Jehan de Guyrolay et maistre Michel Caron, dont il convoitait la cure. Enfin, dans les grands jours, quand le bohême avait écrit quelque épître, ballade ou rondeau sérieux et quêteur en même temps, il arborait l'air solennel, la robe de cérémonie, et, cachant le bohême sous le poète, il s'en allait faire humble visite à noble dame Anthoinette Du Chesnay, femme de messire Jacques de Gyverlay, seigneur des Champolles. Peut-être aussi profitait-il de sa figure calme et reposée pour aller se recommander à son illustre protecteur, le révérend père en Dieu, M. Charles du Refuge, abbé du Moustier-la-Celle, près de Troyes.

Jusque-là, tout était calme et facile dans sa vie; c'était bien l'atmosphère où devait toujours s'agiter la nature de Roger Bontemps. Les amourettes qu'il avait rencontrées sur son chemin, au sortir de l'hôtel de la Monnaie ou dans la compagnie de son compère Bacchus, ne pesaient guère sur ses réflexions. Cependant l'amour allait venir abattre cette joie folle et ces pensées légères voltigeant autour des pots. Il allait, avec sa douce pointure, lui ouvrir pour l'ave-

nir la source des larmes et lui fixer au cœur la plaie d'où couleront ces quelques tristesses que nous rencontrerons au milieu de la gaieté du bohème.

Roger de Collerye rencontra *son* amour, un noble et digne amour, je pense. Quand il parle à celle qu'il aime, c'est toujours « sa très chère et plus que bien aimée, pleine de grace et bonne renommée. » J'ai trouvé dans un acrostiche le nom de « cette fleur d'amour redolente, » Gilleberte de Beaurepaire, et c'est en son nom que se livre le combat littéraire qui agite l'esprit du poète. La nouvelle manière de chanter la passion y attaque la vieille poésie amoureuse. C'est la lutte entre l'amour simple, facile, naturel, point dramatique ni déclamateur, et l'amour langoureux, ce qu'on pourrait appeler l'*amour-musique et rhétorique*. Ce dernier amour était alors mis en vers par les *pindariseurs* qui commençaient, comme dit Charles Fontaine, « à contreminer l'italien en français, » et il se trouvait parfaitement représenté par les douze cents rondeaux *armés de flèches, quelques-uns d'arquebuses*, que Maurice Scève adresse à Délie, « objet de la plus haulte vertu. » Le pauvre Collerye sentit d'instinct qu'il fallait parler à sa bien-aimée le langage à la mode; il rougit de son style « gras et rustique » et gauchit légèrement vers l'école moderne. Il n'alla pas cependant jusqu'à l'exagération grotesque, il fit souvent un mélange des deux poétiques amoureuses, et le plus grand crime que j'aie à lui reprocher, c'est d'avoir voulu « se plonger dans le lac des pleurs. » Il a pris la plume, dit-il, « pour rédiger les gracieusetés plus doulces que satin » qui sont en sa maîtresse; mais il revient parfois à la vieille manière et définit sa Gilleberte de cette leste et gentille façon :

C'est la plus gente fatrillonne
Et la plus gaye esmérillonne
Qu'on vit onc, et la nompareille;
Son amour souvent me réveille
Et mon corps, mon cœur et esprit :
Alors que chacun dort, je veille,
Je vais, je viens, je m'esmerveille.
C'est de cette ville le prix,
C'est le guidon, c'est la bannière,
C'est l'estendart de tout honneur.

On peut mettre à côté de ce morceau une autre pièce qui s'inspire de la même doctrine littéraire et que Molinet a composée un jour qu'il oubliait Crestin, Lemaire, Cicéron et toute l'école savante pour se rappeler *le Roman de la Rose* :

Amour me fit son bachelier,
. . . .
Pour amoureuse dame avoir
Gente de corps et de manière,
C'est un chef-d'œuvre de beaulté,
Ung triumphe de noble arroy;
Sa prudence et sa loyaulté
Valent l'avoir d'ung petit roy.
Ravy suis quant je l'apercoy.

Tout œil amoureux qui l'advise
Rit de joie et chante à part soy :
J'ai pris Amours à ma devise.

Roger de Collerye oublia trop souvent ces gracieux exemples. Son amour se déroule en ballades, épîtres et rondeaux, qui trahissent ses efforts contre son genre naturel et nous expliquent avec quelle autorité la fadeur va s'imposer aux littérateurs à venir. Pourtant il se garde bien de dévaliser l'arsenal mythologique; son cœur est trop touché pour perdre temps à étudier une rhétorique nouvelle.

Neanmoins, vray comme la messe,
Bien souvent, au lieu de filer,
De mes yeux larmes sans cesse
Tombent, coulent en grant tristesse,
Et regrets les font distiller.

C'est ainsi qu'il fait parler sa maîtresse, et il y a là une simple et pénétrante mélancolie que Villon et Rutebœuf peut-être avaient seuls connue avant la renaissance.

Son cœur s'élevait avec ces nobles et gentilles amours, il lui fallait quelque nouvelle gloire à mettre aux genoux de Gilleberte. Marot était alors la splendeur poétique du royaume de France; il était le favori de cet amour qui « couvre sous ses aisles le cueur des damoyselles, » il avait une maîtresse « de la ligne des dieux. » C'était le grand écrivain de la cour, et il était de la race des vieux poètes français : aussi Collerye allait vers lui d'instinct. C'était aussi une gloire que d'être connu et enregistré par un tel écrivain, l'astre qui attirait les yeux de toutes les illustrations provinciales. Collerye envoya donc une épître à Marot pour le congratuler sur une ballade « trop plus que rose en doulceur rédolente. » Il n'était pas un homme obscur, et Marot lui répondit en lui envoyant son *Epistre au roy pour avoir été volé*. Ce fut une grande joie dans le cercle littéraire d'Auxerre, messire Fichet se dit de plus en plus le disciple et escolier d'un homme si honoré, et Gilleberte fit un gracieux accueil à cette gloire nouvelle. Un commerce littéraire s'établit entre Marot et Roger. Collerye félicitait Marot sur ses œuvres « à peu près déificques, » et surtout sur ce que « le roy ne manque à bien remplir ta bource. » Cette dernière pensée resta long-temps dans l'esprit du poète d'Auxerre, et ce fut son malheur. Pourquoi lui aussi n'irait-il pas auprès de ce prince si généreux, dans « la cité de grand renom? » Peut-être un jour la gloire lui sourirait comme au poète de Cahors, et Gilleberte aurait de bien plus douces caresses pour le valet de chambre du roi que pour le secrétaire de l'évêque d'Auxerre?

Roger de Collerye partit pour Paris. Il y trouva la foule joviale des basochiens, clercs du Châtelet, enfans sans soucis, tous ces joyeux pauvres qui traînaient la misère par les cheveux dans les farces, les jeux et sotties. Roger les reconnut bien : ils lui avaient offert jadis toutes leurs folies, leurs gros rires, leur seule fortune, pour le payer de ses contes et de ses joyeux mots; mais ce n'était plus la gaieté qu'il lui fallait : il avait été mordu par l'ambition, il voulait la gloire, la fortune, et c'était à la cour du grand roi Fran-

çois qu'il pouvait les chercher. Malheureusement pour Roger, la cour regorgeait de poètes. Il y avait là d'abord tous les débris de l'école savante, qui avaient brillé sous Louis XII et survivaient à leurs vers équivoqués, à leurs rimes batelées, à leurs fleuretons, à leurs chants royaux, — Jehan Bouchet, Charpentier, Crestin; puis leurs antiques ennemis, Marot, Pierre Gringore; enfin et surtout l'école qui construisait avant la pléiade cette langue correcte, froide, ennuyeuse que Ronsard allait réveiller, — les Pelletier, les Denizot, les Claude Chapuys. — Tout cela, aidé de quelques individualités peu faciles à classer, comme Bonaventure Desperiers et Mellin de Saint-Gelais, tout cela occupait la cour. Il n'y avait ni place ni oreilles pour ce sauvage provincial, marqué au sceau de *Plate-Bourse*, et s'en venant naïvement jeter de petites épîtres, de modestes rondeaux dans le guichet du Louvre, qui en était encombré. Marot n'était pas à la cour ce poète déificque qu'il paraissait à Auxerre, il n'avait pas pouvoir de protéger les autres, et il avait fort à faire lui-même contre la jalousie de monseigneur le roi de Navarre. Les rêves apportés de la Bourgogne s'envolèrent donc, et aussi les écus qui les accompagnaient comme répondans. Roger était entré dans la grande ville plus fier que le roi Salomon, il traînait après ses chausses poudreuses l'Ambition, la Gloire et la Fortune, parées de riches promesses, comme des épousées; mais, hélas! à chaque jour s'en allait une pièce de leurs atours, et il fallut les congédier. Il ne lui restait guère alors de Gilleberte que l'oubli; il avait rencontré quelque autre amour, et ce devait être un bien triste amour, car nous n'en connaissons que les plaintes. Un *vilain* lui enleva bientôt *sa fleur Marguerite*. Dès-lors, rien ne le retenait plus dans cette ville où il avait appris à connaître cette particulière, âpre et mystérieuse douleur qui naît des désappointemens littéraires.

C'était une dure chose pour lui que de quitter ainsi la terre promise de ses illusions. Pauvre poète! de tous ses rêves, il ne lui restait plus que le regret de s'éloigner du cimetière Saint-Innocent, « où depuis long-temps il avoit eslu sa sépulture. » Triste et charmante pensée qui nous montre ce qu'étaient devenues toutes ces promesses de gloire et de fortune! Elles avaient été choisir la tombe de leur poète : c'était la seule et suprême joie qu'elles lui eussent jamais donnée. Pourtant Roger espère encore. Comme le font toutes les candides et malencontreuses natures, il espère en l'amitié, il attend quelque noble cœur. Il resterait bien volontiers dans la patrie des poètes heureux, s'il trouvait, comme il le dit ingénument, quelque bon seigneur qui payât sa nourriture et sa *vesture;* mais il fut encore trompé, et il lui fallut retourner à Auxerre.

C'est alors qu'eut lieu sa transformation. Nous ne savons ce qu'était devenue Gilleberte; peut-être avait-elle vieilli, peut-être avait-elle trouvé la couronne de l'âge mûr féminin, quelque gras chaperon fourré, orné d'une chaîne d'or. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, elle avait disparu de la vie de Collerye, et avec elle l'amour. Alors tous les instincts du trouvère reparaissent, et son caractère se développe dans sa tendance normale. Roger Bontemps s'était engourdi dans la tendresse, et toute sa nature s'était affadie. A l'aide de la misère et de l'âge mûr, Roger de Collerye reconquit son caractère; avec le souvenir de ses souffrances amoureuses et des poésies anciennes, il recomposa la femme des conteurs du *Roman de la Rose* et des *Cent*

Nouvelles nouvelles. Alors revinrent les rondeaux lestes, l'obscénité naïve et bouffonne, le sentiment matériel qui a été la principale idée de la vieille poétique amoureuse. Je ne puis rien citer, et ce n'est pas le lieu de montrer les circonstances atténuantes de cette licence; mais elle est en rapport avec le mépris de la femme, et ce mépris est en rapport avec l'idéal de femme que se faisaient les conteurs. Les femmes ont changé de face selon les siècles; la rhétorique leur a donné des habits divers, et les sentimens qu'elles provoquaient se sont inspirés de la coupe et de la couleur de ces habits. La femme trouvère est une variété curieuse et la plus vraie peut-être dans cette galerie de femmes peintes par l'histoire littéraire. C'est celle qui est ainsi déshabillée dans cette simple et sanglante satire de Gringore (*Les Contredits de Songe-Creux*) :

Femme bien est larcin de vie,
Femme est de l'homme doulce mort;
Femme est venin, crême d'envie,
Femme est d'iniquité le port,
Femme nous perdit paradis;
Femme est du dyable le support,
Femme est l'enfer des gens maudits.
Femme est l'*ennemy de l'amy,*
Femme est péché inévitable,
Femme est familier ennemy,
Femme est la beste insatiable.
Femme est sépulchre des humains,
Femme deçoit plus que le dyable,
Et c'est l'erreur vitupérable
Par qui souvent tordons nos mains.

C'est cette femme qu'avait retrouvée Roger Bontemps et qu'il accablera de son indignation dans sa vieillesse. En attendant, il enterre joyeusement toutes les illusions de sa jeunesse sur l'amour désintéressé :

En faict d'amours, beau parler n'a plus lieu,
Car, sans argent, vous parlez en hébrieu.

C'était, en effet, le grand ennemi de son existence, l'argent; toutes ses coquetteries à la fortune ne purent jamais amener à sa portée le plus petit troupeau des moutons à la grand'laine; il passa donc toute sa vie à voir fuir de son voisinage tout ce qui portait sac d'écus, bourse pleine et la bougette au joyeux son. Aussi traite-t-il la fortune comme l'amour et se garde-t-il de payer à la pauvreté le tribut de larmes qu'elle réclame de ses serviteurs. Il la raille finement dans son *Dialogue des Abusés*. Dans un autre dialogue, il se rappelle les bonnes habitudes de Villon, et termine ainsi :

Donc il est temps partir d'icy
Pour aller boyre à Irency
Et engager robe et pourpoint.

C'est avec cette gaieté et ces louables dispositions que Roger sortait de la

jeunesse et entrait dans l'âge mûr. Il avait quitté Paris et repris le chemin d'Irency avec l'espérance de boire le *désiré piot* et la bonne intention d'engager son pourpoint pour payer l'écot. C'est, en effet, le dernier amour du bohême, la bouteille; il reconnait alors que l'amour est une passion pénible, une passion qu'il faut travailler, qui boude aux rouges trognes, comme disait Olivier Basselin. Le vin est toujours là; gracieux ami, il ne connaît ni caprices ni coquetteries; lèvres pâles, maigres lèvres, tristes lèvres, tout lui est bon à embrasser, et jamais il ne s'informe si le grand diable ne logerait point en la bougette; mais, hélas! si le chemin d'Irency est court, les pourpoints sont rares pour le bohême, et les hôteliers sont malgracieux. Ce sont les entremetteurs du vin, et ils sont durs, ils n'ont point de pitié pour le dernier amour du pauvre trouvère. Aussi n'aura-t-il pas toujours sous la main l'oracle de la dive bouteille.

Ce sera alors que *Faute-d'Argent* et *Plate-Bourse* feront rage en sa demeure, car ils sont revenus, et revenus pour toujours. Ils sont assis à chacun des coins du foyer domestique, jouant avec l'esprit du pauvre homme, comme les diables des enluminures qui jouent à la paume avec les ames des damnés. Ils lui font retourner tous les feuillets de leur martyrologe, depuis la première page en lettres d'or intitulée *Festes*, et où l'on voit danser, désespérées de joie, toutes les maîtresses de l'enfant prodigue, jusqu'à la dernière qui dit : *Pillerie ou Suicide*, avec la pendaison de Villon en miniature; puis ils se lèvent pour aller briser une tuile au toit, un carreau à la fenêtre, et lui montrer par l'ouverture quelque créancier farouche. Dans cette lutte qui s'établit ainsi entre la misère et la gaieté du bohême, sa gaieté ne céda pas; il soutenait l'assaut à l'aide de l'espérance : « Puisqu'après grant mal vient grant bien, disait-il, d'avoir soulcy n'est que bagage; » et quand l'espérance s'en allait, il prenait à partie Plate-Bourse; il philosophait avec lui, il criait à son ennemi triomphant :

Or je veuil dire et soustenir
Que d'engendrer mélancolie
Il n'en peut jamais bien venir.

Roger n'est pourtant pas un de ces fanatiques disciples d'Épictète qui se laissent couper la jambe sans mot dire. Il criait et criait fort, il criait à faire fuir toutes les misères de la ville, il criait à rassembler tous les protecteurs de la province bourguignonne; mais il criait surtout parce que les plaintes sont l'évaporation naturelle du chagrin, qui, sans issue, devient le désespoir. Après tout, les pleurs sont la joie des cœurs douloureux; c'est une joie suprême et une fine volupté. Roger n'a connu que cette sorte de souffrance qui pique le corps, excite l'esprit, arrivant rarement jusqu'à l'ame. Toutes les combinaisons matérielles qui peuvent produire la souffrance font le siége de sa maigre échine : c'est le froid surtout qui est sa grande persécution, et son foyer n'est pas enfumé de gros tisons; il ne fait feu que de vieils échalas; son corps est consumé; il a peu mangé, encore moins humé; hélas! faim le tient en ses lacs. Quand il veut dîner, il n'a d'autre serviteur que *Mal-Prêt*, lequel l'a accoutumé de souhaiter les reliefs des prélats, et cet éternel Faute-d'Argent qui le fait piteusement gémir. Au milieu des plaintes de Roger, il y

a toujours comme une contraction fugitive et grimaçante; il ne peut s'empêcher de rire de son nez rouge :

Le froid m'assault aux doigts, pieds, corps et mains,
Et me poursuit jusques au bout du nez :
Du rang je suis de ceux-là qui sont nés
En povreté, desquels il en est maints.
Aux vents de bise et galerne inhumaine,
Mes gages sont en hyver assignés.

Ce n'est là que le commencement de ses maux; tous les malheurs vont se dresser à la suite. Vient d'abord la maladie, « de quoy sa bource en a bien pis valu. » Puis c'est une cure qu'on lui avait promise, et qu'il n'obtient pas; ni sa conduite ni ses poésies ne permettaient qu'on lui accordât cette grave fonction. Il porte ainsi la peine de sa jeunesse licencieuse; mais il n'en est pas encore arrivé aux remords, et pour la première fois il sent monter un sentiment de colère dans son cœur si doux et si facile. L'épreuve se continue cependant. Tous ses amis sont *en la terre mis*, et voici son unique protecteur, celui qui ne l'a jamais abandonné, Mgr Charles du Refuge, qui meurt aussi. A ce coup, la douleur lui troubla l'esprit, et il fit sérieusement la plus grotesque oraison funèbre qui se puisse voir :

C'estoit un Charles magnifique,
C'estoit un Charles vertueux,
. . . .
C'estoit un Charles sans trafficque,
C'estoit un Charles sumptueux,
C'estoit un Refuge amyable,
C'estoit un Refuge parfaict,
C'estoit un Refuge acceptable,
. . . .
Ha! cruelle mort, qu'as-tu faict?

Il tâche ensuite de se recommander au successeur de ce *refuge acceptable*; mais voici une nuée de procureurs qui se précipitent à la rescousse de leurs chers enfans, Faute-d'Argent et Plate-Bourse. Il eut un procès qui dura trois ans, et qui pensa lui faire perdre l'esprit : « Durant ce temps, Povreté m'a couvé, » dit-il énergiquement. Enfin l'amitié revient à lui, sa vie s'éclaircit, et sa gaieté reprend toute sa vigueur. Roger commence par reconquérir sa philosophie. Il se hasarde à chanter son joyeux programme de la doctrine épicurienne :

Pour évader ceste grande chaleur
Qu'on voit regner, et aux corps périlleuse,
Besoin nous est faire chère joyeuse,
Boire souvent, et toujours du meilleur, etc.

Quelques pensées d'amour, les gracieuses pensées du temps jadis, refleurissent dans le cœur presque mort du poète comme une seconde moisson de roses blanches aux dernières rougeurs du soleil d'automne; mais c'est bien l'amour trouvère :

Friands morceaux, bonne boisson,
Voilà le point que je souhaite,
Et aymer une mignonnette,
Et qu'elle et moy nous ouyssons
Près de nous chanter les pinçons,
Le roussignol et l'alouette;
Et d'escus la pleine bougette.

C'est aussi le dernier amour : le vieil hiver s'avance; il a chassé ce dernier rayon de soleil qui semblait vouloir ressusciter les feuilles mortes. Faute-d'Argent a repris son empire; il pourchasse durement tous ces échos de la jeunesse :

Fleurs, femme, fruyt, ne plaisante verdure,
Ne me scauroyent nullement ressouyr,
Faulte-d'Argent me fait esvanouyr.

La maladie est revenue. Il fait grand froid, et il est « tondu de près comme la brebiette; » les années se succèdent, la vieillesse arrive; la misère a suivi les années : *Povreté l'a couvé.* Enfin s'éveille en lui la plus haute pensée de toute sa vie, la pensée de Dieu, qui va se développer parmi les repentirs de sa vieillesse : c'est cette grande pensée du Dieu sévère et consolateur en même temps qui constitue la grande différence entre le bohême descendant du moyen-âge et toute la couvée de bohêmes que contient l'avenir. C'est ici seulement que nous pouvons comprendre la vie de Roger de Collerye, et que nous trouvons l'explication de cette gaieté que rien ne refroidit, de ces longues souffrances endurées sans désespoir; c'est ici que Dieu apparaît, et c'est Dieu qui est la raison de cette énergie morale. Les trouvères peuvent souffrir; mais le venin de la douleur, cette amère chose qui constitue l'aiguillon de la mort sur cette terre, n'existe que rarement dans le moyen-âge. Ils peuvent souffrir, et ils souffrent par les amours trompés et les amitiés fausses, par la pauvreté implacable et l'insuccès continu, par leurs crimes surtout et leurs passions satisfaites; mais au-dessus de tout cela il y a Dieu, le Dieu de la foi catholique, le plus doux ami et le plus fidèle amour; ils sentent ses bras aimans toujours suspendus sous leur cœur pour l'empêcher de tomber dans le désespoir. Parfois, après l'orgie même, ils tournent vers lui leurs yeux effrayés du vide et de l'âcreté de ces passions qu'ils viennent de satisfaire, et ils voient toujours sa divine figure attristée, mais aimante. Celui-là est fidèle, il est puissant, et ils se disent, avec l'égoïsme de l'espérance, que ce cœur leur sera toujours ouvert, et cette consolation toujours obéissante. C'est assurément un égoïsme effrayant que de compter sur la grandeur de l'amour pour commettre l'infidélité; mais la bonté de Dieu est plus grande que la méchanceté de l'homme. Le moyen-âge le croyait et le savait. Ainsi le prouve *l'Imitation*, cette éternelle consolation qui est l'œuvre et le résumé de la foi du moyen-âge.

La vieillesse était donc venue pour Roger de Collerye, la vieillesse dans la solitude, la souffrance et la pauvreté; mais en même temps il avait tourné vers Dieu son visage ridé et lui demandait presque gaiement encore les secours que les durs protecteurs de ce monde ne lui avaient point donnés :

Au pied du mur je me vois sans eschelle,
Plus je ne scay de quel bois faire flesches;
Durant ce temps mon corps d'ennuy chancelle,
Mes joues sont pâles, maigres, sèches.
Si aide n'ay du bon Dieu et de celle
Devant lesquels à deux genoux me flesches,
De ma vie je ne donne trois pesches,
Car de vertu j'ay moins qu'une étincelle
Au pied du mur.

Il pensait à toute cette vie passée à la poursuite de la gloire qui l'avait méprisé, de la fortune qu'il n'avait jamais pu atteindre; il se rappelait tous ses amis morts ou ingrats, et retrouvait cette touchante doctrine du catholicisme: « Mais au bon Dieu tout vray amour habonde. » Alors son talent subit une dernière transformation : il conserva, comme dit Gringore, « les outils de ses vieils pères, » et il chanta, avec la naïveté et la simplicité trouvères, ces vérités qu'il venait de découvrir. Comme tout vieillard qui songe, il vit sans doute revenir devant ses yeux les pâles fantômes de ses amours passés; il regarda bien loin derrière lui pour retrouver dans les sentiers de la jeunesse la troupe bondissante des rêves d'autrefois, et, quand il reconnut la trace des pas de sa bien-aimée, quand il revit la place de toutes ses stations amoureuses flétrie maintenant, alors si verte, il se retourna vers la tombe comme vers la porte entre-bâillée de l'éternité, et il envoya vers Dieu cette touchante prière: « Or, ay-je bien mon joly temps perdu! » C'est alors surtout qu'il comprit la chasteté et le sens de la philosophie trouvère au sujet des femmes :

Lubricité deffait et corrompt l'homme,
Jeunes et vieux elle assault et dégaste,
Grans et petits, riches, povres, en somme,
Suivans ce train mort mordante les taste,
Et fait leur cueur devenir foible et mate,
Car en brief temps corps et âme consomme
Lubricité.

Puis il résuma l'anathème chrétien contre la volupté dans une malédiction d'un mouvement original :

Ah! oui, Vénus, tu portes la prison
De folle amour, ô déesse damnée!

Le pauvre et pénitent vieillard rencontra ce que le jeune et actif bohème n'avait pu trouver, une parcelle de gloire. Avant de mourir, il eut l'insigne honneur de lire sur le titre d'un in-16 imprimé à Paris, 1536, par Pierre Roffet, cette superbe annonce : *Les OEuvres de maistre Roger de Collerye, homme très sçavant, natif de Paris, secrétaire de feu M. d'Auxerre, lesquelles il composa dans sa jeunesse, contenant div.rses matières pleines de grant récréation et passe-temps.*

IV.

Telle a été la destinée du poète qui résume le mieux les qualités et les défauts de l'école trouvère, et qui en est resté, sous le nom de *Roger Bontemps*, comme la personnification populaire. Les poètes qui forment cette école s'obstinent au moyen-âge, nous l'avons vu, et néanmoins toute leur mission a été d'aider à la renaissance; c'est le résumé philosophique de leur histoire. Ils entretiennent une opposition continuelle contre l'école savante, et, en posant ainsi la naïveté, la réalité, le naturel du langage, en face de cette gravité empesée, de cette rhétorique prétentieuse, de cette pédante et illogique immixtion d'une langue étrangère, ils ont abrégé ces jours d'épreuves et d'enfantement pénible qui accompagnent toute révolution. Ils n'ont pas réussi à imposer à la poésie qui leur succède la variété, l'originalité, l'amour de la réalité qu'ils défendent comme qualités propres à l'esprit français; ils sont vaincus par les traditions classiques, par cette tendance généralisatrice et régularisatrice que va développer la renaissance; mais il ne faut pas oublier qu'ils ont cette gloire d'être les défenseurs de la littérature et surtout de la langue nationales. Pourtant leur préoccupation du style, toute nécessaire qu'elle fût, les conduisit fatalement au défaut considérable de leur école, qui est le manque fréquent de réflexion et de profondeur : ils semblent en effet n'avoir d'autre but que de manier la langue, ils jouent avec elle pour la faire parader, pour la faire courir à ses plus vifs effets.

Il est donc logique de pardonner à l'école de Collerye cette vivacité qui court à perte d'haleine, effleurant à peine la pensée, peu avare de chevilles, s'inquiétant médiocrement du sens, et abandonnant une réflexion à son malheureux sort au milieu d'une phrase inachevée. A côté de ces périodes qui finissent souvent comme il plaît à Dieu, sous la protection d'un proverbe qui répond à tout et doit tout résumer, arrivent les énumérations, les longues suites de synonymes qui s'encadrent dans ce style aux vives allures, ces épithètes à l'infini, ces répétitions, espèces de litanies que Rabelais a parodiées; enfin viennent ces inventions de nouveaux mots, de nouvelles tournures, que comportait alors notre langue plus jeune et plus souple, et tous ces essais de richesse à l'italienne par les augmentatifs et les diminutifs. Tout ce grand travail d'enrichissement était commandé par la préoccupation du style, par la nécessité de défendre la langue claire, vive et alerte contre la pédante obscurité des Crétin et des Molinet. C'est par là que les écrivains épris du moyen-âge aident, malgré eux, à la renaissance; malheureusement c'est par là aussi qu'ils y tiennent, car le sacrifice de la pensée fait à la vivacité du style, l'attention trop prodiguée à la forme est un des signes avant-coureurs de la renaissance : ce n'était pas la manière des vieux trouvères. Du reste, bien des traits particuliers distinguent ces écrivains de leurs maîtres les poètes d'autrefois. Ils commencent à se laisser séduire par la rhétorique et le convenu. Je sais bien que les formules imposées par la science de rhétorique sont inévitables, que toute pensée nouvelle, toute idée d'un grand génie, en formant une école, devient une rhétorique où l'on découpe des cadres et des formules; mais, si toute la question est de choisir la rhétorique qui rentre le

mieux dans le génie national, l'école qui nous occupe n'avait pas eu ce bonheur, elle se plaisait trop à l'allégorie morale.

Un autre défaut sépare encore ces poètes des écrivains du moyen-âge : ils ne peuvent plus arriver à la simplicité; leur style n'est plus seulement l'apparence de leur pensée; il semble avoir contracté certains *tics* nerveux, comme s'il conservait le caractère des choses qu'il dit ordinairement. Il suit de là que la phrase n'est plus un monologue où la pensée parle seule à l'aide d'un instrument docile et qui s'efface, mais un dialogue où la forme rétive défigure plus ou moins l'exactitude de la conception. Il faut que ce style dise quelque chose, et il ne peut plus exprimer les pensées seulement ordinaires, celles qui ne descendent pas jusqu'à la trivialité ou ne montent pas jusqu'à l'énergie. Enfin, comme l'expression la plus ordinaire de cette école a été la gaieté, il se trouve souvent derrière les phrases calmes et tranquillement graves, dans les épitaphes par exemple, une grimace involontaire qui simule l'ironie et critique le défunt dont on veut sincèrement et vulgairement faire l'éloge.

Ce manque de simplicité et de docilité dans la forme est bien plus apparent dans l'école rivale : c'est le défaut ordinaire des vieilles écoles, des méthodes et des rhétoriques longuement dominatrices, comme des hommes qui ont parcouru long-temps une carrière occupée et absorbante. On le retrouvera sans doute bien plus marqué à certaines époques de notre histoire littéraire; mais on peut constater dès maintenant que cette tyrannie de la partie technique constitue la plus curieuse différence qu'il y ait entre les trouvères et leurs descendans du XVIe siècle.

Roger de Collerye a introduit son caractère propre dans les principes de son école, et c'est là toute son œuvre littéraire. Il est arrivé à ce résultat singulier, d'être imitateur et original en même temps, et il y est arrivé par une personnalité fort accusée, unie à un talent littéraire moins élevé. Il faisait de la littérature avec les accidens de son existence, mais en prenant pour modèles la manière et les formules de ses voisins. C'était une sorte d'intelligence paresseuse et qui acceptait servilement le cadre et les couleurs d'autrui. Le bohême était original en ceci, qu'il mettait son portrait sur les épaules et sur le pourpoint de son maître Coquillart. C'est ce dernier en effet dont les œuvres exercèrent sur lui la plus grande influence. Ce Coquillart avait une sorte de génie coquet, allègre et séduisant, une intelligence maligne, observatrice des choses extérieures; c'était plutôt un peintre qu'un écrivain, et son style toujours paré, haut en couleurs, courait avec une joyeuseté infinie, comme un jeune seigneur qui va montrer de nouveaux bijoux à une nouvelle maîtresse. Ce langage était si leste, et cette littérature s'arrêtait si gracieusement aux habits des choses, qu'elle devait exercer la plus séduisante influence sur les amateurs de réalité extérieure. Coquillart avait été, au temps de la jeunesse de Collerye, l'homme illustre de la Champagne et de la Bourgogne, et sa renommée n'avait pas moins que son style ébloui le secrétaire de l'évêque d'Auxerre. Pierre Gringore, qui cachait dans cette langue incomplète du moyen-âge la profondeur de pensée d'un grand poète, Gringore aussi avait eu sur lui une certaine influence, mais plus tardive et moins prononcée.

Cependant, quoique d'un talent moins fécond et d'un esprit moins étendu que Coquillart, Roger de Collerye l'emportait peut-être sur lui en profon-

deur de pensée; ce n'était pourtant qu'un imitateur, mais il n'en était pas de l'imitation dans cette école comme dans les autres : c'est en effet ce qui constitue une différence importante entre les écoles où la convention l'emporte et celles où la réalité est le principe dominant. L'imitation n'est pas dans ces dernières aussi déshonorante ni aussi médiocre. Les écoles réalistes procèdent par l'observation : ces observations tombent, je le sais bien, dans un cadre uniforme et dans des formules tyranniques; mais, comme toute observation a la personnalité pour point de départ, il y a toujours dans ce cadre et entre les formules une figure vraie, vivante et naturelle. C'est ce qui explique comment nous avons pu appeler Collerye un original imitateur. Du reste, il a bien des qualités qui lui sont propres, et s'il n'approfondit pas l'émotion, s'il traduit le premier sentiment qui lui vient à l'esprit et au cœur, ce sentiment est toujours logique, et l'émotion sincèrement rendue. S'il porte le cachet de sa position dans le monde, si c'est un esprit décidément provincial et bourgeois, marchant terre à terre, là du moins il est franc et naturel. Il est maladroit, quand il veut s'élever jusqu'à cette puissance de satire, à cette réalité brutale et inexorable des trouvères; mais il a parfaitement réussi dans cette partie de l'art naïf qui est la légèreté. Et cette naïveté n'est pas lourde et savamment triviale, c'est la véritable naïveté des conteurs, fine et pleine de bonhomie, simple de cœur, si je puis dire, et malicieuse, comme la naïveté des natures bonnes en même temps qu'intelligentes. Il a gardé aussi ce qui fait pour nous le grand mérite de la littérature du moyen-âge, cette sorte de calme et sereine tranquillité qui est en elle, et qu'elle fait goûter à ceux qui la fréquentent; cette candeur et ce repos qui ramènent doucement notre souvenir aux heureuses années de la première jeunesse, et qui nous font prendre en haine notre littérature de passions fiévreuses et de cœurs ravagés. Il a mis au service de toutes ces qualités un style vif, énergique et vrai, coloré et naturel pourtant; c'est incontestablement le plus grand mérite de sa poésie.

Ce qui a toutefois attiré notre attention sur Roger de Collerye, c'est moins encore l'importance littéraire que la valeur historique de ses œuvres. Toute sa vie jette une grande lumière sur ce point obscur de notre histoire qui est la lutte littéraire et morale contre la renaissance. Il assiste à la ruine du vieux monde, à la naissance de l'âge moderne; il n'a peut-être pas su conquérir un poste supérieur au milieu des accidens de cette révolution, mais il est placé de manière à nous en indiquer les détails : il nous instruit à la manière des chœurs antiques, qui, par leurs gestes, leurs plaintes, par leurs larmes souvent, par des interjections simples, sans grande harmonie et prétentions poétiques, enseignaient aux spectateurs ceux des événemens du drame qui se passaient dans la coulisse. Nous avons vu comment il se trouvait entre deux poétiques et aussi entre deux sortes de femmes complétement différentes. La poétique moderne le saisit d'abord; avec sa musique harmonieuse, avec son amour dont les larmes mêmes sont un bonheur, elle paraissait la vraie chanson de la jeunesse; c'était bien l'aubade qui devait réveiller la déesse Vénus, la Belle au bois dormant du moyen-âge, et c'était cette nouvelle poésie qui devait séduire toute nature poétique en sa fleur. Roger de Collerye, dans son entraînement vers la poétique de la renaissance, indique bien l'effet que devait pro-

duire cette féerie menteuse sur ces esprits graves au milieu de leur jeunesse réelle et positive, et encore épris du moyen-âge tout en lui étant infidèles. Il n'échappe pas non plus à la femme moderne, et c'était aussi la loi de cette époque : avec sa galanterie recherchée et sa coquetterie si finement aiguisée, la femme moderne devait éblouir ces naïfs descendans des trouvères; elle troublait le sens moral de ces hôtes assidus du foyer domestique; elle était plus fière, plus modeste en son langage que Blancheflor et Griselidis, et elle se donnait au gré du caprice; elle était plus fausse, plus fardée, plus hardie dans ses regards que la belle Heaulmière, et elle était honorée, elle était la joie des grands poètes, la muse des grands génies, la fierté de ces grands cœurs. Qu'était cette femme nouvelle? Ils ne savaient; mais elle était brillante et splendide comme la reine de Saba; elle les troublait, les enivrait; c'était la sirène, et ils lui donnaient leurs premiers chants, les premiers élans de leur jeunesse. Ainsi fit Collerye; mais il revint bientôt à la femme et à la poétique du moyen-âge, nous savons à la suite de quels événemens, et c'était là aussi que devaient revenir une partie des poètes de ce temps, après une excursion dans le monde moderne : les circonstances qui les entouraient et les souvenirs d'enfance les entraînaient en arrière.

Nous avons vu Roger pauvre et misérable, expiant ses instincts littéraires qui n'étaient plus à la mode, portant la peine de l'époque de transition où il était né, mais consolé par la pensée de Dieu. Là encore nous reconnaissons la destinée des poètes de ce temps. Roger de Collerye se trouvait comme eux au milieu du combat que se livraient l'indifférence et la foi sur le seuil de l'âge moderne; nul ne savait encore que cette indifférence était la mère des haines éternelles, des guerres civiles qui durent un siècle, et des révolutions sociales que des flots de sang ne satisfont point. L'indifférence, au commencement du XVIe siècle, s'introduisait dans le cœur des poètes sous le masque riant des mythologies antiques, et Collerye s'abandonna aux molles caresses de ce paganisme renaissant; mais la foi avait été la vie et la splendeur du moyen-âge, et tout poète épris du moyen-âge devait y revenir; c'était en conseillant cette foi que les traditions littéraires étaient puissantes, les souvenirs d'enfance invincibles; tous les accidens de la vie réelle luttaient victorieusement contre cette renaissance du paganisme. Roger de Collerye devait donc revenir à la foi bienfaisante du catholicisme, et ç'a été, nous l'avons vu, la plus grande idée de sa vie. Il nous a indiqué ainsi la position intellectuelle et morale où devaient se trouver les derniers poètes trouvères au commencement de la renaissance, la lutte intime qui devait se passer en eux, et en même temps il représentait fidèlement à nos yeux une école littéraire originale pour nous, une école dédaignée, inconnue, et qui renferme pourtant des qualités exclusivement françaises. A cette école il n'a manqué que le temps et la bonne fortune pour produire un poète comme nous n'en pouvons plus avoir, un poète comme Shakspeare, plus hardi que Gringore, plus complet que Villon, plus vivant que Charles d'Orléans, plus élevé que Rabelais, plus *généralisateur* qu'eux tous.

C.-D. D'HÉRICAULT.

LA STATISTIQUE

ET

L'ARCHÉOLOGIE EN AFRIQUE.

I. — *Tableau de la situation des établissemens français dans l'Algérie.* [1]
II. — *Publications des érudits et des militaires.*

L'histoire en France reste volontiers dans les limites de nos frontières, et quand elle les franchit, ce n'est en général que pour faire campagne à la suite de nos armées. Nos plus belles colonies, l'Inde, le Canada, la Louisiane, Haïti, occupent à peine quelques pages dans les volumineuses compilations de nos annalistes, et tout ce qui touche à cette France d'outre-mer, perdue sans retour, se borne à quelques dates, à quelques noms et à de stériles regrets. Non contens d'être oublieux, nous nous montrons encore injustes envers nous-mêmes, et nous calomnions notre pays en disant qu'il n'a ni le génie des voyages, ni le génie des découvertes, ni le génie de la colonisation. C'est là chez nous une opinion profondément enracinée dans un grand nombre d'esprits, mais, très heureusement, aussi fausse qu'elle est populaire, car il est à remarquer que, sauf les questions d'honneur et de gloire militaire, nous sommes toujours prêts, dans les grandes choses, à nous déprécier et dans les bagatelles à exagérer notre valeur. Qu'on examine en effet notre histoire, et l'on verra combien les reproches dont nous venons de parler sont peu fondés.

Sans doute nous ne sommes pas au même degré que les Anglais pressés par la passion ou le besoin des migrations lointaines, et nous restons plus volontiers chez nous, ce qui n'est peut-être qu'une question de climat, de

(1) Paris, 1851, un vol. in-folio.

ressources et d'organisation sociale, où l'avantage est tout entier de notre côté; mais ce que l'on ne saurait contester, c'est que la France n'ait donne d'abord par les croisades le signal des expéditions lointaines, que la première elle n'ait entraîné l'Europe en Orient, et que, dans les découvertes géographiques, elle n'ait devancé les autres peuples de près de deux siècles, en agissant par ses propres enfans ou en favorisant les tentatives des étrangers méconnus ou repoussés dans leur propre pays. Dès 1365, les Dieppois forment des établissemens importans au Sénégal et dans la Guinée; en 1400, Jean de Bethencourt aborde aux Canaries; Charles VIII, en 1491, appelle Christophe Colomb; enfin le XVI[e] siècle tout entier est marqué d'abord par des tentatives commerciales dans les Indes, puis par la découverte du Canada, la prise de possession de Terre-Neuve au nom du roi de France, la fondation d'établissemens importans au Cap-Breton, à Rio-Janeiro, etc. Le cardinal d'Amboise, François I[er], Sully, Richelieu, Colbert, Vergennes, Turgot, tous les grands ministres, tous les grands rois, tous les gouvernemens, la monarchie, la république, l'empire, ont compris l'importance des colonies et en ont favorisé le développement. On n'a qu'à se rappeler ce que furent la Martinique, Saint-Domingue et la Guadeloupe sous l'administration du duc de Choiseul, ce que l'illustre et malheureux Labourdonnais a fait dans les îles de France et de Bourbon; on n'a qu'à se rappeler que la compagnie des Indes sous l'administration de Dupleix possédait 17 vaisseaux de ligne, 25 frégates et 750 navires.

Partout où la France a passé, on peut aujourd'hui même, après de longues années, constater, par la sympathie des souvenirs, combien sa domination a été bienfaisante et civilisatrice. Au lieu d'empoisonner avec l'eau-de-vie et de traquer comme des bêtes fauves les populations sauvages, elle les a converties au christianisme, et si elle a dû quelquefois user d'inévitables rigueurs, elle n'en a pas moins su se faire aimer, et surtout regretter par la comparaison des nouveaux maîtres. Le nom français est encore respecté dans l'Inde, comme les noms de saint Louis, de Bonaparte et de Kléber le sont en Syrie et en Égypte. Si nous avons perdu nos colonies, ce n'est pas, comme on l'a dit, par suite de notre imprévoyance ou par défaut d'aptitude et de soins, mais par suite de guerres terribles, où, la plupart du temps, nous avons été seuls contre tous, et nos désastres dans nos possessions d'outre-mer n'ont presque toujours été que la conséquence fatale de nos embarras sur le continent. Nous les avons perdues surtout parce que nous ne nous sommes point obstinés à les garder, et que l'opinion publique, distraite par des préoccupations souvent futiles, les avait délaissées long-temps avant l'abandon définitif. Une grande et décisive épreuve a été d'ailleurs tentée de notre temps même au milieu d'une paix générale, et l'Algérie est là pour répondre à ceux qui accusent la France de ne savoir pas coloniser.

Une sorte de fatalité mystérieuse, ou plutôt le doigt même de la Providence nous indiquait depuis long-temps l'Afrique comme une terre promise à notre civilisation. Déjà au moyen-âge l'idée se fait jour dans les romans du cycle de Charlemagne, et le plus grand projet que l'on puisse prêter au grand empereur, c'est de rêver la conquête du pays des Sarrasins. Bien des siècles après Charlemagne, quand Louis XIV, dans les premiers enivremens

de sa prospérité et de sa gloire, s'apprêtait à fondre sur la Hollande, un jeune homme de vingt ans, à qui la faculté de Leipzig venait de refuser le diplôme de docteur, Leibnitz, effrayé des guerres sans fin qui déchiraient la chrétienté, écrivit, le 1er février 1672, au ministre Pomponne pour le prier de détourner sur l'Afrique les armes victorieuses du grand roi, en désignant l'Égypte comme le plus beau fleuron qu'il pût ajouter à sa couronne. Le projet de l'étudiant allemand fut approuvé et oublié. Napoléon, en exécutant ce qu'avait rêvé Leibnitz, ouvrit, pour ainsi dire, à la France une ère nouvelle. L'Europe, cette fois encore, arracha les vainqueurs à leur colonie naissante; mais déjà la route était frayée. On savait ce que valait l'Afrique, et trente ans plus tard, quand l'Algérie passa sous notre domination, on devina instinctivement dès l'abord, en dépit des préjugés traditionnels, l'importance de ce nouvel établissement.

Dès les premiers instans de la prise de possession, les livres et les brochures se sont multipliés comme les combats, et, chez nous, c'est toujours d'après le nombre des publications que l'on peut juger de l'importance des choses et de l'intérêt qu'y attache le pays. Depuis 1830 jusqu'à ce jour, c'est la question de colonisation qui domine. Au milieu d'une foule de systèmes plus ou moins praticables, deux grandes théories ont plané constamment au-dessus du débat : l'une qui voulait attribuer à l'état, en lui laissant toutes les charges, la direction suprême de la colonisation; l'autre qui laissait aux forces individuelles une liberté pleine et entière. En 1837, le maréchal Bugeaud, qui commandait alors la province d'Oran, publia un mémoire pour demander la colonisation militaire : il établissait, comme les Romains, des colonies de vétérans, leur donnait des terres, des femmes qu'il recrutait au besoin dans les maisons de correction, et, dans la ferme persuasion qu'il avait trouvé une solution définitive, il essaya de réaliser les projets formulés dans son livre. Cet essai fut un échec; mais le maréchal avait un esprit trop pratique pour ne point s'incliner devant l'autorité des faits, et, dans les brochures qu'il a publiées depuis, tout en faisant encore, et avec raison, une grande part à l'armée, il a admis sur une large échelle la population civile, et principalement la population agricole, en maintenant néanmoins la direction suprême de l'état. M. le général de Lamoricière, en essayant de concilier, par un moyen-terme, les deux théories, souleva une polémique fort vive, mais sans exercer d'influence sur la marche suivie jusqu'à nous. Une revue des nombreux travaux publiés depuis 1830 sur la colonisation de l'Algérie nous mettrait en présence de toutes les utopies contemporaines, côtoyées çà et là par quelques idées pratiques. C'est ainsi par exemple que nous voyons M. Enfantin, dans la *Colonisation de l'Algérie*, reprendre en sous-œuvre quelques-unes des principales vues du saint-simonisme : il pose en principe que notre politique en Algérie doit avant tout transiger et concilier, 1° en modifiant progressivement et sans violence les institutions, les mœurs, les habitudes des indigènes, 2° en modifiant en même temps celles des colons européens, de manière à faire vivre les uns et les autres en société et à les attacher au sol par le travail et le bien-être. Pour arriver à ce résultat, M. Enfantin organise tout un système social et colonial beaucoup plus compliqué, beaucoup plus dispendieux que celui qu'il voulait renverser, et en définitive, au lieu d'une idée pratique, il

ne donne qu'une utopie savante, pleine de verve et complétement impossible. M. Czynski se lance bien plus loin encore dans la région du chimérique, en proposant la colonisation d'après le système de Fourier. Enfin la révolution de 1848 donna un nouvel essor à la polémique coloniale, et l'on voit paraître dans les premiers mois qui suivent cette révolution une douzaine de brochures, où domine surtout cette pensée, que l'Algérie doit servir à supprimer en France le prolétariat. La plupart des écrivains qui ont pris part aux discussions dont nous venons de parler ont apporté dans leurs livres une ardeur singulière, surtout en ce qui touche la question de prééminence entre le gouvernement civil et le gouvernement militaire, et ce seul point suffirait à montrer combien en France les hommes les mieux intentionnés ont souvent de peine à s'entendre, et surtout combien ils ont de peine à garder une juste mesure envers ceux qui ne partagent point leurs idées. Du reste, en cherchant par les voies les plus diverses le meilleur système d'occupation, abstraction faite la plupart du temps de l'expérience, les écrivains qui se sont mêlés à cette polémique se sont presque tous montrés favorables à la prise de possession définitive, et le *delenda Carthago* de M. Desjobert, l'adversaire le plus obstiné de l'Algérie, a fait un nom à ses brochures ou à ses discours sans rallier le public à ses idées, malgré l'ardeur avec laquelle il a cherché à les faire prévaloir.

Cette face de la bibliographie algérienne est de beaucoup la moins intéressante, et on a eu trop souvent ici même à s'occuper des questions traitées dans ces écrits de circonstance pour qu'il y ait profit à s'y arrêter. Notre but serait surtout de faire connaître où en sont arrivées la statistique et l'archéologie algérienne. A côté de publications qu'est venu atteindre ou que menace un légitime oubli, il en est d'autres qui se rattachent d'une manière plus intime et plus durable à l'histoire même de notre établissement, et, dans le nombre, nous mentionnerons au premier rang les travaux de MM. Baude et Buret, dans lesquels se trouvent exposées les questions les plus importantes qui se rattachent à l'origine, à l'existence et à la vitalité de la colonie. Il y a là pour l'histoire de notre établissement un curieux point de départ, et en quelque sorte la première division d'une bibliothèque algérienne. Grace aux études d'une foule d'hommes dévoués, dont la plupart ont rempli dans la colonie des fonctions civiles ou militaires, cette bibliothèque est aujourd'hui considérable. La géographie de l'Afrique, jusqu'à ce jour si peu connue, a fait depuis vingt ans d'immenses progrès; *le Sahara* de M. le général Daumas, les *Études sur la Kabylie* de M. le capitaine Carette, les belles cartes de ce savant officier, les importans travaux topographiques exécutés sous la direction de M. le général Pelet au dépôt de la guerre, la carte récemment publiée dans le *Tableau de la situation des établissemens français*, ont complétement modifié, en les rectifiant, les données que la science avait possédées jusqu'ici sur cette région de l'Afrique septentrionale. Les études de MM. de Neveu et Richard sur les institutions, les mœurs et la civilisation des Arabes, les travaux de M. Perron sur la législation musulmane, les explorations de M. Berbrugger, les récits mêmes de quelques soldats que les hasards de la guerre avaient jetés au milieu des indigènes, nous ont fait pénétrer pour la première fois dans la vie intime de ces populations

si long-temps inconnues. Nos expéditions militaires ont fourni le sujet de récits pleins d'émotion, d'intérêt et d'instruction tout à la fois; nous citerons, entre autres, *l'Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien* de M. le docteur Félix Jacquot, et l'*Histoire de la conquête de l'Algérie* de M. le capitaine de Mont-Rond, livre excellent par la mise en œuvre, l'exactitude et la netteté du jugement, les *Lettres* du maréchal Clausel sur les expéditions de Tlemcen et de Constantine, et *la Bataille d'Isly* du maréchal Bugeaud (1).

Outre les livres d'histoire que nous venons d'indiquer, le gouvernement publie, comme on l'a fait pour l'expédition de Morée, un grand recueil, l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, à la rédaction duquel ont concouru des hommes spéciaux et pratiques initiés par l'étude et un long séjour à la connaissance de l'Afrique. En payant à la science cette dette de la conquête, on a voulu en même temps faire connaître au pays ce qu'avaient produit les sacrifices qu'il s'était imposés, et l'éclairer sur sa colonie par des faits précis et positifs. Dans cette vue, le ministère de la guerre a publié d'année en année des tableaux de situation des établissemens français en Algérie. Le dernier de ces tableaux a paru récemment, et, sans aucun doute, c'est là un des plus curieux documens ou plutôt une des plus belles pages de l'histoire contemporaine. La France, qui s'ignore souvent elle-même dans les limites de ses frontières continentales, peut apprendre là, et jusque dans ses moindres détails, ce qu'elle est dans sa colonie (2).

En comparant la publication qui nous occupe à celles qui l'ont précédée, nous avons constaté, sous le rapport des soins et de la mise en œuvre, un progrès considérable. Ce volume, malgré ses dimensions, est facile à consulter à cause de l'excellente méthode qui a présidé à l'exécution; chaque chose est strictement à sa place. Après avoir présenté, dans sa première partie, le tableau des opérations militaires et des services dépendant de l'armée, on a, dans la seconde, fait l'exposé méthodique de l'organisation et des travaux des services publics. Le livre fait connaître l'Algérie sous le double aspect de la conquête et de la civilisation, et, comme le but n'est pas moins glorieux que les moyens, on ne peut en parcourir les pages sans éprouver, comme nous l'avons éprouvé nous-même, ce que nous appellerons la satisfaction du sentiment national.

L'historique des opérations militaires est rapidement et simplement exposé, et pour ceux qui aiment à se souvenir et à chercher, à la distance des siè-

(1) Le récit du maréchal a paru dans la *Revue* du 1er mars 1845.

(2) Cet excellent travail a été exécuté sous la direction de M. le général Daumas, qui, après avoir long-temps pratiqué l'Afrique en militaire et en administrateur, a été appelé à utiliser heureusement au ministère de la guerre, comme directeur des affaires de l'Algérie, les lumières acquises par une constante étude et une longue expérience. Les matériaux qui ont servi à la préparation ont été centralisés par une commission instituée auprès du ministère de la guerre. Cette commission, placée dans les attributions du chef du bureau de l'administration générale et des affaires arabes, M. de Lavergne, était présidée par l'ancien secrétaire-général de la préfecture de Constantine, M. Deloche, et se composait de MM. Faure, Roux et Tourneux, anciens auditeurs au conseil d'état, chargés de missions en Algérie, et Beaulieu, précédemment attaché à l'administration centrale.

cles, des rapprochemens entre le passé et le présent, il y a là un singulier attrait de curiosité. Jugurtha et Tacfarinas semblent revivre dans Abd-el-Kader. Les réguliers de l'émir, ne sont-ce pas ces bandes que le Numide illustré par Tacite divisait, « comme dans les armées, par enseignes et par compagnies, » et qu'il armait à la manière des Romains, tandis que des troupes légères portaient au loin l'incendie, le meurtre et la terreur? Égal en courage, mais inférieur par la science de la guerre, Tacfarinas, toujours battu, revient toujours, courant, pillant, et par la rapidité se dérobant à la vengeance. Fuyant devant les attaques et sans cesse reparaissant sur les flancs ou les derrières de l'armée, il se joue des Romains, qui se fatiguent en vain à le poursuivre. Pour vaincre cet insaisissable ennemi, qui, comme Mithridate, « était bien mal aisé à chasser et prendre par armes, et plus difficile à vaincre quand il fuyait que quand il combattait (1), » on le combat par la tactique qu'il suivait lui-même. Le proconsul Blésus, comme le maréchal Bugeaud, mobilisa son armée et fit relancer Tacfarinas de retraite en retraite par des troupes légères qui savaient supporter les fatigues de ces climats brûlans. Malgré ces dispositions habiles, la guerre traînait en longueur. On annonçait chaque jour la prise de Tacfarinas; déjà on avait élevé dans Rome trois statues de la Victoire couronnée de lauriers, et cependant le Numide poursuivait ses courses rapides. Il fallut pour le dompter un effort suprême, et quand Tacite raconte son dernier combat, quand il montre les cohortes et la cavalerie sans bagage tombant à l'improviste au milieu du camp numide, les chevaux africains au piquet auprès des tentes, les soldats de Tacfarinas disséminés et surpris, fuyant en désordre devant les Romains qui les abordent les rangs serrés, on croirait lire un de nos bulletins de l'armée d'Afrique, la prise d'une *smala*, et, sauf la différence des noms, on est là en pleine histoire contemporaine. C'est qu'en effet depuis Blésus et Tibère la Numidie n'a point changé; après tant de siècles, nous avons rencontré, avec les traces des Romains, les mêmes ennemis et de plus grands obstacles, car Rome avait trouvé dans la Numidie une civilisation déjà puissante.

La partie historique du *Tableau* n'embrasse pas seulement les faits militaires : elle nous déroule les diverses phases de la colonisation et de l'exploitation. En mettant le pied sur la terre d'Afrique, la France, placée en présence de l'inconnu, sembla quelque temps embarrassée de sa victoire, et, pendant quatre ou cinq ans, elle oscilla entre divers systèmes; quelques hommes timides ou prévenus, s'autorisant de l'exemple de nos autres colonies, proposèrent l'abandon. Le maréchal Soult, le premier, protesta du haut de la tribune au nom du gouvernement et du pays contre cette motion désastreuse. La commission d'enquête instituée en 1833 fut d'avis de borner l'occupation aux villes d'Alger, Bone, Oran et Bougie; de très vifs débats parlementaires éclatèrent à ce sujet en 1834 et en 1835; tout se passa en vaines récriminations, et cependant on avait déjà fait un grand pas, car personne à cette date n'eût osé dans la chambre prononcer le mot d'abandon. M. Thiers, alors président du conseil, demanda qu'au lieu de compromettre chaque année par de stériles questions de possession l'avenir de l'Algérie, on déclarât

(1) Amyot, trad. de Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XI.

solennellement que la France avait l'inébranlable volonté de garder sa conquête. Ces paroles, qui intéressaient l'orgueil national, trouvèrent de l'écho. On ne s'inquiéta point de savoir comment on conserverait ce que l'on était loin de posséder encore. La question d'abandon écartée sans retour, on se trouva de nouveau aux prises avec deux systèmes opposés qui consistaient, l'un à soumettre et à occuper tout le territoire de l'ancienne régence, l'autre à n'en occuper que les points principaux, en laissant le temps et les intérêts de la politique et du commerce resserrer les relations de la France et des indigènes. Ce dernier système prévalut un instant dans l'opinion des chambres et du pays, et le traité de la Tafna, conclu en 1837, en fut la consécration. L'expérience démontra bientôt qu'on avait fait fausse route; bien que ce traité n'eût point consacré, comme on l'a dit tant de fois, la souveraineté d'Abd-el-Kader, ses résultats n'en furent pas moins désastreux. On avait cru s'assurer un allié et presque un vassal, on n'avait fait que donner à un ennemi le prestige d'une investiture éclatante; on cherchait la paix, on trouva la guerre. Ce cruel mécompte, ajouté à tant d'autres, produisit en France et en Afrique un découragement profond. On s'attristait en comparant aux résultats l'immensité des sacrifices, et le général Duvivier disait avec amertume, en parlant des cimetières des troupes, que c'étaient là les seules colonies toujours croissantes de l'Algérie. Heureusement le soldat illustre qui avait signé le traité ne tarda point à réparer par la victoire une erreur inévitable et pour ainsi dire fatale. Après dix ans de luttes incessantes, l'Algérie fut enfin domptée. Vers 1842, la question si long-temps débattue de l'occupation générale ou restreinte était résolue sans retour, et, comme le dit M. le général Daumas, « la France s'était ralliée à cette opinion, que nous devions être partout en Algérie, sous peine de n'être en sécurité nulle part. »

L'occupation étendue de toute l'ancienne régence était d'ailleurs indiquée par ce que l'on pourrait appeler la logique même du terrain et l'autorité des souvenirs. En effet, sous le rapport de la fertilité, de la richesse du sol, la province de Constantine laisse bien loin derrière elle le reste du territoire algérien, et l'histoire fournit encore à ce sujet d'utiles indications. Sous les Romains, la province d'Alger, qui répond à l'ancienne Mauritanie césarienne, était gouvernée par un simple procurateur; le Maroc, la Mauritanie tingitane, dépendait de l'Espagne, tandis que la province de Constantine, qui constituait avec Tunis l'Afrique proconsulaire, la Numidie, était administrée par un légat impérial, Rome réglant toujours la dignité de ses agens sur l'importance de ses conquêtes. Or pour l'empire, la Numidie était avec l'Asie Mineure la plus précieuse de ses provinces, parce que la Numidie lui fournissait tout le blé qui nourrissait Rome, quand Rome avait deux millions d'habitans. Avant que la guerre et l'expérience eussent prononcé, il eût suffi, pour ainsi dire, de suivre la trace des ruines pour décider la question de l'occupation; car toutes les contrées fertiles sont jalonnées par des débris, et ces débris sont d'autant plus nombreux, que l'on s'éloigne davantage pour s'avancer vers Tunis. Aujourd'hui, comme les Romains, nous sommes partout; nous occupons comme eux les côtes et les pentes de l'Atlas, la Mauritanie césarienne et la Numidie. Quoique soumise encore à un régime exceptionnel, l'ancienne régence n'est plus qu'une vaste annexe de la France. Pour arriver à la

conquête définitive, nous avons marché beaucoup plus rapidement que Rome elle-même; et si, dans cette conquête, nous avons suivi le même système, la guerre sans trêve et sans repos, nous avons pour la colonisation procédé différemment, car la colonisation romaine a toujours, en Afrique, été essentiellement militaire, tandis que chez nous, à part quelques essais confiés à l'armée, elle est restée purement civile.

Les premiers émigrans furent plutôt un embarras qu'un élément de prospérité. Inquiétés sans cesse par les Arabes, épuisés de fatigues et souvent dénués de tout, quelques-uns furent réduits à vivre de soupes faites avec les restes du pain des soldats. Le nombre d'ailleurs en était restreint. C'est seulement à dater de 1838 que les ouvriers et les cultivateurs français, encouragés par le ministère de la guerre, commencèrent à prendre la route de l'Algérie. Le passage gratuit fut accordé à tout chef de famille ou homme valide ayant un métier qui pût le faire vivre, et du travail fut préparé pour les nouveaux colons en attendant qu'ils pussent trouver à s'établir. L'invasion de la Mitidja en 1839 paralysa ce premier essor, et il faut attendre la fin de 1842 pour que les efforts de la colonisation, très circonscrite jusqu'alors, commencent à se développer avec une certaine activité. A dater de cette époque, malgré quelques ralentissemens passagers, le progrès a été de jour en jour plus sensible, et en 1850 on comptait dans la seule banlieue d'Oran cent quatre-vingt-quinze fermes ou propriétés particulières parfaitement exploitées; dans la banlieue de Constantine, quatorze mille hectares en plein rapport. Les capitaux, qui se tournaient d'abord vers l'agiotage, la spéculation sur les terrains dans l'intérieur des villes et les constructions, se fixent maintenant sur la terre. Le décret présidentiel du 26 avril 1851 a modifié très heureusement la législation jusqu'alors en vigueur sur les concessions de terres et allégé les charges dont on avait précédemment grevé les concessionnaires; il a simplifié les formalités sans nombre auxquelles on les avait soumis, et sans nul doute ces améliorations exerceront une influence utile sur le progrès agricole de l'Algérie, en assurant aux colons une sécurité plus grande, une accession plus facile au droit de propriété.

Il faut lire en détail dans le *Tableau* l'exposé des essais de culture et d'acclimatation entrepris par l'état pour se faire une idée des ressources immenses que présente cette terre fécondée par un repos de tant de siècles, et qui n'attend que des bras plus nombreux pour rendre avec usure l'intérêt de l'or qu'elle nous a coûté. Le gouvernement, pour ne rien laisser au hasard et pour épargner aux émigrans des tâtonnemens ruineux, a pris à ses risques et périls toutes les chances des expériences. Cette initiative, qui, du reste, n'apporte aucun obstacle aux essais individuels, a complètement réussi. Les productions du monde entier ont été réunies dans de vastes pépinières, comme elles le sont dans les serres de nos collections les plus riches, et toutes ont adopté l'Afrique comme une nouvelle patrie. Deux cent cinquante-huit espèces de végétaux ligneux sont aujourd'hui acclimatées, et sur ce nombre quatre-vingt-cinq appartiennent à la Nouvelle-Hollande, à la Nouvelle-Zélande, au Mexique, à la Californie, à la Chine et au Japon; cent soixante-treize sont originaires de l'Afrique équatoriale, des Indes, de l'Amérique du Sud et des Antilles. Le gingembre, le *curcuma*, la colocasse d'Égypte, l'arbre à suif, le chou caraïbe,

le chanvre de Chine, qui atteint de sept à huit mètres de hauteur et avec lequel on fabrique une batiste beaucoup plus fine que la nôtre, le bambou, le camphrier, le figuier à gomme, le quinquina, après de nombreuses expériences, sont également en pleine voie d'acclimatation; le coton est définitivement naturalisé à Bone; la culture de la cochenille, dont les profits sont de beaucoup supérieurs à ceux des cultures les plus lucratives, a été pendant sept années appliquée à un terrain d'une étendue de trois hectares, et dans cet espace de temps elle a donné, au prix moyen des mercuriales, un produit de 115,320 francs, sur lesquels il est resté un bénéfice net de 60,323 francs, soit pour trois hectares 9,475 francs par année. Afin de propager une industrie aussi féconde, le gouvernement entretient deux nopaleries, dans lesquelles on délivre aux colons de la cochenille mère et des plants de nopal, en même temps qu'on les initie aux procédés d'exploitation. Il en est de même de l'élève des vers à soie : les premiers essais furent tentés en 1845 et 1846, et en 1850 on produisait 3,382 kilogrammes de cocons première qualité. Il en est de même encore du tabac : le nombre des hectares affectés à la culture de cette plante, de 12 qu'il était en 1835, fut élevé, en 1850, à 235, et, cette même année, le produit total de la récolte était porté à 520,000 kil. Cette terre nouvelle et encore indomptée se prête mieux que la vieille terre d'Europe aux tentatives téméraires. Il semble qu'on peut tout oser avec elle. Du moment où une expérience a réussi, elle se propage par sa nouveauté même, parce que l'on n'a point à invoquer contre elle les démentis de la tradition. Ici, dans la France continentale, il faut souvent de longues années d'efforts pour faire adopter dans la pratique agricole l'innovation la plus simple; là, il suffit d'un premier succès pour qu'une plante, une culture nouvelle se propage comme par enchantement. Ce sol vierge n'a point d'ornières, chacun s'empresse de faire ce qu'il a vu réussir, et, dans la seule année 1850, les pépinières du gouvernement ont fourni aux colons 625,776 pieds d'arbres, 305,813 végétaux herbacés et 14,403 kilogrammes de graines diverses.

Les arbres et les végétaux des zones tempérées de l'Europe ont trouvé, comme ceux des régions équinoxiales, une bienfaisante hospitalité sur le sol africain; nos légumes ont fructifié en s'améliorant. Les céréales surtout y sont d'une venue magnifique; la seule province de Constantine produit deux tiers de blé en plus de ce qu'elle consomme, et ce blé, admirable en qualité et en rendement, est supérieur aux plus beaux de l'Europe. Ainsi, tandis que la France enrichit l'Algérie, l'Algérie à son tour complète la France par les richesses du monde entier, en lui donnant, d'une part, des denrées telles que la garance, la soie, l'huile, dont la production, fort coûteuse et tout-à-fait insuffisante à la consommation du pays, se trouve restreinte à quelques-uns de nos départemens méridionaux, et, de l'autre, une foule de denrées pour lesquelles nous sommes tributaires de l'étranger, ou qu'il faut aller chercher à grands frais dans des colonies situées aux extrémités du monde. Des mûriers magnifiques bordent les routes de Batna et de Philippeville. Les oliviers, d'une admirable venue et de tous points supérieurs à ceux de la Provence, suffiront, on a tout lieu de l'espérer, à la consommation de la métropole, comme ils ont suffi à la consommation de l'Italie romaine, où l'huile était

cependant l'une des denrées les plus usuelles; et ce n'est pas seulement par les produits du sol, mais aussi par les richesses qu'elle renferme dans ses mines que l'Algérie enrichit la France en l'affranchissant vis-à-vis les autres nations, car elle a les fers aciéreux que nous demandons à la Suède, le cuivre que nous achetons à la Russie, le plomb que nous fournit l'Espagne.

Sous le rapport de l'agriculture, l'Algérie présente donc aujourd'hui une situation satisfaisante. Il en est de même des travaux d'utilité publique. Cette fois encore tout était à créer, car la seule grande civilisation qui eût touché cette terre, la civilisation romaine, n'y avait laissé que des souvenirs et des ruines; mais, dans ces vestiges des maîtres du monde, il y eut comme un aiguillon pour les maîtres nouveaux qui venaient, après tant de siècles, recueillir leur héritage, et la France a fait comme Rome, elle a tout créé. Si la virilité et la force expansive des peuples se mesurent à leur énergie dans la guerre, leur civilisation se mesure également aux travaux qu'ils exécutent dans un intérêt social. La truelle et la pioche sont, tout aussi bien que l'épée, des instrumens de conquête, et c'est par elles que nous avons affermi notre domination dans ce pays, qui ne connaissait, avant nous, que des sentiers et des routes muletières. Nous avons créé, de 1831 au mois de janvier 1850, outre 85,000 mètres de voirie urbaine, 3,071 kilomètres de voies de communication nationales, stratégiques et départementales, et c'est là une prise de possession très significative, car les routes sont, sans contredit, le plus puissant moyen de civilisation et de gouvernement. Nous avons jeté 86 ponts sur les canaux et les rivières, et dans ce pays brûlant, où la distribution abondante des eaux est un des principaux élémens de la santé publique, nous avons fait plus de 117,000 mètres de conduites d'eau ou aqueducs, 328 fontaines et 109 châteaux d'eau et réservoirs. Les ouvrages romains nous ont été souvent d'un grand secours. Les trente-deux citernes de Constantine et les cinq de Philippeville, l'ancienne Rusicada, ont été déblayées ou restaurées, et nous avons pu, dans ces grands travaux, admirer une fois de plus la science pratique des constructeurs romains. Ces citernes, divisées en plusieurs compartimens, afin de laisser aux eaux le temps de déposer et de s'épurer, peuvent contenir chacune plusieurs mille mètres cubes d'eau, et la plupart étaient alimentées, non point par la pluie, comme on le croit généralement, mais par des eaux vives que l'on amenait de distances souvent fort éloignées, au moyen d'un système d'aqueducs, de conduits souterrains et de petits canaux qui communiquaient entre eux comme les viaducs, les tunnels et les terre-plains de nos chemins de fer.

La Mitidja et quinze grands marais ont été desséchés et débarrassés des eaux stagnantes, qui enlevaient en les détrempant de nombreux terrains à l'agriculture et répandaient au loin des miasmes pestilentiels. On a organisé en même temps à Saint-Denis du Sig un vaste système d'irrigation, et 20,000 mètres de canaux portent avec des eaux vives la fraîcheur et la fécondité sur une étendue de 2,500 hectares, étendue qui sera doublée quand le barrage et les travaux accessoires auront reçu la dernière main. De 1831 à 1849, le port d'Alger, création aussi gigantesque que le port de Cherbourg, a reçu d'immenses développemens, et, d'après les plans définitivement adoptés aujourd'hui et qui sont tous en voie d'exécution, ce port, armé de batteries

formidables, présentera, après son achèvement complet, une nappe d'eau d'une superficie de 90 hectares. L'ancien bassin romain de Cherchell a été creusé, restauré et remis à flot, et les navires trouvent aujourd'hui un abord facile pour les échanges du commerce et un abri contre la tempête dans les dix-sept ports qui s'ouvrent sur cette côte si long-temps inhospitalière. Les places du littoral ainsi que celles qui se trouvent dans le voisinage de la mer ont été mises dans un état de défense respectable, même contre une invasion européenne. L'Algérie, entre les limites extrêmes de ses frontières, ne compte pas moins aujourd'hui de trente-trois villes fortifiées, et, dans l'enceinte de ces villes ou dans les postes les plus importans, des établissemens militaires qui peuvent recevoir à demeure quarante-six mille hommes de troupes, sur les soixante mille qui doivent composer l'effectif normal de l'armée d'occupation. De nombreux villages, des villes même, se sont élevés comme par enchantement partout où les agrémens et la fertilité du sol, les intérêts du commerce ou ceux de la conquête appelaient des populations nouvelles, et l'on peut dire que nous avons excellé dans cette partie si importante de la colonisation. Chaque village a son église et son école; parmi les villes, il en est sept qui possèdent, outre les hôpitaux militaires qui s'ouvrent à tout le monde, des hôpitaux civils parfaitement installés, et, à côté des hôpitaux, des dépôts où les émigrans pauvres, qui, souvent à leur arrivée, étaient obligés de recourir à la charité publique, trouvent aujourd'hui, avec une nourriture saine, un asile pour se reposer des fatigues du voyage, et d'utiles indications pour se placer soit comme travailleurs agricoles, soit comme ouvriers chez les patrons. Les bienfaits de la civilisation moderne et de la civilisation chrétienne se sont étendus d'un seul coup à la population tout entière. Nous avons adopté de la civilisation musulmane tout ce qu'elle avait d'utile, et, en même temps que nous fondions des hospices, nous bâtissions des caravansérails; ces utiles établissemens sont échelonnés aujourd'hui d'étape en étape sur la route de Philippeville à Biskara, c'est-à-dire sur une étendue de cent lieues, et de la sorte, dans cette longue marche, les voyageurs sont assurés de trouver un asile pour chaque nuit. De plus, des salles d'asile, des services médicaux, des dispensaires, sont organisés sur un grand nombre de points. Les orphelins et les enfans recueillis et élevés par l'état reçoivent sans distinction de religion et de nationalité une éducation professionnelle. Enfin des bureaux de bienfaisance et des sociétés charitables fonctionnent dans toutes les localités de quelque importance. Les musulmans aussi bien que les chrétiens ont part à la distribution des secours, et la somme totale de ces secours pour les indigènes seuls s'élève, dans la ville d'Alger, à 100,000 francs environ par année.

L'organisation militaire, l'administration civile, le commerce et les divers services qui constituent le gouvernement d'un grand état, sont exposés en détail dans le document qui vient d'être publié, ainsi que la statistique de la justice correctionnelle et criminelle, et l'organisation administrative des indigènes. Comme c'est là le véritable bilan moral de la colonie et la mesure exacte de notre influence civilisatrice, nous nous y arrêterons de préférence. Voyons d'abord ce qui concerne la question des crimes et délits.

Aux termes de l'ordonnance du 26 septembre 1842, les tribunaux français

établis à Oran, à Bone, à Philippeville, à Constantine, et la cour d'appel d'Alger, connaissent de tous les crimes, délits et contraventions, quelles que soient la nationalité et la religion des inculpés, sous la réserve toutefois que les musulmans restent soumis à la juridiction des cadis pour les infractions qui, d'après la loi française, ne constituent ni crime, ni délit, ni contravention. En d'autres termes, ces tribunaux ont exactement sur les Européens et les Africains la même juridiction que nos cours d'assises. Grace à la sévérité de la répression, à l'active surveillance des agens chargés de maintenir l'ordre et la sécurité, il est rare que des faits coupables restent impunis.

Quand on songe aux élémens hétérogènes qui constituent la population de l'Algérie, à la haine traditionnelle des musulmans contre les chrétiens, à l'âpreté native des indigènes, aux rancunes que produisent inévitablement la guerre et la défaite, on peut croire que les délits et crimes ont été nombreux, même en tenant compte des limites restreintes dans lesquelles s'exerce la juridiction des tribunaux dont nous venons de parler et en laissant de côté les conseils de guerre. Eh bien! sous ce rapport, le résultat est tout-à-fait inattendu, et prouve jusqu'à l'évidence que, dans les territoires civils ou les territoires mixtes de l'Algérie, c'est-à-dire sur les points où la population européenne est mêlée à la population arabe, on peut vivre avec autant de sécurité que dans le plus paisible de nos départemens français. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le tableau des causes portées devant les tribunaux de l'Afrique. On trouve en effet, en 1846, cent soixante-neuf affaires criminelles; en 1847, cent quatre-vingt-une; en 1848, cent quatre-vingt-seize; en 1849, cent quatre-vingts. Sur ce nombre, les attentats contre les personnes sont de beaucoup les moins nombreux, et la moyenne des meurtres, des empoisonnemens, des infanticides, est, pour toute l'Algérie, de quatorze par année. C'est trop sans doute, comparativement à la population, mais c'est beaucoup moins qu'à Paris. Nous remarquerons en outre que le nombre des accusés européens a considérablement diminué dans ces dernières années, ce qui prouve d'une part que la population coloniale tend de plus en plus à se moraliser par le travail, et de l'autre que le personnel de l'émigration tend également à s'améliorer. Ici encore il y a progrès dans le bien; ce seul fait est de nature à faire réfléchir ceux qui, s'inspirant exclusivement des vieux préjugés, sont habitués à ne voir dans les établissemens coloniaux qu'une voie ouverte à l'épuration des métropoles. C'est là, ce nous semble, une erreur très grave, du moins en ce qui touche la France; tout ce qu'il y a d'impur et de taré dans notre société vieillie ne s'expatrie pas, mais afflue de préférence dans les grandes villes, et ce n'est point là, comme on l'a cru long-temps, qu'il faut chercher des colons, mais parmi les travailleurs des campagnes, qui représentent en ce moment même, en Algérie, avec les militaires retirés du service, la portion la plus énergique, la plus morale et la plus laborieuse de l'émigration.

La partie exclusivement relative aux populations indigènes offre, à la fin du volume, sous le titre d'*Appendice*, le résumé complet de la situation administrative et sociale des tribus, et, dans ce résumé d'une précision et d'une lucidité remarquables, on peut suivre jour par jour tous les progrès de cette patiente organisation, moitié civile, moitié militaire, arabe et française tout

à la fois, qui s'étend sur un territoire de près de 390,900 kilomètres carrés, ce qui équivaut aux quatre cinquièmes environ de la superficie de la France. Dans les premiers momens de la conquête, on expulsa tous les Turcs, que l'on regardait comme solidaires du gouvernement renversé par nos armes; mais, par cette mesure, on décapita d'un seul coup toute la hiérarchie sociale et administrative du pays, parce que les Turcs, race énergique et riche, occupaient toutes les grandes positions. On leur donna, dans les fonctions publiques, des Maures pour successeurs; mais les Maures, ignorans et cupides, avaient tous les défauts des Turcs sans avoir aucune de leurs qualités, et il fallut encore une fois essayer d'un nouveau système. Des officiers français furent chargés, avec le titre d'agha, des affaires arabes; mais cette administration, qui fonctionnait sans intermédiaire dans un pays frémissant et hostile, dans un pays dont on ne connaissait pas les mœurs, dont on connaissait à peine la langue, cette administration fut dès l'abord frappée d'impuissance, et il fallut encore chercher un mode nouveau. Enfin, après bien des essais, on reconnut que ce qui convenait à la France aussi bien qu'à la population indigène, c'était une administration arabe dirigée par des Français, administration dont le but était surtout d'amener les tribus, par le sentiment même de leurs intérêts, à se rallier à la France, et qui, par l'organisation des bureaux arabes, fut définitivement constituée dans toute l'étendue de la régence à la fin de 1844.

Aujourd'hui, sur les 1,145 tribus dont se compose la population indigène, et qui représentent un total de trois millions d'habitans, 897 relèvent directement de l'autorité française, 160 sont encore administrées par délégation, et 88 seulement restent insoumises.

Ici se présente une importante question ethnographique. Quelle est l'origine de ces tribus, de ces nomades, que l'on retrouve, long-temps avant l'ère chrétienne, désignés sous le nom presque identique de *Numidi* ou *Nomadi*, ou de ces Maures qui, dans l'antiquité, donnèrent leur nom à une partie de notre colonie africaine? L'historien Salluste offre sur ce point de curieux détails. Salluste, on le sait, avait gouverné l'Afrique, et pendant son séjour il fit traduire de la langue punique les livres d'Hiempsal, roi de Numidie. Il consulta toutes les traditions locales, et ces traditions lui apprirent que les Maures et les Numides, les deux peuples les plus puissans de cette partie du monde ancien, devaient leur origine à des Arméniens, à des Perses et à des Mèdes, amenés autrefois par *Hercule* à l'extrémité occidentale de l'Europe, c'est-à-dire en Espagne, et qui, après la mort de leur chef, avaient passé la mer pour se fixer en Afrique. Le récit de Salluste est net et précis; ses assertions, à cet égard, sont confirmées par d'autres écrivains de l'antiquité, tels que Strabon. Seulement le nom d'Hercule, jeté au milieu de son récit, lui donne une teinte fabuleuse, et cependant, quand on a réduit à des proportions humaines ce gigantesque dieu de la force, quand on a écarté toute la partie légendaire, on peut penser, avec une grande apparence de raison, que le conquérant désigné par Salluste sous le nom d'Hercule n'était autre que l'un de ces rois assyriens qui ont possédé avant Cyrus l'empire de l'Asie. Cette conjecture, mise en avant pour la première fois par un membre de l'Académie des inscriptions, Saint-Martin, acquiert un nouveau degré de probabilité

quand on rapproche les témoignages historiques relatifs aux divers peuples dont nous venons de parler, et surtout lorsque l'on compare les trop rares monumens qu'ils nous ont légués. Ainsi, au temps de Strabon, les Maures comme les Mèdes, leurs aïeux directs suivant ce géographe, se frisaient les cheveux et la barbe et portaient des ornemens d'or; à la guerre, ils se servaient de chars armés de faux, comme les Mèdes; les monnaies de leurs rois Bocchus et Juba rappellent exactement les monnaies et les pierres gravées des Persans au temps des Sassanides, et elles offrent l'image du *mihir*, globe ailé, si commun sur les monumens de la Perse et de la Médie et les ruines de Persépolis. L'analogie est complète, irrécusable; cette origine asiatique des Maures et des Numides a toujours passé pour constante chez les Grecs et les Romains, et s'il est aujourd'hui fort difficile d'en établir la filiation, il y a cependant là un de ces faits qui, pour rester inexpliqués, n'en paraissent pas moins très probables, et qui excitent, par la distance même des siècles, cette vive curiosité qui s'attache, dans l'histoire comme dans la philosophie, au mystère et à l'inconnu. Si la vieille civilisation de l'Asie était couverte de ténèbres moins profondes, qui sait? on retrouverait peut-être encore, dans la constitution actuelle des tribus, quelques traces de leur ancienne organisation, et c'est par cela même que cette constitution offre un intérêt particulier, parce qu'on sent là quelque chose de primitif et d'antique.

Aujourd'hui, le premier élément de l'agrégation sociale des Arabes, c'est le *douar*, réunion de tentes rangées en cercle; plusieurs *douars* juxta-posés forment une *ferka;* plusieurs *ferkas* composent une *tribu;* les tribus, en se groupant, constituent un grand *kaïda* ou *aghalik;* enfin plusieurs aghaliks peuvent former un *kalifa*. La ferka obéit à un cheikh, qui remplit des fonctions à peu près analogues à celles des maires dans les communes françaises. La tribu est commandée par un *kaïd*, agent responsable de l'autorité française, qui perçoit l'impôt, exerce la police intérieure et réunit les contingens indigènes; puis viennent les *aghas*, chefs des kaïds d'une réunion de tribus, et au sommet de la hiérarchie les *kalifas*, qui exercent une autorité politique et administrative, et qui disposent pour maintenir la tranquillité d'une troupe indigène soldée par la France. A côté du kaïd, il y a de plus, dans chaque tribu, un *kadi* qui rend la justice d'après la législation arabe et qui remplit en même temps les fonctions de notaire. Ces divers agens, qui reçoivent tous l'investiture de l'autorité française, touchent un traitement qui varie de 1,800 fr. à 12,000 fr. Malheureusement les habitudes de vénalité de la justice et de l'administration des Turcs ont laissé des traces qui ne sont point encore effacées, et parmi les chefs de tribu il en est qui cèdent volontiers à l'entraînement de cette tradition; mais les bureaux arabes, véritables intermédiaires entre la France et les indigènes, ont une connaissance si grande des mœurs du pays et de l'influence funeste exercée par la domination des Turcs, que tout garantit une surveillance active et sévère dans cette partie si importante de l'administration algérienne, et que tous les efforts sont faits dans l'intérêt de notre autorité et pour l'honneur de notre civilisation, afin de rendre la justice et l'administration indigènes plus honnêtes et plus sûres. Du reste, en ce qui touche la justice, les Arabes ont déjà compris et jugé entre eux-mêmes et la France, et ils savent aujourd'hui que, pour toutes les affaires, quelles

qu'elles soient, devant la juridiction civile ou la juridiction militaire, ils sont toujours assurés de trouver un examen consciencieux, un jugement équitable et une répression sévère.

Cette organisation simple et rationnelle des bureaux arabes a donné des résultats très satisfaisans; l'ordre a été de plus en plus garanti, et la rentrée des impôts est devenue plus facile. Ces impôts étaient d'abord perçus en nature; on levait un mouton sur cent, un bœuf sur trente, un chameau sur quarante, une mesure de blé et une mesure d'orge sur chaque étendue de terrain équivalant en moyenne à huit hectares. Plus tard, les prestations en nature furent remplacées par le paiement en argent. Le chiffre total des contributions payées par la population indigène s'est élevé en 1849 à la somme de 6,211,144 francs, et c'est là une preuve irrécusable de l'extension de notre domination.

En même temps que l'on s'occupe d'organiser administrativement les tribus, on travaille à ce que l'on peut appeler leur conquête morale, et, pour triompher encore de ce côté, le gouvernement a porté depuis deux ans une attention particulière sur l'organisation du culte et de l'instruction publique. Au moment de la prise de possession, il existait dans des locaux dépendans des mosquées des écoles qui rappellent nos premières écoles du moyen-âge, établies de la même manière près des églises et entretenues par des fondations pieuses. Ces écoles étaient de trois degrés : au premier, on enseignait les principes de la lecture, de l'écriture et les élémens de la religion; au second degré, on s'occupait de la grammaire et de l'explication du Koran; enfin le troisième degré comprenait toutes les vieilles sciences des Arabes : l'astronomie, l'histoire naturelle, la jurisprudence, la médecine, figuraient avec la théologie, l'arithmétique, l'histoire et les traditions religieuses. Cet enseignement, du reste très superficiel, était plutôt une affaire de programme qu'une réalité effective.

Quant à nous, ce qui nous importait d'abord, c'était de vulgariser dans la population musulmane la connaissance de notre langue, tout en laissant aux Arabes leurs études traditionnelles, et c'est dans cette pensée que les décrets des 14 juillet et 30 septembre 1850, décrets organisateurs de l'instruction publique dans toute l'étendue de la régence, ont constitué deux sortes d'enseignemens : l'un donné aux musulmans par leurs coreligionnaires, et l'autre donné par des Français. Cette organisation, parfaitement appropriée aux besoins de la situation présente, ne peut manquer d'exercer sur l'avenir la plus utile influence. L'enseignement primaire est très suivi, tant par les jeunes Arabes que par les enfans européens, et les cent sept écoles, tant communales que privées, qui existaient dans l'ancienne régence en 1850, étaient fréquentées à cette date par neuf mille six cent soixante-dix-neuf élèves, dont la conduite et les progrès étaient des plus satisfaisans. L'organisation du culte a suivi de près celle de l'instruction. Le décret de 1851 a fixé le traitement des *muphtis* et des *imans*, qui sont payés par le budget de l'état, et celui des prêtres de l'ordre inférieur, qui sont payés par les villes. On a bâti aux frais de l'état, et quelquefois aux frais des indigènes, un assez grand nombre de mosquées. Nous citerons, parmi celles que les Arabes ont construites ou réparées, les mosquées de Batna et de Philippeville, et surtout celle de Sidi-Okba, la plus cé-

lèbre de toute l'Algérie. Sidi-Okba, on le sait, fut le dernier conquérant arabe de l'Afrique septentrionale. Arrivé à l'Océan par le Maroc, il jeta sa lance dans la mer en disant qu'il avait conquis le monde; mais, attaqué à son retour, à quatre lieues à l'est de Biskara, par ces populations belliqueuses qui, à toutes les époques, ont supporté impatiemment la domination d'un maître, quel qu'il fût, il succomba dans une grande bataille, et, à la place même où il fut tué, on éleva l'édifice religieux qui porte son nom. En respectant ce monument, auquel se rattachent pour les Arabes des souvenirs de gloire, on a fait pour la paix et les progrès de notre domination autant et plus peut-être qu'on eût fait par la plus glorieuse campagne, et cette protection accordée par les vainqueurs à la foi des vaincus est, sans aucun doute, une des causes qui ont contribué à amortir les ressentimens de la défaite. La France, par son puissant esprit d'assimilation et sa tolérance, qui tient non-seulement au caractère même de la nation, mais encore à son génie unitaire, la France seule pouvait obtenir un pareil résultat; l'Espagne eût détruit les mosquées pour bâtir des églises; l'Angleterre eût bâti des temples sans s'inquiéter du culte des indigènes, et les missionnaires eussent donné la Bible pour prétexte à la propagande commerciale. Quant à nous, en accordant à tous les cultes une égale protection, en élevant en même temps des églises et des mosquées, nous avons montré que le fanatisme musulman n'avait plus de prétexte du moment où l'islamisme était rangé par les vainqueurs au nombre des cultes reconnus par l'état. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la partie intelligente de la population arabe a senti qu'entre les chrétiens et les musulmans la dissidence ne doit point inévitablement entraîner l'hostilité, et que, si les croyances et les mœurs sont différentes, les intérêts sont identiques. On peut même dire que les Africains se sont montrés beaucoup plus tolérans que quelques-uns des Européens leurs vainqueurs, car à la tribune comme dans les livres et les journaux on a souvent demandé pour l'Algérie l'organisation, par les missions, d'une vaste propagande religieuse, en criant contre l'athéisme de la tolérance; mais, fort heureusement pour le repos de la colonie et le sang de nos soldats, la question a toujours été écartée. Les prêtres, les membres des ordres religieux, qui sont aujourd'hui assez nombreux en Afrique, ont fait mieux que de tenter inutilement des conversions impossibles, car, dans la situation actuelle, on ne convertit pas les musulmans : ils ont su s'en faire aimer et respecter, et ils ont dignement servi la cause du christianisme par la propagande de la charité et du dévouement. Moins ardente de jour en jour dans sa haine religieuse, la portion éclairée de la population indigène a senti également qu'au point de vue du bien-être, de la sécurité, de la richesse même, l'occupation française lui offrait d'incontestables avantages. Le gouvernement s'est empressé de profiter de la disposition des esprits pour attacher les tribus à notre cause par la propriété; il s'adresse aux chefs des familles puissantes, leur donne des terrains, comme aux colons européens, à condition de bâtir des maisons et de cultiver des terres. Ce système de colonisation par les indigènes eux-mêmes a donné des résultats satisfaisans. Dans l'espace de trente mois, les Arabes, dans la seule province d'Alger, ont dépensé environ 2,528,000 fr. pour se créer des habitations permanentes; 1,030 maisons, dont quelques-

unes sont de véritables fermes, avec des bâtimens complets d'exploitation, ont été bâties dans la même province; ces constructions ont appelé au milieu des tribus un grand nombre d'ouvriers européens, qui tous ont été bien nourris, bien payés, et qui n'ont eu à souffrir aucune violence. Associés aujourd'hui, dans une certaine mesure, aux travaux de la colonisation, les Arabes se sont associés également à nos armes et à notre police. Outre les *goum*, qui forment temporairement et à titre d'auxiliaires le contingent des tribus soumises, l'armée d'Afrique compte dans des corps spéciaux environ six mille soldats indigènes d'une bravoure éprouvée, et qui ont donné dans maintes circonstances difficiles de grandes preuves d'intelligence et de dévouement. Les habitudes de la vie civilisée tendent de plus en plus d'ailleurs à pénétrer chez les Arabes. Un grand nombre d'indigènes font aujourd'hui constater leurs transactions chez les notaires. La tenue régulière des registres de l'état civil est organisée dans les tribus, et, dans la seule subdivision d'Oran, seize cents enfans ont été vaccinés dans l'espace de quelques mois.

On le voit: pour le soldat qui cherche la gloire, l'administrateur qui veut organiser, le prêtre qui se dévoue, le travailleur qui demande une terre féconde, l'Algérie offre un champ immense, et elle appelle en quelque sorte tous les dévouemens. Elle appelle aussi les hommes patiens, curieux, qu'attirent les mystères de l'histoire et l'inconnu du passé; car, sous sa couronne d'épis et d'oliviers comme sous les sables de ses plaines brûlantes ou les palmiers de ses oasis, elle cache les vestiges sans nombre de deux grandes civilisations, la civilisation punique et la civilisation romaine, et, de ce côté, l'Algérie a été féconde encore. Elle a ouvert pour l'histoire et l'archéologie des horizons nouveaux, et le cercle s'en est d'autant plus élargi qu'elle était restée jusqu'à ce jour inaccessible à la science. Nous avons aujourd'hui toute une école d'archéologie africaine, l'une punique, l'autre romaine, moitié civile, moitié militaire, comme l'administration elle-même, et qui s'est recrutée dans tous les rangs de l'armée, depuis le soldat jusqu'au général. Cette école, où chacun, à défaut d'une science toujours suffisante, a du moins fait preuve de zèle et même d'une sorte de passion, cette école, disons-nous, a obtenu déjà des résultats très importans. Grace aux explorations actives qui ont été faites sur tous les points, l'Afrique nous a donné dans ces derniers temps un assez grand nombre de monumens puniques, inscriptions ou figures, qui peuvent aider à pénétrer plus avant dans l'étude de la langue et de la symbolique carthaginoises, et qui sont d'autant plus précieuses, que, tout progrès de ce côté étant pour ainsi dire impossible à cause de l'extrême rareté des monumens, les érudits les plus pénétrans se trouvent réduits, faute de documens, aux conjectures. Les travaux de l'Allemand Génésius, les études de M. de Saulcy, les curieux débris recueillis par M. le commandant de La Mare et M. le docteur Judas, la découverte faite à Cherchell par M. Texier de la statue du dieu Aschmou, ont éclairé d'une lumière nouvelle cette partie ténébreuse de l'antiquité, et cette fois encore, comme en Égypte, la conquête a fait parler les sphinx. Cette langue punique que Rome avait respectée sur les ruines même de Carthage, cette langue dans laquelle saint Augustin annonçait aux fidèles du diocèse d'Hippone les vérités de l'Évangile, lettre morte pendant de longs siècles, laisse aujourd'hui, comme les hiéroglyphes, échapper ses mystères. Quant

aux débris romains, on peut dire qu'ils foisonnent, surtout dans la province de Constantine; camps de légions, postes militaires, arcs de triomphe, barrages, aqueducs, citernes, routes où la pierre durcie comme les molécules du fer laisse à peine pénétrer la pointe d'une épée, murs indestructibles comme ceux de Constantine, sur lesquels rebondissent les boulets impuissans; temples et tombeaux, tous les monumens de la guerre et de la paix, tous les témoignages de la grandeur et du néant de l'homme sont là réunis, les uns sous la terre, les autres debout et dessinant encore leur vive arête sur l'azur foncé du ciel. Ces ruines, on le sent à chaque page dans les livres de ceux qui les ont étudiées, ont produit sur les esprits une impression profonde. En même temps qu'elles semblaient dire aux Arabes que leurs aïeux avaient eu des maîtres venus comme nous d'une autre terre, elles disaient aussi aux nouveaux conquérans que Tacfarinas et Jugurtha n'étaient pas invincibles. Aussi l'émulation des recherches s'est-elle éveillée sur tous les points, en France comme en Afrique, dans l'armée comme dans les académies.

En même temps que le gouvernement organisait avec l'aide d'une commission académique une exploration scientifique de l'Algérie, on voyait se former à Paris une société française pour l'étude des antiquités de l'Afrique septentrionale. Au moment de l'expédition de Constantine, M. Dureau de La Malle, pour suppléer à l'insuffisance des renseignemens topographiques, dressait, à l'aide des historiens et des géographes de l'antiquité, la carte de la campagne qui allait s'ouvrir. M. Letronne indiquait, des salles de l'Institut, des villes ensevelies et oubliées à ceux qui partaient pour l'Afrique, et, d'après les dessins de M. Hardy, alors sergent du génie, il publiait son beau mémoire sur l'ancienne Thévesta, aujourd'hui Thebsa, cette ville dont l'Arabe Léon l'Africain, dans le XVIe siècle, comparait les ruines aux ruines les plus imposantes de Rome. En Afrique même, les recherches ont été pour ainsi dire incessantes: il suffit de rappeler les beaux travaux de M. Carette, qui a si bien fait marcher de front l'étude comparée de l'Afrique ancienne et moderne; les recherches de M. E. Pellisier, consul de France à Tunis; les importantes découvertes archéologiques de M. le commandant de La Mare, consignées dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*. Au milieu de cette invasion de la science, chacun s'est emparé d'une province, d'une ville ou d'une ruine. M. de Caussade, chef de bataillon au 15e léger, a donné en 1851 une curieuse *notice* sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger, en joignant à son texte une carte des routes, des villes et des postes fortifiés de cette même province sous la domination des empereurs. Ces routes, admirablement entendues sous le rapport de la défense et de la facilité des communications, embrassaient toute la province comme dans un cadre, en suivant d'un côté les pentes de l'Atlas, de l'autre les côtes. Entre ces deux lignes, à égale distance à peu près de la mer et des montagnes, c'est-à-dire au centre même du Tell, courait une autre route parallèle aux deux premières et reliée avec elles, de distance en distance, par des embranchemens qui coupaient le pays dans sa plus grande largeur. La carte de M. de Caussade fait parfaitement comprendre le système d'occupation des Romains, système à la fois audacieux et prudent, où tous les points stratégiques sont soigneusement gardés, où, tout en avançant à de grandes distances à travers de vastes solitudes et des pays inconnus, les com-

munications comme la retraite se trouvent toujours assurées par une ligne de postes établis dans les meilleures conditions de défense et de sécurité, où tout enfin semble prévu, y compris la défaite. MM. Azèma de Montgravier, de Blinière, Judas, Prévot, Tripier, Texier, ont publié sur les monumens romains et les monumens tumulaires du Sersou, les antiquités de Cherchell, d'Orléansville et sur une foule de points particuliers, des mémoires qui jettent un grand jour sur l'archéologie de l'Afrique et sur son histoire. Les notes qui ont servi à la rédaction de ces mémoires ont été prises la plupart pendant des expéditions militaires et entre deux combats, car l'archéologie en Afrique est la fille de la guerre; chaque nouvelle expédition a marqué pour elle un progrès nouveau : elle a figuré plus d'une fois dans les rapports des généraux, et nous indiquerons, entre autres, un bulletin du brave général Négrier à la suite d'une brillante expédition sur Thebsa, bulletin qui contient de cette ville antique une description remarquable, simple, large et sévère comme les ruines romaines elles-mêmes. Officiers et soldats, chacun a compris l'importance de ces recherches; aux travaux exécutés dans un intérêt public, on a fait par des fouilles archéologiques d'attachantes diversions. Le corps du génie a puissamment contribué à former sur divers points des collections d'antiquités, et l'un des régimens de la légion étrangère, grace au zèle et aux lumières de son colonel, M. Carbuccia, est devenu un utile auxiliaire de la science, comme il a toujours été sur le champ de bataille le valeureux auxiliaire de la conquête. On peut même dire qu'il s'est établi une sorte de solidarité entre l'armée française et l'armée romaine, et la cérémonie militaire qui eut lieu le 4 mai 1849 auprès des ruines de Lambessa en offre la preuve. Ce jour-là, la division de Batna était rangée, sous les armes, autour d'un tombeau nouvellement restauré : ce tombeau, c'était celui de Titus Flavius Maximus, chef de la légion *troisième Augusta*. Les restes de Flavius, conservés dans l'urne même qui les avait recueillis il y a tant de siècles, furent déposés de nouveau dans la tombe, et nos soldats saluèrent par des feux de bataillon la dépouille du général romain. Ils avaient tant de fois, sur les cimes de l'Atlas ou sur les débris épars dans la plaine, rencontré ce nom de la *troisième Augusta*, que cette légion avait fini par être pour eux une troupe amie, qui avait versé son sang pour leur frayer la voie.

Les recherches récentes de l'un de nos archéologues et de nos épigraphistes les plus éminens, M. Léon Renier, chargé d'une mission scientifique en Algérie, ont ajouté d'un seul coup une masse considérable d'indications précieuses à celles que nous possédions déjà. Dans les ruines de Verecunda, de Thamugas, de Diana, de Sigus et de quelques autres localités, M. Renier a copié ou estampé lui-même 1,585 inscriptions inédites et jusqu'à ce jour inconnues, sans compter celles qui lui ont été communiquées par divers officiers, et principalement par M. le commandant de La Mare, ce qui porte à 3,085 le nombre total d'inscriptions qu'un premier voyage a révélées à M. Renier. Il n'est pas besoin de parler de l'importance historique des monumens lapidaires, chacun la connaît et l'apprécie; mais ici cette importance est plus grande encore, parce que les inscriptions dont nous parlons se rattachent à des questions qui sont restées fort obscures, et qu'elles jettent une vive lumière sur la constitution de l'armée romaine et l'organisation civile et militaire de

l'Afrique sous les empereurs. Elles complètent en même temps les notions insuffisantes qui nous étaient parvenues jusqu'à ce jour sur quelques événemens de l'histoire générale, tels que l'élévation à l'empire d'Élagabal, fils de l'un des légats de la légion *troisième Augusta*, et la proclamation des deux Gordiens d'Afrique. On y trouve enfin de précieuses indications sur les colonies, les municipes, les routes, la géographie, les mœurs, et des juges irrécusables en cette matière, MM. Hase et Lebas, ont dit avec raison que « la publication de ces documens fera plus avancer la science de l'épigraphie romaine que ne l'ont fait toutes les découvertes publiées depuis quinze ans. »

En donnant ici, à travers tant de détails divers, cet aperçu rapide sur quelques-uns des utiles travaux poursuivis dans l'Afrique française, nous aurions pu, comme on ne l'a fait que trop souvent, discuter les différens systèmes qui ont été suivis, et, après tant d'autres, apporter des avis ou des projets. En restant strictement dans les limites de la statistique et de l'histoire, nous avons donné des faits, et nous nous sommes attaché surtout à constater des résultats, parce que les résultats, quoi qu'on en ait dit, sont à la fois incontestables et glorieux, surtout lorsqu'au lieu de chercher dans un esprit mesquin de récrimination les fautes qui ont pu être commises, on s'attache de préférence aux difficultés qui ont été vaincues. Ces difficultés étaient immenses et multiples; en France, il fallait combattre ces préjugés traditionnels qui font regarder les colonies, même par des hommes éclairés, comme une charge pour la métropole; il fallait, chaque année, disputer crédit par crédit le budget de la conquête, et, en Afrique, disputer chaque jour pied à pied le sol aux Arabes. D'une part, on se croyait forcé de détruire pour soumettre; de l'autre, on devait créer pour coloniser. On avait devant soi un ennemi toujours menaçant et toujours insaisissable, un pays sans routes, dont la géographie était à peine connue, un peuple dont la langue était un mystère, et qu'on devait administrer sans le comprendre et sans en être compris. Tout était nouveau pour nous, même la guerre; il fallait tout à la fois combattre et organiser, et l'histoire peut dire aujourd'hui que la France a su faire l'un et l'autre. Il y a eu sans doute de nombreux tâtonnemens et de regrettables erreurs, mais du moins, dès l'origine, au lieu de s'entêter, comme il arrive trop souvent, dans un système absolu, on s'est soumis à l'expérience des faits, en reconnaissant avec raison qu'en économie sociale les faits sont les vérificateurs de la science, comme ils en sont les matériaux. Les secousses profondes qui ont ébranlé la France ont ralenti, mais sans les compromettre, les progrès de la colonisation, parce que depuis long-temps déjà il n'y a plus de partis quand il est question d'Alger. Il ne s'agit point ici pour nous d'une de ces colonies lointaines que la distance rend pour ainsi dire étrangères à la métropole; il s'agit d'une véritable annexion, et cette situation toute nouvelle dans l'histoire de nos possessions d'outre-mer est de tout point conforme au génie de la France. La destinée de l'Algérie est intimement liée désormais à la destinée de la France elle-même, et en comparant, d'une part, ce qu'elle a coûté, et, de l'autre, ce qu'elle promet et ce qu'elle peut donner, nous n'avons, après tant de sacrifices, à regretter qu'une chose, c'est le sang dont nous avons scellé la conquête. Il y a là un avenir immense, et ce qui retarde peut-être le progrès, c'est que l'Algérie n'est pas suffisam-

ment connue en Europe. Si des ouvrages du genre de celui qui nous a guidé dans cette étude étaient plus répandus, bien des hommes qui se sentent l'ardeur et la foi du travail ne manqueraient pas de se tourner vers l'Afrique et d'y porter une vigoureuse initiative. Par malheur, on ignore complétement en France quelles sont pour les émigrans les chances véritables de succès, quelles sont pour les capitaux les chances de placemens avantageux. On ignore même les conditions qu'il faut remplir pour obtenir un modeste coin de terre sur cette terre féconde qui n'attend que des habitans.

Le moyen le plus sûr de faire prospérer l'Afrique, c'est, nous le pensons, de la faire connaître, et c'est pour cela que nous souhaiterions vivement que des livres dans le genre du *Tableau*, réduits à des proportions usuelles et pratiques, fussent répandus dans toutes les communes de France. Peut-on prévoir en effet l'influence que la possession de l'Algérie peut exercer dans l'avenir sur la métropole? Si le rapprochement entre les deux peuples s'opère de plus en plus, comme on a tout lieu de l'espérer; si l'émigration européenne, un moment détournée par la fièvre de l'or et tentée désormais par les progrès de la colonisation, reprend, de jour en jour plus nombreuse, la route de l'ancienne régence, n'est-il point permis d'entrevoir dans l'avenir l'accession d'un peuple nouveau, le peuple gallo-arabe, s'ajoutant, comme un élément rajeuni, aux variétés de la race française? Peut-on deviner aujourd'hui ce que pourrait faire plus tard, pour la civilisation de l'Afrique, le génie contemplatif et religieux des Arabes, modifié, stimulé par le génie européen? Peut-on deviner même la réaction qu'exercerait sur la métropole le voisinage de cette seconde France, où se sont perpétuées avec l'islamisme les traditions de l'obéissance, et où, de notre temps même, se sont formés, parmi nos soldats africains, les représentans et les défenseurs les plus énergiques des principes d'ordre et d'autorité? Au point de vue des relations internationales, l'importance de l'Algérie n'est pas moins grande. Quand tous les états de la vieille Europe, bloqués par la paix dans leurs frontières, cherchent, aux extrémités du monde, des régions inconnues et des solitudes, comme pour abriter dans l'avenir leur décadence et leur misère, la France, à trois journées de route de ses côtes, a ouvert à l'activité de ses enfans une carrière infinie en étendue et en ressources; elle a pu, ce jour-là, sans manquer à sa gloire, sans compromettre sa grandeur, renoncer à la frontière du Rhin. Elle n'avait plus à réclamer la rive d'un fleuve; elle avait pris possession des deux rives d'une mer. Sa politique était changée : elle venait, sans ébranler l'équilibre européen, de doubler d'un seul coup son territoire, et désormais elle pouvait marcher librement vers les régions du soleil.

CHARLES LOUANDRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 septembre 1852.

Avez-vous pu jamais observer de près un homme dont la vie aurait été long-temps affairée, absorbée par un certain genre d'occupations et d'habitudes, livrée à toute sorte de diversions actives, et qui se trouverait tout à coup jeté à l'improviste dans le repos par une crise, une révolution, une circonstance quelconque? — Le plus difficile pour cet homme étonné est de se rendre compte de sa situation nouvelle; il la sent plus encore qu'il n'en a une pleine connaissance. Il flotte entre les souvenirs de son activité de la veille, et le repos du présent. Combien de fois dans le jour ne se surprend-il pas mêlant ses habitudes du passé à son existence actuelle! Si c'était un avocat, il plaide encore involontairement en parlant; si c'était un orateur politique, il lui semble qu'il remue toujours le monde de sa parole, et il garde le geste du tribun; si c'était un employé, il prend le matin, sans s'en douter, le chemin de son bureau, et cependant il n'a plus ni prétoire, ni tribune, ni officine administrative à occuper : la réalité pour lui, c'est l'inaction, la suspension du mouvement qui l'entraînait; c'est le repos, le repos toujours si ardemment souhaité quand on ne l'a pas, et qui surprend, dont on est même quelquefois tenté de médire quand on l'a, comme pour laisser tous ses droits à l'éternelle contradiction de l'ame humaine!

N'est-ce point là un peu, à un point de vue plus général, l'image de notre situation avec ses surprises, ses élémens complexes et sa stagnation politique? Nous sommes passés, nous aussi, de l'action tumultueuse au calme profond. Combien d'habitudes interrompues! combien de choses mises en disponibilité, si l'on nous passe ce terme! Parmi toutes ces choses, s'il en est à l'abri desquelles la France a vécu non sans honneur, qui ont pu laisser des traces plus durables qu'elles-mêmes, il en est aussi, à coup sûr, dont il ne coûte guère à un pays de faire un entier abandon, pour peu qu'il y soit aidé. Par exem-

ple, on n'a point de peine à se désaccoutumer du spectacle quotidien des clubs, des processions patriotiques, des exhibitions factieuses. Avec un peu de bonne volonté, il n'est pas difficile, sauf à ne le point avouer peut-être, de se résigner à n'avoir plus chaque matin à interroger le sphinx révolutionnaire pour savoir ce qu'il lui plaira de faire de vous, de votre industrie, de votre travail, de votre fortune, de la paix de votre foyer. Aussi bien, tout cela n'était point l'activité saine et régulière; c'était la fièvre, et on accepte très bien d'être délivré de la fièvre. Seulement, l'accès furieux passé, il reste cette espèce de lassitude indéfinissable qui se traduit dans la vie d'un pays par l'absence d'un mouvement prononcé et organisé en dehors du cercle où agissent les pouvoirs publics.

Les événemens deviennent de plus en plus rares, ou passent inaperçus. Il semble que les incidens mêmes qui se produisent n'excitent aucun intérêt. Des élections vont avoir lieu dans peu de jours pour remplacer les députés au corps législatif démissionnaires pour refus de serment ou morts; les successeurs de M. le général Cavaignac et de M. Carnot notamment sont à élire à Paris : qui s'en occupe? Quel mouvement d'opinion se manifeste? C'est une sorte de stagnation en tout ce qui est purement politique, — stagnation que vient favoriser ou aggraver la saison elle-même, en achevant de disperser le reste de société que l'été a pu laisser parmi nous. Et de ce calme universel, du sein de ce pays las de se mouvoir et de se heurter à tout, quel est le seul mot qui s'échappe? C'est celui de stabilité, passant alternativement du pouvoir aux populations et des populations au pouvoir. Sans doute, parmi tous ceux qui se servent de ce mot et qui s'en servent depuis long-temps, chacun a sa manière de le comprendre et de l'interpréter; chacun a son système particulier de stabilité et sa recette infaillible pour le réaliser en institutions politiques; le malheur en ceci, c'est que posséder trop de recettes peut équivaloir à n'en point avoir du tout. Il y a cependant une nature de stabilité sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est celle des principes immuables sur lesquels repose la vie sociale tout entière; il faut croire à ces principes d'une foi ardente, ne fût-ce que pour relever et ennoblir aux yeux des peuples les épreuves qu'ils subissent. Dans tous les cas, cette aspiration universelle est une significative réponse à ceux qui font de l'agitation permanente leur idéal politique. L'agitation permanente! C'est la route qui mène infailliblement au repos absolu. N'est-ce point là une histoire vieille comme le monde, vieille comme l'expérience humaine, et que chaque génération ne vient pas moins enrichir d'un nouveau témoignage d'orgueil et d'incurie?

On a vu déjà que les conseils-généraux, pour leur part, ont eu à se prononcer sur cette question de stabilité politique. Un seul paraît avoir exprimé la pensée que le pouvoir actuel était suffisamment fort pour garantir les libertés publiques, selon son langage. Un certain nombre ont fait simplement acte d'adhésion et de concours au gouvernement en applaudissant à son initiative contre l'anarchie. Soixante environ, dans une mesure différente, ont émis des vœux en faveur de la stabilité et de la consolidation du pouvoir, soit entre les mains du prince Louis-Napoléon, soit d'une manière générale. Dans ce dernier nombre sont compris ceux qui ont demandé le rétablissement de l'empire en termes formels. Sur ce point, au reste, la reproduction en quel-

que sorte officielle d'un article du *Morning-Post* de Londres en dit autant que l'on en peut souhaiter. Toutes les chances y sont pesées, toutes les éventualités prévues. L'une de ces éventualités est à noter : c'est qu'une transformation nouvelle du pouvoir en France serait sans doute un sujet de froissement pour quelques puissances, mais que la paix du continent ne serait point troublée tant que les traités sur lesquels repose la constitution actuelle de l'Europe seraient respectés. Nous n'avons point, cela se conçoit, le secret des chancelleries, mais nous tenons la chose pour fort probable. Quel intérêt, en effet, auraient les gouvernemens européens à rallumer des guerres de principes? N'ont-ils pas sur leur propre sol bien des difficultés à vaincre, bien des élémens en fermentation à contenir? Les révolutions de 1848 ont-elles donc laissé intacte leur liberté d'action, et seraient-ils sûrs de mener sur le champ de bataille des peuples bien unis et bien soumis à leur pensée? Et, de son côté, quel avantage trouverait la France, pour sa part, à aller au-devant de ces grandes et sanglantes collisions nationales? La modération, au contraire, ne peut-elle pas doubler l'autorité de sa parole et lui créer, dans des conditions pacifiques, un ascendant que la guerre rend souvent précaire, que la bonne politique seule assure et étend? La guerre a sans doute ses grandeurs et ses enivremens; elle peut souvent servir à la civilisation, témoin celle que nous continuons encore en Afrique; mais, entre puissances continentales, la paix n'offre-t-elle pas aujourd'hui comme une carrière nouvelle et une gloire d'un autre genre à poursuivre? N'y a-t-il pas pour les peuples européens une foule de problèmes à résoudre en commun, — problèmes de développement moral, d'amélioration pratique, de commerce, d'industrie, et jusqu'à cette terrible question du paupérisme, dont les gouvernemens du moins pourraient tempérer la gravité en s'entendant pour favoriser les émigrations et étendre au loin sur elles une commune protection? Voilà bien de quoi alimenter suffisamment l'activité publique. Quand même il serait possible aujourd'hui de renouveler les merveilles guerrières de l'empire, on ne voudrait pas les acheter au prix des mêmes déceptions. Ces frontières resserrées par les revers de la guerre, c'est aux travaux de la paix, à l'influence morale et à l'initiative intellectuelle, si nous le pouvons, de les élargir sans cesse et de les effacer, en quelque sorte. L'entreprise est assez sérieuse pour se passer du concours de M. Elihu Burrit, qui est récemment arrivé de Londres, tout effaré et muni d'innombrables adresses, pour empêcher d'en venir aux mains l'Angleterre et la France, sur le point d'être brouillées par les intempérances du *Times*. Qu'est-ce donc, direz-vous, que M. Elihu Burrit? C'est, à ce qu'il paraît, un débris heroïque du congrès de la paix. Le congrès de la paix, autre création de 1848 mise au rebut, et qui, durant ces années étranges, porta son existence ambulatoire de Paris à Francfort, de Francfort à Londres, pour fonder la concorde universelle et humanitaire, et pour régénérer l'éducation publique en empêchant les enfans de jouer au soldat, — comme le voulait M. Cobden! le congrès de la paix nous manque aujourd'hui; en retour, nous avons M. Elihu Burrit, qui en résume l'esprit et qui s'interpose courageusement comme un paratonnerre pour amortir les foudres du *Times*. Acte méritoire, après lequel il ne reste plus qu'à revenir aux choses sérieuses!

C'est aujourd'hui même que le prince-président commence son excursion

nouvelle dans une portion de la France. Il va parcourir le midi, de Lyon et de Marseille à Bordeaux. Le voyage du prince Louis-Napoléon n'est point sans doute totalement étranger à cette question de stabilité dont nous parlions, et qui, à vrai dire, domine toutes les autres. En dehors de cette question, où donc est la politique pour le moment? Elle est partout et nulle part. Ce n'est point dans les luttes oratoires, dans l'antagonisme des partis, dans le choc des opinions, dans les polémiques de la presse, qu'il faut l'aller chercher; elle est tout entière dans l'action journalière du gouvernement, dans les mesures administratives, dans les questions d'industrie, de commerce ou de finances, en un mot dans ces mille détails qui touchent au mouvement pratique, et qui reprennent le premier rang dans le silence des discussions générales et abstraites. Où est la politique aujourd'hui? Elle est dans l'inauguration de la banque de crédit foncier, qui vient de commencer ses opérations en se constituant définitivement à Paris, et dans la concession récente d'un privilége pour la construction d'un palais des beaux-arts et de l'industrie dans le grand carré des Champs-Élysées : palais destiné aux expositions annuelles, à toutes les fêtes civiles et militaires, aux spectacles grandioses qu'il plaira à l'imagination parisienne d'enfanter. La politique est dans l'institution d'un mont-de-piété à Alger, — secourable et triste bienfait de la civilisation! — et dans l'étude, prescrite par le ministre de la police, des moyens les plus propres pour détruire les bandits de la Corse, pour vaincre ce fléau du vagabondage criminel et meurtrier par le travail, par une sorte de prise de possession nouvelle du sol. Elle est encore et surtout dans les vœux contradictoires de divers conseils-généraux demandant, ceux-ci la liberté du commerce, ceux-là le maintien de la protection commerciale, ce qui est tout simple, chaque département commençant par consulter ses intérêts. Voulons-nous aller plus loin et étendre le regard hors de ce cercle officiel? La politique est peut-être aussi dans le discours prononcé un de ces derniers jours par M. Dupin devant le comice agricole de Clamecy. S'il ne parle plus en président de l'assemblée nationale ou en chef de parquet de la cour de cassation, M. Dupin n'en reste pas moins un des types très originaux de notre temps, — type de bon sens net et pratique, aussi peu quintessencié que possible, et qui aime à s'aller retremper tous les ans dans les campagnes du Nivernais. M. Dupin a, dans son genre, quelque chose du langage familier de l'illustre maréchal Bugeaud; il rappelle aux populations qui l'écoutent leurs traditions de probité comme le meilleur antidote contre les séductions révolutionnaires; il atteint à une véritable éloquence quand il peint ces populations, au lendemain de la grêle, allant demander des prières à leur pasteur, comme si elles se sentaient coupables et justement frappées. M. Dupin plaide aussi pour les bois du Morvan, menacés de dépréciation par l'invasion des houilles belges, et voici la question de la liberté commerciale et de la protection qui trouve ici sa place encore. C'est ainsi que peut s'animer utilement la séance d'un simple comice agricole. On ne sait point assez quelle heureuse influence pourraient exercer ces réunions libres et locales. Ce qui manque malheureusement en France, c'est l'instinct de l'association appliquée aux choses pratiques; c'est ce qui fait que la vie politique est si instable et si peu sûre; elle n'a point de racines dans la réalité; elle ne s'appuie pas sur des intérêts volontairement groupés, accou-

tumés à se secourir, à s'éclairer et à se stimuler mutuellement. Ah! s'il s'agit d'étendre sur le pays des ramifications occultes, de former des centuries et des décuries, de tenir sans cesse en éveil des contingens d'insurrection, quel zèle, quelle intelligence des ressources de l'association ne déploie-t-on pas? Voilà pourquoi, dans les heures de crise, il ne reste plus en présence que ces terribles armées secrètes et le gouvernement, — seule barrière efficace, seul moyen de défense contre l'invasion de l'anarchie organisée.

Où est encore la politique aujourd'hui? demanderez-vous. Elle est dans cette publication volumineuse et récente de l'administration des douanes, où est exprimé en chiffres tout le mouvement commercial de la France en 1851. Les chiffres, sans doute, sont peu attrayans de leur nature; la statistique est peu romanesque, elle n'a point le charme des lectures qui enflamment l'imagination. Ces documens sont précieux cependant, ils constituent peut-être le premier livre où puisse s'instruire le véritable homme d'état qui veut fonder la politique sur l'observation des intérêts pratiques. On raconte de lord Bentinck, qui avait été toute sa vie un héros des courses et de l'élégance anglaise, que, lorsqu'il voulut, peu d'années avant sa mort, se lever comme le champion de la protection en face de Robert Peel, il commença par se livrer à une vaste enquête sur tous les intérêts agricoles et industriels, par éplucher les tarifs, accumuler les renseignemens, s'assimiler les résultats du commerce de son pays, et, ce travail obstinément poursuivi et accompli, l'homme du *turf*, transformé en *leader* des communes, savait plus que des chiffres : il connaissait les secrets ressorts de la puissante Angleterre. Lord Bentinck agissait en homme d'état anglais. Ouvrez aujourd'hui ces immenses et méthodiques tableaux du commerce : en réalité, à travers les chiffres, ce que vous découvrirez, c'est la vie même du pays se résumant en quelques questions précises. — Quelles ressources diminuent ou se développent? Quels intérêts sont en souffrance? Vers quel point du monde l'influence de la France tend-elle à s'agrandir? Quels sont les rapports exacts entre les événemens politiques et le mouvement commercial? Mettez le chiffre de ce déficit commercial de plus de 600 millions en regard de l'année 1848 : quel commentaire plus éloquent d'une révolution! On semblait récemment en Belgique montrer assez de dédain pour le traité de 1845 : or quels ont été les résultats de ce traité? Un accroissement de 46 pour 100 dans le commerce international de 1846 à 1851. Le mouvement d'échanges entre les deux pays est monté de 184 millions à 317. La Belgique est passée du cinquième rang au troisième dans nos relations; elle n'est primée que par l'Angleterre et les États-Unis, et dans cet accroissement elle a la part la plus grande (181 millions). L'Angleterre compte dans nos rapports commerciaux pour 463 millions, les États-Unis pour 366. Un des pays le plus en progrès peut-être dans ses relations avec nous, c'est le Brésil. Nos échanges avec le Brésil se sont élevés, entre 1846 et 1851, de 47 millions à 73. Avec toute l'Amérique du Sud, le commerce de la France est monté dans le même intervalle de 93 millions à 171. En somme, le chiffre général du commerce de la France en 1851 est de 2,787 millions, — 1,158 millions à l'importation, 1,629 à l'exportation. L'augmentation de notre commerce extérieur en 1851 a été de 82 millions seulement; elle avait été de 140 millions en 1850 et de 550 en 1849, et ce qu'il y a à remarquer, c'est

que la baisse a porté sur l'importation principalement. N'est-ce point le signe du ralentissement d'affaires qui se manifestait déjà en présence des perspectives de 1852? On ne saurait méconnaître, d'un autre côté, d'après les publications partielles faites depuis le commencement de l'année, que le chiffre de nos échanges tend singulièrement à s'accroître aujourd'hui. Que si on veut prendre une idée du développement du commerce de la France dans un intervalle assez long, on n'a qu'à jeter les yeux sur les résultats des deux ou trois dernières périodes quinquennales. En 1837, le commerce général de la France était de 1,566 millions; il était arrivé à 2 milliards en 1840; il est aujourd'hui, comme on l'a vu, de près de 3 milliards. Par malheur, le chiffre de notre mouvement maritime n'est point en rapport avec ce progrès; la part du pavillon de la France dans cet ensemble commercial n'est guère que de 41 pour 100. La proportion était même en décroissance, depuis 1850, avec un certain nombre de pays, tels que l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis. N'y a-t-il pas là un sérieux sujet d'attention pour notre commerce et pour le gouvernement, surtout en présence des progrès de la marine des autres nations? Il jaillit donc des lumières de plus d'un genre de ce grand tableau annuel du mouvement de nos échanges. La signification politique ne manque point à ce livre. Quand on pose aujourd'hui ces graves problèmes de la liberté commerciale ou de la protection, c'est cette publication à la main qu'on peut le mieux les résoudre, afin de ne point déserter le côté pratique des réformes de cette nature.

Ce que nous disons du commerce dans son rapport avec la politique, nous pourrions le dire aussi des finances indubitablement. Les finances sont encore de la politique, la plus grave peut-être et la plus délicate. Il n'est pas une opération financière, pas un mouvement du crédit qui n'ait une sérieuse portée, ou qui ne soit l'expression en chiffres de quelque chose de plus profond. Le mot de l'abbé Louis est toujours vrai : les bonnes finances sont filles de la bonne politique. — Le gouvernement a pris, depuis quelques jours, diverses mesures qui dénotent du moins de sa part une certaine assurance dans le maniement de ces grands intérêts. D'abord il vient de restituer à la Banque de France 25 millions; il avait rendu au même établissement une pareille somme au mois de juillet. Il se trouve aujourd'hui libéré du prêt de 50 millions fait à l'état par la Banque au mois de mars 1848. — Voilà donc un nouveau legs de cette néfaste année acquitté. Comment le gouvernement a-t-il opéré ce remboursement? Sans doute avec l'argent qui lui arrive de toutes parts sous les formes diverses de la dette flottante. Cette affluence de l'argent paraît être considérable, puisque, pour l'arrêter, M. le ministre des finances réduisait en même temps l'intérêt des bons du trésor. Cet intérêt se trouve aujourd'hui ainsi fixé : 1 et demi pour 100 par an pour les bons de quatre à cinq mois d'échéance; 2 pour 100 par an pour les bons de cinq à onze mois; 3 pour 100 pour les bons à un an. Cette abondance du numéraire est sans doute un signe de confiance envers l'état; mais n'est-ce point aussi l'indice de la timidité des capitaux à se jeter dans les grandes opérations de l'industrie et du commerce? Le gouvernement d'ailleurs, assure-t-on, serait dans l'intention d'aller plus loin qu'il n'est allé jusqu'ici dans la voie de réduction de l'intérêt de l'argent. Selon les bruits répandus, il se proposerait

de convertir toute la rente au taux uniforme de 3 pour 100. Le décret primitif de conversion du 5 pour 100 garantit, il est vrai, pour dix ans, l'intégrité du nouveau 4 et demi ; mais le gouvernement, en remettant aux porteurs leur titre renouvelé, leur délivrerait en même temps un coupon à part équivalent au surplus de l'intérêt qu'ils auraient touché pendant les dix années, et payable par semestre en vingt échéances. Il n'y aurait ainsi aucune différence pour le porteur, et la conversion serait dès ce moment consommée. On comprend, au surplus, que nous ne nous faisons point garans de ces bruits; nous les citons parce qu'ils semblent être une des préoccupations du monde financier. Toutes ces mesures sont assurément hardies. Si elles avaient pour conséquence de faire refluer les capitaux vers l'agriculture, vers les travaux de l'industrie sérieuse, ce serait un grand et utile résultat; ce serait contribuer singulièrement au développement naturel et progressif de la richesse nationale, en la fondant sur une base plus solide, sur le sol lui-même amélioré, transformé et fécondé.

Mouvement du commerce, mesures de finances, progrès agricole ou industriel, tout cela a sa place dans la vie du pays sans nul doute; mais n'y a-t-il point autre chose encore? N'y a-t-il point aussi un intérêt politique d'un caractère particulier, de l'ordre le plus élevé, là où intervient l'intelligence, là où s'agitent tous ces problèmes d'éducation publique qui ont traversé tant de phases depuis quelques années, et qui ont pris un tour si nouveau, si imprévu dans ces derniers temps? La question des classiques anciens continue d'alimenter les discussions et les polémiques. Les livres et les manifestations se succèdent. Au fond, cependant, la question n'est-elle point jugée souverainement? Elle est jugée à coup sûr au point de vue du goût, de l'esprit, du développement intellectuel, et elle l'est aussi au point de vue religieux lui-même : il n'en faudrait pour preuve que le sentiment si net et si formel que tant de membres éminens de l'épiscopat français ont eu l'occasion d'exprimer depuis trois mois. Mgr l'évêque de Chartres, malgré son grand âge, a retrouvé sa verdeur habituelle en faveur de l'antiquité classique. Récemment encore le cardinal-archevêque de Besançon se prononçait dans le même sens avec une très remarquable précision. Faut-il donc croire que tous ces prélats travaillent à leur insu à la restauration du paganisme? Leur pensée est bien simple : à leurs yeux, la question des auteurs employés dans l'instruction publique s'efface devant la question même du maître qui enseigne; l'intérêt supérieur qui réside dans l'éducation chrétienne de la jeunesse ne saurait être incompatible avec l'étude d'Homère et de Virgile, avec l'enseignement de ces langues immortelles, mères des nôtres, et c'est là justement ce que nous avons dit pour notre part. Au milieu des publications que ces polémiques ont fait naître, une des plus récentes et des plus distinguées est un écrit de M. l'abbé Charles Martin sur *l'Usage des auteurs profanes dans l'enseignement chrétien*. Le livre de M. l'abbé Martin, inspiré par l'esprit le plus éclairé et le plus sage, est la concluante réfutation de ceux de M. l'abbé Gaume; il démontre ce qu'a de parfaitement révolutionnaire, au point de vue des traditions de l'église, le système qui tend à supprimer l'étude de l'antiquité dans l'enseignement. Chose étrange assurément, qu'on soit obligé de prouver que l'église, depuis son origine, ne travaille point à la destruction de son propre

dogme par la protection constante dont elle a entouré l'étude des lettres antiques! Il y a mieux : l'auteur du *Ver rongeur* n'a pas l'air de se douter qu'il défend une thèse soutenue par le protestantisme à sa naissance. Le protestantisme, lui, a commencé par condamner le culte de l'antiquité, tandis que l'église catholique l'entretenait et le propageait, ce dont il faut lui faire honneur, comme de tout ce qu'elle a fait dans l'intérêt des lettres et du progrès intellectuel. Au fond, qu'on nous permette d'ailleurs une dernière observation : plus nous suivons cette discussion, plus elle nous paraît changer de face. La plume la plus habile au service de cette cause ne nous semble guère s'employer qu'à couvrir avec talent une retraite véritable. Il ne s'agit plus aujourd'hui de supprimer l'étude des classiques anciens. Qui donc, ajoute-t-on, a pu avoir cette pensée? — Qui, demanderez-vous? Mais c'est l'inaugurateur même de ces polémiques, M. l'abbé Gaume. Ses livres n'ont point de sens, ou ils ont cette signification. S'agissait-il de dire simplement, comme tout le monde, qu'une pensée morale, chrétienne, doit être le ressort de l'éducation publique? En vérité, nous demanderions alors à quoi bon tant de bruit et tant d'éloquence pour démontrer la supériorité du latin du moyen-âge sur le latin de Virgile et de Cicéron?

De ces étranges polémiques, il faut bien cependant qu'il résulte quelques enseignemens. Le premier de tous, à coup sûr, c'est le danger des thèses absolues quand il s'agit de résoudre des questions d'une nature si complexe. Le second, c'est que malgré tout, sans qu'on puisse l'imputer à l'étude des auteurs anciens plus qu'à autre chose, il existe un mal réel auquel il faut trouver le remède. Il règne depuis longues années une véritable débilitation morale qui est allée en croissant et s'est manifestée sous des traits particulièrement saisissans dans la jeunesse. — Ce mal de la jeunesse contemporaine, voulez-vous le voir décrit d'une plume vive, spirituelle et mordante? Lisez un morceau écrit par M. Töpffer en 1834, sous le titre *des Adolescens de notre époque envisagés comme gros d'avenir*. M. Töpffer peint les faiblesses, les impuissances, les ambitions, les ridicules de ces générations hâtives; ces générations, il les représente sous la forme d'un jeune arbre frêle et maladif, qui croît dans un terrain desséché, où il y avait autrefois des eaux vives et où il n'y en a plus. Ces eaux vives, c'étaient les croyances, les principes, les opinions traditionnelles, les sentimens généreux et enthousiastes. Quel sera le moyen de faire de nouveau jaillir cette source tarie? Étrange idée de prétendre le trouver dans la suppression de l'enseignement d'Homère ou de Virgile! Dans ce volume de *Mélanges* qui vient de paraître et où est ce fragment *des Adolescens de notre époque*, il y a quelques autres chapitres pleins d'ironie humoristique, de vérité et de paradoxe : par exemple, les fragmens sur *le progrès dans ses rapports avec le petit bourgeois et avec les maîtres d'école*, sur *le moine Planude et la mauvaise presse considérée comme excellente*, sur *Joseph Homo et quelques fabricans de drames modernes*. Mais par quelle bizarrerie ce volume va-t-il finir par des pensées de sectaire et des boutades contre la théologie où se fait sentir l'humeur protestante? En pleines pages humoristiques, nous retrouvons quelque chose des querelles de Bossuet et de Jurieu. Et, à vrai dire, serait-il bien utile, même sous une forme sérieuse, de réveiller ces querelles?

Il n'y a qu'un moyen de rendre à ces controverses religieuses leur intérêt :

c'est de les rajeunir en les proportionnant aux conditions nouvelles de notre temps. M. Auguste Nicolas l'essaie aujourd'hui dans un livre sur *le Protestantisme*. M. Nicolas, on s'en souvient peut-être, est l'auteur d'un ouvrage d'apologétique chrétienne, — les *Études sur le Christianisme*, — dont une habile plume a parlé près de nous. Autant qu'on en puisse juger, c'est un esprit honnête, convaincu, savant d'ailleurs dans les matières qu'il traite; peut-être seulement manque-t-il à son livre un certain art de composition et une certaine sobriété qui rend la controverse plus nette et plus saisissante. L'origine de ce travail nouveau se rattache à une publication de M. Guizot, où l'historien reprenait la pensée de Bossuet et de Leibnitz, tendant à établir une sorte de concordat entre le catholicisme et le protestantisme, ou plutôt à réunir les deux églises; en un mot, M. Guizot proposait la *fusion* religieuse. M. Auguste Nicolas n'a point de peine à démontrer que la fusion religieuse a au moins autant de chances que la fusion politique, ce qui n'est pas dire beaucoup. Au fond, en pareil cas, ce mot de fusion ne peut signifier autre chose que soumission. Entre l'autorité et la liberté en matière religieuse, quelle conciliation est possible? Qu'on le remarque bien : le principe du libre examen en matière religieuse une fois posé, rien n'est plus difficile que de s'arrêter, et, si on s'arrête sans revenir simplement à l'autorité, on risque de n'être plus que sceptique, sauf à faire de ce scepticisme un piédestal du haut duquel on propose aux deux principes contraires de se tendre la main. C'est le principe du libre examen que M. Auguste Nicolas prend dans le protestantisme pour en déduire ce qu'il nomme le *philosophisme*, le panthéisme de l'Allemagne et le socialisme contemporain. Or il s'élève ici une objection grave que l'auteur ne s'est point posée : voici un peuple essentiellement protestant, le peuple anglais, qui est en même temps le plus anti-socialiste du monde. Peut-être une telle question eût-elle soulevé plus d'intérêt qu'une discussion purement dogmatique. Cela peut prouver tout au moins que le socialisme ne vient pas d'une source unique : il vient d'un peu partout, parce qu'il est le résumé de toutes les passions, de tous les mauvais instincts, de toutes les convoitises qui fermentent dans la nature humaine à toutes les époques et sous l'empire de tous les dogmes religieux. Ce sont là, dans tous les cas, de graves problèmes qui font oublier un moment l'intérêt de choses plus littéraires.

Où en est cependant ce domaine des choses littéraires? quels symptômes s'y révèlent? quelle impulsion se fait sentir? quelle œuvre nouvelle apparaît dans la poésie, dans l'histoire, dans le roman, au théâtre? En fait de littérature dramatique, le seul produit récent est un petit drame de Mme Sand que nous pourrions appeler un vaudeville, ou un vaudeville que nous pourrions appeler un drame. Drame ou vaudeville, c'est *le Démon du Foyer*. Mme Sand, à ce qu'il semble, a élu domicile dans ce petit et gracieux théâtre du Gymnase où elle ne réussit pas toujours. Si on se souvient de tout ce que l'auteur a écrit sur la vie des artistes, des peintures qu'il en a faites, des types que son imagination a créés, on connaît à peu près *le Démon du foyer*. Un certain reflet de toute cette poésie des anciens récits de Mme Sand se retrouve ici; on y peut saluer ses souvenirs et ses connaissances; seulement c'est en toute proportion avec la scène; action, caractères, passions, détails poétiques sont en harmonie avec le théâtre. Mais quoi! *le Démon du foyer* n'a-t-il pas failli sou-

lever une émeute, — émeute littéraire, bien entendu, faute d'autre, émeute du feuilleton qui aura été provoquée par quelque mot imprudent! C'en est fait, la guerre est déclarée, et nous sommes menacés encore d'une tempête dans un verre d'eau. Maintenant, est-ce donc là aujourd'hui toute la nouveauté? Ce serait pourtant bien le moment pour l'intelligence, pour la littérature, de se remettre à l'œuvre, de reprendre quelque vigueur, de se relever par un courageux effort. La politique ne lui dispute plus l'attention; les discussions parlementaires n'étouffent plus sa voix; le drame de la rue ne fait plus pâlir le drame du théâtre. La presse peut donner asile aux œuvres sérieuses et méditées; l'instant est opportun. Or, voici tout ce que nous pouvons trouver pour rendre à la France le charme de ses plaisirs intellectuels : une course au clocher du bon marché et un regain du roman-feuilleton! M. Alexandre Dumas va découvrir les catacombes de Rome! Et nous disons que nous sommes un peuple lettré! Nous le sommes bien en effet; nous avons mis de la littérature un peu partout, même dans notre politique; seulement nous l'y avons laissée; elle est là sous les décombres : comment, à travers ces ruines intellectuelles amoncelées, se dégagera la fleur nouvelle de l'inspiration rajeunie?

Quand nous montrons cette stagnation en politique, en littératnre, parmi nous, il n'y a rien là qui soit particulier à la France. Étendez votre regard, franchissez les frontières, partout les mêmes symptômes éclatent : la passion des peuples s'émousse, les gouvernemens retrouvent leur ascendant. Nul événement grave ne vient troubler cette uniformité. Les grandes questions du moins semblent épuisées, et là même où les passions révolutionnaires sont loin d'être éteintes, elles sentent peser sur elles le poids d'une compression dont on peut secrètement gémir parfois, dont on ne songe point à médire. L'Europe se ressent donc aussi dans sa vie politique des agitations qu'elle a eu à traverser, et la saison n'est point faite pour réveiller l'animation et multiplier les incidens. Il y a plus de bruits et de rumeurs que d'événemens, plus d'échanges de courriers et de notes diplomatiques que de grandes péripéties. En Belgique, après la solution des difficultés soulevées par la négociation des récens arrangemens commerciaux, il restait à dénouer la crise ministérielle. Elle n'est point dénouée encore aujourd'hui. Il se passe même à cette occasion une scène assez étrange vraiment. On a vu quel rôle singulier s'est attribué M. Frère-Orban dans toute cette affaire; il s'est tenu à l'écart des négociations avec la France et les a même blâmées. La démission qu'il avait donnée, il n'entend point la retirer, et alors la chose vous semblerait bien facile sans doute. Mais c'est ici que commence la complication bizarre : M. Frère-Orban n'entend pas davantage que ses collègues retirent leur démission, s'ils en ont envie; il prétend leur imposer la retraite, à quoi plus d'un n'est pas prêt à souscrire de bonne grace, surtout après le très sérieux résultat obtenu par la convention de commerce avec la France. Au reste, de quelque manière que se dénoue cette crise, il ne semble guère probable qu'un ministère se constitue dans des conditions définitives et assurées avant que l'esprit des chambres nouvelles se soit manifesté sur quelques-uns des points les plus importans de la politique actuelle.

La Belgique a eu la bonne fortune d'échapper aux tourmentes récentes de l'Europe, et n'a point trop à en supporter les conséquences. Il n'en est pas

de même de l'Italie : d'un bout de la péninsule à l'autre, c'est aujourd'hui un mélange de silence et d'abattement où on sent bien des impossibilités secrètes. Rien ne s'y fait, rien n'y aboutit; l'anarchie est tenue l'épée à la gorge, et la paix véritable, l'ordre politique semble ne point faire de progrès. Les influences révolutionnaires sont là encore présentes, agissant sur les populations par la terreur ou par la séduction. Les émissaires de M. Mazzini échappent à toute surveillance et vont placer l'emprunt, le fameux emprunt que vous savez, destiné à suffire aux opérations de la démagogie. Rien n'est plus curieux que de voir cette démagogie dictant ses lois et ses décrets dans l'ombre, et renouvelant la carte politique de l'Italie. Quant aux événemens qui se passent autour d'elle, que lui importe? Elle décrète solennellement la réunion de la Toscane et des États Romains comme en pleine année 1848, et cela par un bulletin de l'*Association nationale italienne* du 20 août 1852! « Cette année est solennelle, dit le décret sous le n° 108; elle fortifie ceux qui aiment et désirent l'unité républicaine, elle dissipe plus que jamais les illusions des fédéralistes, elle frappe au cœur les partisans des monarchies constitutionnelles et tombe comme un poids mortel sur les tyrans... » Voilà donc l'union des États Romains et de la Toscane bel et bien accomplie *moralement*, comme le dit avec la confiance du triumvir l'*Italia e Popolo;* voilà quels rêves humanitaires font ces Épiménides désastreux! Et pendant ce temps la réalité suit son cours. Ces folies vont faire des victimes, et se paient de la vie ou de la liberté de quelques malheureux. Dans la Lombardie, les condamnations rigoureuses se succèdent, et ne sont tempérées que par la prudence du maréchal Radetzki. En Toscane, les suites de la révolution de 1848 se déroulent aussi : Guerrazzi passe devant une cour de justice après trois ans de captivité. On peut se souvenir des procès de même nature jugés à Naples. Dans les États Romains, la paix n'est maintenue que par la présence de nos troupes. Le bruit s'est répandu un moment de la prochaine évacuation des états pontificaux par l'armée française : ce bruit a été démenti par *le Moniteur,* et ce qui le dément encore plus, c'est la nature des choses, c'est la situation de Rome. Le général de Cotte, envoyé en Italie, et qui a toutes sortes de titres pour exercer utilement un commandement à Rome, a sans doute pour mission d'observer cette situation. Les forces françaises venant à manquer, il est fort à craindre que la révolution ne se déchaînât de nouveau. A cela, vous répondrez que l'armée autrichienne serait là, et c'est justement pourquoi l'armée de la France n'évacuera pas le territoire pontifical de si tôt. Nous ne croyons pas que le gouvernement romain s'y méprenne, et soit nullement disposé à réclamer cette évacuation. Il y a cependant pour lui, dans le rétablissement d'une paix solide à Rome, un grand rôle à remplir : ce rôle réside dans l'initiative de toutes les mesures justes, des améliorations pratiques, des réformes qui ne touchent point à la constitution même de l'église. Et, dans tous les cas, n'est-ce point un triste spectacle que cette stérilité dont la révolution est venue frapper les intentions généreuses de ce grand et doux pontife qui semblait ouvrir à son avénement une ère nouvelle pour Rome et pour l'Italie entière?

Tournez-vous vos regards vers l'autre péninsule méridionale, vers l'Espagne et le Portugal? Ici la vie politique revêt un autre caractère. L'Espagne

continue de s'absorber dans les travaux matériels : chaque jour voit se produire quelque concession nouvelle de chemins de fer, et le gouvernement s'occupe en même temps d'une question grave, qui n'est autre que la suppression de la régie des tabacs et des sels. Dans le royaume voisin, c'est différent; le Portugal, lui aussi, a à se débattre dans une de ces situations fausses que créent les révolutions. Le maréchal Saldanha, on le sait, est arrivé l'an dernier au pouvoir par une insurrection militaire principalement dirigée contre le comte de Thomar, — et où il s'est aidé du concours du parti exalté, des septembristes. Le difficile pour lui maintenant est de se défaire des septembristes, et de chercher dans le parti conservateur une force qui ne tourne pas au profit du comte de Thomar. Le vieux maréchal est là, occupé à résoudre des problèmes d'équilibre qui nous semblent au-dessus de ses habitudes et de ses facultés constitutionnelles. De là une série de mouvemens contradictoires; de là aussi la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu à Lisbonne, et qui a évincé du cabinet portugais l'élément libéral, représenté par le ministre des affaires étrangères, M. Almeida-Garrett, et le ministre de la justice, M. Seabra. Cette cause nous semble beaucoup plus vraie que l'histoire d'un traité secret avec la France. Dès-lors un rapprochement devenait donc possible avec le parti conservateur, et ce rapprochement était d'autant plus nécessaire avant le renouvellement des cortès récemment dissoutes. Des négociations paraissent avoir été suivies; elles n'ont point eu de résultat, puisque le comte de Thomar vient de publier une sorte de manifeste où il engage ses partisans à s'abstenir dans le mouvement électoral qui devra avoir lieu prochainement. Que fera Saldanha? Sur quelle force peut-il compter, n'ayant plus l'appui des septembristes, qui le déclarent traître, lui et ses collègues, et n'ayant pas celui du parti conservateur, dont le comte de Thomar est l'organe? Il fera sans doute comme il a fait jusqu'ici : il gouvernera en se souciant peu des chambres, autorisant par décrets la perception de l'impôt, faisant de sa propre autorité ce qu'il appelle des *choses utiles*, et amenant probablement aussi le Portugal au bord d'une révolution nouvelle. Au milieu de ces crises confuses, ce qu'il y a de plus significatif, c'est l'apparition de l'escadre anglaise dans les eaux du Tage. L'Angleterre ne perd point de vue le Portugal, et au moment voulu sa flotte apparaît pour attendre les événemens et les faire tourner à son profit.

La grande préoccupation de l'Allemagne est toujours la question du Zollverein. Il est d'usage au-delà du Rhin de raisonner beaucoup avant de rien résoudre. Les affaires ne seraient point tenues pour bien faites, si l'on n'avait employé, à les élaborer, toutes les ressources de la dialectique. Il y a eu le 7 de ce mois juste une année que la Prusse a conclu avec le Hanovre la convention qui a déterminé la crise présente. Plusieurs congrès ont débattu, à Vienne, à Darmstadt, à Berlin, la question de savoir si l'ancienne union douanière serait modifiée d'après les vues de la Prusse ou d'après celles de l'Autriche. Le débat cependant n'est point encore épuisé; c'est à peine si l'on peut dire qu'il ait fait quelques pas. Tous les raffinemens de la logique ont été, disons-nous, employés tour à tour par les deux intérêts qui sont aux prises. Ainsi, dès l'origine, la Prusse déclare qu'elle vise à se rapprocher le plus possible du but des divers états allemands, c'est-à-dire d'une union douanière de tous les pays

de la confédération. Oui, la Prusse l'a dit dès cette époque, elle ne s'en défend point : elle veut se rapprocher du but autant que possible; mais entendons-nous. Dieu la garde de vouloir y atteindre! C'est là, au contraire, par-dessus tout ce qu'elle ne veut point, car l'union de tous les états fédérés sous un même régime douanier, ce ne serait pas moins que l'abdication commerciale du cabinet de Berlin faisant suite à son abdication politique de 1850. L'Autriche n'est point en reste avec sa rivale dans cette lutte de demi-mots, de sous-entendus, de réserves de toute nature. Écoutez le cabinet de Vienne : il n'a point la pensée de disputer à la Prusse la direction commerciale de l'Allemagne. Quoique présidant la diète germanique en vertu d'un privilége fédéral et plus forte à elle seule que tous les états de la confédération ensemble, l'Autriche n'aspirerait point à partager avec la Prusse la présidence de l'union douanière en s'y incorporant. Elle le promet. D'ailleurs, demande-t-elle une union immédiate? Non, mais un simple traité de commerce qui mette le Zollverein en mesure d'apprécier ce qu'il peut gagner en s'annexant l'Autriche, sauf à conclure une union définitive après quelques années d'expérience. Seulement le cabinet de Vienne entend que le principe de cette union soit dès maintenant introduit parmi les stipulations fondamentales du nouveau Zollverein prussien. Chacun de ces points a donné lieu de part et d'autre aux notes les plus savantes, aux contre-notes, aux *offices* les plus ingénieux, à des protocoles, à des ultimatums répétés, en un mot à tous les moyens d'action dont la diplomatie dispose. A vrai dire, la Prusse, dont la cause semblait compromise il y a six mois, a gagné depuis quelque terrain. L'Autriche ne soutient plus sa thèse avec une vigueur aussi entière; elle ne reçoit plus les mêmes encouragemens de la part des états du midi, ses alliés d'abord intrépides et aujourd'hui chancelans. La Prusse consent bien à promettre de négocier un traité avec l'Autriche, quand le Zollverein aura été reconstitué; mais elle ne veut contracter aucun engagement précis de nature à gêner les résolutions qu'elle pourra prendre dans l'avenir. Cette fermeté de la Prusse a causé d'autant plus d'effet, que l'on n'y était plus habitué en Allemagne. L'attitude agressive des états du midi venait surtout de l'opinion qu'ils avaient de sa faiblesse. Ils ont reculé devant la menace d'une dissolution du Zollverein, et ils tendent de plus en plus à se rapprocher du cabinet de Berlin, s'il le faut, pour sauvegarder cette institution, éprouvée par tant de services rendus au commerce allemand. Au fond, nous l'avons dit dès l'origine, il s'agit ici beaucoup moins pour la Prusse et pour l'Autriche d'une rivalité commerciale que d'une question d'influence politique. Aux yeux de l'Autriche, le Zollverein, c'est l'union restreinte réalisée dans l'ordre matériel et toujours près de s'accomplir dans l'ordre politique; c'est l'empire tenu commercialement en dehors de la confédération et menacé de s'en voir banni politiquement, comme il a failli l'être en 1848.

La Russie s'est tracé, en présence de cette phase nouvelle de la crise fédérale de l'Allemagne, une ligne de conduite qu'il est bon de noter. En 1850, au plus fort de la rivalité des deux grandes puissances germaniques, le tsar a été plusieurs fois consulté à Varsovie par les princes de la famille prussienne, par l'empereur d'Autriche en personne et par les ministres des deux cours; il n'a point refusé ses avis; il a parlé, il a été écouté, et en définitive

les conseils pacifiques qu'il a donnés, dans la préoccupation d'éviter tout ébranlement européen, ont été suivis. Depuis lors, il a échangé de nouvelles politesses avec son beau-frère Frédéric-Guillaume et avec l'empereur d'Autriche; enfin il est venu lui-même, au mois de mai 1852, en Autriche et en Prusse, exposer à ses alliés sa manière de voir sur la situation faite à l'Europe par les événemens de décembre et leur donner le mot d'ordre dans la perspective d'éventualités qui remettraient en question les traités de 1815. Sans nul doute, au moment des combinaisons chimériques de la Prusse en 1850, les préférences de la Russie étaient pour la politique de l'Autriche, et aujourd'hui encore le cabinet russe n'est point hostile à celui de Vienne. Cependant le tsar n'a plus les mêmes raisons de se défier de la Prusse. Depuis la convention d'Olmütz, le cabinet de Berlin, suivant l'expression de M. de Manteuffel, a *rompu avec la révolution* au dedans et au dehors; c'est sur son initiative que la diète de Francfort a été rétablie, et que la révolution a reçu le coup de grace en Allemagne. Le tsar a été touché de ce changement de politique; aussi a-t-il refusé de servir plus long-temps le ressentiment de l'Autriche envers la Prusse. Cette attitude de l'empereur de Russie paraîtra plus remarquable encore, si l'on se rappelle que le comte de Nesselrode, l'un des principaux auteurs de l'intervention armée en Hongrie, le représentant de la politique allemande dans le cabinet russe, manifestait des tendances prononcées en faveur de l'Autriche. M. de Manteuffel a eu gain de cause. Le tsar a fait répondre à la diplomatie autrichienne qu'il ignorait la question du Zollverein et qu'il n'avait aucune envie de l'étudier, laissant voir d'ailleurs qu'à son avis l'Autriche pouvait commercialement se suffire à elle-même, et que ses intérêts ne lui commandaient point impérieusement de s'incorporer au Zollverein.

La Russie, on le voit, ne cesse point de jouer en Allemagne un rôle de médiatrice auquel les gouvernemens germaniques semblent eux-mêmes la convier. Il y a quelques mois seulement que l'empereur Nicolas a passé en revue les troupes de l'Autriche et celles de la Prusse, et déjà l'on renouvelle en Hongrie de grandes manœuvres auxquelles le tsar se fait officiellement représenter. Il y a long-temps que les souverains du Nord n'ont donné autant de fêtes militaires qu'en cette année pacifique et calme. On dirait en vérité qu'ils n'ont d'autre préoccupation que de compter leurs soldats. Ces démonstrations, qui se répètent si fréquemment aujourd'hui en Prusse et en Autriche, et auxquelles le tsar semble donner l'impulsion, ne nous inquiètent point pour l'avenir. Les fêtes militaires de l'Allemagne répondent aux fêtes militaires de la France. C'est la seule guerre que l'on soit, de part et d'autre, disposé à se faire, nous le croyons : guerre inoffensive qui entretient dans chaque pays le sentiment de sa force, et qui ne fait verser de larmes à personne. Les grandes puissances de l'Europe ne sont plus aujourd'hui en état d'hostilité qu'avec quelques populations barbares de l'Afrique et de l'Asie. Pendant que la France échange encore de temps à autre quelques coups de fusil avec les Arabes, et que l'Angleterre reste aux prises, d'un côté avec les Cafres, de l'autre avec les Birmans, la Russie poursuit sa lutte sans trêve contre les populations de la Circassie. Les renseignemens qui pourraient jeter quelque lumière sur la situation de l'armée russe dans le Caucase sont rares

et viennent pour la plupart de la même source. Trop succincts généralement pour satisfaire la curiosité, ils ont aussi l'inconvénient de ne point être faciles à contrôler : c'est à peine si l'on peut suivre les opérations qu'ils rapportent dans ce labyrinthe de montagnes imparfaitement décrites par les géographes. Cette guerre est soumise à des vicissitudes qui, en plus d'une occasion, rappellent nos campagnes d'Afrique, avant que les grands foyers de résistance eussent été détruits, et les principaux chefs des populations arabes mis hors de combat ou saisis. Aujourd'hui, des tribus pressées par la nécessité se rendent avec toute l'apparence de la sincérité; demain, elles profiteront de la première occasion qui leur sera offerte pour reprendre les armes. A la fin de la campagne d'été, l'année dernière, un des lieutenans de Schamyl avait fait ainsi sa soumission. On a pu reconnaître depuis qu'il n'avait voulu qu'étudier de plus près la force des Russes, et il a été tué dans une tentative d'évasion. Cette année néanmoins, la campagne d'été a commencé du côté des Russes par quelques succès importans. Bien que les Circassiens aient, comme dans la plupart des cas, pris l'offensive, ils ont été vivement repoussés. Les Russes les ont poursuivis et ont pénétré dans un certain nombre de villages, qu'ils ont rasés ou incendiés. Quelquefois, dans ces rencontres, les Circassiens défendent avec opiniâtreté et pied à pied leurs positions; plus souvent, lorsqu'ils ne se sentent point en forces, ils se dispersent pour se rallier et tomber ensuite à l'improviste sur d'autres points. La topographie du Caucase se prête admirablement aux surprises : c'est la principale ressource des Circassiens. On conçoit qu'avec un pareil système ils puissent encore prolonger la lutte; mais comment admettre que l'issue tourne en leur faveur?

Le Mexique n'avait-il donc pas assez d'élémens de dissolution? Battu en brèche de toutes parts par les Américains du Nord, tenu en échec par les soulèvemens des Indiens, il faut qu'une insurrection nouvelle vienne aujourd'hui aggraver encore sa triste situation. Cette tentative de révolution d'un genre particulier n'est du reste qu'un des mille symptômes de cette impossibilité de vivre qui semble travailler cette malheureuse république. Cette fois ce sont les mesures vexatoires, les taxes onéreuses qui ont provoqué le mouvement dans un des états mexicains, à Mazatlan, et ce qui le rend plus grave, c'est que des sujets de divers pays, de la France surtout, ont eu à souffrir des odieux traitemens des autorités mexicaines elles-mêmes. La dernière législature de l'état de Mazatlan a voté des taxes personnelles exorbitantes, à ce qu'il paraît; la population s'est émue naturellement et a multiplié les protestations et les manifestations. Des Français, également atteints par ces taxes, ont déposé leurs réclamations entre les mains de notre vice-consul à Mazatlan. Jusque-là, rien ne dépassait la limite légale, lorsque le gouverneur a redoublé de rigueur dans la perception de l'impôt, a employé la force militaire et a fait emprisonner par surprise un certain nombre de réclamans, parmi lesquels étaient le consul espagnol lui-même et un Français. Sur le refus de ces derniers de payer une amende de 20 ou 25,000 fr., leurs maisons et leurs propriétés étaient pillées. Ce n'est que sur les insistances énergiques du vice-consul de France et des agens consulaires des autres pays, qu'ils ont fini par être mis en liberté, encore en recevant l'ordre de quitter l'état de Mazatlan. C'est sous l'impression de ces faits que la po-

pulation s'est soulevée. Le 12 juillet le gouverneur devait partir, le 11 il était attaqué dans le palais du gouvernement; une partie des troupes se joignait à la population, et, après un combat sanglant, l'insurrection restait maitresse de la ville, que le gouverneur était obligé de quitter en capitulant devant l'émeute. Depuis, l'insurrection semble s'être propagée et s'être emparée de la ville de Guadalajarra. Quelque grave que soit ce mouvement au point de vue intérieur, ce qu'il y a de plus sérieux, ce sont les traitemens inouis exercés par les autorités mexicaines à l'égard des étrangers. Notre ministre à Mexico a réclamé comme il le devait contre ces violences. Il n'est point permis de croire que le gouvernement mexicain refuse la juste satisfaction due à nos nationaux. Chose étrange, c'est au moment où le Mexique a le plus besoin de l'aide de l'Europe que de tels faits peuvent se passer, c'est au moment où il est intéressé à attirer les populations étrangères qu'on leur réserve ces traitemens! Des conférences sont ouvertes, assure-t-on, entre les gouvernemens de France et d'Angleterre au sujet de toutes ces complications, qui tendent à faire de l'empire mexicain la proie des États-Unis. Leur intérêt est de soutenir le Mexique comme état indépendant; mais il y a toujours une condition indispensable : c'est que le Mexique commencera par se soutenir lui-même à l'intérieur, et, dans ses rapports internationaux, respectera le droit et le fera respecter à l'égard des étrangers qui viennent contribuer à sa civilisation par leur travail et leur industrie.

L'histoire de l'Amérique du Sud nous réserve chaque jour bien d'autres épisodes étranges. Les côtes de l'Océan Pacifique viennent d'être le théâtre d'une de ces expéditions aventureuses comme il s'en produit souvent dans ces pays : nous voulons parler de la tentative faite par le général Florès pour rentrer dans l'Équateur et y reconquérir l'autorité suprême. L'Amérique du Sud abonde ainsi en généraux déposés du pouvoir, exilés et errant de toutes parts pour enrégimenter des partisans et se rouvrir à main armée les portes de leur patrie. Il s'en faut que quelques-uns de ces généraux, toujours prêts à tenter la fortune, soient sans qualités réelles et sans titres recommandables. Florès, par exemple, est loin d'être un homme vulgaire; seulement il ne peut oublier qu'il est appelé à commander. Évincé du pouvoir par une révolution en 1845, il n'a cessé, depuis lors, d'organiser des expéditions qui échouaient toujours avant terme; il a réussi à conduire celle-ci jusque devant Guayaquil et sur le territoire équatorien, et le pire est qu'il est allé se faire battre comme un sous-lieutenant qui s'insurgerait pour passer général. Il faut se rendre compte de la situation du pays pour avoir une idée de la portée de cette expédition. L'Équateur avait, en 1851, un gouvernement conservateur. Or, on sait que les autres états de l'ancienne Colombie sont aujourd'hui au pouvoir de la démagogie la plus outrée. Le gouvernement de la Nouvelle-Grenade est purement socialiste. Comment se fût-il arrangé du voisinage de la politique conservatrice qui dominait à Quito? La question des jésuites est venue fort à propos. Les jésuites ont été bannis de la Nouvelle-Grenade; ils ont été, au contraire, accueillis avec empressement dans l'Équateur. Le gouvernement grenadin a réclamé contre cet accueil hospitalier; il a demandé l'expulsion des jésuites de l'Équateur, et sur le refus qu'il a essuyé, il a préparé des armemens et a déclaré la guerre à la république équatorienne. Mais alors il s'est

trouvé un général dans l'Équateur, le général Urbina, qui a fait une révolution dans le sens démocratique, s'est emparé du président légal et s'est institué lui-même chef suprême de l'état. Les hostilités avec la Nouvelle-Grenade ont cessé, et la démagogie a fait un pas de plus dans l'Amérique du Sud en allant s'installer à Quito, où elle règne aujourd'hui, se combinant, selon l'habitude, avec une remarquable dose de despotisme militaire. C'est dans ces conditions que le général Florès a cru le moment opportun pour agir. Il a rassemblé une foule d'aventuriers de tous les pays, Américains du Nord, Chiliens, Péruviens, au nombre de cinq cents environ. Il est parvenu à former une petite escadre, et c'est à la tête de cette escadrille qu'il se présentait devant Guayaquil au mois de juin dernier. Trop de temps s'est passé à attendre du renfort, à combiner des attaques. Finalement, Florès a voulu opérer un débarquement; mais alors les Chiliens l'ont trahi, sous le prétexte spécieux qu'il leur était dû trois mois de solde, et Florès a été trop heureux de faire soixante lieues en trois jours pour gagner la frontière péruvienne, laissant son armée dispersée un peu de tous les côtés. S'il ne s'agissait que de l'ambition d'un homme, ce ne serait point certes d'un grand intérêt; mais au fond l'expédition du général Florès avait un tout autre sens. A cette tentative hasardeuse se rattachait la plus grave question : celle de savoir si les influences démagogiques qui ravagent une portion de l'Amérique du Sud s'avanceront encore dans le continent. Florès victorieux, ces influences étaient refoulées dans la Nouvelle-Grenade; sa défaite les relève et leur ouvre une carrière nouvelle; elles touchent au Pérou, et c'est ce dernier pays que le gouvernement grenadin menace aujourd'hui de ses hostilités, en l'accusant d'avoir favorisé l'expédition du général Florès. Comme on voit, la triste issue de cette aventure laisse pendante plus d'une question à laquelle est intéressé l'avenir même de l'Amérique du Sud. CH. DE MAZADE.

REVUE MUSICALE.

La saison musicale, qui a déjà commencé à Paris, ne s'annonce pas d'une manière très brillante et semble devoir être presque aussi stérile en nouveautés piquantes que l'été assez triste qui vient de s'écouler. A l'Opéra, il n'y a rien de nouveau, si ce n'est que l'exécution des ouvrages connus et depuis si long-temps au répertoire, loin de s'améliorer, devient plus faible. On a eu la singulière idée de reprendre la *Jérusalem,* de M. Verdi, ce pastiche que le public parisien avait eu le bon esprit de repousser il y a cinq ou six ans, alors qu'il lui fut présenté pour la première fois. Certes M. Verdi est un compositeur de mérite, qui ne manque pas d'idées ni d'accent dramatique; mais son style grossier et de courte haleine décèle une mauvaise éducation et un goût très contestable. M. Verdi ne sait pas traiter un thème, il hésite devant la première mélodie que l'inspiration lui livre, et, comme il n'est pas très abondant ni varié, il a vite recours aux moyens extrêmes pour produire l'effet qu'il désire. Son instrumentation, à la fois pauvre et bruyante, manque de solidité et de distinction. On dirait d'un écolier qui tâtonne et qui met la main sur les plus grosses couleurs sans nuances intermédiaires et sans progression. Aussi, quand on a entendu un opéra de M. Verdi, on les a entendus

peu près tous. On assure que ce compositeur, dont s'est affolée l'Italie contemporaine, a essayé, depuis quelques années, de modifier sa manière, et que, dans ses derniers ouvrages, il est moins bruyant, plus varié et qu'il respecte davantage la délicatesse de la voix humaine. Nous serons bientôt mis à même d'apprécier l'importance de cette réforme, puisque M. Verdi compose un ouvrage en cinq actes pour l'Opéra de Paris. Quoi qu'il en soit, la reprise de *Jérusalem*, mutilée et appauvrie dans les détails les plus importans de la mise en scène, a présenté un spectacle peu digne de l'Opéra. Mlle Poinsot a chanté le rôle d'Hélène comme elle chante tout ce qui lui est confié, d'une voix fausse et pointue et avec un goût à l'avenant. Le seul intérêt qu'ait offert cette représentation, c'est M. Chapuis, un jeune élève du Conservatoire dont la belle voix de ténor, peu étendue dans le registre supérieur, commence à s'assouplir; il a fort bien dit la très jolie romance du second acte.

Aurons-nous un Théâtre-Italien cet hiver à Paris? La question est encore douteuse. On assure cependant que M. Lumley, qui est toujours en possession du privilége, loin d'abandonner la partie, tient plus que jamais à divertir les Parisiens avec de la musique prétendue italienne, chantée par des Anglais et accompagnée par des Allemands. Il y a tout lieu de croire que l'administration supérieure s'empressera de seconder de si louables efforts. En attendant la solution de cette haute difficulté administrative, nous avons, pour nous consoler, un troisième théâtre lyrique qui vient de faire sa réouverture par un opéra en trois actes de M. Ad. Adam, intitulé : *Si j'étais roi!* N'y a-t-il pas lieu de se demander tout d'abord si le troisième théâtre lyrique, dont l'origine ne se perd pas dans la nuit des temps, a été institué pour le plus grand avantage des membres de l'Institut, pour les compositeurs déjà connus et même trop connus? De quoi se plaint-on depuis un temps immémorial? Que les jeunes compositeurs français, après avoir consacré les plus belles années de la vie à étudier un art très difficile, après avoir été couronnés de lauriers par l'Institut et fait le grand voyage de la ville éternelle, reviennent à Paris se morfondre dans l'antichambre de MM. les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, où ils passent leur jeunesse à attendre un mauvais poème. Ce poème obtenu enfin, ils se hâtent de le mettre en musique avec fureur, avec rage, avec une passion et une verve d'autant plus vives qu'elles ont été plus longtemps comprimées, et, à propos de je ne sais plus quelle histoire de garde-champêtre, ils développent le style grandiose qui conviendrait à un drame héroïque, bien heureux encore quand ils arrivent à ce résultat et qu'ils peuvent se dire dans leur vieillesse, au fond d'une boutique ou dans les bureaux d'une administration : *J'ai entendu chanter ma musique une fois dans ma vie!* car la statistique nous apprend que, sur dix grands prix de Rome, il y en a au moins huit qui se vouent au silence sans pouvoir dire quelle était la voix de leur muse. C'est pour remédier à une partie de ces inconvéniens qu'on a eu la pensée de créer à Paris un troisième théâtre où les jeunes compositeurs pourraient s'essayer avant d'aborder l'une des deux grandes scènes destinées aux musiciens qui ont fait leurs preuves. Or, si telle est la destination du théâtre qui prend le titre de national, on a eu tort, ce nous semble, de l'inaugurer par un opéra en trois actes de M. Adolphe Adam, qui n'a nullement besoin de se faire connaître.

Le sujet de l'opéra de M. Adolphe Adam est tiré des *Mille et une Nuits*, et la scène se passe naturellement dans l'Inde. Il s'agit d'un pauvre pêcheur nommé Zéphoris, qui a eu le bonheur de sauver une femme dont il ignore le nom, mais qu'il aime éperdument et sans espoir, depuis qu'on lui a dit que c'était une noble et très belle princesse. Il ne rêve plus qu'à sa belle et puissante inconnue, et, en s'endormant aux bords de la mer, il trace sur le sable ces mots qui remplissent son cœur : *Ah! si j'étais roi!* Que ferait-il s'il était roi? dit le véritable roi de l'Inde, qui, en se promenant avec sa cousine Nemea, lit ces mots tracés sur le sable à côté de Zéphoris endormi. Aussitôt le roi, qui est assez bon prince et d'humeur joyeuse, conçoit l'heureuse idée de réaliser au moins pendant un jour le rêve inespéré du pauvre pêcheur. Il ordonne à son médecin de lui administrer un narcotique qui prolonge son sommeil et le fait transporter dans sa résidence royale. Zéphoris se réveille au second acte dans un palais enchanté rempli d'esclaves et de grands seigneurs, et où tout le monde s'efforce de lui faire accroire qu'il est le maître tout-puissant. Il hésite bien un peu au commencement, puis il finit par prendre au sérieux la comédie qui se joue autour de lui et ne s'acquitte pas trop mal de sa courte royauté. Après un réveil douloureux, le pêcheur Zéphoris épouse enfin la belle princesse Nemea à qui il a sauvé la vie, et qui n'est rien moins que la propre cousine du roi. Ce canevas dramatique ne manquerait pas d'intérêt, si le premier et le troisième actes ressemblaient au second, dont la mise en scène est piquante. La nouvelle partition en trois actes que M. Adam a laissé tomber de sa plume trop facile ajoutera-t-elle beaucoup à la renommée que s'est acquise depuis long-temps ce spirituel compositeur? Nous ne le croyons pas. Que M. Adam nous permette de lui dire qu'il est dans une fausse route, et que, malgré son esprit et sa dextérité de main, on n'improvise pas une œuvre durable comme on improvise un feuilleton, si tant est qu'on puisse improviser un bon feuilleton, qui renferme quelques vérités utiles. Si nous avions besoin de choisir un fait entre mille qui prouve l'altération des mœurs et l'oubli des plus simples convenances qui caractérise notre temps, nous signalerions l'exemple d'un compositeur distingué, d'un grave professeur du Conservatoire, d'un membre de l'Institut, qui descend chaque jour dans l'arène pour discuter des intérêts où il est juge et partie. La critique impartiale et élevée, qui applique les lois immuables de l'esprit humain aux œuvres contemporaines, est incompatible avec le rôle actif d'un peintre, d'un musicien, d'un artiste quelconque qui a besoin de conquérir les suffrages du public. De deux choses l'une : ou vous êtes condamné à parler contre vos convictions les plus intimes, ou vous serez obligé de louer des œuvres qui excitent l'admiration des vrais connaisseurs, et alors on peut vous dire : Pourquoi donc n'ajoutez-vous pas l'exemple au précepte? Non, la critique doit être impersonnelle et n'avoir rien à démêler avec les intérêts de ceux qui ressortent de sa juridiction; et, si elle n'est pas la manifestation des principes vrais dans tous les temps et dans tous les lieux, elle ne mérite que le dédain des bons esprits. Nous nous garderons bien d'analyser le nouvel opéra de M. Adam; il nous suffira de faire remarquer que le petit air que chante le pêcheur Zéphoris au premier acte est la reproduction exacte d'une mélodie très connue qu'on appelle *l'Ange déchu* de M. Vogel; que la seconde romance que chante ce même Zéphoris appar-

tient depuis long-temps à M. Reber, qui l'a publiée sous le nom de *l'Échange;* enfin que la romance que chante le roi, toujours au premier acte, est une imitation très fidèle d'une romance de M. Abadie qui a couru les rues de Paris sous le nom des *Feuilles mortes.* Qu'on dise après cela que le nouvel opéra de M. Adam est destiné à devenir promptement populaire, nous n'avons pas de peine à le croire. L'exécution n'est pas trop mauvaise pour un théâtre nouveau. Parmi les artistes qui se sont produits cette année, nous avons remarqué Mme Colson, dont la voix a du timbre et de l'éclat, et surtout M. Laurent, qui possède une voix de baryton très agréable et qu'il dirige avec goût. Les chœurs, et particulièrement l'orchestre, ont fait de notables progrès depuis l'année dernière.

On ne peut s'empêcher de louer la grande activité du théâtre de l'Opéra-Comique, où les ouvrages nouveaux se succèdent avec une rapidité étonnante. Après *la Croix de Marie,* on a donné *les Deux Jaket,* petit ouvrage en un acte, dont la musique facile et agréable est de M. J. Cadeaux, qui s'était déjà fait connaître par *les Deux Gentilshommes,* opéra également en un acte, qui est resté long-temps au répertoire. Voici maintenant un ouvrage bien autrement important que *les Deux Jaket :* c'est un opéra en trois actes de M. H. Reber, *le Père Gaillard.* Le père Gaillard est l'un de ces fins cabaretiers du XVIIe siècle qui mêlaient volontiers un grain de poésie à l'excellent vin qu'ils débitaient. Tout va pour le mieux dans le meilleur des cabarets possible : le père Gaillard est ravi de sa femme, Mme Gaillard est folle de son mari, Marotte leur fille aime le jeune orphelin Gervais, qui la paie tendrement de retour, et chacun chante à pleine voix son bonheur, plus qu'il ne convient peut-être à des gens vraiment heureux, car, comme l'a très bien observé un grave philosophe, le vrai bonheur est discret et parle peu. Quoi qu'il en soit de la vérité de cette observation, il n'en est pas moins certain que le père Gaillard était le plus heureux des hommes avant qu'on eût ouvert le testament d'un académicien de ses amis qui n'est autre que le grave Mézeray, historiographe de France et de Navarre avant que Boileau et Racine eussent été revêtus de cette charge importante de la monarchie française. Il paraît que Mézeray fréquentait volontiers le cabaret du père Gaillard, dont il avait su apprécier l'excellent caractère, et, en mourant, l'académicien voulut laisser à son ami un témoignage d'estime en l'instituant son légataire universel. La lecture de ce testament accroît encore, si c'est possible, la joie et le bonheur du père Gaillard, lorsque deux parens du défunt, indignés de se voir ainsi frustrés de l'héritage qui devait leur appartenir, jettent *a la sordina* des soupçons de méfiance dans l'esprit du joyeux cabaretier. Mme Gaillard n'a-t-elle pas connu M. Mézeray, dont elle possédait toute la confiance..., et l'héritage ne serait-il pas la récompense de coupables faiblesses? A ces perfides insinuations, le père Gaillard se trouble, il perd son aplomb et sa gaieté. Tout le monde est frappé du changement qui s'est opéré dans son caractère. Enfin, après quelques scènes orageuses, tout s'explique : les soupçons du père Gaillard se dissipent encore plus vite qu'ils n'étaient venus, quand il apprend, par un codicille qui a été confié aux mains discrètes de Mme Gaillard, que le petit Gervais est le propre fils naturel de l'académicien Mézeray et d'une noble dame qui ne peut reconnaître cet enfant d'un amour clandestin. Le père Gaillard retrouve sa joie, et son bonheur est porté au comble par le mariage du jeune et riche Gervais avec sa fille Marotte.

M. H. Reber, dont nous avons eu occasion de parler dans cette *Revue*, est un musicien de mérite, beaucoup moins connu du public que des artistes et des amateurs de goût. Né à Mulhouse en 1807, il est venu à Paris il y a de cela vingt-cinq ans, et a fait ses études musicales sous la direction de Reicha et de ses répétiteurs Jehnsperger et Seuriot. M. Reber, qui tient à l'Allemagne par les traditions de sa jeunesse et par la consanguinité de race, s'est d'abord essayé dans la musique instrumentale; il a composé des sonates, des trios, des quatuors et des symphonies qui sont incontestablement les meilleures productions qui aient été publiées en France dans ce genre difficile qu'ont illustré les Haydn, les Mozart, les Beethoven et les Mendelssohn. M. Reber a composé aussi de charmantes mélodies qui ont été beaucoup chantées dans les salons, sans que jamais aucune ait pu franchir le cercle de cette publicité restreinte. Ces mélodies simples, d'un accent naïf qui se rapproche beaucoup de la vieille romance française, donnent la mesure de son goût réservé et de son accent de poète élégiaque. Poussé, excité par des amis dévoués bien plus que par sa propre ambition, M. Reber se décida enfin à aborder le théâtre, qui est en France la seule carrière où les compositeurs puissent acquérir de la fortune et de la célébrité. Après avoir écrit la musique d'un acte de ballet qui fut remarqué des artistes, M. Reber fit représenter, à l'Opéra-Comique, *la Nuit de Noël*, ouvrage en trois actes dont le succès d'estime ne put franchir la rampe, comme on dit vulgairement, malgré deux ou trois morceaux distingués qui sont restés dans la mémoire des amateurs. La révolution de février ayant éclaté peu de temps après la première représentation de *la Nuit de Noël*, cet opéra, où Mlle Darcier était charmante, disparut brusquement du répertoire, et n'a pas été repris depuis lors. Nous oserions presque affirmer que *la Nuit de Noël* n'aurait pas un meilleur sort aujourd'hui que dans l'origine. M. Reber, sans se décourager d'un événement qui, après tout, avait élargi le cercle de sa renommée, se remit à la musique instrumentale; il composa une nouvelle symphonie et quelques morceaux d'ensemble qui ont été exécutés par la société de Sainte-Cécile. Tels sont les antécédens de M. Reber avant l'opéra du *Père Gaillard*, dont il nous reste à juger la musique.

L'ouverture, sans avoir rien de bien remarquable, est un morceau de symphonie finement traité. Après un andante un peu court, rempli par un solo de clarinette, viennent deux thèmes d'un mouvement rapide qui sont rattachés l'un à l'autre par des modulations élégantes et naturelles, et qui forment un ensemble plein de goût. Au début du premier acte, la scène est occupée par Jacques, garçon de cabaret, qui chante en bouchant des bouteilles, par Marotte, la fille du père Gaillard, et par le jeune Gervais, qui tient un luth à la main, sur lequel il compose de très agréables chansons, car il est musicien et prend des leçons d'un organiste auquel il prétend succéder. Chacun de ces trois personnages chante tour à tour un fragment de mélodie approprié à son caractère; tous ces fragmens sont ensuite réunis ensemble d'une main délicate, et constituent un trio qui est un petit chef-d'œuvre. — Le solo que chante Gervais est surtout remarquable, et rappelle l'accent d'une mélodie de Schubert. Ce trio, qu'on dirait écrit par Monsigny ou par Philidor, mais avec un coloris plus moderne, nous paraît supérieur à celui qui vient après, et que chantent le père Gaillard avec sa femme et sa fille. Ce dernier morceau,

d'un accent ému et un peu suranné, ne diffère pas suffisamment de celui qui précède. L'air du père Gaillard : *Travailler, c'est la loi*, etc., est d'une mélodie franche et fort bien accompagnée; nous lui préférons pourtant le petit duo qui vient après entre le père Gaillard et sa femme, morceau un peu court, mais tout-à-fait charmant. Nous n'en dirons pas autant de l'air que chante Mme Gaillard en proclamant son bonheur avec une emphase voisine du ridicule. Le récitatif mesuré que M. Reber a mis dans la bouche d'une simple bourgeoise est d'un style trop élevé pour le caractère et la situation du personnage, et Mlle Favel, qui est chargée du rôle de Mme Gaillard, ajoute encore à ce défaut par l'exagération de sa déclamation, qui conviendrait tout au plus à une princesse de mélodrame. Le sextuor qui termine le premier acte est un morceau d'ensemble fort bien écrit, mais d'une gaieté un peu équivoque, bien qu'il rappelle dans certains passages le beau sextuor de la *Cenerentola*.

La ronde qui ouvre le second acte est d'un beau caractère, et le chœur qui en forme la conclusion produit un effet doux et charmant; il est d'ailleurs finement instrumenté comme toute la partition. Le trio pour trois voix de femmes, entre Mme Gaillard, Mme Horsen, la véritable mère, et le jeune Gervais, est suave et tendre, et rappelle encore une tournure mélodique de Schubert. Le trio qui succède entre le père Gaillard, sa femme et le jeune Gervais, est une sorte de prière d'un style encore trop élevé pour des personnages si vulgaires. Ce défaut de propriété dans la couleur musicale se remarque encore dans l'espèce de mélopée que chante le père Gaillard en invoquant la mémoire de son ami et de son bienfaiteur :

Du dernier asile
Où la mort l'exile.

Le septuor qui forme le finale du second acte est certainement un morceau d'ensemble très habilement traité. Le petit chœur de voix d'hommes et la réponse du chœur de femmes qui lui fait opposition produisent un heureux contraste; toutefois on ne trouve pas dans ce finale, rempli de détails si fins, ce point lumineux qui fixe l'attention et autour duquel doivent converger toutes les parties de l'ensemble. Il n'y a pas d'unité en musique sans une idée principale qu'on développe successivement et qui se déroule comme un drame renfermé dans un autre drame, et cette idée nécessaire, qui se trouve si admirablement traitée dans le finale de *Don Juan*, dans le second finale du *Mariage de Figaro*, dans *Otello*, dans *Sémiramide* et même dans la *Lucia* de Donizetti, manque tout-à-fait au septuor d'ailleurs distingué de M. Reber. Le duo qui commence le troisième acte entre le père Gaillard et sa femme, qui ne sait à quoi attribuer le changement d'humeur qu'elle remarque un peu tard dans son mari, ce duo, disons-nous, est entaché, dans la première partie, du même défaut d'exagération que nous avons déjà relevé. Le second mouvement de ce duo : — *O le nigaud, le pauvre sot!* — ayant pour objet d'exprimer le revirement très invraisemblable qui s'opère tout à coup dans l'esprit du crédule cabaretier, est fort joli, et Mme Darcier aurait rendu à merveille le fou rire qui prend à Mme Gaillard, et qui a été traduit par un fragment de gamme diatonique descendante de l'effet le plus ingénieux. L'air du père Gaillard : — *J'ai perdu mon bonheur,* — est touchant, et M. Bataille le chante fort bien; mais la

seconde partie de ce même air : — *Tais-toi, mon cœur,* — dépasse évidemment par l'élévation du style le caractère du personnage. Le petit air syllabique que débite avec tant de succès Marotte, la fille du père Gaillard, est sans doute fort agréable et très bien adapté à la situation; mais mérite-t-il réellement l'enthousiasme qu'il excite dans la salle? Ce genre extrêmement facile, dans lequel l'auteur de *Fra Diavolo* et du *Maçon* a réussi plusieurs fois, nous paraît être une des infirmités de l'opéra-comique français. Ce n'est, après tout, qu'une combinaison de rhythmes dont tout le mérite doit consister dans l'accompagnement, et il est vrai de dire que celui de M. Reber est d'une coquetterie pleine d'élégance.

Ce qui distingue la partition que nous venons d'analyser, c'est la distinction de la forme et la sincérité de l'inspiration. M. Reber est un esprit élevé, un véritable artiste, qui va droit au but où il aspire et qui ne fait que peu de concessions au goût du public vulgaire, peut-être même ne lui en fait-il pas assez, car il faut souvent traiter le public comme un enfant et mettre un peu de miel sur les bords du vase qui renferme le breuvage salutaire. Deux influences différentes se font sentir dans le talent de M. Reber, qui est beaucoup plus un musicien élégiaque qu'un compositeur vraiment dramatique; il procède d'Haydn et de Schubert, en passant par-dessus Mozart et Beethoven, et puis il se réclame directement des vieux maîtres français, de Monsigny surtout, de Philidor et de Grétry. Il y a tel morceau du nouvel opéra de M. Reber, le trio de l'introduction par exemple, et celui en forme de prière entre le joyeux cabaretier, sa femme et Gervais, qu'on dirait inspiré directement par l'auteur du *Déserteur*. C'est la même finesse, la même émotion discrète, traversée par un doux et charmant sourire. Schubert aussi a laissé dans l'imagination de M. Henri Reber plus d'une tournure mélodique, quelques-unes de ces phrases courtes et profondes qui caractérisent l'admirable mélodiste allemand, et ce rapprochement est tout naturel entre deux musiciens qui ont moins de variété dans le style que d'émotion, et qui chantent, comme les poètes lyriques, l'hymne éternel de leur ame solitaire. Ce n'est pas que M. Reber n'ait essayé, dans son nouvel ouvrage, de rompre la monotonie de sa forme et de l'approprier aux différens caractères qu'il avait à peindre; mais, tout en reconnaissant l'effort et l'intention de l'habile compositeur, nous sommes forcé de convenir qu'il n'a pas atteint complétement le but qu'il se proposait. Il règne dans sa partition une sorte d'uniformité sentimentale qui se prolonge et finit par émousser la sensibilité de l'auditeur. Sa gaieté manque d'entrain et de ce *brio* de la jeunesse qui éclate comme une étincelle électrique. Cette part de la critique réservée, hâtons-nous d'ajouter que, par l'élévation et la vérité des idées mélodiques, par la distinction et la sobriété des accompagnemens, par la clarté de l'harmonie et la fraîcheur des modulations, l'opéra du *Père Gaillard* est une heureuse tentative, et qu'il donne le droit à M. Reber de poser sa candidature à la première place vacante qu'il y aura à l'Institut.

P. SCUDO.

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES DU QUINZIÈME VOLUME.

NOUVELLE PÉRIODE. — JUILLET. — AOUT. — SEPTEMBRE.

FIN DE LA TABLE.

